



**HAL**  
open science

# L'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées de 1936 à 1939 : ancrage local des actions humanitaires nationales.

Louise Bouillard

## ► To cite this version:

Louise Bouillard. L'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées de 1936 à 1939 : ancrage local des actions humanitaires nationales.. Histoire. 2024. dumas-04790223

**HAL Id: dumas-04790223**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04790223v1>

Submitted on 19 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**HAL**  
open science

# L'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées de 1936 à 1939 : ancrage local des actions humanitaires nationales.

Louise Bouillard

## ► To cite this version:

Louise Bouillard. L'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées de 1936 à 1939 : ancrage local des actions humanitaires nationales.. Histoire. 2024. dumas-04790223

**HAL Id: dumas-04790223**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04790223v1>

Submitted on 19 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université Rennes 2  
Laboratoire ARENES UMR 6051

Louise Bouillard

**L'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées de  
1936 à 1939  
ancrage local des actions humanitaires nationales**

Mémoire de recherche



Master 2 Histoire, Civilisation, Patrimoine  
Relations Internationales, Mondialisations, Interculturalités

Sous la direction de Luc Capdevila

2023 – 2024

Daniel Argote au centre de la chaîne d'union,  
un geste franc-maçon pour signifier l'humanisme.

*Crédit photo : Sud Ouest.*

## **REMERCIEMENTS**

Ma gratitude va d'abord à mon directeur de recherche, Luc Capdevila. Je suis reconnaissante de la grande liberté qu'il m'a accordée pendant ma recherche, et de toute la confiance dont il m'a témoignée au cours de ce Master Relations Internationales, Mondialisations et Interculturalités. Son expérience et l'acuité de ses remarques ont été d'une grande aide dans la construction de ce mémoire de recherche.

Je suis également redevable au personnel des centres d'Archives Départementales de Pau et de Bayonne, qui a su m'accueillir et surtout m'orienter dans mes débuts en recherche historique.

En particulier, je tiens à remercier le généalogiste Philippe Durut, que mes explorations sudistes m'ont amenées à rencontrer. Sa connaissance des fonds documentaires des Archives départementales des Pyrénées Atlantiques ainsi que la pertinence de ses conseils m'ont permis d'affiner la définition de mon sujet. Nos discussions m'ont encouragée à prendre du recul. En ce sens, elles ont été décisives dans mes choix et dans le cadrage de ma problématique.

Aussi, je souhaite remercier Jean-François Nativité, rencontré à l'occasion du séminaire Guerres, circulations et régulations dispensé par Marc Bergère. En tant que commandant de gendarmerie délégué au patrimoine et chercheur sur les Basses Pyrénées, nos discussions et ses partages ont été riches d'apports à ma recherche.

Évidemment, certains proches m'ont accompagnée dans ce travail, je les remercie pour leur disponibilité, leurs encouragements et leurs relectures précieuses. A divers égards, ils ont contribué plus qu'ils ne le savent à ma réflexion et à ma persévérance.

## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

- ADPA : Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques.
- ANSE : Association nationale du soutien de l'enfance.
- CAEE : Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne.
- CEDEI : Centre d'Études et de Documentation sur l'Emigration Italienne.
- CERMI : Centre d'Études et de Recherches sur les Migrations Ibériques.
- CHEVS : Centre d'Histoire de l'Europe du Vingtième Siècle.
- CICR : Comité International de la Croix-Rouge.
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.
- DEEE : Délégation Espagnole de l'Enfance Évacuée.
- DEPM : Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs.
- EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- FACEEF : Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Émigrés en France.
- FETE : Fédération Espagnole des Travailleurs de l'Enseignement.
- FIAI : Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.
- SDN : Société des Nations.
- SIFERE : Secours International aux Femmes et aux Enfants des Républicains Espagnols.
- SNI : Syndicat National des Instituteurs.
- UISE : Union Internationale de secours aux enfants.

## PROLOGUE

« *Situation de cohabitation de la bonace  
historiographique avec la tempête mémorielle* »

François Godicheau<sup>1</sup>

Ce travail de recherche, consiste en l'étude des interventions humanitaires pour l'accueil des enfants réfugiés espagnols de 1936 à 1939 dans les Basses-Pyrénées, et fait appel à une historiographie dense et originale née d'une mémoire. En effet, en dépit d'un large consensus historiographique au sein de l'Université, est ressenti un décalage entre la tranquillité des débats entre historiens et la passion avec laquelle ce passé est convoqué dans la société espagnole actuelle. Il est en ce sens impossible de séparer l'émergence historiographique de cet objet d'étude, des débats et revendications mémorielles portées par un certain nombre d'acteurs collectifs espagnols depuis le milieu des années 1990. Et de manière évidente, l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle espagnol a toujours été politique et de fait divisée.

A ce jour, l'histoire de la guerre civile espagnole n'a plus besoin des éphémérides pour multiplier les études sur le sujet. L'historiographie a longtemps été sous contrôle du régime franquiste, jusqu'à la mort du général Franco en 1975, proposant un récit historique hégémonique de la période des années 1930. Pour ensuite laisser place à un récit antagoniste forgé pendant la « transition démocratique », période de rédemption en Espagne. Par la suite, à partir des années 1990, reconnue comme un véritable prélude à la Seconde Guerre Mondiale, la guerre civile espagnole a fait l'objet d'une bibliographie abondante et plus diversifiée. Toutefois, il est intéressant de relever que cette historiographie instituée au cours des quarante dernières années manque de ressources épistémologiques suffisantes pour atteindre son objectif de légitimation sociale et est trop souvent considérée comme impartiale et objective, alors que bon nombre de ses conséquences humaines n'ont été traitées qu'assez tardivement. Il est vrai que même les interventions historiennes les plus transgressives dans le récit national espagnol des années 1990 ont omis de s'intéresser aux exclus. En particulier, les études sur les

---

<sup>1</sup> GODICHEAU François. « *La guerre civile espagnole, enjeux historiographiques et patrimoine politique* ». dans : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°126, pp. 59 à 75, 2015.

migrations républicaines au prélude de la Seconde Guerre Mondiale sont longtemps restées hors des préoccupations des historiens ou bien se concentrent seulement sur les grands pics migratoires, liés aux événements politiques et militaires. Au-delà des explications plausibles à ce retard de l'historiographie, il est indubitable que cet exil est un événement récent à l'échelle historique. Désormais, les phénomènes migratoires sont relativement traités dans les productions internationales en sciences sociales, puisqu'ils sont au cœur des actualités. A des fins contextualisantes, il faut ici dresser un panorama historiographique complet, de la fin des années 1930 à nos jours, indissociable des événements historiques du 20<sup>e</sup> siècle espagnol<sup>2</sup>, tout en prenant le recul nécessaire sur les interprétations consensuelles propres à cette historiographie.

### **I ) Les productions directes et problématiques de l'histoire officielle de la dictature (années 1940 à 1970')**

Les premiers récits contemporains de la guerre civile espagnole et de l'exil républicain sont parvenus sous le joug d'une historiographie à la fois narrative et factuelle. Immédiatement, les premiers récits de la guerre civile espagnole sont produits par les deux camps en présence, et de fait influencés par diverses propagandes politiques et objectifs partisans de chacun. D'un côté, la version républicaine se concentre sur la justification politique de l'exil et l'explication de la défaite, mais s'entache des divisions politiques internes au camp républicain. Ces divergences s'expliquent rien qu'en comparant l'histoire officielle du Parti communiste espagnol proposée par Dolores Ibarruri<sup>3</sup> à celle du leader anarchiste Abad de Santillan<sup>4</sup>. Du côté de l'Espagne franquiste, l'histoire de la guerre civile espagnole se veut être la pièce maîtresse de la propagande de la dictature, dans le but d'occulter le caractère illégal du régime et d'unifier les « nationaux » qui sont des phalangistes, comme des carlistes, ou des monarchistes sous le pouvoir personnel du général Franco. L'historiographie franquiste participe aussi à sacraliser ce

---

2 RICHARD Élodie. VORMS Charlotte. « Transition historiographique ? Retour sur quatre-vingts ans d'histoire de l'Espagne, de la Seconde République à la transition », dans Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°127, p. 13 à 41, 2015.

3 IBARRURI Dolores. *Guerra y revolución en España, 1936-1939*. Progreso, vol.4, 1977.

4 DE SANTILLAN Abad. *Por qué perdimos la guerra : una contribución a la historia de la tragedia española*. Imán, 1940.

conflit civil, à remarquer entre autres, les productions de Joaquín de Arrarás Iribarren<sup>5</sup>, davantage considéré comme un journaliste qu'un historien espagnol, pour l'élaboration de la définition d'une guerre préventive et inévitable contre la menace communiste. Ainsi, l'opposition entre vainqueurs et vaincus de la guerre civile espagnole régit le récit historique, si ce n'est la réorganisation de l'Espagne. Il faut noter quelques brefs témoignages qui dénotent, à l'instar des mémoires de trois dirigeantes républicaines publiées à Londres, à Paris et à Toulouse, respectivement en 1946, 1947 et 1949<sup>6</sup>.

Par la suite, et seulement à partir des années 1960, en raison de la paralysie de la communauté historique en Espagne, les premières études scientifiques voient le jour. Ces recherches pionnières sont à l'initiative de chercheurs étrangers, qui contrairement à leurs homologues espagnols disposent d'une liberté d'expression. Ces derniers participent à de nouvelles interprétations de la guerre civile espagnole, différente de l'histoire officielle franquiste. Particulièrement influent, l'ouvrage de l'historien anglais Hugh Thomas, intitulé *Spanish Civil War*, est publié en anglais en 1961 et très vite en espagnol aux éditions Ruedo Ibérico<sup>7</sup>. Il est important de le citer ici, car il s'agit d'un des premiers ouvrages à être publié par cette maison d'édition fondée à Paris par José Martínez et Jorge Semprún, des républicains espagnols exilés, dans le but d'offrir des traductions en langue espagnole des ouvrages historiques œuvrant au combat antifasciste. S'en suivent les travaux de Burnett Bolloten<sup>8</sup>, de Pierre Broué et Émile Témime<sup>9</sup>, et de Gabriel Jackson<sup>10</sup>. Toutefois, ces productions censées répondre à la production d'une histoire non partisane de la guerre civile espagnole sont prorépublicaines, orientées par les sensibilités hispanistes. Ainsi, cette historiographie étrangère en Espagne est remarquée par les milieux intellectuels de gauche qui s'affirment depuis les années 1950.

Au moment de la première crise que connaît la dictature de Franco, lorsque l'Espagne sort de son isolement diplomatique avec le plan de stabilisation de 1959 qui ouvre une décennie dite « développementiste », s'observe une évolution du récit officiel. En témoigne la création en 1965 d'un Centre d'étude de la guerre civile (Centro de estudios de la guerra civil), ayant pour but de produire des études moins propagandistes et plus

---

5 DE ARRARAS IRIBARREN Joaquim. *Historia de la Segunda Republica Española*. Editora Nacional, 1956.

6 DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'Exil des Républicains Espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999.

7 THOMAS Hugh. *La guerra civil española*. Ruedo Ibérico, 1961.

8 BOLLOTEN Burnett. *The Grand Camouflage : The Communist Conspiracy in the Spanish Civil War*. Hollis & Carter, 1961.

9 BROUE Pierre. TEMIME Émile. *La Révolution et la guerre d'Espagne*. Éditions de Minuit, 1961.

10 JACKSON Gabriel. *The Spanish Republic and the Civil War*. Ruedo Ibérico, 1965.

documentées. C'est de Ricardo de la Cierva, à qui la direction de ce centre a été confiée, que provient l'expression « *guerre civile* » dans son ouvrage paru en 1969<sup>11</sup>. D'abord jugée problématique, cette expression triomphe dans la dynamique d'une nouvelle Espagne. Cette idéologie tient une version franquiste comme elle a eu sa version transitionnelle.

## **II ) La transition démocratique de l'Espagne et le mutisme de l'histoire nationale (années 1970' à 1990')**

A partir de la mort de Franco, en 1975, jusqu'à l'arrivée des socialistes au gouvernement en 1982, s'ouvre une période fondamentale de l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle espagnol, celle de la transition légale vers la démocratie. La libéralisation et la démocratisation nécessitent la pacification de la société espagnole. C'est pourquoi, la renaissance de l'histoire contemporaine espagnole participe au consensus intérieur et à la justification morale qu'oblige la sortie du franquisme. Ainsi débute la réappropriation de l'écriture de l'histoire nationale récente par l'Université espagnole, encouragée par ailleurs par l'ouverture partielle des archives de la guerre civile et de la République en 1979. Les grandes lignes du récit franquiste sont déconstruites en faveur du « consensus transitionnel », et les études se concentrent désormais sur la Seconde République. En cela, la publication en 1966 des mémoires de Manuel Azaña<sup>12</sup>, premier ministre de 1931 à 1933 et président de la République dès 1936, a donné une tonalité « azañista » aux recherches, pour reprendre l'expression d'Octavio Ruiz-Manjón<sup>13</sup>, soit moins tournées vers la période de 1933 à 1936, plus conservatrice.

Le véritable décollage historiographique se remarque lorsque le régime démocratique se stabilise avec la formation du gouvernement socialiste en 1982. En témoigne le travail de bibliographie du Conseil supérieur de la recherche scientifique (Consejo superior de investigaciones científicas), qui recense en 1996 la parution de 1 848 livres et 1 749 articles depuis 1975<sup>14</sup>. Alors, en 1981, la parution de la première synthèse écrite par un historien espagnol sur l'histoire de la guerre civile se fait remarquer, il s'agit de l'ouvrage

---

11 DE LA CIERVA Y DE HOCES Ricardo. *Historia de la guerra civil española : Perspectivas y antecedentes (1898-1936)*. ; San Martin, 1969.

12 AZANA Manuel. *Obras Completas*. Éditions Oasis, 1966.

13 RUIZ-MANJON Octavio. « *La Segunda República española : balance historiográfico de una experiencia democratizadora* ». In : Ayer, n°63, pp. 279-297, 2006.

de Manuel Tuñón de Lara<sup>15</sup>. Cette étude force l'intérêt car l'historien apporte une nouvelle interprétation du conflit civil, celle d'une guerre sociale provoquée par une conjoncture entre un développement économique moderne et des structures politiques archaïques, ceci en faisant appel aux conceptions labrousienne et braudélienne. Jusqu'aux années 1990, les productions historiques à la fois espagnoles mais aussi anglo-saxonnes, permettent la production d'un récit national consensuel et stable. Des rencontres universitaires sont désormais envisageables et font progresser les recherches, comme par exemple le colloque de Pau organisé en 1985<sup>16</sup> qui dresse un bilan plus complet qu'une simple étude des causes et responsabilités du conflit. Aussi, l'histoire du franquisme est abordée sous l'impulsion d'un article du politologue Juan José Linz, initialement publié en anglais en 1964 et publié en espagnol en 1974<sup>17</sup>. Cela lance un débat entre ceux qui considèrent le franquisme à l'image des fascismes européens et ceux qui le pensent comme une dictature militaire traditionnelle. Rapidement, cette discussion s'éteint au sein de la communauté historique qui renie cette démarche classificatoire.

C'est au milieu des années 1980 que les mémoires suscitent l'intérêt des chercheurs, notamment lorsque des thèmes comme la répression et l'exil sont abordés. L'œuvre pionnière est celle du sociologue Alberto Reig Tapia<sup>18</sup>, dans la mesure où elle ouvre les pistes aux recherches des années 1990. Mais à cette date, il reste à constater que la bibliographie concernant l'exil républicain est essentiellement écrite en langue espagnole et que l'immigration espagnole en France, de manière générale, a peu attiré l'attention des chercheurs. Cependant, l'année 1991 est véritablement celle de la convergence de nombreuses recherches individuelles et collectives menées des deux côtés des Pyrénées. Deux colloques fondamentaux sur la question sont organisés à Salamanque et à Paris. Ils sont les deux volets d'une série de trois rencontres suscitées par Pierre Milza pour le Centre d'histoire de l'Europe au 20<sup>e</sup> siècle (CHEVS, Fondation nationale des sciences politiques) et le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne (CEDEI) et par Denis Peschanski pour l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS). Ces rencontres

---

14 AROSTEGUI SANCHEZ Julio (dir.). *BIHES : bibliografías de historia de España*. Editorial Consejo superior de investigaciones científicas, Centro de información y documentación científica, Departamento de ciencias humanas, vol. 6-7, 1996.

15 *Les Français et la guerre d'Espagne*. Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989. Édités par Jean Ssagnes et Sylvie Caucanas. Perpignan : Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

16 TUNON DE LARA Manuel. *La crisis del Estado : dictadura, República, guerra (1923-1939)*. Labor, 1981.

17 LINZ Juan José. « *Una teoría del régimen autoritario : el caso de España* ». In : FRAGA Manuel. VELARDE Juan (dir.), *La España de los años 70*. Vol. 3 : El Estado y la política, pp. 1467-1531, Moneda y Crédito, 1974.

18 REIG TAPIA Alberto. *Ideología e historia sobre la represión franquista y la guerra civil*. Akal, 1984.

destinées à étudier séparément, puis de façon comparative plus tardivement, les émigrations italienne et espagnole en France au cours de la Seconde Guerre Mondiale, ont permis d'évaluer l'état des connaissances et de motiver des recherches nouvelles. Des avancées importantes, parfois même des mises au point décisives, ont été réalisées dans la connaissance de l'émigration espagnole en France au cours de la décennie marquée par la Seconde Guerre Mondiale. De nombreuses initiatives se font jour, dont la constitution en 1995 du Centre d'études et de recherches sur les migrations ibériques (CERMI). Elles viennent compléter la logique impulsée par la Transition espagnole. Parallèlement, des associations d'émigrés, comme la Fédération des associations et centres d'Espagnols émigrés en France (FACEEF) créée en 1992, développent un programme de sauvegarde de la mémoire vivante en recueillant les témoignages des protagonistes de l'exil de 1939. Une tâche d'autant plus urgente puisque « la première génération » de l'exil de la guerre d'Espagne disparaît. Ce mouvement de récupération d'un pan de la mémoire historique, d'abord porté par des initiatives privées ou par des associations, n'a eu droit de reconnaissance officielle qu'au milieu des années 2000. Cependant, l'élaboration de cette histoire fonctionne comme un patrimoine politique du régime né en 1978. De diverses manières, l'offensive idéologique des néofranquistes, les mouvements mémoriels et la crise politico-économique, incitent le récit canonique forgé par la transition démocratique à être révisé. En cela, l'historien Pablo Sanchez Léon formule l'idée que les productions historiques héritées de cette période de transition en Espagne tiennent une place particulière dans l'historiographie :

*« L'historiographie sur la guerre civile espagnole instituée au cours de ces trente dernières années, alors qu'elle manque des ressources épistémologiques suffisantes pour atteindre son objectif de légitimation sociale, est considérée par convention comme impartiale et objective. Les interprétations qu'elle parvient à établir par consensus sont prises comme des verdicts sans appel et instituées comme des vérités. Quant aux historiens, ils ont été érigés en interprètes exclusifs de la mémoire collective. »<sup>19</sup>*

Ici, l'historien souligne bien l'état des recherches historiques à la fin des années 1980 et surtout la nécessité d'apporter à cette histoire contemporaine des études scientifiques nouvelles.

---

19 SANCHEZ LÉON Pablo. « *La objetividad como ortodoxia : los historiadores y el conocimiento de la guerra civil española* ». dans : AROSTEGUI SANCHEZ Julio et GODICHEAU François (dir.). *Guerra civil : mito y memoria*, Marcial Pons, Casa de Velázquez, 2006.

### III ) Des controverses et des revendications mémorielles à l'émergence d'une historiographie actuelle (des années 1990' à aujourd'hui)

Au milieu des années 1990, l'histoire contemporaine de la guerre civile espagnole et de l'exil républicain s'est vue relativement pacifiée et de moins en moins traitée par les historiens. Toutefois, le traitement de ce passé s'insère une nouvelle fois dans le débat public, lorsque des mouvements de condamnation officielle de la dictature et de reconnaissance des victimes se mettent en place. Particulièrement, l'Association pour la récupération de la mémoire historique (Asociación para la recuperación de la memoria histórica) fondée au début des années 2000 suite à l'exhumation des « 13 de Priaranza », participe à la réhabilitation des victimes du franquisme et revêt très vite un rôle majeur dans la société espagnole<sup>20</sup>. En parallèle, ces questionnements mémoriels prennent place en politique, notamment avec le Parti socialiste (PSOE) qui mène une politique mémorielle explicite avec l'adoption d'une loi « sur la mémoire historique » en 2007<sup>21</sup>. C'est ainsi que la recherche historique sur la guerre civile espagnole s'est vue impulsée, dans le besoin de répondre au débat public et aux demandes de réparation. Ce dynamisme s'est accompagné d'un contexte académique des plus favorables, avec le tournant culturel de l'histoire sociale et de l'histoire politique, mais aussi avec le développement des politiques européennes d'intégration universitaire. Notamment, l'historien britannique Paul Preston<sup>22</sup>, spécialisé dans l'histoire de l'Espagne contemporaine, a participé au développement de la recherche dans une perspective sociale marquée par l'anthropologie, mais aussi comparative avec l'histoire européenne.

A noter que les historiens se voient concurrencés dans l'écriture de cette histoire au début des années 2000, au moment où la dénonciation d'un « pacte du silence » vient discuter la loi d'amnistie de 1977. De part des récits fictionnels<sup>23</sup> qui rencontrent un franc succès, et d'autre part avec des productions qui réactivent le récit franquiste, dans ce cas il faut citer les travaux révisionnistes de Pio Moa<sup>24</sup>. Le succès de ces ouvrages démontre une division des mémoires au sein de la société espagnole<sup>25</sup>, et surtout un décalage entre

---

20 SILVA Emilio. MACIAS Santiago. *Les fosses de Franco*. Calmann-Lévy, 2006.

21 AGUILAR Paloma. *Políticas de la memoria y memorias de la política : el caso español en perspectiva comparada*, Alianza, 2008.

22 PRESTON Paul. *A Concise History of the Spanish Civil War*. William Collins, 2014.

23 CERCAS Javier. *Soldados de Salamina*. Tusquets, 2001.

24 PIO Moa. *El derrumbe de la segunda República y la guerra civil*. Encuentro, 2001. Et PIO Moa. *1934 : Comienza la guerra civil. El PSOE y la Esquerra emprenden la contienda*. Altera, 2004.

25 JULIA Santos. *Echar al olvido. Memoria y amnistia en la transicion*. Claves de la Razon Practica, 2003.

l'histoire universitaire et les représentations collectives. En témoignent les propos de Vicenç Navarro Lopez, sociologue et politologue espagnol, dans sa réponse à Felipe Gonzalez, ancien président du gouvernement d'Espagne de 1982 à 1996<sup>26</sup> :

*« En fondant la réconciliation sur l'oubli, les partis de gauche ont commis non seulement une grave erreur politique, mais aussi une grande injustice à l'égard des vaincus de la guerre civile et des antifranquistes. [...]. L'oubli a été non seulement d'une grande injustice, mais aussi une grave erreur politique aux coûts très élevés. L'un de ces coûts, c'est la méconnaissance qu'ont les jeunes Espagnols de notre Histoire. »*

C'est pourquoi, dans les années 2000, s'opèrent de nouvelles collaborations entre les facultés d'histoire et les organisations de société civile. La chaire de la mémoire historique créée à l'Université Complutense de Madrid en 2004 en est un exemple probant, d'une part en convention avec l'Association de la mémoire sociale et démocratique (Asociación de la memoria social y democrática) puis avec d'autres associations<sup>27</sup> dès 2010. De plus, les historiens cherchent à renouveler les thématiques abordées lors de la période post-transitionnelle de 1980 à 1990, en relançant certains débats historiographiques. L'historiographie des années 1990 ayant apporté une connaissance solide sur les lieux et la chronologie de la guerre civile espagnole, sur la répression et le contrôle social du régime franquiste, les chercheurs s'intéressent désormais aux processus et aux acteurs. En cela, l'ouvrage de Conxita Mir Curco<sup>28</sup> est usuellement considéré comme exemple de ce tournant historiographique qui va plus loin que l'établissement des faits, dans la mesure où l'historienne fait appel à la notion foucauldienne de « contrôle social »<sup>29</sup>. En ce sens Paul Preston<sup>30</sup> peut être une nouvelle fois cité, puisque dans une perspective transnationale et comparative, il accrédite la thèse d'une répression « d'extermination ». Cela induit une comparaison entre le franquisme et les autres dictatures européennes, fasciste et nazie principalement, soit une intégration de l'histoire espagnole à l'histoire européenne. De nombreux autres thèmes manquants à l'historiographie du 20<sup>e</sup> siècle espagnol sont abordés par la communauté historique depuis une petite vingtaine d'années. Tout

---

26 Courrier international, 592, 7-13 mars 2002, p.39-40.

27 La Fondation Francisco-Largo-Caballero, la Fondation Primero de Mayo du syndicat Commissions ouvrières.

28 MIR CURCO Conxita. *Vivir es sobrevivir : orden y marginación en la Cataluña rural de posguerra*. Milenio, 2000.

29 FOUCAULT Michel. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Gallimard, 1975.

30 PRESTON Paul. *Une guerre d'extermination, Espagne : 1936 -1945*. Belin, 2016.

particulièrement, des travaux sur les Espagnols ordinaires voient le jour, en lien avec la libération des mémoires collectives et individuelles de la fin du 20<sup>e</sup> siècle et le nouvel intérêt porté aux sources orales. C'est l'historien britannique Ronald Fraser<sup>31</sup> qui est aux prémices de l'histoire orale de la guerre civile espagnole. Aussi, les études nouvelles consacrées aux acteurs anonymes ou à des localités sont à de très rares exceptions près des déclinaisons du méta-récit du conflit, reprenant une série de « passages obligés » correspondant aux formes locales des grands événements militaires et politiques. C'est toutefois dans ce sillage que les migrations ibériques liées à la guerre civile espagnole sont enfin un sujet d'étude à part entière. Les travaux fondateurs des spécialistes de renom de l'exil espagnol, à savoir Manuel Aznar Soler<sup>32</sup>, Bernard Sicot<sup>33</sup>, Francie Cate-Arries<sup>34</sup>, ne pouvant tous les citer, s'inscrivent dans la continuité de cette historiographie.

Pour reprendre sommairement ce qui vient d'être exposé, le contexte académique et social en Espagne, depuis les années 1940 à aujourd'hui, permet dans une grande mesure de comprendre les approches choisies par les historiens. Toutefois, les nombreux aspects restant encore à étudier légitiment l'étude proposée ici.

En effet, les renouvellements historiographiques des années 2000 favorisent l'écriture et la publication de nombreux travaux de qualité, abordant des aspects toujours plus novateurs sur le 20<sup>e</sup> siècle espagnol. En cela, ce bilan historiographique se précise sur les études de l'exil massif d'enfants réfugiés espagnols. Il est possible de remarquer quelques auteurs littéraires qui ont abordé ce thème dès les années 1960, notamment Luis Castresana en 1967<sup>35</sup>. Mais les premières recherches sur les enfants espagnols réfugiés à l'étranger datent des années 1980. Leurs auteurs étant des chercheurs non professionnels, à l'instar de Dorothy Legaretta<sup>36</sup> qui offre une première approche intégrale du sujet et impulse les travaux de Gregorio Arrien<sup>37</sup>. Ces premières recherches menées par d'anciens acteurs, témoins ou héritiers, s'inscrivent dans l'émergence en 1992 du collectif des anciens

---

31 FRASER Ronald. *Blood of Spain*. Allen Lane, 1979

32 AZNAR SOLER Manuel. ALTED VIGIL Alicia. *Literatura y cultura del exilio español de 1939 en Francia*, AEMIC/GEXEL, 1998.

33 SICOT Bernard. *Quête de Luis Cernuda, Primeras poesías, Ocnos et Variaciones sobre Tema Mexicano*. Université Paris V, 1993.

34 CATE-ARRIES Francie. *Spanish Culture Behind Barbed Wire : Memory and Representation of the French Concentration Camps (1939-1945)*, Bucknell University Press, 2004.

35 DE CASTRESANA Luis. *El otro árbol de Guernica*, Prensa española, 1967.

36 LEGARRETA Dorothy. *The Guernica Generation : Basque Refugee Children of the Spanish Civil War*, University of Nevada Press, 1984.

37 ARRIEN Gregorio. *Niños vascos evacuados a Gran Bretaña (1936-1940)*, Asociación de Niños Evacuados en 37, 1991.

enfants espagnols évacués à l'étranger, à savoir l'Asociación Los Niños de la Guerra. Cette association et ses nombreuses héritières ont d'ailleurs directement promu un certain nombre de travaux historiques<sup>38</sup>. Et récemment, l'historienne Verónica Sierra Blas<sup>39</sup>, dont les travaux sur les enfants suivent un travail amorcé par Alicia Alted Vigil<sup>40</sup>, a participé activement à l'émergence de ce thème dans l'espace public. Ces travaux ne sont que des exemples d'un champ historiographique désormais riche.

Ici, le choix du sujet d'étude se revendique de l'historiographie de l'exode républicain espagnol pendant la guerre civile, et s'inscrit dans une brèche parmi les travaux déjà réalisés sur le cas des enfants espagnols exilés en France. En cela, trois thèses conditionnent cette étude, il s'agit de la thèse de Keren Célia<sup>41</sup> sur L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940), dans le cadre d'un doctorat en histoire à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) ; celle de Hiriart-Urruty Txomin<sup>42</sup> sur La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939), dans le cadre d'un master de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour en sciences humaines ; et celle de Nativité Jean-François<sup>43</sup> sur la Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944), dirigée par Jules Raymond Maurin pour le Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier. En effet, ces travaux les concernent soit par l'étude des entités humanitaires ou politiques internationales d'aides qui ont œuvré à leur secours, soit par l'étude des établissements et camps dans lesquels ils ont été réfugiés. L'histoire qui est proposée d'écrire est moins celle des enfants réfugiés espagnols eux-mêmes, que celle des mobilisations locales qui déterminent chacune des étapes de leurs trajectoires individuelles ou collectives. L'idée est d'évoquer l'étude d'une micro-société, à l'arrivée des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées, précisément pendant la durée de la guerre civile espagnole, afin d'observer l'originalité des actions internationales à l'échelle locale. Dans le but d'observer

---

38 ALONSO CARBALLÉS Jesús J., *1937 : Los niños vascos evacuados a Francia y Bélgica : historia y memoria de un éxodo infantil, 1936-1940*. Asociación de Niños Evacuados el 37, 1998.

39 SIERRA BLAS Verónica. *Paroles orphelines. Les enfants et la guerre d'Espagne*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

40 ALTED VIGIL Alicia. Encarna Nicolas Marin. *Los Niños de la guerra de España en la Union Sovietica : de la evacuacion al retorno (1937-1999)*, Fundacion Largo Caballero, 1999.

41 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

42 HIRIART-URRUTY Txomin . *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire, 2015.

43 NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

par une fenêtre réduite des phénomènes globaux, comme l'émergence à l'échelle mondiale des considérations des droits de l'enfant, et de tirer de diverses échelles d'étude des conclusions nouvelles. Car en effet, il est possible de relever de nombreux travaux sur l'action de diverses entités nationales impactées par les demandes d'assistance au peuple espagnol, mais que très peu sur l'action internationale des collectivités locales. Ces ouvrages discutent de l'aspect politique, événementiel ou social de l'exode républicain des enfants, les retombées locales n'étant que des parenthèses, alors que les sources départementales et communales sont riches. D'autant plus que ce contexte de recherche est celui de défis persistants pour la reconnaissance complète de l'exil des républicains espagnols et de ses conséquences. La constitution des associations qui fédèrent des mémoires isolées, a permis la reconnaissance par la société et les politiques d'un exil des enfants. Une loi adoptée le 18 mars 2005 reconnaissait des droits à percevoir des indemnités aux « enfants de la guerre », « déplacés à l'étranger et ayant passé la majorité de leur vie en dehors du territoire national ». Ensuite, la loi dite de Mémoire historique de 2007 vient parachever cette reconnaissance en prenant des dispositions permettant aux fils et aux petits-fils de ceux qui avaient dû renoncer à la nationalité espagnole de l'acquérir.

Ce qui prévaut dans les études sur ce thème de recherche c'est l'idée que l'expatriation d'enfants espagnols au cours de la guerre civile est le résultat logique de la situation sur le terrain, nécessaire au déclenchement de la guerre, à l'évolution des fronts et aux difficultés de la vie quotidienne. Mais l'approche défendue ici, même tributaire des événements politiques et militaires, veut démontrer que l'ampleur du soutien humanitaire pour le secours des enfants réfugiés espagnols interroge une situation internationale à l'échelle locale. En tout état de cause, le sujet choisi s'inscrit dans plusieurs filiations historiographiques.

## INTRODUCTION

« *Espagnol de l'exode d'hier*  
*Et Espagnol de l'exode d'aujourd'hui...* »

León Felipe<sup>44</sup>

Ces vers du poète et dramaturge espagnol León Felipe, lui-même républicain exilé, font écho lors de la 3<sup>e</sup> rencontre franco-espagnole organisée par le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Migrations Ibériques (CERMI), du 2 au 10 décembre 2022 à Montpellier et à Sète. Portant sur le thème des « Enfants de la guerre, enfant d'hier et d'aujourd'hui », on voit combien cette citation souligne le caractère actuel et exceptionnel de l'expérience des enfants réfugiés espagnols de la Guerre d'Espagne. En effet, leur trajectoire s'est observée très différente de celle de nombreux réfugiés politiques. Au cours de la guerre civile espagnole, environ 10 000 enfants sont déplacés de la zone républicaine espagnole<sup>45</sup>, pour être placés dans des familles d'accueil ou dans des colonies collectives, de l'autre côté des Pyrénées. Pour comprendre cela, il faut effectuer un retour sur le contexte historique de la guerre civile espagnole, pour en apporter l'éclairage nécessaire.

Ce conflit autant intérieur qu'international, a profondément polarisé, avec des forces républicaines et nationalistes en opposition, l'Espagne de 1936 à 1939. Le caractère fratricide de la guerre civile espagnole explique la fuite de milliers de républicains espagnols, notamment des enfants. Entre mars 1937 et la fin de l'année 1938, les évacuations d'enfants à l'étranger sont moins le résultat de mobilisations collectives que de politiques publiques organisées par les autorités républicaines espagnoles par mesure de protection civile. Toutefois, l'évacuation et l'accueil des enfants espagnols ont très vite relevé d'organisations étrangères, ouvrant la porte internationale en direction de la France. Au fil des mois, les victoires franquistes successives ont obligé les républicains espagnols à solliciter de vive voix l'aide de pays étrangers. La première expédition officielle d'enfants vers ces pays a eu lieu le 20 mars 1937, pour évacuer 450 enfants à l'île d'Oléron, elle est suivie de celle de 72 autres en URSS. En 1939, après la *Retirada*, exode de près d'un

---

44 Poème cité dans *Le Romancero de la résistance espagnole*, Maspero, 1970.

45 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

demi-million de personnes, les enfants observent les mêmes vicissitudes et difficultés que les adultes, jugés « indésirables »<sup>46</sup>. D'autant plus que pour beaucoup, la défaite républicaine transforme l'évacuation temporaire en exil définitif. En cela, la France est un pays d'accueil privilégié, perçut comme un « pays ami » défenseur des droits de l'Homme par les Espagnols qui ont vu le Front populaire élu en hexagone quelques mois après l'élection du Frente Popular de février 1936. S'il est vrai qu'en France se tisse un réseau de solidarité, il ne fait aucun doute que l'élan humanitaire, doublé dans certains cas de motifs politiques, s'est centré sur le sort réservé aux enfants. D'ailleurs, que l'accueil des enfants espagnols soit une mesure opportune ou non, il est d'intérêt d'observer les acteurs à l'origine des évacuations et placements d'individus, les motifs de leur engagement et les interactions réciproques d'institutions. En effet, l'accueil d'une diaspora d'enfants espagnols évacués se distingue par l'organisation à l'échelle locale d'actions humanitaires, ces derniers ayant été dispersés dans 77 départements français<sup>47</sup>. Si les autorités françaises ont décidé de la morphologie du programme d'accueil, ce sont divers protagonistes qui ont pris en charge l'hébergement, les soins, et l'éducation de ces enfants apatrides au sein de micro-sociétés. Ainsi, l'accueil de ces enfants implique des opérations complexes, tout sauf centralisées, et engage une constellation d'acteurs publics et privés d'origine hétérogène<sup>48</sup>.

En cette étude, le souhait est donc de replacer dans ce contexte de 1936 à 1939, divers acteurs ayant œuvré à l'accueil des enfants espagnols, afin d'observer le pouvoir d'action internationale des collectivités locales, dans un espace précisément frontalier. Il s'agit d'observer cette mobilisation humanitaire locale dans le but de mettre en évidence les localités, dont le rôle a souvent été omis d'être raconté par les historiens. A l'échelle locale, les personnalités influentes sont le Maire, l'Evêque et l'Instituteur. L'idée est, par des approches personnalisées, d'analyser comment ces personnages se sont exercés à l'accueil des enfants réfugiés espagnols et pourquoi se sont les véritables acteurs de l'élan humanitaire pour les enfants réfugiés espagnols. Comme il s'agit également d'appréhender les mécanismes intervenant à cette échelle, et surtout l'originalité des trajectoires enfantines dans l'exode républicain espagnol. Le cas des évacuations

---

46 DREYFUS-ARMAND Geneviève. « *Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables »* », In : *Plein Droit*, n°108, 2016/1.

47 DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'Exil des Républicains Espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999.

48 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

d'enfants espagnols permettant de réinscrire fermement la guerre civile dans l'histoire culturelle, sociale et politique de l'Europe contemporaine. C'est justement dans cette conjoncture que constitue l'exode des républicains espagnols, qu'il est pertinent de trouver une évolution, allant du concept d'« *exilé* » au concept de « *réfugié* »<sup>49</sup>. Car en effet, si au XX<sup>e</sup> siècle avec la consolidation de l'État-nation, l'ampleur des conflits armés et l'apparition de régimes totalitaires, la notion d'exilé tend à se confondre avec celle de réfugié politique qui devient prédominante. Elles conservent des significations différentes. En ce point, la catégorie des réfugiés devient, comme le remarque Hannah Arendt, le « groupe le plus symptomatique de la politique contemporaine »<sup>50</sup>. En résumé, ce qui différencie peut-être le plus ces deux termes, c'est sûrement que la notion de réfugié s'associe à celle de la persécution, qui fait prévaloir un statut spécifique et une protection légale aux réfugiés<sup>51</sup>. De plus, il est complexe de considérer une définition fixe lorsqu'il s'agit d'étudier une migration comme celle des républicains espagnols vers la France, en raison de la diversité des trajectoires individuelles à appréhender<sup>52</sup>. Ainsi, cette étude consistera à montrer en quoi les enfants ont été davantage considéré comme des réfugiés que des exilés. Pascale Quincy-Lefebvre a d'ailleurs daté aux années 1880 l'émergence de « la floraison d'un discours sociojuridique sur l'enfant, objet à protéger »<sup>53</sup> en France.

Comme toutes les histoires, celle des mobilisations autour de l'évacuation et de l'accueil d'enfants espagnols en France a ses dates-clés : l'émergence, au début du mois d'août 1936, des premiers projets de transferts d'enfants ; le début effectif des évacuations, à la fin du mois de décembre de la même année ; l'été 1937, qui voit à la fois les expéditions enfantines massives depuis Bilbao et des changements politiques fondamentaux au sein du gouvernement espagnol ; l'arrêt des départs d'enfants vers la France, au mois d'octobre 1937, et leur reprise, au mois de juin suivant ; le début du démantèlement du dispositif d'hébergement du CAEE, en janvier 1939 et, enfin, la fin de la guerre civile le 1er avril 1939 et l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, le 3 septembre 1939.

---

49 DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'Exil des Républicains Espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, 1999.

50 ARENDT Hannah. *Les Origines du totalitarisme*. Gallimard (rééd.), collection Quarto, 2002.

51 MATHIEU Jean-Luc. *Migrants et réfugiés*. Presses Universitaires de France, 1991.

52 DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'Exil des Républicains Espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*, Albin Michel, p.12, 1999.

53 QUINCY-LEFEBVRE Pascale. *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile (1880-fin des années trente)*. Economica, 1997. pp.2.

Ainsi, l'objectif de cette étude peut se résumer par la problématique suivante :

En quoi les mobilisations locales impulsées par des organisations d'envergure nationale témoignent d'une considération spécifique des enfants réfugiés espagnols dans l'imaginaire collectif ?

Afin de répondre à cette question lourde d'interrogations, cette réflexion suivra un plan thématique opérant un resserrement d'échelle. En raison de l'internationalisation progressive de l'exil républicain espagnol, de la transition des politiques d'évacuation espagnols et de la modification des politiques d'accueil françaises, et des possibilités d'action à l'échelle locale qui en découlent.

Dans une première partie d'étude, l'analyse primaire de la construction d'une opinion globale née du coup d'État du 18 juillet 1936 permettra d'établir le contexte local préexistant et d'observer la création d'un sentiment d'urgence à la frontière franco-espagnole. Grâce à cette mise en situation, il faudra présenter dans un deuxième chapitre, à la fois les conditions géographiques et sociologiques pyrénéennes à l'accueil des premières évacuations d'enfants espagnols vers la France dès décembre 1936, mais aussi la traduction de la politique de non-intervention européenne à l'échelle locale. Après avoir observé la mise en place d'une première œuvre humanitaire à avoir élaboré un maillage local, à savoir le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (CAEE), un troisième chapitre indiquera les contraintes surtout politiques et économiques qui discutent le fonctionnement des cellules locales de l'accueil des enfants réfugiés espagnols, comme il présentera les influences politiques et religieuses en jeu.

Dans une deuxième partie d'étude, un quatrième chapitre abordera les problématiques familiales de l'immigration, apportée notamment par l'évolution de la politique d'accueil française en matière de transferts d'enfants suite à la première vague de l'exode républicain espagnol amorcée par les expéditions d'enfants au départ de Bilbao de mars à juin 1937<sup>54</sup>. De cette ligne de fracture, un cinquième chapitre observera les preuves d'un véritable développement humanitaire à l'échelle locale avec la collaboration des autorités locales qui participent à la mise en place de structures d'accueil telles que le Comité International de la Croix-Rouge (CICR), le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (CAEE), et les organisations étrangères d'accueil comme le Comité suédois pour l'aide aux enfants espagnols ou le Foster-Parent's Committee for Children in Spain.

---

54 Le nombre de 22 000 individus déplacés de mars à octobre 1937 est le plus souvent avancé par l'historiographie.

Un sixième chapitre contribuera plus à mettre en avant le travail des missionnaires locaux de comités qui œuvrent principalement à l'organisation de colonies enfantines, grâce à des monographies locales.

Dans une troisième partie d'étude, un septième chapitre se concentrera sur les moyens matériels de l'accueil, à savoir l'alimentation, les soins élémentaires, les fournitures quotidiennes et les vêtements, ce qui permettra de mesurer l'implication de bénévoles locaux et l'engagement des habitants. Ensuite, le chapitre huit intégrera à cette étude un aspect plus quotidien de l'accueil des enfants réfugiés espagnols en abordant le thème de la scolarisation, pour décrire les corps enseignants, le système éducatif instauré dans cette séquence caractérisée par l'urgence et pour aborder certains débats comme celui de la « bataille scolaire ». Pour finir, un neuvième chapitre établira une histoire du sensible, celle de l'entourage et des activités des enfants nouvellement logés dans les Basses-Pyrénées, afin de démontrer l'attachement des acteurs locaux aux questions de l'enfance espagnole.

D'une manière intrinsèque, ce plan permettra de baser ces réflexions sur des exemples locaux concrets, relevés dans divers documents d'archives et ouvrages spécialisés, pour en illustrer chaque point. Et à terme, mettre en lumière les préoccupations humanitaires pour les enfants espagnols observées dans diverses communes des Pyrénées-Atlantiques, de 1936 à 1939.

**PREMIÈRE PARTIE :**

**ENFANT ET/OU RÉFUGIÉ, UN SUJET PRIVILÉGIÉ DES ACTIONS  
HUMANITAIRES NATIONALES**

## CHAPITRE 1 : OPINION GLOBALE A L'ÉCHELLE LOCALE

L'introduction de cette étude a dessiné les contours de la vague migratoire républicaine, dans ses statistiques et dans le contexte de la Guerre d'Espagne. L'objectif de ce premier chapitre est de démontrer que les événements politiques en Espagne constituent une opinion globale déterminante dans l'accueil des réfugiés espagnols. En effet, de nombreuses similitudes vont contribuer à faire de ce conflit extérieur une affaire française. Il s'agit donc de dresser un panorama social des Basses Pyrénées de 1936 à 1939, une analyse indispensable pour comprendre les systèmes de représentations mentales à l'œuvre. Ici, l'opinion doit être comprise comme la « collection des mentalités dominantes » à l'égard de l'Espagne de 1936 à 1939. En effet, le concept d'opinion est si souvent utilisé qu'il faut en préciser sa définition, d'autant plus qu'elle trouve son sens dans une perspective historique. Il faut distinguer « *l'opinion immédiate* » constituée des attitudes à court terme, réactions aux événements ; des « *mentalités* », soit l'ensemble des préjugés, mythes et stéréotypes à plus long terme et relativement indépendantes de l'actualité politique et de l'action des groupes de pression<sup>55</sup>. Ce sont les relations et les interactions entre ces deux concepts qui créent l'« *opinion globale* » et permettent d'appréhender les nuances et les évolutions de l'opinion<sup>56</sup>

Puisque le déclenchement de la Guerre d'Espagne représente particulièrement l'étroite interdépendance du politique et du vécu, ce premier chapitre détaillera la formation d'un sentiment d'urgence au sein de la population et la prise de conscience d'une crise espagnole à la frontière, en France, et à l'internationale ; puis appréhendera les diverses opinions et le malaise social au travers de la presse française ; pour ainsi décrire à l'échelle du département des Basses Pyrénées, cadre géographique de cette étude, comment le conflit civil espagnol tient un impact politique tout particulier.

---

55 ANGOUSTURES Aline. « L'opinion publique française et l'Espagne, 1945-1975 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 37 N°4, Octobre-décembre 1990. pp. 672-686

56 LABORIE Pierre. *Espagnes imaginaires et dérives pre-vichystes de l'opinion française (1936-1939)*, dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.) *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989, Perpignan*, Presses universitaires de Perpignan, 1990

## I ) 1936, une situation d'urgence européenne ou la prise de conscience d'une crise espagnole

### A ) Des évènements politiques et militaires transfrontaliers

*« L'étincelle jaillit le 12 juillet lorsque le lieutenant José Castillo de la compagnie républicaine Guardia de Asalto fut assassiné par des éléments de droite. En représailles, le lendemain, un groupe de gauche assassina le leader alfonsista Calvo Sotelo. Quatre jours plus tard, le 17 juillet, le général Franco levait l'étendard de la révolte au Maroc espagnol<sup>57</sup> ».*

Dès le 18 juillet, les premières nouvelles de l'insurrection militaire font les gros titres des journaux français<sup>58</sup>. Face à la précipitation des événements, le Gouvernement français adopte rapidement une politique sécuritaire sur la question. Comme le retrace Jules Maurin, à partir de la fin du mois de juillet 1936, les problématiques de sécurité nationale liées au désordre espagnol occupent le devant de la scène politique<sup>59</sup>. En cela, le Ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, évoque dès novembre 1936 la menace que représente la guerre civile espagnole sur l'Empire français, concernant la sécurité de la frontière des Pyrénées, les communications avec l'Afrique du Nord, ainsi que la paix au Maroc<sup>60</sup>. Conformément aux vœux formulés par le Ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, est observée la fermeture préventive de la frontière à compter du 9 mars 1936<sup>61</sup>. Rapidement, un plan de sécurisation des Pyrénées est préparé par la Gendarmerie Nationale. Dès 1937, 11 brigades de gendarmerie sont créées à la frontière franco-espagnole dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales<sup>62</sup>.

57 WINGEATE PIKE David. *Les Français et la guerre d'Espagne*. Presses Universitaires de France, p. 61, 1975.

58 « Que se passe-t-il en Espagne ?...Madrid ne répond pas ». dans *Paris-Midi*. Cité par WINGEATE PIKE David, *op. cit.*, p. 71.

59 MAURIN Jules. « La chambre des députés et la guerre civile espagnole », dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie. *Les Français et la guerre d'Espagne*. Presses Universitaires de Perpignan, p. 51, 2008.

60 MAURIN Jules, *Ibidem.*, p. 63.

61 SHDDAT, 7N 3873, DM n° 7643/ EMA-P du 9 mars 1936. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

62 *Revue de la gendarmerie*, n°1, 1937, p. 83. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat

Dans un même temps, en exécution de la Décision Ministérielle n° 0653-3/EMA-P du 25 février 1937, le général de division Dosse qui exerce par ailleurs les fonctions d'inspecteur général de la gendarmerie, est chargé par l'État-Major général de l'Armée de mettre en place un projet de plan de couverture de la région pyrénéenne. Cette mesure fait écho aux textes législatifs, à savoir la loi du 21 janvier 1937 et le décret du 18 février 1937, visant à interdire tout passage de la frontière<sup>63</sup>. En raison de la porosité transfrontalière naturelle ajoutée aux contraintes physiques inhérentes au bassin de l'Adour, il est apparu essentiel d'établir la principale position de résistance entre la frontière et la rocade de Bayonne. A noter qu'un dispositif d'alerte renforcé est mis en place, sous les ordres du Ministre de l'Intérieur, en cas de force majeure. Le caractère exceptionnel de ces opérations décrit la situation d'urgence qui s'amorce en 1936 jusqu'à l'été 1937. Toutefois, d'un point de vue stratégique, les Pyrénées même sous tension, reste un théâtre d'opération militaire subalterne. En effet, le Préfet des Basses-Pyrénées définit son département comme « *compris parmi ceux que les récents et douloureux évènements qui viennent de se dérouler à la frontière catalane ont obligé à inscrire comme lieu d'accueil et d'hébergement* »<sup>64</sup>. C'est dans cet environnement de réveil sécuritaire qu'un autre facteur tout aussi épineux maintient la frontière pyrénéenne sous tension, à savoir le péril migratoire.

## **B ) D'une immigration traditionnelle aux évacuations civiles**

Évidemment, il convient de considérer l'immigration espagnole pré-existante à celle étudiée. En effet, sans quelle soit la plus nombreuse dans l'absolu comparée aux communautés italienne et polonaise, la population espagnole venue en France en quête d'amélioration matérielle et de renouveau est enracinée dans une longue tradition.

---

dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

63 SHDDAT, 7N 3867, Lettre du 5 mars 1937 du général de division Dosse au général de division vice-président du conseil supérieur de la guerre, chef d'État Major de l'Armée. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

64 ADPA 4M 256. dossier « Rapports aux ministres » de 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 15 février 1939.

On compte 253 599 recensés de première ou deuxième génération en 1936<sup>65</sup>, soit le troisième des grands ensembles de populations étrangères présentes sur le territoire français. Cette immigration espagnole est confortée par la mise en place pour des motifs culturels et par volonté d'intégration, d'un processus de naturalisation devenu automatique depuis l'adoption du principe de *jus soli* dans le code civil réformé de 1889, et renforcée par la législation de 1927<sup>66</sup>. Comme le dit Patrick Weil, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale la France est en Europe le seul pays d'immigration, mais n'a pas encore mis au point de réelle politique spécifique digne de ce nom<sup>67</sup>. En l'absence d'une gestion globale concertée du fait migratoire, sous la pression des élus locaux et des intérêts économiques, l'État a contresigné au fil du temps la création d'un régime d'exception espagnol. Alors que sur le plan national, la loi du 10 août 1932 permet au Gouvernement de prendre des mesures pour fixer la proportion maximale des travailleurs étrangers<sup>68</sup>, la France poursuit sa surenchère avec l'Espagne. Comme le confirment les chiffres et les interprétations de Javier Rubio dans son étude à l'échelle nationale :

*« La colonie espagnole de 1936 [était] composé[e] en sa totalité d'immigrés économiques ; 39% de la population active travaillait dans le secteur industriel, essentiellement dans des emplois de faible qualification, comme l'atteste le poids singulier du sous-secteur du bâtiment. Le fait que le tiers de la population active – la plus forte proportion parmi les grandes colonies étrangères – se consacrait à l'agriculture, surtout comme salariés, [était] significatif également du modeste statut socio-professionnel de ces immigrés »*<sup>69</sup>.

Autrement dit, jusqu'au début de la guerre d'Espagne en juillet 1936, la venue sur le territoire français de populations espagnoles indigentes et laborieuses, ressemble à une forme déguisée de « quotas d'immigration » ciblés en fonction des besoins. Les liens historiques et les imbrications économiques qui unissent les deux pays, ont permis de

---

65 NATIVITE. Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat sous la direction de Jules Raymond Maurin. Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales de Montpellier, chapitre 1, 2010.

66 PESCHANSKI Denis. *La France des camps. L'internement, 1938-1946*. Gallimard, p. 12, 2009.

67 WELL. Patrick. « Populations en mouvement, État inerte », dans FAUROUX. Roger. SPITZ Bernard (dir.). *Notre État, le livre vérité de la fonction publique*. Robert Lafont, pp. 413 à 414, 2000.

68 WELL Patrick. « Espagnols et Italiens en France : la politique de la France », dans MILZA Pierre. PESCHANSKI Denis (dir.). *Exils et Migrations : Italiens et Espagnols en France (1938-1946)*. L'Harmattan, p. 88, 1994.

69 RUBIO Javier. *La emigracion espanola a Francia*. Editorial Ariel, p. 37, 1974.

sceller et de réguler l'interpénétration démographique traditionnelle, tout en assurant la bonne marche économique des zones frontalières. Jusqu'à cette date, les départements pyrénéens français ont su tirer parti de ces flots de populations - environ un tiers de la population espagnole présente en France - pour asseoir leur développement.

Par la suite, les événements de la Guerre d'Espagne contrastent l'accueil des Espagnols en France, et l'immigration devient un enjeu politique national. En effet, entre la prise d'Irun et de Saint-Sébastien par les troupes nationalistes en septembre 1936 et celle de Bilbao à l'automne 1937, pas moins de 150 000 individus, essentiellement des femmes, des vieillards et des enfants, passent le pont international en direction de la France. Précisément, le 2 septembre 1936, le périodique *La France* titre « *Devoir d'Humanité : huit cents femmes et enfants à l'ancien hôpital militaire de Bayonne* » et témoigne de l'urgence de la mise en place d'un accueil à l'ancien hôpital militaire de Bayonne, organisé par Monsieur Daguerre, le Sous-préfet et Monsieur Simonet, le Maire de Bayonne. Dans ce cas et dans d'autres, le strict minimum en matière d'hygiène est proposé pour subvenir aux besoins des enfants en bas âge, sous les ordres du docteur Jean Garat, lui-même directeur du Bureau de l'hygiène<sup>70</sup>. Cette vague massive d'exilés présente un caractère inédit dans ses proportions, dans sa durabilité et donc dans son accueil. Effectivement, ce phénomène alarme rapidement les citoyens et surtout les instances gouvernementales hexagonales. A ce stade du conflit espagnol, les autorités françaises sont dépassées par l'urgence que présente l'accueil des réfugiés espagnols. A compter du 9 octobre 1937 la fermeture effective de la frontière est déclarée pour tenter de contrôler l'immigration et les entrées sur le territoire. L'afflux de réfugiés en France forme une inquiétude de l'opinion qui associe crise économique et sociale, crise politique en Europe et présence d'étrangers sur le territoire<sup>71</sup>. Entre mars 1936 et janvier 1938, pas moins de soixante trois instructions ministérielles sur le thème « *Espagne et réfugiés* » sont portées à l'ordre du jour<sup>72</sup>. En septembre 1936, le Ministre de l'Intérieur préconise à ses préfets le recensement des réfugiés politiques espagnols en vue d'un accueil d'urgence<sup>73</sup>.

---

70 ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939, brochure de *La France* du 2 septembre 1936, « *Devoir d'Humanité : huit cents femmes et enfants à l'ancien hôpital militaire de Bayonne* ».

71 WINGEATE PIKE David. *Les Français et la guerre d'Espagne*. Presses Universitaires de France, p. 16, 1975.

72 AN, F7 15172, Instructions ministérielles adressées depuis mars 1936 sur les questions d'Espagne. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

73 ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939.

Toutefois, face à la pérennisation du fait migratoire et de l'ampleur des flux de population, une position nouvelle, plus restrictive, est adoptée au mois d'avril 1937 :

« *L'évolution des événements dans la péninsule ibérique risqu[ait] de précipiter l'afflux vers la France de ressortissants espagnols désireux de trouver un abri sur notre territoire. Sans méconnaître les traditions de solidarité de notre pays, il convenait toutefois, dès maintenant, d'envisager les conditions qui s'imposeraient dans cette hypothèse pour assurer le maintien de l'ordre public. Une condition qui nous a[vait] paru le plus nécessaire [...] était la constatation de l'identité et de la nationalité des personnes venant d'Espagne par un contrôle exercé par M.M les Consuls, afin d'éliminer les éléments indésirables qui se proposeraient de séjourner sur notre territoire*<sup>74</sup> ».

Les mots du Ministre de l'Intérieur, en particulier « *indésirables* », échappent à l'idée d'un accueil solidaire des populations civiles espagnoles. Par la suite, « *la présence des Espagnols* » est jugée « *indésirable* »<sup>75</sup> couramment dans la société française. Sur ce point, les travaux de Geneviève Armand-Dreyfus<sup>76</sup>, qui reprend volontiers le terme, sont fondamentaux. Puisque l'historienne traduit ces décisions ministérielles comme la distinction entre la « *partie saine et laborieuse de la population étrangère* » et les « *indésirables* ». Démontrant ainsi que le contraste entre l'immigration traditionnelle et l'exode républicain provoque dans l'opinion française, entre 1936 et 1938, un glissement des considérations des immigrés espagnols. L'analyse sémantique du discours de presse qui s'en fait le reflet, montre clairement une réutilisation spontanée d'un vocabulaire et de connotations péjoratives. La législation contraignante du gouvernement Daladier, sous la responsabilité d'Albert Sarraut, ne fait, dans ce domaine, que répondre, comme l'indiquent régulièrement les circulaires du Ministre de l'intérieur, aux justes « *inquiétudes de l'opinion publique* »<sup>77</sup>.

---

74 AN, F7 15172, Note confidentielle du 6 avril 1937 du ministre de l'Intérieur à messieurs les préfets. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénées (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

75 ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés » de 1931 à 1939. Brochure de « La France » du 28 octobre 1937.

76 DREYFUS-ARMAND Genevieve. « Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables ». dans *Plein Droit*, n°108, pp. 44 à 48, 2016.

77 SCHOR Ralph. *L'opinion française et les étrangers en France de 1919 à 1939*. Publications de la Sorbonne, 1985. LEQUIN Yves et SCHNAPPER Dominique. *La mosaïque France, Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Larousse, 1988 ; COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis et RAYSKI Adam. *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la M.O.I. dans la Résistance*. Fayard, 1989.

## II ) La Guerre civile, miroir des déchirements politiques et sociaux français

### A ) L'impact des événements d'Espagne sur la société française des années 1930

Par l'ampleur que l'exode républicain prend, dès l'été 1936, dans les préoccupations des Français, une véritable évolution de l'opinion est à observer. Dans l'illusion de l'été 1936, les Français réagissent avec passion au choc des événements d'Espagne. Cet état de réceptivité aiguë ne fait que traduire l'exaltation du débat politique. En effet, les affrontements d'Espagne et leurs enjeux idéologiques se trouvent plongés au cœur des conflits qui divisent la nation. Ils participent à leur exaspération, politiquement accaparés et exploités au profit de chacun des camps en présence. Selon Pierre Laborie, « *ce phénomène n'est qu'une nouvelle manifestation d'une des obsessions caractéristiques de la France des années trente, la tendance au rétrécissement hexagonal, le besoin de tout ramener aux questions intérieures et de tout juger en fonction du regard myope qui les domine* »<sup>78</sup>. Il faut sans doute insister, en premier lieu, sur le rôle paradoxal que jouent les représentations mentales de la guerre d'Espagne. Alors que leurs images contrastées alimentent et reflètent directement la dichotomie de pensée caractéristique de la période, leurs effets viennent en même temps perturber le confort des schémas traditionnels. Dans une opinion caractérisée par une bipolarisation politique nettement marquée, et en dépit des solidarités apparentes symboliquement et amplement affirmées lors du choc émotif de l'été 1936, l'Espagne chamberde la France. Au sein même de cette opinion, elle met en évidence l'importance de phénomènes transversaux qui chevauchent largement les frontières droite-gauche et transcendent leurs références idéologiques : l'antifascisme<sup>79</sup>, mais aussi le pacifisme, l'anticommunisme<sup>80</sup>, et tout ce que l'un et l'autre reflètent implicitement d'équivoque et de crainte. Les images renvoyées par les miroirs de la guerre civile révèlent des facteurs de confusion et de complexité plus ou

---

78 LABORIE Pierre. *Espagnes imaginaires et dérives pre-vichystes de l'opinion française (1936-1939)*, dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.) *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989, Perpignan*, Presses universitaires de Perpignan, 1990

79 ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés espagnols » de 1931 à 1939. Brochure de La Presse du 27 octobre 1937 indique « parce que le délégué en question craignait une manifestation fasciste ! ».

80 ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés espagnols » de 1931 à 1939. Brochure de La Presse du 6 octobre 1937 indique « nous pouvons affirmer que les socialo-communistes de la région préparaient, avec la complicité des socialistes et des communistes espagnols réfugiés en France, un soulèvement contre les institutions républicaines ».

moins camouflés par un discours polémique, néanmoins constitué d'ambiguïtés et de contradictions internes. Elles font émerger des questions troublantes ou rappellent la permanence de cultures profondément enracinées. En cela, Pierre Laborie a évoqué trois fonctions de la Guerre d'Espagne sur l'opinion française : une fonction probatoire qui est la justification au bien-fondé d'un antisoviétisme et d'un anticommunisme qui dépassent largement le clivage droite-gauche ; une fonction de légitimation pour démontrer l'évolution inéluctable de toute politique de rassemblement populaire au seul profit du bolchevisme par le biais d'associations sommaires comme « *Front populaire = communisme = guerre* » ; une fonction de miroir espagnol que se fait la lecture du futur, à travers le thème récurrent du « *mécanisme fatal* ». Et, cinq logiques qui sont : la logique hexagonale du risque extérieur ; la logique pacifiste née du traumatisme de la Première Guerre Mondiale ; la logique des facilités de l'irrationnel comme les tendances xénophobes ; la logique de l'exclusion de l'Autre ; et la logique de la peur<sup>81</sup>.

Sur ce dernier point, les représentations de l'Espagne lancent dans la psychologie collective un processus de radicalisation. En effet, c'est dès le début des années 1930 que le climat xénophobe s'est progressivement installé en France. Déjà en 1931, les retombées de la grande crise commencent à se faire sentir et face à la montée du chômage, on réclame le renvoi des immigrés « *qui prennent l'emploi des Français* ». Dans son article dédié à l'accueil des réfugiés en Pays basque Nord, Jean-Claude Larronde parle d'une véritable « *campagne de criminalisation des réfugiés basques* » effectuée en septembre 1937 par les conservateurs locaux : pour la presse conservatrice, « *Bayonne [était] envahie d'une pègre* ». Dans un même ordre d'idée, brochure de l'*Echo d'Oloron*<sup>82</sup>, on peut lire « *La France au Français ! Du moins tant que tonera le canon à la frontière* » ce qui témoigne de la peur du conflit espagnol, et de la montée de la xénophobie. De même que la *Presse du Sud-Ouest*, le plus grand quotidien de la région et du Pays Basque, titre le 7 septembre 1937 « *l'invasion espagnole* »<sup>83</sup>.

---

81 LABORIE Pierre. *Espagnes imaginaires et dérivés pre-vichystes de l'opinion française (1936-1939)*, dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.) *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1990

82 ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Brochure de l'*Echo d'Oloron* datée du 10 novembre 1939 intitulée « La question des Etrangers et celle des Réfugiés »

83 Médiathèque de Bayonne. J53 année 1937. Brochure de *La Presse du Sud-Ouest* du 07 septembre 1937.

## B) Les enfants, les exceptions du phénomène migratoire

L'opinion globale qui vient d'être décrite trouve sa limite pour ce qui est de l'accueil des enfants réfugiés espagnols. En effet, c'est un tout autre imaginaire collectif qui est sollicité. En témoigne le discours de Georges Buisson dans un article du *Peuple* intitulé « *Solidarité pour les enfants d'Espagne* »<sup>84</sup>. Le développement reprend ainsi largement des motifs rhétoriques pacifistes de mise en accusation de la guerre, qui peuvent trouver un écho large auprès d'une population française profondément pacifiste. Alors la figure des enfants est celle de victimes « *des procédés barbares des rebelles* », qui se livrent à des « *massacres quotidiens de femmes et d'enfants* ». De même, l'hébergement d'enfants repose sur les familles volontaires et les donateurs, décrits comme des « *braves gens pressés de faire le bien* », simplement guidés par leur « *générosité* » ; la capacité de s'émouvoir et de « *chérir* » les enfants étant partagée par des « *milieux sociaux bien différents : ouvriers, artisans, fonctionnaires, paysans, commerçants, petits propriétaires* »<sup>85</sup>. Certes, ce cadrage apolitique et humanitaire ne se consolide pas immédiatement. *L'Œuvre* du 14 décembre 1936 explique que l'accueil en France d'enfants espagnols permet de « *diminuer dans toute la mesure du possible le nombre des petites victimes du général Franco* »<sup>86</sup>. Aussi, dans son discours à la radio du 2 mars 1937, Georges Buisson s'écrie : « *Catholiques, penseurs libres, communistes, socialistes ou républicains : hommes de cœur, qui que vous soyez, unissons-nous pour sauver ces gosses !* ». Ainsi, la figure enfantine n'est pas concernée par les débats exposés précédemment.

## III ) L'impact politique singulier dans les Basses Pyrénées

Les Pyrénées des années 1930 sont encore largement rurales et agricoles, puisque près de 60% de la population vit à la campagne et 50% des actifs sont des agriculteurs. Ainsi, remarque André Etchelecou, les Pyrénées n'ont connu que quatre cycles d'évolution

---

84 BUISSON Georges. « Encore des enfants à sauver », *Le Peuple*, 7 avril 1938, p.1.

85 « Solidarité pour les enfants d'Espagne », dans *Le Peuple*, 4 juin 1938, p. 1-3.

86 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

sociale, rythmés par l'histoire et la transition démographique : le système originel fondé sur une société coutumière a subi une première modification entre le rattachement à la couronne de France au 17<sup>e</sup> siècle et un pic de peuplement situé au 19<sup>e</sup> siècle. Suite à un bref intervalle d' « assimilation » qui dure jusqu'à la Première Guerre mondiale, avec les années 1920 débute une période d'industrialisation et de désenclavement jusqu'aux changements radicaux des années 1930<sup>87</sup>. Ce cadre géographique est d'autant plus circonvoisin des événements de la Guerre civile espagnole qu'il représente un ensemble socio-culturel diversifié.

### **A ) La triangulation politique Béarn, Pays Basque, Landes**

La multiplicité sociétale pyrénéenne et ses tendances autonomes, ont ainsi joué le rôle d'un retardateur d'assimilation. Aux dires d'André Etchelecou, la personnalité des lieux ne réside pas tant dans les caractéristiques de la société coutumière, que dans l'intensité de la résistance aux innovations de la société française<sup>88</sup>. Cela s'observe particulièrement dans les orientations politiques du département.

Les cartes de François Goguel relatives aux élections législatives du 26 avril 1936 prouvent distinctement cette appartenance montagnarde<sup>89</sup>. S'inscrivant dans la logique générale des montagnes françaises de l'époque étudiées par François Boulet, les départements frontaliers de l'Espagne sont partagés entre un pays « *blanc* » qui affirme catégoriquement son opiniâtre résistance conservatrice sans agressivité extrême et un Midi à tendance « *rouge* », endurci à gauche<sup>90</sup>. À l'extrême ouest, « *les Basses-Pyrénées [peuplée de 413411 habitants] offrent le spectacle d'une région politiquement modérée, dominée par d'éminentes personnalités locales catholiques, prenant la place de fortes personnalités républicaines et laïques qui avaient marqué les périodes antérieures* »<sup>91</sup>. Comme l'écrit Jean-Micheu Puyou dans son *Histoire électorale du département des*

---

87 ETCHÉLECOU André. *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées*. Presses Universitaires de France, Institut National d'Etudes démographiques, p. 189, 1991.

88 ETCHÉLECOU André, *op. cit.*, p. 189.

89 GOGUEL François. *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*. Armand Colin, 1951, 185 p. Carte de la droite (p. 57) ; carte de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) et du Parti Communiste (PC), p. 95 et p. 97.

90 BOULET François. *Les Montagnes françaises 1940-1944*. Presses Universitaires du Septentrion, p. 65, 1999.

91 POULLENOT Louis. *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*. J&D éditions, p. 9, 1995.

*Basses-Pyrénées sous la III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> République : « L'ordre établi est fortement assis et immuable »*<sup>92</sup>. De nature et de sensibilité pourtant différentes, les électeurs du Pays basque et du Béarn ont en commun une foi indéfectible en la tradition démocratique et républicaine. Sur ces bases, s'est établie une coexistence bienveillante avec pour objectif le rejet des partis et des idées extrêmes. Si le PCF (Parti Communiste Français), le PSF (Parti Social Français) et l'Action Française sont considérés comme marginaux, le mouvement des « Croix de feu » qui bénéficie au début des années 1930 d'une certaine considération, a vu diminuer son activité pour disparaître progressivement à l'approche des élections législatives.

Cependant, au cours de cette consultation démocratique, les électeurs n'accordent qu'une attention relative aux partis du Front Populaire. Socialistes et communistes ayant obtenu près de 12 000 voix, pour plus de 60 000 à leurs adversaires. Dans l'arrondissement de Bayonne, le député conservateur René Delzangles (Gauche démocratique républicaine indépendante) est élu avec 10 144 suffrages contre 9 906 pour le candidat radical, et De Coral (Fédération républicaine) bat le maire d'Hendaye, républicain de gauche. À Mauléon, Jean Ybarnégaray député sortant, militant au PSF du colonel de La Roque et futur ministre sous Vichy, est réélu sous l'étiquette Fédération républicaine avec plus de 85,5 % des voix. À Oloron, après report des voix et contestation des opposants, c'est Jean Mendiondou, (Gauche indépendante) qui obtient la députation. À Orthez, Jean-Louis Tixier-Vignancourt, célèbre avocat nationaliste et futur secrétaire général adjoint à l'information de l'État français, est élu sous l'étiquette Union républicaine devant le député maire sortant, un républicain de gauche indépendante. Enfin, à Pau, c'est Samuel De Lestapis (Alliance Républicaine de gauche et des radicaux indépendants), député sortant et Maurice Delom-Sorbé, radical socialiste lui aussi déjà en place, qui sont réélus.

Dans la lignée des caractères de la droite montagnarde idéologique définis par Paul Guichonnet pour la Haute-Savoie<sup>93</sup>, « *la majorité des Basques et des Béarnais restait très attachée à la pratique religieuse. Cette habitude aidait, grâce à l'influence des châtelains, protestants ou catholiques, et des grand bourgeois, à maintenir aux élections le succès de la droite modérée* »<sup>94</sup>. Les modérés représentent plus d'un tiers des conseillers généraux des Basses-Pyrénées et 90% des conseillers municipaux. Même le prestigieux parlement

---

92 PUYOU Jean-Micheu. *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> République*. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, p. 78, 1965.

93 GUICHONNET Paul. « La géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie », *Revue de géographie alpine*, t. XXXI, pp. 39-85, 1943.

94 EYCHENNE Émilienne. *Les Fougères de la Liberté. Les évasions par les Pyrénées-Atlantiques pendant la Seconde Guerre mondiale*, Milan, p. 27, 1987.

de Navarre avait lui aussi à sa tête un de ses représentants les plus illustres : Léon Bérard. La minorité de gauche, environ un tiers des voix, n'en est pas moins restée très active et les événements espagnols ne font que renforcer cet engagement en faveur de leurs homologues ibériques. L'entre-deux-guerres, cependant, est marqué par l'influence du parti socialiste (SFIO) qui occupe progressivement le devant de la scène politique. Aux élections de 1936, ses candidats Alexandre Rauzy, Daniel Soula, et François Camel, arrivent en tête de la coalition de Front populaire et enlèvent les trois sièges de députés. Au final, les Pyrénées de la fin de la III<sup>e</sup> République sont une sorte de synthèse régionale de la trame politique hexagonale du moment. La quasi-permanence des élus locaux ruraux et urbains, constitués de notables solidement installés, hommes de droite ou radicaux, dans leurs circonscriptions, est représentative de cette France du centre qui pèse sur les franges géographiques où les isolats urbains relevant de traditions politiques autres. Les étiquettes politiques n'ayant de valeur que pour ceux qui escomptent une carrière nationale<sup>95</sup>.

Dans cet univers cosmopolite pyrénéen, « *l'âpre psychologie du montagnard* » chère à André Siegfried<sup>96</sup>, transparaît sous des formes variées. Si le mur orographique de la théorie siegfriedienne peut trouver quelques justifications lorsque sont évoqués les modes de vie ou de production dans les Pyrénées, il s'atténue pourtant fortement lorsque la question des sensibilités politiques est abordée. En effet, la gauche pyrénéenne côtoie aussi bien l'agglomération toulousaine que la campagne ariégeoise. De même, la Côte Basque conservatrice ne représente pas plus la droite nationaliste que les municipalités Haut-Pyrénéennes de la vallée du Gave. Dans ces échanges du Midi à la Montagne, tout est affaire de terroirs et de nuances communautaires héritées du passé. Ainsi la frontière comportementale rime souvent avec les particularités sociologiques de chacun de ces vieux « pays », qui mélangent aussi bien paramètres géographiques singuliers qu'enracinements culturels variables. « *Le Béarnais a un penchant très affirmé pour la modération, et le Basque est plus rugueux, âpre au gain mais incontestablement avenant ; l'un a la tradition et le tempérament du berger, l'autre du contrebandier* », écrit

---

95 GUILLON Jean-Marie, « Variables régionale ? Continuités, mutations, brouillages », dans PESCHANSKI Denis et LE BEGUEC Gilles (dir.), *Les élites locales dans la tourmente*, pp. 162-163.

96 FNSP/CHEVS, Fond André SIEGFRIED, Tableau politique du Languedoc méditerranéen sous la III<sup>e</sup> République, chapitre « Le montagnard », Cours sur la géographie de l'opinion publique, 8SI 13, dr 5, 1942-1943. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

par exemple Louis Poullenot<sup>97</sup>. Si œcuménisme pyrénéen il y a, c'est dans le tempérament patriotique républicain et dans le rapport à la Nation qu'il faut le chercher. En effet, l'attitude des autorités locales intéressées par notre étude est justement définie dans une brochure de novembre 1937, « *M. Mathieu, le distingué préfet des Basses-Pyrénées, que M. Daguerre, notre si aimable sous-préfet, se conduisirent toujours et en toutes circonstances en républicains au service exclusif de la République française* »<sup>98</sup>.

## **B ) Une identité politique forte, un accueil pour les réfugiés espagnols**

Effectivement, les prochains chapitres de cette étude le démontreront bien plus, les Basses Pyrénées sont un terrain d'accueil pour les réfugiés espagnols. Déjà en raison des liens historiques et traditionnels entre la France et l'Espagne dans le département. En effet, le Pays Basque étant un espace de passage et d'accueil des migrations inter-basques, l'identité basque prévaut dans l'accueil de réfugiés qui la partage. Mais aussi et surtout, en raison de l'autorité politique du maire à l'échelle locale, tout à fait prégnante dans le département. En règle générale, les conditions de l'accueil de ces individus y sont propices par la force de conviction des pouvoirs locaux. Dans le bassin de vie bayonnais, le député conservateur René Delzangles (Gauche démocratique républicaine indépendante) assure dès août 1936<sup>99</sup> que le Ministre de l'Intérieur « *a pris en considération nos appels en faveur des réfugiés* ». Dès lors, le Préfet des Basses-Pyrénées met à disposition des municipalités les ressources nécessaires pour assurer la subsistance « *de ces malheureux qui ont droit à notre hospitalité* »<sup>100</sup>. Ce discours explique que parmi de nombreux autres cas de figure, l'appel à la population du Maire de Bayonne, Monsieur Simonet, en septembre 1936<sup>101</sup> fait preuve d'élan pour la cause humanitaire. Il écrit « *un devoir impérieux s'impose à la population bayonnaise* » en raison « *des évènements graves qui se poursuivent dans les provinces voisines [qui] ont mis les*

---

97 BARADAT Honoré. 1940-1944. *Pays Basque et Béarn sous la botte allemande. Déportations, internements, fusillades*, Impr. La République des Pyrénées, p. 11, s.d..

98 ADPA 4M 245 « opinion face aux réfugiés espagnols » de 1931 à 1939. Brochure de *La Dépêche de Toulouse* du 8 novembre 1937.

99 ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés espagnols » de 1931 à 1939. Brochure du *Courrier* du 7 août 1936, « L'aide gouvernementale aux réfugiés espagnols ».

100ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés espagnols » de 1931 à 1939. Brochure du *Courrier* du 7 août 1936, « L'aide gouvernementale aux réfugiés espagnols ».

101ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Brochure du 2 septembre 1936 du *Quotidien de la ville de Bayonne*, dans la rubrique « Vie administrative ».

*autorités espagnoles dans l'obligation d'évacuer des femmes et des enfants pour les soustraire aux dangers de la guerre civile* ». D'autant plus, le maire sollicite ici « *une hospitalité la plus large et la plus fraternelle* », en cela il entend « *tous les dons en espèces ou en nature seront reçus à la mairie de Bayonne par le secrétaire général. Les personnes qui voudraient se charger de l'entretien de jeunes enfants séparés de leurs parents, sont priées de se faire connaître* ». Ainsi, aucun discours politique n'est sollicité ici pour justifier l'œuvre entreprise par le Maire de Bayonne, ce qui diffère des actualités concernant l'exode républicain. L'autorité locale fait appel à toutes les franges de la population locale pour subvenir aux besoins des réfugiés dans le département. C'est un schéma récurrent qui s'explique par le dernier verrou pyrénéen : celui de la représentation politique et de la participation effective au pouvoir. En effet, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les élites locales avides de mandats électoraux ont dû évoluer au fil du temps, afin de s'adapter aux attentes doubles d'une communauté qui entend à la fois préserver ses propres intérêts et converser de manière directe avec un État devenu familier et arbitre des causes privées. Désormais, la classe politique locale étant surtout dépositaire de valeurs collectives soucieuses du respect d'un ordre public devient salutaire pour le plus grand nombre. Une brochure de la *Presse du Sud-Ouest* du 3 septembre 1937 mentionne en ce sens les « *libéralités du maire de Bayonne* »<sup>102</sup>. Selon le modèle défini par Pascal Plas, des réseaux politiques de terroir assure la liaison et la translation du local jusqu'aux plus hautes sphères du pouvoir. Des liens tissés entre les élus sénatoriaux et les élus municipaux permettent la circulation de services : l'élu de rang national fait avancer des dossiers chers aux élus locaux, et en échange, ces derniers favorisent l'implantation de leur interlocuteur dans un cadre souple d'appartenance politique<sup>103</sup>. Ainsi l'État, avec sa hiérarchie, sa bureaucratie et ses ramifications territoriales, s'était immiscé dans les mœurs locales au point de servir de régulateur social.

---

102 Médiathèque de Bayonne. J53 année 1937. Brochure de *La Presse du Sud-Ouest* du 03 septembre 1937.

103 PLAS Pascal. « Élités et édiles : le poids des réseaux », dans PESCHANSKI Denis et LE BEGUEC Gilles (dir.), *Les Élités locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années 1950*. CNRS Éditions, p. 40, 2000.

À supposer que la guerre d'Espagne ait bien été un drame espagnol, elle est aussi, comme le souligne Pierre Laborie, « *une guerre civile européenne, un théâtre de sang où le vieux continent divisé pouvait régler ses comptes par procuration* »<sup>104</sup>. En effet, les Français ont vécu, comme en miroir, leurs propres déchirements politiques et sociaux au travers de la guerre civile, rapidement internationale, qui a dévasté le pays voisin pendant deux ans et demi. Et ils réagissent face à cet exode massif comme ils se sont positionnés pendant la guerre elle-même : avec sympathie, répulsion ou indifférence. En France, le climat est marqué par une fracture politique et sociale interne. Alors que le recensement de 1936 révèle une baisse de la part des étrangers dans la population hexagonale, le malaise lié à l'« *immigré* » est devenu omniprésent dans l'univers mental des Français. Pour reprendre encore la terminologie de Denis Peschanski, « *en ces temps de dérèglement et d'émiettement identitaire national, les tensions migratoires sont des masques déviants qui participent des phénomènes de fuite devant les réalités et leurs enjeux, en fournissant des réponses simplistes et réconfortantes* »<sup>105</sup>. La bipolarisation croissante de l'opinion française liée à la guerre d'Espagne et à l'exode fait office de miroir conjoncturel<sup>106</sup> prémonitoire des menaces hexagonales. Ainsi, le balcon pyrénéen de Jean Vilar est devenu une zone névralgique anticipée de la sécurité nationale. Toutefois, le panorama social dressé dans ce premier chapitre permet de démontrer à la fois que l'exode enfantin échappe aux stéréotypes en question et que le département frontalier des Basses Pyrénées, même s'il est soumis à des directives sécuritaires strictes, s'avère être un terrain d'accueil propice défendu par les maires.

---

104LABORIE Pierre. « Espagnes imaginaires et dérives pré-vichistes de l'opinion française, 1936-1939 », dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie. *Les Français et la guerre d'Espagne...*, *op. cit.*, p. 90.

105PESCHANSKI Denis, *La France des camps...*, *op. cit.*, p. 20.

106LABORIE Pierre. « Espagnes imaginaires et dérives pré-vichistes de l'opinion française, 1936-1939 », *op. cit.*, pp. 91-95.

## CHAPITRE 2 : CARTOGRAPHIE D'UNE CAUSE HUMANITAIRE<sup>107</sup> INÉDITE

Après avoir dresser un panorama social, décrivant l'opinion globale des Français sur les événements d'Espagne. Et en ayant conclu qu'entre récupération politique, manifestations passionnelles, et matérialisation des peurs, la question centrale de l'immigration a franchi la courte distance qui sépare la réalité sociale du symbole. L'intérêt de ce deuxième chapitre poursuit cette analyse, d'un point de vue plus politique encore, pour observer comment la gestion antithétique par les gouvernements français de l'immigration et de son volet espagnol entre 1936 et 1939, a confirmé la fragilité de la société française, surtout à l'échelle locale. En effet, géographiquement proche, le destin politique de l'Espagne qui est avant tout une jeune République, va participer à la matrice du positionnement européen sur la question de l'immigration. Il s'agit donc ici de questionner ce qu'ont été les politiques de l'accueil des réfugiés espagnols de 1936 à 1939, à l'échelle de la frontière pyrénéenne comme à celles de la France et de l'Europe. Permettant ainsi d'évaluer si la cause humanitaire développée dans les Basses-Pyrénées s'inscrit dans une politique d'action humanitaire française, mais aussi s'il on peut parler d'un véritable élan humanitaire international.

Ce chapitre s'attellera d'abord à décrire le cadre de cette étude, le département des Basses-Pyrénées, par le prisme de la « frontière » ; puis analysera la sémantique du « *réfugié* » pour en déduire l'expérience particulière des enfants réfugiés espagnols ; pour ensuite observer comment la politique française et européenne de non-intervention dans le conflit espagnol s'est déclinée localement.

---

<sup>107</sup>KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

## I ) Les Basses-Pyrénées, un pont international privilégié vers la France

La définition de la Frontière de Michel Foucher<sup>108</sup> est tout à fait pertinente à aborder ici. Selon le géographe et diplomate, les frontières sont des structures spatiales élémentaires, de forme linéaire, à fonction de discontinuité géopolitique et de marquage, de repère, sur les trois registres : du réel (limite spatiale de l'exercice d'une souveraineté), du symbolique (identité, appartenance à une communauté politique inscrite dans un territoire), et de l'imaginaire (le rapport à l'autre, voisin, ami ou ennemi, donc la relation à soi-même, à sa propre histoire, à ses mythes fondateurs).

### A ) Description géographique<sup>109</sup>

Du point de vue géographique pur, les Pyrénées hispano-françaises forment une longue chaîne qui s'étend du cap Creus sur la Méditerranée au col de Belate où passe la grande route de Bayonne à Pampelune, sur une longueur de 430 kilomètres à vol d'oiseau et plus de 500 en tenant compte des détours de la crête. L'épaisseur de la chaîne est en général de 120 kilomètres, elle se réduit à trente kilomètres à l'extrémité orientale entre la vallée du Tech et celle de la Muga, ou bien entre Le Boulou et Figueras. À la fin des années 1930, « *on compte pour traverser le massif, treize routes et quatre-vingt-dix chemins de muletiers ou secondaires*<sup>110</sup> ». La forme régulière des Pyrénées a obligé les habitants à se grouper pour ce qui est des échanges et de la vie quotidienne, sur une ligne presque rectiligne au pied des montagnes importantes et aux débouchés des petites vallées. Ce sont Bayonne, Saint-Palais, Oloron-Sainte-Marie, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Saint-Giron, Tarascon, Prades, Céret. À 20 kilomètres au nord, une autre route réunit des agglomérations plus considérables concentrant la vie et les

---

108FOUCHER Michel. *Le retour des frontières*. Éditions CNRS, 2016.

109Ce travail descriptif est extrait de NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénées (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

110SHDDAT, 7N 3867, Lettre du général DOSSE au chef d'État-Major des Armées, 5 mars 1937. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

échanges des principales vallées : Bayonne, Pau, Tarbes, Saint-Gaudens, Foix, Perpignan. On retrouve ce parallélisme sur le versant espagnol.

Ainsi, les Pyrénées occidentales offrent une symbiose entre l'océan et de la montagne propice aux échanges transfrontaliers. Elles s'abaissent rapidement des montagnes béarnaises vers le Golfe de Gascogne et le littoral basque. Le pic d'Anie (2 504 mètres), d'où prennent naissance les contreforts perpendiculaires à la crête principale qui séparent au nord le gave d'Aspe du Saison, au sud le val d'Anso du val Roncal, est le dernier sommet ayant l'aspect de la haute montagne. Plus à l'ouest jusqu'au pic d'Orhy (2 017 mètres), il n'y a que des monts de faible altitude, terminés à l'approche de l'océan par le môle de la Rhune (900 mètres). Les cols deviennent alors plus nombreux et accessibles jusqu'à la Bidassoa, c'est-à-dire jusqu'au pic de Lohiluz : col du Somport où passe la route d'Oloron à Jaca, col de Ronceveaux (1 047 mètres), route de Pampelune à Bayonne par Saint-Jean-Pied-de-Port, ou encore col de Belate (868 mètres) limite conventionnelle entre les Pyrénées hispano-françaises et les Pyrénées espagnoles du pays basque. Enfin, près de la côte, on trouve la route de Saint-Sébastien à Bayonne qui franchit la Bidassoa à Béhobie et le chemin de fer de Madrid à Bordeaux par Hendaye. Des rivières fortement alimentées par les pluies du nord-ouest ont raviné profondément la montagne : le Saison ou Gave de Mauléon affluent du gave d'Oloron, la Nive qui se jette dans l'Adour à Bayonne, la Nivelle (embouchure à Saint-Jean-de-Luz) et la Bidassoa, dont le cours inférieur forme frontière, courent directement à la mer. La vallée du Saison est resserrée entre les ramifications du pic d'Issarbe (1 516 mètres) et du pic des Escaliers (1 450 mètres). Les deux principales localités qu'on y trouve sont Mauléon et Tardets. Les communications latérales sont la route de Tardets à Oloron et celle de Mauléon à Saint-Jean-Pied-de-Port. La montagne d'Abody, qui est le prolongement occidental du pic d'Orhy, sépare la Salazar de l'Irati, c'est-à-dire la vallée d'Ochagavia de celle d'Ahescoa. À partir de la forêt d'Irati et du pic des Escaliers, les Pyrénées ont des formes plus douces et sont franchies par des chemins plus faciles que les précédents. Saint-Jean-Pied-de-Port, au confluent des trois ruisseaux qui forment la Nive est mis en relation avec l'Espagne par le col d'Orgambide ou d'Orbaïceta (980 mètres), le col de Bentarté (1 222 mètres), et la route du val Carlos vers le col de Roncevaux ou d'Ibaneta (1 100 mètres), construite en 1882, qui pénètre en Espagne au village de Luzaïde et qui conduit à Pampelune par Roncevaux et Burguette. Le col de Roncevaux dominé par le pic d'Altabiscar, est la clef du passage. La grande route de Bayonne à Pampelune suit la vallée de la Nive, traverse à l'ouest du pic Mondarrain le seuil qui sépare la Nive de la Nivelle, remonte cette dernière

rivière jusqu'à Urdax en Espagne. Placée en première ligne, la ville de Bayonne au confluent de la Nive et de l'Adour fait figure de place forte historique commandant cette grande composition disparate. Renfermant des ressources en tous genres, son port n'a pourtant pas grande importance à cause de la difficulté qu'ont les navires à passer la barre de l'Adour. Néanmoins, elle est destinée à être la base de toutes les opérations tant offensives que défensives liées à l'Espagne. Pour finir, le rivage basque au sud de Bayonne est rocheux et d'accès difficile par mer, sauf à l'embouchure des petits fleuves côtiers comme à Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, et Biarritz. Pour ainsi dire, le milieu pyrénéen est une entité favorable, déjà dans sa forme géographique, aux échanges et aux flux migratoires<sup>111</sup>. En effet, les enfants réfugiés espagnols sont répartis dans tout le territoire français, mais leur présence est intentionnellement réduite dans les départements frontaliers de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, sauf les Basses-Pyrénées qui fait exception.

## B ) Description sociologique

Mais le département des Basses Pyrénées fait également preuve d'exception si l'on considère son caractère frontalier dans un sens sociologique. Les Pyrénées sont restées jusqu'à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle ce qu'Ernest Lavisse nomme « *une frontière molle* »<sup>112</sup>. Toutefois, la définition de Christine Arbaret-Schulz de la frontière comme étant « *une construction territoriale qui met de la distance dans la proximité* »<sup>113</sup> se vérifie à la fin des années 1930. En cela, il faut comprendre comment les évolutions identitaires au gré d'évènements communs ont bousculé les relations transfrontaliers entre la France et l'Espagne. Ainsi, l'assimilation globale de la notion de frontière, qu'elle soit vécue ou perçue, niée ou appropriée, dans les consciences pyrénéennes, tend à se matérialiser à cette époque, avec l'exportation conjoncturelle du politique jusqu'aux sommets les plus inaccessibles de la chaîne. Les tensions et le péril espagnol de 1936 à 1939 rend au fil du

---

111 Annexe 1 : Carte des voies de communication pyrénéennes en 1939. Cité par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

112 LAVISSE Ernest. *Histoire de France*. Tome 1, Tableau de la Géographie de la France. Hachette, 1903.

113 ARBARET-SCHULZ Christiane. « Les villes européennes, attracteurs étranges de formes frontalières nouvelles ». dans REITEL Bernard, ZANDER Patricia, PIERMAY Jean-Luc, RENARD Jean-Pierre. *Villes et frontières, Anthropos-Economica*. Collection Villes, pp. 213-230, 2002.

temps de plus en plus nerveux les gardes frontières ibériques. Les versants hexagonaux se sont donc francisés avec d'autant plus de force et de rapidité, que la frontière, chose nouvelle, devient une source de protection. C'est donc une réelle évolution de la représentation de la frontière qui s'opère dès 1936. Ainsi, les événements internationaux que connaissent la France et l'Espagne, à savoir conflits militaires, troubles politiques, définitions stratégique et géopolitique, participent à l'affirmation d'un sentiment frontalier national. La frontière, cette « *cicatrice de l'histoire* » selon la formule d'Edgard Faure, dont la visibilité achève ici de manière récente la séparation physique des peuples pyrénéens, ne sait cependant faire oublier les lignages et la mixité des populations qui force la solidarité particulière des Basses Pyrénées, au regard d'autres départements, dans l'accueil des enfants réfugiés espagnols.

## II ) La place de l'enfant dans la sémantique du « *réfugié* »

### A ) Exilés, Réfugiés, « *Indésirables* »<sup>114</sup>?

L'exode républicain de 1936 à 1939 est le premier et le plus important en Europe occidentale au 20<sup>e</sup> siècle. Il est révélateur des changements importants intervenus dans la sémantique de l'immigration, ajoutant de divers paronymes. A ce sujet, Janine Ponty, Rose Duroux et Geneviève Dreyfus-Armand ont questionné les termes « *réfugiés* » et « *exilés* » comme des catégories distinctes de celle d'« *immigrés* », et en cela problématiques<sup>115</sup>. Janine Ponty souligne qu'à l'aube du 20<sup>e</sup> siècle, il n'existe pas de définitions claires. Dans la mesure où mise à part quelques groupes carlistes, des anarchistes espagnols isolés, une poignée de socialistes italiens et de révolutionnaires russes, ces populations « *réfugiées* » restent fortement minoritaires comparées à l'ensemble des étrangers en France. Quant au terme « *immigré* », il est absent de la

---

114 DREYFUS-ARMAND Geneviève, *Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables »*, dans *Plein Droit*, 2016/1, n°108, pages 44 à 48.

115 PONTY Janine. Réfugiés, exilés, des catégories problématiques, dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44, 1996. Exilés et réfugiés politiques dans la France du XX<sup>e</sup> siècle, sous la direction de René Girault . pp. 9-13.

DUROUX Rose et DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, dans *Exils et migrations ibériques au XX<sup>e</sup> siècle*, n°6, 1999. 60 ans d'exil républicain : des écrivains espagnols entre mémoire et oubli. pp. 337-341.

terminologie administrative, de celle des débats parlementaires et du vocabulaire de presse. A partir de la Première Guerre mondiale, les migrations forcées vont concerner des millions de personnes et bouleverser les équilibres sociaux, politiques et diplomatiques d'un nombre toujours plus grand. C'est aussi durant la guerre que se précise l'émergence d'une catégorie spécifique de déplacés, les « *réfugiés* ». Trois facteurs participent à cette catégorisation : le conflit provoque l'exode d'au moins 10 millions de personnes à travers le monde renforçant la figure de l'« *apatride* » ; les sentiments participent à un repli protectionniste des États dans la définition des critères pour la citoyenneté ; les risques sociaux et politiques des arrivées de population. L'entrée en jeu d'un nouvel acteur va être décisive, notamment dans le processus de délimitation du concept de réfugié, à savoir la Société des Nations (SDN). Ce n'est pas la France mais la SDN qui à l'été 1921, désigne le Norvégien F. Nansen au Haut-Commissaire chargé par la Société des Nations des problèmes relatifs aux réfugiés de Russie en Europe. A travers la création d'un certificat d'identité pour les réfugiés et la rédaction de plusieurs conventions, la SDN instaure pour la première fois un statut juridique du réfugié. L'Entre-deux-guerres constitue donc un moment charnière qui voit émerger une figure homogénéisée du réfugié, désormais perçu comme une catégorie délimitée juridiquement. Il faut cependant relever que dans le vécu, la prise en charge et la protection juridique des groupes de réfugiés est beaucoup plus fragmentée. En effet, le statut international de réfugié est accordé sur base de la nationalité du demandeur, il n'y a donc pas de statut pour les réfugiés en général, mais un statut particulier pour chaque groupe de réfugiés. La décennie 1930 modifie la donne sur le plan numérique, tandis que l'industrie cesse de recruter des travailleurs, parmi les nouveaux entrants croît la proportion de politiques. Aux antifascistes italiens, s'ajoutent des Allemands antinazis, des ex-Autrichiens, des Espagnols pendant et surtout à l'issue de la guerre civile. L'attention se focalise sur eux, mais on continue de leur appliquer le droit commun. « *Réfugié* » est devenu le terme habituel du langage administratif, nonobstant le fait qu'il ne possède toujours pas de substrat juridique. En effet, Philippe Serre, député de Meurthe-et-Moselle, nommé sous-secrétaire d'État chargé des services de l'Immigration et des Étrangers auprès de la présidence du Conseil janvier à mars 1938, propose deux principes innovants qui sont la définition d'une organisation de l'immigration en France et l'instauration d'un statut de l'étranger<sup>116</sup>. Ses idées sont concrétisées par le gouvernement Daladier avec début mai

---

116WEIL Patrick. « Espagnols et Italiens en France : la politique de la France », dans MILZA Pierre. PESCHANSKI Denis (dir.). *Exils et Migratoins : Italiens et Espagnols en France (1938-1946)*. L'Harmattan, p. 89, 1994.

1937, une « *Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols* »<sup>117</sup> adressée aux préfets. Les services qui dressent la statistique des étrangers chaque année au 31 décembre ajoutent sur les imprimés une ligne à la main afin de bien distinguer les « *Espagnols* » déjà présents avant 1936 des « *réfugiés espagnols* » nouveaux venus<sup>118</sup>. Pas la suite, l'instauration du décret-loi du 2 mai 1938 créant un statut de l'étranger et donc une forme de protection inédite jusqu'alors. Mais en ce qui concerne la nationalité française, la législation libérale de 1927 est revue et corrigée et peut désormais être retirée aux naturalisés. Cette mise sous scellés de la population immigrée trouve son paroxysme avec le décret-loi du 12 novembre 1938, qui prévoit l'internement des étrangers indésirables dans des centres spécialisés<sup>119</sup>. Ainsi, selon Janine Ponty, le terme « *réfugié* » décrit surtout des personnes démunies auxquelles incombe la tâche de les accueillir. Le Ministre de l'Intérieur différencie d'ailleurs les « *réfugiés nécessaires* » des « *réfugiés subventionnés* ». De ce fait, les réfugiés espagnols républicains tiennent une position délicate en France.

## **B ) Les enfants, les premiers réfugiés**

L'entre-deux-guerre est aussi marquée par le phénomène de « sacralisation » de l'enfant. Celui-ci est même consacré dans l'ordre juridique international en 1924 lorsque l'Assemblée générale de la SDN vote à l'unanimité une Déclaration des droits de l'enfant, avec l'idée que « *les hommes et les femmes de toutes les nations reconnais[sent] que l'Humanité entière doit à l'Enfant ce qu'elle a de meilleur* »<sup>120</sup>. Ceci fait de l'enfant un objet privilégié de l'aide humanitaire, comme sa vulnérabilité physique et psychique en fait la victime par excellence. De ce fait, sa neutralité en cas de conflit politique ou militaire est garantie par principe en témoigne les mots de la militante de la protection de l'enfance,

---

117AN 19940495/10. Fond Intérieur ; Direction de la Sûreté générale. Archives du 2<sup>e</sup> bureau : contrôle des étrangers (1930-1935). Relevé par NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

118ADPA 4M 128 dossier « recensement des réfugiés espagnols : Instructions » de 1936 à 1940.

119GRYNBERG Anne. *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1945*. La Découverte, 1991, 348 p.

120« Men and women of all nations, recognizing that all Mankind owes to the Child the best that it has to give », Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>>.

Madame Philip Snowden, « *Le Save the Children Fund ne s'intéresse qu'aux enfants, victimes les plus innocentes et les plus méritantes des erreurs de l'humanité* »<sup>121</sup>. Ainsi « *l'humanitarisme moderne* »<sup>122</sup> se consacre en priorité à remédier aux effets du conflit sur les enfants. Toutefois, il faut souligner que l'objectif des militants humanitaires n'est pas seulement de sauver des enfants, s'il n'est de créer un monde de paix fondé sur l'entente entre les nations. Or, les programmes d'évacuation d'enfants, s'ils sont réalisés à l'échelle non plus nationale comme pendant la guerre, mais internationale, peuvent devenir de puissants outils pour construire ce monde pacifié. Ainsi, lors de la Conférence sur la protection de l'enfance réunie à Vienne en 1921, l'une des participantes souligne que : « *L'intérêt de chaque mère pour son propre enfant doit développer un intérêt de la mère pour la mère et l'enfant de tous les autres pays et, de cette manière, nous pourrions nous associer pour bâtir le bien-être du monde entier [...] Il y a un grand avenir pour l'internationalisme s'il est enraciné dans ce sentiment d'humanité commune, de l'importance des enfants du monde entier au-dessus et pour toutes les nations du monde* »<sup>123</sup>.

Les enfants sont à la fois les moyens et les cibles de cette politique, lors de la conférence générale de l'Union Internationale de Secours aux Enfants (UISE) à Vienne en 1920, la délégation suisse explique : « *Ces millions d'enfants sauvés de la mort et de la privation se rappelleront, quand ils deviendront des hommes, la dette contractée envers la Société des Nations à ses débuts, et ils œuvreront à la consolidation de la fraternité universelle* »<sup>124</sup>. Quand bien même l'idéologie humanitaire se dit neutre de manière intrinsèque, c'est-à-dire au-dessus des partis, elle n'en est pas moins profondément

121 « The concern of the Save the Children Fund is solely with the children, the most innocent and deserving sufferers from the mistakes of mankind » ». ZAHRA Tara. *The Lost Children : Reconstructing Europe's Families after World War II*. Paperback, 2015, p. 40. Cité et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

122 WATENPAUGH Keith David. « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », *American Historian Review*, 2010. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France, Ibid.*

123 « ...the interest of each mother in her own child [from which] must be built up an interest of the mother in the mother and child of all other countries, and in this way, we can join together to build up the welfare of the whole world. [...] There is a great future for internationalism if it is rooted in this feeling of common humanity; of the importance of the children of all the world over and for all the nations of the world. » MARSHALL Dominique. *The Construction of Children as an Object of International Relations*, Marshall, 1999, p. 135-136. Cité et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

124 « These millions of children rescued from death and deprivation will remember, when they become men, the debt they have contracted towards the League of Nations when it [was] just beginning, and they will work to cement this construction [...] of universal brotherhood. » MARSHALL Dominique. *The Construction of Children as an Object of International Relations*, Marshall, 1999, p. 135-136. Cité et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

politique, au sens où l'objectif final est de transformer la société internationale, les mœurs politiques et la sensibilité humaine. Ainsi, les parcours enfantins dans l'exil républicain de la guerre civile sont tout à fait pertinents à analyser pour comprendre l'émulsion humanitaire internationale.

### III ) La politique de non-intervention déclinée à l'échelle locale

La politique de non-intervention tient sa définition dans la politique de la France et du Royaume-Uni pendant la Guerre d'Espagne. Dans l'élaboration de ce pacte à l'échelle des démocraties européennes, deux personnalités influentes sont à remarquer, à savoir le Premier ministre britannique, Nevill Chamberlain, et le Premier ministre français, Léon Blum. Les sensibilités de Léon Blum sont connues bien avant que la question de l'accueil des réfugiés républicains en France ne se pose. Il offre une tribune dans *Le Populaire* du 4 janvier 1935, qui titre « *Quiconque touche le sol français est libre* »<sup>125</sup>. Il y fait la critique des décisions du gouvernement Leroux-Robles en ses mots, « *il [le gouvernement] est en train de commettre quelque chose de plus qu'un crime : une faute* ». En France, le Front populaire a été élu le 3 mai 1936, le premier ministre Léon Blum reçoit la demande d'assistance du gouvernement républicain espagnol le 20 juillet<sup>126</sup>. Ce dernier répond d'abord positivement avant d'être confronté à l'opposition de la droite, des radicaux comme Édouard Herriot, du président modéré Albert Lebrun et du Royaume-Uni de Stanley Baldwin ; ainsi qu'à une très violente campagne de presse, animée notamment par *L'Écho de Paris* et *L'Action française*. Particulièrement, la position du Royaume-Uni est celle d'un ultimatum, en cas d'intervention française en Espagne, l'alliance franco-britannique face à l'Allemagne est compromise<sup>127</sup>. Alors, Léon Blum se rallie à la position gouvernementale de neutralité insufflée par Alexis Leger. La décision du Conseil des ministres du 25 juillet de non-intervention unilatérale est publiée à grand renfort de

---

125ADPA 4M 248 dossier « refoulement de réfugiés hors du département » de 1934 à 1939. Brochure du *Populaire* du 4 janvier 1935.

126INQUIMBERT Anne-Aurore. « « *Monsieur Blum... un roi de France ferait la guerre* » », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, Institut d'histoire des conflits contemporains, Presses Universitaires de France, n° 215 « 1919-1939. Missions et attachés militaires. Défense et Front populaire », juillet 2004, p. 35-45.

127DREFUS-ARMAND Geneviève. *La France et la guerre d'Espagne : un pays passionné, profondément fracturé* », dans CANAL Jordi et DUCLERT Vincent (dir.), *La guerre d'Espagne : un conflit qui a façonné l'Europe*, Armand Colin, 2016,

communiqués. Dans la mesure où la dimension européenne du conflit est d'ores et déjà acquise au regard des enjeux aussi bien anglais, italiens, soviétiques et allemands qui gravitent autour de la politique espagnole, le principe d'une internationalisation de la « non-intervention » est proposé par la France à partir du 8 août. Ainsi, dans son discours au Luna Park de Paris, le 6 septembre 1936, Léon Blum propose une « *convention internationale par laquelle toutes les puissances s'engageraient, non pas à la neutralité [...] mais s'engageraient à l'abstention en ce qui concerne les livraisons d'armes, [et] s'engageraient à interdire l'exportation, en Espagne, du matériel de guerre* » pour assurer « le salut de l'Espagne et le salut de la paix »<sup>128</sup>. Signée par la quasi-totalité des pays européens<sup>129</sup>, un comité est créé à Londres pour définir les modalités de la dite convention. Chaque pays se voit chargé d'empêcher la livraison d'armes en Espagne, en cela les Britanniques doivent assurer le respect d'un embargo sur les armes dans l'Atlantique, la France dans les Pyrénées, et l'Italie sur la côte méditerranéenne. Rapidement, un accord commercial signé entre la France et l'Espagne pousse Léon Blum à choisir la « *non-intervention relâchée* »<sup>130</sup>. Si officiellement, l'embargo est respecté, les autorités françaises ferment les yeux sur le trafic d'armes, qui s'organise autour de la frontière pyrénéenne sous les égides de Pierre Cot, Jules Moch et Jean Moulin<sup>131</sup>. Il s'agit d'une aide clandestine à l'Espagne républicaine de 124 avions civils et militaires livrés au cours du second semestre 1936 et vraisemblablement d'un approvisionnement en bombes<sup>132</sup>. Ce trafic s'organise principalement à la frontière franco-espagnole, par voie aérienne à Toulouse, et par voie ferroviaire dans le Pays Basque. En témoigne une brochure de la *Fédération des cheminots* retrouvée à Mauléon intitulée « *Les scandales de la non-intervention* »<sup>133</sup>, qui participe à dévoiler le trafic ferroviaire qui s'effectue. Après la parenthèse du Front populaire, le gouvernement d'Édouard Daladier constitué en

---

128LE FUR Louis. *La Guerre d'Espagne et le Droit*, Éditions internationales, p. 41, 1938.

129AMALRIC Jean-Pierre (dir.) et DREFUS-ARMAND Geneviève (dir.), *La guerre d'Espagne et la France*, Toulouse, FRAMESPA-UMR 5136, 2014, 155 p.

130Cahiers Léon Blum, n° 2-3, décembre 1977 - mars 1978, « Contribution à l'histoire de la politique de la non-intervention : documents inédits présentés par Daniel Blumé », 1977. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

131LEPINE Nicolas. « Le socialisme international et la guerre civile espagnole », Thèse de doctorat en histoire, Université de Lava, 2013, p. 143.

132BOURRAT Jean Guy. « Témoignage : le préfet des Pyrénées-Orientales, la guerre d'Espagne et les passages d'armes », dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.), *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, coll.ction « Études », 2004, 437 p.

133ADPA 4M 248 dossier « avertissements aux réfugiés » de 1936 à 1939. Brochure de la *Fédération des cheminots*

avril 1938 veut marquer immédiatement un très net changement dans la politique de non-intervention française.

## **B ) L'intervention humanitaire aux enfants réfugiés espagnols**

Là encore, le cas des enfants permet d'observer les limites de la politique non-intervention européenne. Dès l'été 1936, le premier gouvernement Blum qui, sous la pression de la majorité des radicaux et des Britanniques, a renoncé à aider la République amie, élabore cependant une politique d'accueil des réfugiés conforme à la tradition républicaine. Des instructions sont données aux préfets, afin de recenser les locaux susceptibles de recevoir des réfugiés sans ressource. Une Instruction générale sur l'hébergement des réfugiés espagnols est édictée en mai 1937. Les syndicats et partis de gauche mettent en œuvre une solidarité concrète envers les réfugiés espagnols républicains, meetings de soutien et collectes se multiplient. Des comités se créent, comme le Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine (CICIAER), présidé par Victor Basch, président de la Ligue des droits de l'homme (LDH), et par Paul Langevin, professeur au Collège de France. À la section française du Secours rouge international, créée dans l'orbite communiste, répond celle de la Solidarité internationale antifasciste, proche des libertaires espagnols et patronnée par des personnalités de la gauche non communiste. À l'initiative du CICIAER, est créée en été 1937 une Centrale sanitaire internationale d'aide à l'Espagne républicaine parrainée par des personnalités comme Frédéric et Irène Joliot Curie, tous deux prix Nobel de chimie en 1935.

L'accueil des enfants est particulièrement exemplaire. L'évolution de la situation militaire sur le front de Madrid, du 8 au 24 novembre 1936, déclenche une importante campagne de propagande internationale contre la non-intervention, au sein de laquelle la thématique des souffrances de l'enfance espagnole et la nécessité de la protéger devient une priorité. Robert Stradling date très précisément du 31 octobre 1936 l'avènement dans la presse internationale du motif des enfants madrilènes victimes des événements militaires<sup>134</sup>. Un communiqué envoyé de Madrid le 31 octobre est publié sous le titre : « *Une église et une*

---

<sup>134</sup>STRADLING Robert. *Your Children Will Be Next : Bombing and Propaganda in the Spanish Civil War (1936-1939)*, Autoédition, 2008.

*crèche bombardées par les amis de Franco* »<sup>135</sup>. Dans le même numéro est retranscrit le compte rendu d'une « *conférence d'information sur les atrocités en Espagne* » tenue à Paris dès le 30 octobre 1936. Tout au long du mois de novembre, comme le montre Robert Stradling, une campagne de propagande massive est lancée au Royaume-Uni, mais aussi en France, autour de cette thématique. En novembre 1936, le gouvernement de Largo Caballero, figure la création d'un ministère de la propagande attribué à Carlos Esplá Rizo, avec pour mission première de promouvoir l'image de l'Espagne républicaine dans le monde. L'une des toutes premières initiatives de ce nouveau ministère est de constituer un dossier photographique montrant les visages d'une douzaine d'enfants morts âgés d'environ six ans. Elles font la une de *L'Humanité* et du *Peuple* le lendemain, puis celle de *La Défense* le 27 novembre<sup>136</sup>. Ainsi, le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), créé en novembre 1936 par la Confédération générale du travail (CGT) récemment réunifiée, joue un grand rôle. Présidé par le secrétaire général de la CGT Léon Jouhaux, et par Victor Basch, ce comité reçoit rapidement le soutien des organisations et municipalités du Rassemblement populaire, mouvement constitutif du Front populaire<sup>137</sup>. A noter que Victor Basch, cofondateur et président de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), n'est pas un citoyen ordinaire<sup>138</sup>. D'une part, il se situe au centre de gravité des mouvements sociaux de Front populaire et d'aide à l'Espagne ; d'autre part, il est personnellement critique vis-à-vis de la non-intervention. En l'invitant en Espagne à ce moment-clé du conflit, Julio Álvarez del Vayo et Francisco Largo Caballero semblent faire le pari que le président de la LDH représente un canal, à côté de la diplomatie classique, pour présenter le sauvetage des enfants espagnols comme une question humanitaire qui puisse toucher le plus largement possible l'opinion publique française. En outre, il est frappant que le gouvernement espagnol cherche rapidement à étendre l'organisation des évacuations d'enfants à l'échelle de l'ensemble des démocraties. Le 6 décembre 1936, le ministère de la Santé et de l'Assistance sociale annonce avoir accepté « *l'offre généreuse du peuple français* »<sup>139</sup>. Quatre jours après, cette dernière s'est multipliée en « offres » des

135« La guerre civile en Espagne. Une église et une crèche bombardées par les amis de Franco », *Le Peuple*, n° 5764, 1er novembre 1936, p. 3. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

136La grande pitié des femmes et des enfants d'Espagne, Secours international aux femmes et aux enfants des républicains espagnols (SIFERE), sans date. CAC, 20010221/8, inventaire 1, dossier 304, feuillets 1-10. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

137J. BERTA, « Pour les enfants évacués d'Espagne », *L'Action syndicale*, mars 1937, p.2.

138KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

139« Subsecretaria de Sanidad y Asistencia social. El ofrecimiento francés para los niños va a ser llevado a la práctica », *CNT*, n° 481, 6 décembre 1936, p. 2. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des*

camarades antifascistes de France, de Belgique, de Suisse et d'Angleterre<sup>140</sup>. S'il existe bien une trace, en Suisse, qu'une demande pour l'accueil d'enfants espagnols est effectivement adressée au gouvernement fédéral à la fin du mois de décembre 1936, celle-ci vient non pas des « *camarades antifascistes de Suisse* » mais d'un intermédiaire catalan<sup>141</sup>. Quant au mouvement d'aide à la République espagnole en Grande Bretagne, il semble qu'il n'ait jamais envisagé de faire traverser la Manche à des enfants espagnols avant la fin du mois de février 1937<sup>142</sup>. L'évacuation des enfants espagnols est l'outil d'une politique de l'émotion à destination exclusive des opinions publiques des pays démocratiques dont on espère qu'ils se désolidarisent du pacte de non-intervention. Quand, à partir de mars 1937, le gouvernement républicain espagnol organise l'évacuation des enfants vers l'étranger, la France est le pays qui en accueille le plus. En liaison avec la Délégation espagnole de l'enfance évacuée, des colonies de vacances, une centaine dans une cinquantaine de départements, financées par des comités et des organismes humanitaires hébergées par les syndicats ou des municipalités sont formées.

En tirant ces conclusions sur les atouts géographiques et sociologiques des Basses-Pyrénées en matière d'accueil des enfants réfugiés espagnols ; sur la conception toute particulière du statut de « *réfugié* » dont les enfants ont été les premiers bénéficiaires ; et sur les contournements de la politique de non-intervention suite aux arrivées d'enfants, il s'avère que la cause humanitaire développée dans les Basses-Pyrénées s'inscrit dans une volonté certes restreinte par la politique française mais engagée dans un véritable élan humanitaire international. Il conviendra de développer dans le chapitre suivant l'idée de pouvoir d'action humanitaire à l'échelle locale.

---

*enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHES, 2014.

140 « los ofrecimientos de los camaradas antifascistas de Francia, Bélgica, Suiza e Inglaterra ». FEBUS, « Organización de expediciones de niños para el extranjero », CNT, n° 485, 10 décembre 1936, p. 2.

141 KEREN Celia. « Les enfants espagnols réfugiés en France : 1939 ou la crise de la solidarité ouvrière », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°44, 2009, p. 75-89.

142 LEGARRETA Dorothy. *The Guernica Generation : Basque Refugee Children of the Spanish Civil War*. University of Nevada Press, 1984, pp. 100 à 101.

## **CHAPITRE 3 : POUVOIR D'ACTION A L'ÉCHELLE LOCALE ?**

Le fond et la forme, de la politique de non-intervention européenne appliquée en France, développés dans le chapitre précédent sont à réemployer ici pour analyser le pouvoir d'action humanitaire à l'échelle locale. Dans la mesure où les flux migratoires étudiés ont un caractère inédit, massif et successif : à l'été 1936, lors de la prise de la région de Saint-Sébastien, à l'été et à l'automne 1937 à l'occasion de la prise de Bilbao et au printemps 1938 après la conquête du Haut Aragon, ils représentent outre mesure largement plus de 150 000 personnes entre l'été 1936 et la fin 1938. Ces divers exodes sont suivis de répercussions politiques qui impactent directement les territoires d'accueil soumis autant aux difficultés diplomatiques françaises et espagnoles qu'aux contraintes économiques et sociales.

L'idée de ce chapitre est donc d'observer les rapports, s'il y en a, entre activité humanitaire internationale et action charitable à l'échelle locale. Tout d'abord en comprenant le poids économique et social de l'accueil sur le terrain, pour ensuite comparer la charge de l'État français aux aides de l'initiative privée, et enfin relever les diverses influences politiques ou religieuses qui font le lien entre l'international et le local.

### **I ) Le poids économique et social de l'accueil des réfugiés espagnols**

Dans les Basses Pyrénées, l'administration locale comme les habitants sont soumis aux aléas migratoires comme aux injonctions ministérielles et préfectorales pour l'accueil des réfugiés espagnols. Ces pressions sont à remarquer dans les domaines économique et social.

## A ) Sur les communes

Comme indiqué précédemment (chapitre 1), dès les premières arrivées de réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées, les Maires de communes ont été les premiers intermédiaires à œuvrer pour leur accueil. En effet, les conditions sine qua non de leur prise en charge sont assurées par la force de conviction des pouvoirs locaux. En cela, l'activité exceptionnelle des services politiques justifie des nécessités économiques nouvelles pour maintenir le bon fonctionnement de l'administration des communes. Ces besoins sont évoqués dès septembre 1936 dans une lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur<sup>143</sup>:

*« Vu les dépenses extraordinaires nécessités :*

*par les départements effectués par le personnel de l'Administration préfectorale dans les localités du département où sont hébergés les réfugiés espagnols, par le surcroît de travail administratif occasionné par les événements d'Espagne.*

*Requiert M. Le Trésorier-Payeur Général des Basses-Pyrénées de viser les mandats ordonnancés sur les chapitres ouverts pour l'assistance aux réfugiés espagnols, pour le paiement des dépenses ».*

En effet, nombreuses sont les traces de demandes de recrutement ou d'augmentation de salaire dans les archives du Cabinet du Préfet des Basses-Pyrénées de 1936 à 1939, en raison de la charge qui incombe aux élus locaux. Que ce soit d'assurer les démarches administratives de l'immigration, comme le traitement statistique ou les demandes d'hébergement, ou d'assurer le financement de l'hébergement et de l'alimentation, les dépenses se multiplient. Leur nature est diverse : *« salaire du personnel administratif et ouvrier, matériel et frais de fonctionnement administratif, hébergement des réfugiés, aménagement et construction de locaux, allocations en espèces, subsistances et entretien, mesures sanitaires et de prophylaxie »*<sup>144</sup>. Les Maires du département sont alors obligés d'adresser toutes les semaines les mémoires établis des dépenses liées à l'accueil des réfugiés espagnols<sup>145</sup> pour obtenir des subventions de la part de l'État français. Toutefois, ce système d'économie d'urgence présente vite des limites. Déjà car les

---

143ADPA 1M 181 Administration Générale du Département ; dossier « Service des Réfugiés ». Lettre du préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 18 septembre 1936.

144ADPA 1M 181 Administration Générale du Département « Service des Réfugiés ». Lettre du Préfet des Basses Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 4 octobre 1939.

145ADPA 4M 260 dossier « Instructions et correspondance » de 1935 à 1939. Échange entre le Préfet des Basses-Pyrénées et le Trésorier-Payeur Général du 10 octobre 1936.

fournisseurs « *se plaignent du trop long délai séparant l'établissement des mémoires et la perception des bons de caisse et menacent de suspendre leurs livraisons* »<sup>146</sup>, ce qui compromet le fonctionnement des centres nourriciers qui en dépendent. Mais aussi car dès la fin de l'année 1936, une restriction économique est décidée par le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, « *tous les crédits accordés au titre de l'exercice de l'année 1936 pour l'assistance aux réfugiés espagnols indigents ne sont plus valables pour les dépenses de l'exercice de l'année 1937* »<sup>147</sup>. Les communes ne peuvent donc plus compter sur l'aide financière exceptionnelle de l'État dès 1937. De ce fait, un nouveau système financier se met en place progressivement, celui du crédit. En témoigne les sommes demandées par le Maire d'Oloron pour le mois de mai 1937 : « *crédits alloués – ordonnance du 11 mars 1937 : 485 000 ; crédit à déléguer 307 782* »<sup>148</sup>. Cet engrenage économique tend à se complexifier comme le souligne une lettre du Préfet des Basses Pyrénées au Ministre de l'Intérieur datée d'octobre 1939<sup>149</sup>:

*« En exécution aux instructions contenues dans votre circulaire du 20 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître la façon dont j'ai organisé dans mon département le service des réfugiés pendant le mois de septembre écoulé »*

*« le nombre de ces réfugiés qui se sont présentés dans les mairies, en vue d'obtenir l'allocation, s'élève à 1 600, répartis dans 110 communes.*

*Après accord avec le Trésorier Payeur Général, j'ai invité les Maires de ces communes à prendre une délibération portant sur :*

- le cote à titre d'avance à prélever sur le chapitre « dépenses imprévues » destinée à venir en aide aux réfugiés*
- désignation d'un régisseur de dépenses, au profit duquel le maire établira le mandat d'avance.*

*Ce régisseur paye, au vu de bons de paiements préalablement établis par le Maire, l'allocation aux réfugiés bénéficiaires. Lors du paiement de l'allocation ce régisseur fait émarger les parties prenantes sur un état de répartition. Les communes, tous les 15 jours ou tous les mois, sont remboursées de leurs avances, après production des pièces justificatives.*

---

146ADPA 4M 260 dossier « Instructions et correspondance » de 1935 à 1939. Échange entre le Préfet des Basses-Pyrénées et le Trésorier-Payeur Général du 10 octobre 1936.

147ADPA 4M 245 dossier « Interventions de 1936 à 1939 ». Télégramme du Ministère de l'Intérieur à la Préfecture de Pau.

148ADPA 4M 260 dossier « situation prévisionnelle des dépenses » de 1936 à 1937. Situation prévisionnel des dépenses pour le mois de mai 1937.

149ADPA 1M 181 Administration Générale du Département « Service des Réfugiés ». Lettre du Préfet des Basses Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 4 octobre 1939.

*En vue d'assurer le service pendant le mois d'octobre 1939 et conformément à vos instructions je vous demande une délégation de crédit de 650 000 francs. Dans cette somme sont comprises le remboursement des avances faites par les communes pour le mois de septembre écoulé. »*

Désormais, ce sont les communes qui avancent les sommes de l'allocation des réfugiés dans le département. Il est donc indéniable que le poids économique de l'accueil des réfugiés espagnols pèse sur les municipalités des Basses-Pyrénées qui s'endettent.

## **B ) Sur les habitants**

Les pouvoirs locaux ont aussi pu s'appuyer sur l'aide des habitants, tout aussi impactés par des pressions économiques. Comme l'indique le Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées dès le 24 août 1936 : *« en raison du grand nombre d'ayant-droits, beaucoup de réfugiés étant logés et nourris chez l'habitant »*<sup>150</sup>. Le cas d'un habitant de Pau, Buitrago Cécilio, qui a recueilli deux enfants réfugiés espagnols et leur mère, est intéressant. Effectivement, l'intéressé présente tout autant de difficultés pour les accueillir : *« Mes moyens étaient limités, je suis ouvrier peintre chez Journée et de Laborie, mais je n'ai pas hésité à prendre sur moi le soin de porter une aide immédiate à ces enfants dont l'aîné à six ans, l'autre quatre, ainsi qu'à leur mère »*. Il sollicite alors *« le moyen de pouvoir continuer à leur donner asile, en me faisant accorder l'indemnité d'hébergement, et dans la mesure du possible, de quoi me dédommager des frais qu'ils m'ont occasionnés »*<sup>151</sup> au Préfet des Basses-Pyrénées. Les sources n'indiquent pas si l'hôte a obtenu gain de cause, toutefois cet exemple permet d'observer les mêmes pressions économiques observées plus tôt sur les habitants.

Aux crédits s'ajoutent des tensions sociales, principalement liées aux réquisitions d'hébergement. Un exemple pertinent, celui du conflit entre les autorités locales et Monsieur Balsan, les démontre. En effet, Monsieur Balsan est un habitant de Bayonne et est l'ancien propriétaire d'un domaine de la commune, ayant servi à l'hébergement des réfugiés espagnols. Les sources indiquent, que le 31 octobre 1939, Monsieur Balsan écrit

---

150ADPA 4M 260 dossier « Communes » de 1936 à 1939. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 24 août 1936.

151ADPA 4M 260 dossier « correspondance – demandes de crédits » de 1936 à 1939 . Lettre de Buitrago Cécilio, habitant de Pau au Préfet des Basses-Pyrénées datée du 11 août 1939

au préfet des Basses-Pyrénées : « *l'été dernier, en arrivant à Bayonne, je vous ai fait part de mon étonnement de voir que le pavillon du Polo, qui m'appartient, avait été occupé par les réfugiés espagnols sans que j'en fusse averti et sans qu'aucun inventaire ait été fait. Convoqué par vous, vos services m'ont donné l'assurance qu'une demande d'indemnité raisonnable serait favorablement accueillie ? J'ai donc demandé 4 000 francs comme location annuelle pour des bâtiments qui ont coûté environ 200 000 francs* »<sup>152</sup>. A cela, le Maire de Bayonne indique au Sous-préfet de Bayonne : « *La ville de Bayonne a acheté à Monsieur Balsan l'entier domaine du « Polo » y compris les anciennes écuries et la ferme « Cabana » qui se trouvent à l'est de la propriété. Un pavillon en bois existe à l'est, dont M. Balsan est encore propriétaire. En droit, ce pavillon construit par M. Balsan se trouve établi sur le terrain d'autrui. La ville de Bayonne, propriétaire du terrain, a le droit d'exiger sa démolition ou d'acquérir la propriété moyennant le remboursement de la valeur des matériaux et du prix de la main d'œuvre (article 555 du Code Civil). [...] A l'arrivée des réfugiés espagnols, j'ai mis à votre disposition les terrains et les constructions du Polo. On a occupé le pavillon construit par M. Balsan comme toutes les autres constructions appartenant à la ville. [...] j'ajoute que le séjour des réfugiés espagnols a été du 6 février au 30 septembre 1939.* »<sup>153</sup>. L'altruisme dont peuvent faire preuve certains habitants trouve aussi ses limites. Ainsi, c'est peut-être le poids économique et social qui pèse sur les territoires de l'accueil qui explique que l'accueil des réfugiés espagnols s'est majoritairement organisé par le biais de l'initiative privée.

## **II ) La charge de l'État comparée aux aides de l'initiative privée**

Si ce n'est qu'une comparaison entre l'organisation de l'accueil des réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées par l'État français et par des organisations humanitaires met en évidence des contraintes plus générales. En effet, l'impossibilité à accueillir des réfugiés peut relever de contraintes économiques, comme l'indique le Maire de Cheraute au sous-préfet d'Oloron lorsqu'il expose le cas de M. Jasa Anastasio, « *qui a hébergé 4 réfugiés espagnols, et se trouve dans l'impossibilité de continuer cet*

---

152ADPA 4M 260 dossier « Particuliers » de 1936 à 1940. Lettre de M. Balsan au Préfet des Basses-Pyrénées du 31 octobre 1939.

153ADPA 4M 260 dossier « Particuliers » de 1936 à 1940. Lettre du Maire de Bayonne au Sous-préfet de Bayonne du 8 novembre 1939.

*hébergement [...] en raison de sa situation, il pourra être procédé au placement des réfugiés dans un centre d'accueil de mon arrondissement. »*. C'est un cas de figure qui se généralise puisqu'il souligne « *je crois devoir ajouter que de nombreuses demandes analogues ont été soumises à votre cabinet, et qu'il a été décidé qu'en aucun cas, des allocations en espèces ne seraient attribués, le placement dans les refuges étant la règle pour tous les cas semblables.* »<sup>154</sup>. Ici, il est effectivement mentionné que la majeure partie des réfugiés espagnols sont accueillis dans des camps qui ne sont pas à la charge de l'État. Cette gestion du fait migratoire laisse une marge de manœuvre aux projets humanitaires de l'initiative privée. Un recensement daté d'octobre 1937 corrobore cette observation, alors que les centres d'hébergement organisés dans le département accueillent 1 461 réfugiés, les centres organisés par l'initiative privée à Saint-Jean-Pied-de-Port accueillent 2 018 individus<sup>155</sup>. Les recensements de l'année 1938 de l'arrondissement d'Oloron indiquent chaque mois plus de réfugiés hébergés par l'initiative privée, et aucun réfugié à la charge de l'État<sup>156</sup>. Et avant la prise de Barcelone de février 1939, le Préfet des Basses-Pyrénées indique que « *492 réfugiés sont hébergés par l'initiative privée* » à Orthez<sup>157</sup>. Ces proportions n'excluent pas l'action communale mais soulignent l'œuvre d'intervenants extérieurs qui sera étudiée plus tard.

C'est le contexte espagnol qui explique sûrement plus le caractère privé de l'accueil des réfugiés espagnols. En effet, les relations diplomatiques franco-espagnols compliquent les démarches humanitaires de l'État français. Car pour concrétiser les projets, une démarche est prioritaire, celle d'obtenir l'assentiment du gouvernement espagnol, ce à quoi se sont attachés les comités et les organisations. En cela, l'expérience des enfants permet encore une fois de tirer des enseignements. L'éclatement de la guerre civile a provoqué une profonde redistribution des cartes dans les domaines scolaire et assistanciel en Espagne. L'offre en direction de l'enfance est reconfigurée par l'élimination des congrégations de ce champ. Le décret du 13 août 1936 du ministère de la Justice, en fermant de manière « *préventive* »<sup>158</sup> tous les établissements appartenant à des congrégations ou à des ordres

154ADPA 4M 260 dossier « correspondance – demandes de crédits » de 1936 à 1939. Lettre du Maire de Cheraute au sous-préfet d'Oloron du 18 août 1939.

155ADPA 4M 244 dossier « Centres d'hébergement » de 1937. Statistique de l'hébergement dans le département des Basses-Pyrénées du 20 octobre 1937.

156ADPA 4M 244 dossier « Arrondissement d'Oloron » de 1937 à 1940. Statistiques de l'hébergement dans le département des Basses-Pyrénées de décembre 1937 à juin 1940.

157ADPA 4M 244 dossier « Arrondissement de Pau » de 1936 à 1940. Instructions du Préfet des Basses-Pyrénées du 4 février 1939 au Ministère de l'Intérieur.

158Ministère de la Justice, « Decreto declarando clausurados, como medida preventiva, todos los establecimientos de las Ordenes y Congregaciones religiosas existentes en España que de algún modo hubieran intervenido en el presente movimiento insurreccional » [décret du 27 juillet], n° 226, 13 août 1936, p. 1226 Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France* :

religieux qui « *d'une manière ou d'une autre sont intervenus dans le mouvement insurrectionnel actuel* », permet de réquisitionner la majorité des asiles et orphelinats. De nombreux acteurs s'engouffrent alors dans la brèche ouverte par le coup d'État. En collaboration avec les institutions gouvernementales, les organisations politiques et syndicales se chargent d'organiser garderies, écoles, clubs, cantines scolaires et foyers pour enfants orphelins ou de combattants. Des associations ouvrent clubs, bibliothèques et garderies<sup>159</sup>. L'arrivée progressive de l'armée franquiste aux portes de Madrid à partir de la seconde moitié du mois d'octobre, puis le début du siège, donnent un coup d'arrêt brutal à cette dynamique révolutionnaire créatrice. Et, comme le signale Antonio Mitje, délégué à la guerre, lors de la réunion du 23 novembre 1936 :

*« À Madrid il y a une masse de plus de 200 000 personnes qui, sujettes à la panique, doivent être évacuées rapidement [...] parce que s'il se produit un mouvement de panique parmi elles et que celui-ci en arrive à se propager jusque dans les tranchées, il sera impossible de tenir. [...] L'une des mesures qui contribueront à améliorer la défense de Madrid, c'est l'évacuation de tous ces gens qui gênent »*<sup>160</sup>.

Dès lors, l'évacuation des enfants est prioritaire. Cette priorité n'est pas humanitaire, elle est avant tout militaire pour l'Espagne. Non seulement les familles sont invitées à inscrire leurs enfants individuellement, mais sont également concernées toutes les infrastructures privées comme les orphelinats, les foyers, les garderies, et les clubs. C'est donc au moment où, à Madrid, la politique de l'enfance devient secondaire par rapport aux impératifs militaires que l'évacuation des enfants devient possible. Ainsi, le 28 décembre 1936, se sont 50 000 enfants qui quittent l'Espagne. L'hypothèse que les freins diplomatiques à l'arrivée de ressortissants espagnols en France aient participé à l'ampleur de l'initiative humanitaire privée se vérifie par l'étude des influences politiques et religieuses à l'œuvre.

---

*cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

159« La asociación auxiliar del niño », CNT, n° 382, 20 août 1936, p. 2. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

160« En Madrid hay una masa de más de 200.000 personas que, propensas al pánico, deben ser evacuadas rápidamente [...] porque si se llega a producir el pánico entre ellas y llega a propagarse hasta las trincheras, será imposible sostenerse. [...] Una de las medidas que contribuirán a la mejor defensa de Madrid es la evacuación de toda esa gente que estorba. ». AROSTEGUI SANCHEZ Julio et A. MARTINEZ Jesús. *La Junta de defensa de Madrid : noviembre 1936-abril 1937*. Comunidad de Madrid, 1984, p. 325.

### III ) Le maillage territorial des organisations humanitaires d'origine politique et religieuse

Ces questions renvoient au fait que les formes de la solidarité envers l'Espagne républicaine sont devenues, à l'automne 1936, un enjeu de concurrence entre organisations. Comme le soupçonne Frédéric Monier la cause de l'accueil des enfants espagnols en France est « *fichée dans les rivalités politiques* »<sup>161</sup> qui agitent la gauche de Front populaire face à la guerre d'Espagne. Pierre Laborie l'a montré dans son article fondateur, la politique de non-intervention pose des « *questions dérangeantes* »<sup>162</sup>, voire insolubles à l'opinion française, notamment à la gauche non communiste écartelée entre ses principes antifascistes et son pacifisme viscéral. La guerre d'Espagne rend intenable « *les contradictions déjà fortes qui minaient une synthèse antifasciste fragile, dans ses liens avec le pacifisme* ». Elle conduit à de nombreuses divisions et reclassements selon les positions adoptées face à la non-intervention, c'est-à-dire selon la priorité donnée soit à l'antifascisme, soit au pacifisme. C'est précisément sur ce point que la question des enfants constitue un objet original par rapport aux autres causes et formes de l'aide à l'Espagne républicaine.

#### A ) L'influence de l'activisme catholique français à travers le CNCAB

Si le projet d'un comité d'hébergement catholique s'est imaginé à Paris, il s'est réalisé dans le Pays basque français. Il trouve en Clément Mathieu, évêque du diocèse d'Aire et de Dax et exégète volontariste, la figure de proue de ce projet. L'intérêt particulier de ce prélat pour la cause des enfants basques s'explique par son activité dans la renaissance culturelle basque en France et ses nombreux contacts avec les nationalistes d'Outre-Pyrénées. Originaire d'Hasparren et bascophone, il fait toute sa carrière dans son diocèse d'origine de Bayonne avant sa nomination dans les Landes en 1931.

---

161MONIER Frédéric. Nouveaux regards sur la guerre d'Espagne. *Cahiers Jean-Richard Bloch (Etudes Jean Richard Bloch)*, n°13, 2007.

162LABORIE Pierre. *Espagnes imaginaires et dérivés pre-vichystes de l'opinion française (1936-1939)*, dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.) *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989, Perpignan*, Presses universitaires de Perpignan, 1990, p.89.

Il est professeur au grand séminaire de Bayonne de 1911 à 1928, puis supérieur du petit séminaire d'Ustaritz de 1928 à 1931<sup>163</sup>. Il y rencontre par ailleurs la figure-clé du militantisme basque français dans les années 1930 en la personne de l'abbé Lafitte, qui y enseigne depuis 1926. Dans la première moitié des années 1930, Pierre Lafitte est l'auteur du Programme Eskualerriste, première formalisation des revendications du mouvement basque en France<sup>164</sup>. Quant à Clément Mathieu, ses nombreux liens avec les milieux basquistes, sa qualité de savant et d'ecclésiastique l'appellent, en 1930, à la présidence de l'association et de la revue culturelles basques Gure Herria, fonction qu'il occupe donc encore en 1937<sup>165</sup>. De fait, la rapidité de son investissement dans la cause des enfants, au milieu du mois de mai 1937, ne se comprend qu'à la lumière de ses engagements antérieurs. Ainsi, Clément Mathieu mobilise ses réseaux basquistes, envisageant ainsi d'établir son action en Pays basque français. Entre le 15 et le 19 mai 1937, il envoie Pierre Lafitte demander au Maire de Saint-Jean-Pied-de-Port si l'ancienne citadelle de Vauban peut être utilisée pour héberger une colonie d'enfants. Le 20 mai 1937, il écrit un bref courrier au cardinal Secrétaire d'État, appelant son attention sur le fait que « *les enfants de Bilbao, amenés en France, sont accaparés en masse par les organisations communistes et courent par le fait même le plus grand danger* »<sup>166</sup>. Ainsi, Clément Mathieu est au cœur d'une connexion basque qui lie les deux côtés de la frontière. Mais pour monter un comité à la hauteur de ses ambitions, il choisit de ne pas s'en tenir à ses ressources locales et de faire appel à un père jésuite de Bordeaux, Antoine Dieuzayde. Ce dernier n'a rien à voir avec les milieux basques français et espagnols mais c'est un professionnel de l'action catholique dont l'aura s'étend sur tout le Sud-Ouest. Aumônier régional de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) depuis 1914, il crée le Secrétariat social du Sud-Ouest en 1919 puis, en 1927, le Foyer Henri Bazire pour les jeunes laïcs des deux sexes. Apôtre de la doctrine sociale de l'Église, il participe à la naissance et accompagne le développement du syndicalisme et

163« Informazioni nei riguardi del Canonico Clemente Giuseppe MATHIEU. Superiore del Piccolo Seminario di S. Francesco Saverio di Ustaritz. Vicario Generale della Diocesi di Baiona », pièce jointe à la lettre de Luigi Maglione, nonce apostolique à Paris, au cardinal Eugenio Pacelli, Paris, 30 juillet 1931. AA. EE. SS., Francia, 729 PO, fasc. 291, sous-dossier « Provista di Aire et Dax », f. 55-81. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

164MALHERBE Jean-Paul. *Le nationalisme basque en France (1933-1976)*, Thèse de doctorat de science politique sous la direction de Jacques Mourgeon, Université de Toulouse, Toulouse, 1977, p. 11-32.

165« A la mémoire de Son Exc. Mgr Mathieu », Gure Herria, n°1, juillet 1963, pp. 1-4. Consulté sur : <<http://w390w.gipuzkoa.net/WAS/CORP/DKPPrensaHistoricaWEB/buscar.do?buscar&amicus=40344#>>.

166Lettre de Clément Mathieu [à Eugenio Pacelli], Dax, 20 mai 1937. AA. EE. SS., Spagna, 896 PO, fasc. 296, f. 80. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

des associations professionnelles catholiques. Les sources n'indiquent pas à quel point les deux hommes collaborent entre 1931 et 1937. Mais lorsque Clément Mathieu s'avise d'organiser en quelques semaines, un comité capable d'accueillir des enfants réfugiés espagnols. En effet, Antoine Dieuzayde compte sur les infrastructures religieuses déjà existantes sur le territoire français :

*« Il faudrait obtenir des Directions des œuvres des divers diocèses de l'intérieur le dénombrement des locaux disponibles pour recevoir soit les familles indigentes soit les enfants. Il sera entendu que l'on n'imposera à ces maisons que des familles ou des enfants catholiques »*<sup>167</sup>

Le 24 mai 1937, à l'instigation d'Antoine Dieuzayde, une première réunion a lieu à l'évêché de Dax entre Clément Mathieu, Yvonne de Boisroger et le délégué d'Euzkadi à Bordeaux, Juan de Zubiaga Aldecoa. Aussi, le 31 mai 1937, Clément Mathieu, le délégué d'Euzkadi à Bayonne, Manuel Inchausti, se rencontrent à Bayonne. Par la suite, le soutien du préfet de la Gironde et de l'archevêque de Bordeaux sont sollicités tandis qu'Antoine Dieuzayde affine l'organisation de son comité. De l'avis du délégué d'Euzkadi à Bordeaux, *« il est extrêmement important que cette affaire soit dirigée par le Secrétariat social catholique de Bordeaux »*, comme c'est le souhaite Antoine Dieuzayde. Mais il semble que l'évêque de Dax n'ait pas entièrement abandonné l'idée de mobiliser ses propres réseaux dans le mouvement basque français. Lors de la réunion du 31 mai 1937 à Bayonne, il demande au notaire Dominique Dufau, spécialiste de la coutume juridique basque et membre du comité directeur de l'association Gure Herria<sup>168</sup>, d'étudier la *« formation d'une Association de secours et d'assistance aux malheureux enfants »*<sup>169</sup> ainsi que *« la rédaction des statuts que la loi impose pour l'existence juridique de cette œuvre »*<sup>170</sup> Or, ce projet précise que le siège social de la future association serait *« établi à Bayonne, 8 rue Jacques Laffitte »*, siège de la publication basque Eskualduna<sup>171</sup>. Certes, le siège du comité de secours *« pourra être, le cas échéant, transféré [...] par simple décision du*

167Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

168Dominique Dufau, <<http://www.euskomedia.org/aunamendi/45571>> ; Antonio BENGOCHEA, Gure Herria, <<http://www.euskomedia.org/aunamendi/57682>>.

169Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

170Lettre d'Antoine Dieuzayde à Clément Mathieu, évêque d'Aire et Dax, Bordeaux, 22 mai 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

*Conseil d'Administration* », mais seulement « *dans toute autre localité du Pays Basque Français* »<sup>172</sup>. À la fin du mois de mai 1937, deux projets coexistent donc dans le Sud-Ouest, celui de l'aumônier d'action catholique Antoine Dieuzayde et celui de l'évêque basque Clément Mathieu. Quoiqu'il en soit, le 1er juin 1937, l'accord du préfet de la Gironde est obtenu. Et l'équipe du Secrétariat social est sur le port de La Pallice au débarquement des 500 enfants recrutés expressément par le Parti Nationaliste Basque (PNV) pour être hébergés, en tant que catholiques, par des catholiques. Ces succès permettent à Clément Mathieu et Antoine Dieuzayde de mettre Henri de Vergès devant le fait accompli et de gagner son soutien. On le devine à la lecture du rapport que celui-ci adresse à la Secrétairerie d'État le 6 juin 1937, dans lequel il attribue tout le mérite de leur travail aux conférences bordelaises de Saint-Vincent-de-Paul :

*« Depuis deux mois, nous sommes vivement sollicités par la délégation Basque installée à Paris. Celle-ci nous demande instamment de recevoir des enfants en convois qu'on désire grouper dans des établissements, sous la surveillance de prêtres et de professeurs espagnols. Nous nous étions assuré la disposition d'une propriété en Normandie, prête à recevoir immédiatement ces enfants accompagnés. Mais l'autorisation du Ministre de l'Intérieur était indispensable, et, malgré plusieurs démarches faites au Ministère, je ne puis, depuis un mois obtenir une réponse à la demande que j'ai formulée. Sur ces entrefaites, je viens de recevoir une communication du président du Conseil Général de Bordeaux, m'informant que la Préfecture confie à notre Société un groupe de cinq cents enfants basques, donc catholiques. Nos confrères se sont empressés d'accueillir ces enfants et d'en assurer la répartition dans des orphelinats et chez des particuliers de moralité et de sentiments reconnus »*<sup>173</sup>.

Toutefois, ce projet prend de l'ampleur au moment où les initiatives belges et anglaises sont publicisées en France et où se multiplient les appels émis par des intellectuels catholiques français sympathisants de la cause basque. Le 28 et le 30 mai, deux longs articles de *La Croix* sont consacrés à l'œuvre belge des enfants basques. Le 3 juin 1937,

---

171 NOCI Javier Díaz. *Euskarazko aldizkari, egutegi eta almanaken errolda (1834-1959)*. Eusko Ikaskuntza, 1994, p. 26. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

172 Lettre de Dominique Dufau, notaire à Saint-Pée-sur-Nivelle, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Saint-Péesur-Nivelle, 3 juin 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

173 Lettre d'Henri de Vergès, président général des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, à Eugenio Pacelli, transmise par le nonce Valerio Valeri, Paris, 6 juin 1937. AA. EE. SS., Spagna, 902 PO, fasc. 308, f. 54-55. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

un communiqué de presse informe les lecteurs de *La Croix* qu'en Angleterre, « *des communautés religieuses catholiques adoptent des enfants basques* »<sup>174</sup>. Et, l'idée de créer une structure formalisée pour organiser l'hébergement des enfants basques au nom des catholiques français ne résiste pas au caractère polémique et politiquement délicat de toute intervention qui touche de près ou de loin à la guerre d'Espagne. Ainsi, l'échec de Clément Mathieu et d'Antoine Dieuzayde à constituer une grande organisation nationale pour l'hébergement des enfants basques est provoqué par un événement qui peut sembler circonstancié à savoir leur désaccord avec l'évêque de Bayonne. Celui-ci, en décidant de créer son propre comité à Bayonne et d'agir séparément, rend impossible la constitution effective du « comité basque » dont le cardinal Verdier vient d'accepter à demi-mot la présidence d'honneur le 10 juin 1937. En effet, le télégramme d'Antoine Dieuzayde : « *Monseigneur Mathieu demande urgence si Cardinal accepterait présider Comité "basque" dont Évêques Dax, Bayonne ont déjà accepté présidence sur demande Vatican Mugita [sic]. Répondre Dax. Amitiés. Dieuzayde* »<sup>175</sup>, spécifie que le comité présenté à l'approbation de l'archevêque de Paris compte deux présidents : l'évêque de Dax, Clément Mathieu, et celui de Bayonne, Henri-Jean Houbaut. En outre, Henri-Jean Houbaut démontre à plusieurs reprises son intérêt pour les réfugiés basques depuis le début du conflit. Selon Pierre Malherbe, il contribue à l'accueil des populations du Guipuzcoa en août 1936<sup>176</sup>. Henri-Jean Houbaut appartient également au Sous-Comité d'action pour l'aide à la population civile de Bilbao monté par la préfecture des Basses-Pyrénées le 24 mai 1937<sup>177</sup>. Ainsi, « *Le Maire expose que, depuis la délibération prise par le Comité Municipal, en date du 19 Mai 1937, un Comité d'accueil pour les réfugiés espagnols a été formé dans les Basses-Pyrénées sous la Présidence de Monseigneur Houbaut, Évêque de Bayonne et que ce Comité veut se substituer au Comité français qui avait fait la démarche première d'utilisation de la Citadelle, pour l'hospitalisation des*

---

174 « Des communautés religieuses catholiques adoptent des enfants basques », *La Croix*, n° 16656, 3 juin 1937, p. 22.

175 Copie de la lettre de Georges Debray, assesseur ecclésiastique de l'Action catholique française, à Clément Mathieu, évêque de Dax, Paris, 10 juin 1937. CNAEF, Fonds de Mgr Courbe, 2 CE 243. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

176 LEVIN Henri. « Le vrai droit d'asile le voilà. D'un seul coup mille habitants de plus dans Bayonne l'hospitalière », *La Défense*, n° 370, 25 septembre 1936, p. 2. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

177 ADPA 4M 253 dossier « Aide à la population civile de Bilbao (mai-juillet 1937) ». « Comité pour l'aide à la population civile de Bilbao. Procès-verbal de la réunion du 24 mai 1937 », 24 mai 1937, signée par le secrétaire général de la préfecture et par Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées.

*enfants réfugiés d'Espagne* »<sup>178</sup>. C'est un cas de rupture entre les deux évêques du Sud-Ouest, et donc la naissance du CNCAB et du propre comité d'accueil à la préfecture des Basses-Pyrénées le 6 juillet 1937 de l'évêque de Bayonne<sup>179</sup>. De ce fait, au moment où le CNCAB annonce sa constitution le 7 août 1937 et malgré l'absence d'une véritable structure nationale de coordination des efforts catholiques, la division du travail entre Dax et Bordeaux est fonctionnelle. Selon les chiffres de la préfecture de Charente-Inférieure<sup>180</sup>, 493 enfants recrutés en tant que catholiques par le PNV<sup>181</sup>, accompagnés de cinq prêtres et onze monitrices, arrivent à La Pallice le 1er juin 1937. Une plainte communiquée le jour même par la CGT au ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, renseigne que les catholiques bordelais, aidés peut-être par les confrères de Saint-Vincent-de-Paul de la Rochelle, ont atteint leur but premier car « *lors de l'arrivée à La Pallice du bateau espagnol "Habana" qui venait de Bilbao, les membres des organisations ouvrières n'auraient pas été admis à s'approcher des réfugiés* »<sup>182</sup>. Après leur arrivée à La Pallice, les 493 enfants catholiques sont partagés en deux groupes. 333 d'entre eux exactement sont transférés le 2 juin dans les Landes où ils sont répartis entre deux centres de vacances : 223 au Hameau des écureuils à Capbreton et 110 à l'aérium Les Pastourelles à Pontenx-les Forges<sup>183</sup>. Les 160 restants sont distribués en petits groupes dans diverses institutions de la Gironde : à l'aérium du Landon, à la Colonie St Vincent de Paul<sup>184</sup> d'Andernos, à l'orphelinat de Gradignan, à l'hôpital suburbain du Bouscat, au Préventorium Saint-Vincent de Paul

178 Procès-verbal de la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-Pied-de-Port, 14 juin 1937. Archives municipales de Saint-Jean-Pied-de-Port (transmis par Denise Olhagaray). Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

179 « Déclaration du 6 juillet 1937. Comité d'accueil » (But : accueillir et assister les enfants Basques espagnols réfugiés en France. Siège : 20, rue Gambetta, Bayonne), *Journal officiel de la République française (JORF)*, 12- 13 juillet 1937. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34378481r/date>>.

180 « 3 e convoi. Arrivée du "Habana" le 2 juin et le 3 juin », « Réfugiés espagnols débarqués à La Rochelle, depuis le 7 mai 1937 ». Archives départementales de la Charente-Maritime (ci-après ADCM), 5 M 6/25. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

181 « La expedición de niños católicos ». Lettre de Plácido Ordorica à Joseph-Ernest Van Roey, archevêque de Malines, Bilbao, 23 août 1937. AAM, Papiers du Cardinal Van Roey, fonds II D, cote 22, carton « Baskische Kinderen 1937-1939 » (2). Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

182 Lettre de Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, au préfet de la Charente-Inférieure, Paris, 1er juin 1937. ADCM, 5 M 6/25. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

183 « État des dépenses engagées pour l'hébergement des enfants réfugiés », pièce jointe de la lettre de Francis Palous, secrétaire du CNCAB, à Clément Mathieu, Bordeaux, 22 octobre 1937. ADAD, Papiers Clément Mathieu, dossier « Espagne. Accueil des enfants basques réfugiés de la révolution d'Espagne ». Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

184 Livre de comptabilité : « Réfugiés espagnols-1936-Compte financier ». ADG, 4 M 513. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

d'Arcachon, dans deux orphelinats de Bordeaux et des lieux non spécifiés de Pessac et Taussat. Il organise aussi des campagnes de collecte de dons pour financer les colonies telle que celle de la Citadelle et pour ses propres colonies dites de « transition ». Celles-ci sont destinées à accueillir les enfants qui seront placés dans des familles. Jesus Alonso Carballes va jusqu'à dire que le comité est « *lié au nationalisme basque du PNV* »<sup>185</sup>. Aussi, beaucoup de liens internationaux en découlent. Le 12 août 1937, un quatrième convoi d'enfants catholiques quitte la France vers la Belgique avec 145 enfants hébergés dans des centres des Basses-Pyrénées<sup>186</sup>, dont 67 enfants prélevés sur la colonie de la Citadelle à Saint-Jean-Pied-de-Port. En tout, se sont 42 enfants envoyés vers la Suisse et presque 1 300 vers la Belgique<sup>187</sup>. Environ 500 restent à la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Même si l'œuvre catholique pour l'accueil des enfants espagnols est très importante dans les Basses-Pyrénées, reste à évoquer l'œuvre protestante. En effet, « *le pasteur Jezequel, Vice-président du Rassemblement Universel pour la Paix, se propose, d'accord avec le Conseil de la Fédération Nationale des Églises protestantes, de recueillir en France des enfants, des femmes et des vieillards espagnols appartenant au culte protestant* ». Cela favorise, à l'été 1938, « *le Conseil de la Fédération Nationale des Églises Protestantes en France à confier au pasteur Delpech, 7 bis, Rue Raymond Planté, à Pau, le soin d'organiser l'hébergement de ces évacués* »<sup>188</sup>. Quoiqu'il en soit, les mouvements de nature religieuse se soucient plus d'établir un fonctionnement interne plutôt que des financements nécessaires.

## **B ) L'influence de la Gauche Cégétiste et son implantation locale**

La genèse du Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (CAEE), organe de la CGT, apparaît comme une réponse aux déchirements internes provoqués, au sein de la gauche

---

185JALONSO CARBALLES Jesús. 1937, *los ninos vascos evacuados a Francia y Belgica. Historia y memoria de un exodo infantil, 1936-1940*. 1937, p. 239.

186ADPA 4M 252. Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur du 12 août 1937.

187ALONSO CARBALLES Jesús. 1937, *los ninos vascos evacuados a Francia y Belgica. Historia y memoria de un exodo infantil, 1936-1940*. 1937, p. 283.

188ADPA 4M 253 dossier « Fédération nationale des églises protestantes » 1938. Lettre du 6 août 1938 du Préfet des Basses Pyrénées informe les sous-préfets du département, le Commissaire spéciale à Pau et la Gendarmerie que le Ministre de l'Intérieur accorde l'œuvre de la Fédération nationale des églises protestantes.

française, par le conflit espagnol et la politique de non-intervention. Au mois d'août 1936, deux organisations de secours spécialisées liées au mouvement communiste, l'Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE), héritière du Secours ouvrier international (SOI), et le Secours Rouge de France (SRF) militent pour le lancement d'une opération internationale de transfert d'enfants espagnols. Pourtant, malgré leurs efforts, elles échouent à plusieurs reprises à obtenir l'accord de leurs interlocuteurs espagnols. Le sujet est bloqué pendant plusieurs mois jusqu'à ce que, à la mi-novembre 1936, la CGT fasse une entrée retentissante sur ce terrain en créant de toutes pièces un nouveau comité. Ce dernier parvient, lui, à convaincre le gouvernement républicain d'envoyer des enfants en France car son origine naît de la rencontre à Paris entre des militants de la Ligue espagnole des droits de l'homme (LEDH), de la ligue française (LDH) et de la CGT. Cependant, ce comité n'est à aucun moment déclaré comme association selon la loi de 1901. Le choix d'une faible institutionnalisation a d'importantes conséquences pratiques : ne jouissant pas de la personnalité morale, le CAEE ne peut pas signer de contrats en son nom propre pour payer du personnel, louer ou acheter des propriétés. Il est donc à l'origine un simple lieu de rencontre entre les différentes organisations participantes, qui seront appelées à agir en leur nom propre, sous la houlette générale de la CGT. Le 4 décembre, *Le Peuple* publie un communiqué annonçant officiellement la création du CAEE et la liste de ses membres. Celui-ci compte désormais deux présidents, Léon Jouhaux pour la CGT et Victor Basch pour la LDH, ce qui permet d'équilibrer en partie le poids de la CGT à la tête du comité<sup>189</sup>. Dans son action, le CAEE s'est essentiellement consacré au recrutement de familles d'accueil et non à la création de colonies collectives. A noter que toutes les sections locales fonctionnent sous les mêmes directives, celles du CAEE, dont l'objectif premier est : « *d'accueillir et d'héberger dans le plus bref délai le plus grand nombre possible d'enfants espagnols que la guerre civile a privés d'asile ou rendus orphelins* »<sup>190</sup>. En outre, les CAEE régionaux, départementaux ou locaux quadrillent le territoire français et incluent des militants locaux et des représentants de l'État, dès 1937. Et surtout, témoignent d'une activité humanitaire à l'échelle individuelle, avec la mise en place d'un système de familles nourricières et avec les donations collectées. A l'appui, les listes de contributions publiées en février 1939 dans *Le Peuple*, qui évoquent presque quatre millions de francs réunis en deux ans, ce qui donne une idée

---

189« Communiqué "Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE)" », *Le Peuple*, n° 5797, 4 décembre 1936, p. 2.

190 *L'accueil aux enfants d'Espagne*. Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne, 1937.

de la myriade de petites solidarités individuelles que sous-tend l'accueil aux enfants d'Espagne<sup>191</sup>.

En tout et pour tout, ce chapitre a démontré les rapports entre initiatives privées, de nature politique ou religieuse, et la mise en œuvre à l'échelle locale de l'accueil des enfants réfugiés espagnols. Cette opération s'avère coûteuse, complexe, et surtout décentralisée. Elle engage en effet une constellation d'acteurs publics et privés dont la « première caractéristique est l'hétérogénéité de nature, d'obédience religieuse et d'orientation politique »<sup>192</sup>. Les divers comités, une fois que la situation en Espagne le permet, font le lien entre l'impulsion humanitaire internationale et le terrain d'accueil. Il reste à observer précisément leur organisation.

---

191 KEREN Célia. « Les enfants espagnols réfugiés en France : 1939 ou la crise de la solidarité ouvrière ». dans : *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°44, pp. 75-89, 2009.

192 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

**DEUXIÈME PARTIE :**

**POLITIQUES D'ACCUEIL DANS L'EXPÉRIENCE**

**SPÉCIFIQUE DES ENFANTS**

## CHAPITRE 4 : PROBLÉMATIQUES FAMILIALES DE L'IMMIGRATION

La première partie de cette étude a dépeint le panorama politique et social des Basses-Pyrénées, utile pour comprendre pourquoi les enfants réfugiés espagnols y ont été accueillis. L'expérience enfantine permet de comprendre ce qu'est le statut de réfugié dans les années 1930 mais aussi les compassions humanitaires naissantes pour ce cas d'urgence. Au cours de la guerre civile espagnole, environ 10 000 enfants sont déplacés de la zone républicaine de l'Espagne et hébergés en France. Filles et garçons de cinq à quinze ans environ, ils sont généralement inscrits par leurs parents depuis l'Espagne pour être placés à l'étranger dans des familles d'accueil volontaires ou dans des colonies collectives. Leur trajectoire est ainsi très différente de celle des nombreux réfugiés de guerre qui foulent le sol français à la même époque : le déplacement de ces enfants d'un côté à l'autre des Pyrénées soulève la question de la famille. Si des femmes et des enfants passent un temps plus ou moins long dans les camps, la séparation des familles s'effectue généralement à la frontière ou dans les camps de triage. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont dirigés alors vers de nombreux départements de l'intérieur, région parisienne exceptée ; au moins 77 départements reçoivent quelque 170 000 réfugiés civils. Ainsi, l'idée de ce chapitre est d'appréhender les problématiques familiales intrinsèques à l'évacuation des enfants d'Espagne.

Pour y parvenir, une première analyse de l'évolution de la politique d'accueil des réfugiés espagnols viendra mettre en lumière la séparation familiale ; ensuite, la problématique des transferts d'enfants sera abordée ; pour enfin questionner le poids de la tutelle familiale.

## I ) L'évolution de la politique d'accueil des réfugiés espagnols ou la séparation familiale

Les bouleversements de la politique à l'égard des réfugiés espagnols sont les mêmes qui participent aux séparations familiales de 1936 à 1939. Comme l'a démontré le chapitre 3 de cette étude, le poids financier de l'accueil des réfugiés espagnols incite le gouvernement à durcir sa politique migratoire. Le 27 septembre 1937, le Ministre de l'Intérieur annonce aux préfets que les « *hommes de 18 à 48 ans qui sont sans ressource et sans emploi* » doivent être reconduits à la frontière de leur choix<sup>193</sup>. Les familles sont ainsi soumises aux nouvelles procédures et donc victimes de la séparation familiale. Le 1<sup>er</sup> octobre 1937 marque le début de ce rapatriement forcé, un épisode communément appelé le « *refoulement* ». Cet événement constitue un tournant dans la politique française envers les réfugiés, le nombre de réfugiés présents diminue drastiquement et presque tous les refuges gérés par le gouvernement ferment. L'étude des dossiers individuels conservés aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques permet de rétablir des lignes dissoutes pour ainsi vérifier la prise d'un arrêté de refoulement. En effet, en l'espace d'un mois, le nombre d'enfants réfugiés passe de 16 000 à 11 000, les familles préférant rester unies et les parents récupérant leurs enfants lorsqu'ils sont rapatriés en Espagne. En décembre 1937, le gouvernement basque estime qu'il reste 24 000 de ses ressortissants<sup>194</sup>. Le 15 octobre 1937, le préfet des Basses-Pyrénées informe le ministre de l'Intérieur que tous les réfugiés masculins âgés de 18 à 48 ans ont été évacués des Basses-Pyrénées, à l'exception de 90 hommes autorisés à rester car employés par la délégation d'Euzkadi, notamment ceux travaillant dans les colonies d'enfants<sup>195</sup>. Le 21 octobre 1937, les autorités françaises franchissent une nouvelle étape en suspendant le financement de certaines colonies enfantines, comme celle de la Citadelle<sup>196</sup>. La définition du terme « *refoulement* » expose ainsi la nature de la procédure administrative désignée. Pendant les années 1920, il s'agit des circulaires ministérielles demandant le refus de séjour opposé à un étranger désirant entrer en France ou s'y trouvant de fait sans autorisation officielle. Au cours des années 1930, il s'agit d'une mesure administrative

---

193ADPA 4M 243 Circulaire du 27 septembre 1937 du ministre de l'Intérieur aux préfets.

194ADPA 4M 128 dossier « statistiques / rapatriement des réfugiés espagnols » de 1937 à 1939.

195ADPA 4M 244 dossier « statistiques sur les réfugiés espagnols dans le département ». Lettre du Préfet des Basses Pyrénées au Ministre de l'Intérieur datée du 31 octobre 1937.

196HIRIART-JRRUTY Txomin . *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire, 2015.

enjoignant à un étranger ayant séjourné légalement en France de quitter le territoire, donc bien plus d'une interruption du séjour que d'une simple interdiction de s'installer<sup>197</sup>.

A cela, il est intéressant d'observer la mise en pratique de cette politique migratoire à l'échelle locale, et surtout son acceptation. Puisque l'échange entre le Sous-préfet de Bayonne et le Préfet des Basses-Pyrénées du 6 octobre 1937 notifie :

« Comme suite à mon rapport en date du 4 octobre courant, j'ai l'honneur de vous connaître que, si la mesure de rapatriement des réfugiés espagnols, à la charge de l'État français, sur la frontière de leur choix, constitue une mesure rendue obligatoire par les nécessités financières, elle continue à faire l'objet des plus vifs commentaires »<sup>198</sup>.

En effet, le 6 novembre 1937 une brochure de presse décrit « une certaine effervescence » à propos du refoulement des étrangers espagnols »<sup>199</sup>. Quelques jours plus tard, le 9 novembre 1937, le journal *La France du Sud-Ouest*, fait tribune du « sujet du rapatriement des Espagnols de 18 à 48 ans » et scande « La paix sociale d'abord » en titre<sup>200</sup>. Cet extrait questionne la décision ministérielle de rapatriement des réfugiés appliquée aux Espagnols âgés de 18 à 48 ans tant elle divise les mairies de la Côte Basque. En cela, une protestation des maires réunis à Biarritz, le 4 novembre 1937, suite à la convocation du Maire de Biarritz, Monsieur Hirigoyen<sup>201</sup>, contre la décision ministérielle et les mesures préfectorales de refoulement appliquées dans les Basses-Pyrénées. Monsieur Lannepouquet, Maire d'Hendaye, déclare à la sortie de cette réunion : « Le décret avait un sens il y a un an ; aujourd'hui, il n'en a plus »<sup>202</sup>. A cette occasion, le docteur Lafourcade, chef des droites à Bayonne, se faisant l'écho de l'émotion générale, inquiète le Maire de Bayonne, Monsieur Simonet, de son absence. Cette résistance de la part des maires, surtout Monsieur Hirigoyen qui s'est rendu à Paris pour exposer au Ministère de l'Intérieur la situation locale<sup>203</sup>, a permis une « faveur » consentie à l'égard des réfugiés basques, obligés de quitter les Basses-Pyrénées mais tolérés de séjourner

---

197RYGIEL Philippe. *Refoulement et renouvellement des cartes de « travailleur étranger » dans le Cher dans les années 1930*, dans RYGIEL Philippe. *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Aux lieux d'être, pp. 200-201, 2006.

198ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Échange entre le Sous-préfet de Bayonne et le Préfet des Basses-Pyrénées du 6 octobre 1937.

199ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. *Le Sud-Ouest de Bayonne* du 6 novembre 1937.

200ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Brochure de *La France du Sud-Ouest* du 9 novembre 1937.

201ADPA 4M 245 dossier « opinions face aux réfugiés » de 1931 à 1939. Télégramme du Maire de Biarritz, Hirigoyen.

202ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Brochure de *La France du Sud-Ouest* du 9 novembre 1937.

203ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. *La Dépêche* du 7 novembre 1937, réaction du Maire de Biarritz.

au nord de la Loire. De plus, un papier de *La Petite Gironde* du 9 novembre 1937, discute vivement de la décision ministérielle du refoulement des réfugiés espagnols par la mention « *deux poids et deux mesures* ». Car en fait, la mise en place effective du rapatriement de réfugiés espagnols est difficile, si bien que cette circulaire est remise en question : « *à d'autres sources, il revient que la mesure d'interdiction ne s'applique qu'au département des Basses-Pyrénées, et plus particulièrement à l'arrondissement de Bayonne. En effet, dans les Pyrénées-Orientales, qui est aussi un département français et frontière, la fameuse circulaire ministérielle frappant les Espagnols de 18 à 48 ans n'est pas appliquées. L'administration a donc deux poids et deux mesures et réserve ses foudres pour cette Côte Basque, région essentiellement touristique et vivant de l'apport étranger* »<sup>204</sup>. Aussi, la circulaire de refoulement est signalée de l'autre côté de la frontière, la copie d'une lettre du Commissaire Divisionnaire d'Hendaye au Sous-préfet de Bayonne fait part d'un échange avec le Commandant Troncoso d'Irun : « *cet officier m'a fait savoir que la décision française était en contradiction avec les termes d'une convention intervenue entre la France et l'Espagne en 1836. Aux termes de ladite convention les Français et les Espagnols ont librement le droit d'entrée et de séjour dans l'un des deux pays* »<sup>205</sup>. En cela, Monsieur Ceugnard indique que les autorités de Burgos envisagent le renvoi des Français séjournant en Espagne. Ce pourquoi, même si cette mesure ne concerne pas directement les enfants qui sont encore une fois bénéficiaires d'un statut à part, elle provoque une problématique certaine, celle de la séparation familiale qui entraîne une vague de rapatriements.

En outre, la politique du Ministère de l'Intérieur vis-à-vis des étrangers et des réfugiés se durcit notablement avec le remplacement de Marx Dormoy par Albert Sarraut<sup>206</sup>. Aussi, les organisations de gauche qui gèrent l'accueil des enfants espagnols en France ne jouissent plus de la même bienveillance auprès des pouvoirs publics. Ces évolutions apparaissent, avec la nouvelle circulaire du 29 juin 1938 visant à faciliter les rapatriements d'enfants vers la zone franquiste<sup>207</sup>. Jusque-là, les enfants espagnols évacués ne sont pas touchés par les différentes mesures concernant les réfugiés espagnols ordinaires mais en 1939, il

---

204ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Brochure de *La Petite Gironde* du 9 novembre 1937.

205ADPA 4M 245 dossier « rapports sur les réfugiés » de 1934 à 1939. Lettre du Commissaire Divisionnaire d'Hendaye au Sous-préfet de Bayonne du 18 novembre 1937.

206HAROUNI Rahma. « Le débat autour du statut des étrangers dans les années 1930 ». *Le mouvement social*, n° 188, septembre 1999, p. 71.

207ADPA 4M 256 dossier « Interventions et décisions des autorités espagnoles pour les rapatriements » de 1939.

semble que le refus de « *l'étranger indésirable* »<sup>208</sup> contamine la figure de l'enfant. À partir du mois de septembre, alors que la France entre elle-même en guerre, la politique vis-à-vis des réfugiés espagnols se modifie : tandis que les hommes peuvent s'avérer utiles à la défense et à l'économie nationales, les mesures en faveur du rapatriement des femmes et des enfants s'accroissent<sup>209</sup>. Il est donc évident que les conditions ne favorisent pas les efforts déployés pour évacuer et accueillir les enfants espagnols en France. Cependant, cela ne signifie pas que les actions des différents acteurs sont prédéterminées. En fait, même si le Ministère de l'Intérieur cherche à encourager le rapatriement des réfugiés espagnols en 1939, il ne proclame jamais de refoulement forcé, et sa politique évolue fréquemment, souvent au rythme de circulaires hebdomadaires. Localement, un compte-rendu d'un vote de la Section socialiste de Mauléon<sup>210</sup> à l'encontre des refoulements exercés dans la commune tempère l'idée d'un « refoulement » général. La politique de la France à l'égard des réfugiés a donc radicalement évolué en trois ans<sup>211</sup>.

## II ) La problématique des transferts d'enfants

La problématique du rapatriement des enfants espagnols, en particulier des enfants basques, hébergés en France débute en juillet 1937, et devient un sujet de préoccupation internationale grâce à l'intervention d'un acteur inattendu. En effet, c'est le pape et ses proches collaborateurs qui envisagent d'envoyer un émissaire à Bilbao pour œuvrer au retour des enfants basques dans leur pays d'origine. Le 15 juillet 1937, le Saint-Siège décide d'envoyer le prélat Ildebrando Antoniutti à Bilbao, récemment tombée aux mains des franquistes, avec pour mission d'aider au retour des enfants basques expatriés au cours des semaines précédentes. La mission de ce dernier est d'entrer en collaboration avec le Comité national des recherches des enfants basques à l'étranger<sup>212</sup>. Cette

---

208SCHOR Ralph. *L'Opinion française et les étrangers en France (1919-1939)*. Publications de la Sorbonne, 1985.

209MAUGENDRE Maëlle. *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*. Thèse de doctorat sous la direction de CHAPERON Sylvie et GODICHEAU François. École doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures. 2013.

210ADPA 4M 248 dossier « refoulement de réfugiés hors du département » de 1934 à 1939. Brochure Mauléon réunion SFIO.

211PESCHANSKI Denis. *Les Camp français d'internement (1938-1946)*. Thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Antoine Prost. Université Panthéon-Sorbonne, 2000.

212Comitato Nazionale delle ricerche dei Fanciulli Baschi all'estero. « Rapport n°3/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétaire d'État, Salamanque, 1er août 1937. Ibid., f. 36-38. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation*

structure s'est établie en mai 1937, lorsque le général Fidel Dávila, alors Président du Conseil technique d'État, ordonne la création d'une Délégation extraordinaire pour la protection des mineurs (DEPM)<sup>213</sup>. Son but étant de centraliser l'action des tribunaux pour mineurs, des maisons de correction et des conseils provinciaux de protection des mineurs se trouvant en zone franquiste. Cette initiative poursuit cependant avant tout un objectif de correction des mineurs, et non de protection<sup>214</sup>. Ildebrando Antoniutti pourtant prêt à soutenir le gouvernement de Burgos et la DEPM, se heurte dès les premiers jours de son mandats à une grande campagne de presse au sujet du retour d'une partie des 279 enfants du sanatorium de Górliz envoyés à Saint-Christau dans les Basses-Pyrénées par l'entremise du département de la Santé du gouvernement d'Euzkadi. Dès le 3 juillet, l'opportunité de leur renvoi en Biscaye est signalée par José María Quiñones de León, représentant officieux du gouvernement franquiste à Paris, et la nouvelle administration civile provinciale de Biscaye, la Diputación, décide d'appeler les parents de ces enfants à en réclamer le rapatriement<sup>215</sup>. Par la suite, La Gaceta del Norte annonce la publication d'un prochain communiqué de presse officiel dénonçant « *le calvaire que subissent les petits malades* »<sup>216</sup> et la volonté de la Diputación est d'organiser leur « *sauvetage* »<sup>217</sup>. Dès lors, 109 enfants réclamés par leurs parents arrivent au pont international d'Irún, le 8 août. A cette date, les journaux se font largement l'écho de cet événement « *d'une émotion impressionnante* »<sup>218</sup>. Ildebrando Antoniutti corrobore ce discours officiel : « *Aujourd'hui reviennent 125 enfants malades du sanatorium de Górliz, transportés à l'étranger aux*

---

*transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

213Présidence du Conseil technique d'État, « Orden.- Creando una Delegación extraordinaria, dependiente de la Comisión de Justicia, que asumirá las funciones del Consejo Superior de Protección de Menores » [ordre du 11 mai], Boletín Oficial del Estado, n° 207, 15 mai 1937, p. 1434-1435. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

214« Orden.- Organizando la beneficencia pública en colaboración con la privada » [ordre du 29 décembre 1936], Boletín Oficial del Estado, n° 75, 3 janvier 1937, p. 18-22. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

215Copie de la décision de la diputación de Biscaye signée par son président, Luis Llaguno, Bilbao, 14 juillet 1937. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

216« el calvario que vienen sufriendo los pobrecitos enfermos ». « Diputación. Anuncio de una nota oficial », La Gaceta del Norte, n° 11963, 14 juillet 1937, p. 3.. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

217« rescate », La Gaceta del Norte, n° 11963, 14 juillet 1937, p. 3. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

218« Los enfermitos de Górliz fueron repatriados ayer. La llegada de los niños al puente internacional fue de una emoción impresionante. ». Ibid. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

*seules fins de propagande anti-espagnole, contre toute volonté des parents* »<sup>219</sup>. Il informe même la Secrétairerie d'État de la réalité des agissements des organisateurs des évacuations : « *On m'assure que de nombreux enfants ont été envoyés à l'étranger avec des faux papiers, les faisant figurer comme les fils de communistes qui en demandaient le départ* ». Dans le rapport qu'il envoie à Rome, il explique avoir reçu presque 200 demandes « *de personnes [venues] lui exposer des choses extrêmement émouvantes. Ce sont des drames familiaux impressionnants* »<sup>220</sup>. Ce rapport vise à présenter à la Secrétairerie d'État la nécessité d'un rapatriement immédiat de tous les enfants expatriés. Cependant, cette démarche se trouve entravée par les exigences des gouvernements des pays d'accueil, qui requièrent une « *demande formelle des parents respectifs* » approuvée par les autorités consulaires de chaque pays d'accueil pour chaque enfant à rapatrier. Cette procédure a été mise en œuvre pour le rapatriement des enfants du sanatorium de Górliz : « *les enfants du Sanatorium de Górliz qui avaient été momentanément évacués en France et hospitalisés à Saint-Christau sont en grande partie retournés en Espagne avec votre assentiment. Le Gouvernement français avait exigé l'autorisation des parents des enfants intéressés, autorisation que M. L'Ambassadeur de France avait obtenue par l'intermédiaire de nos consuls en Espagne* »<sup>221</sup>.

Toutefois, l'affaire des enfants de Górliz n'est pas un cas à part, dès lors que Ildebrando Antoniutti « *agissant, non seulement d'accord avec les autorités rebelles mais de leur part, est chargé de rassembler les enfants espagnols réfugiés en France et éparpillés sur l'ensemble de notre territoire pour les ramener en Espagne. Ces enfants seraient selon le cas, ou bien remis à leurs parents dont certains les auraient déjà réclamés, ou bien placés dans des camps spéciaux* »<sup>222</sup>. Présentée de cette manière, l'entreprise de rapatriement des enfants revêt immédiatement une dimension politique et diplomatique. À cette époque, le seul gouvernement espagnol reconnu par la France est celui de Valence, républicain. Le préfet des Basses-Pyrénées se trouve donc dans l'incapacité de prendre une décision concernant une demande provenant essentiellement d'un représentant

---

219« Oggi ritornano 125 bambini ammalati del sanatorio di Górliz, trasportati all'estero unicamente a scopo di propaganda anti-spagnuola, contro ogni volontà dei parenti. » Rapport n° 5/37 d'Ildebrando Antoniutti à la Secrétairerie d'État, Bilbao, 8 août 1937. AA. EE. SS., Spagna, 907 PO, fasc. 313, f. 49-52. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

220« ...di persone ad espormi dei così commoventissimi. Sono drammi famigliari impressionanti. » Ibid. Relevé et traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

221ADPA 4M 253 dossier « Mgr Antonetti nonce apostolique ». Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937.

222ADPA 4M 253 dossier « Mgr Antonetti nonce apostolique ». Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937.

franquiste. Il sollicite alors des instructions du Ministre de l'Intérieur et du Département des Affaires étrangères<sup>223</sup>. De plus, la situation se complique davantage lorsque le Sous-préfet de Bayonne informe le Préfet que « *le Consul d'Espagne et la Délégation d'Euzkadi ont alerté leur ambassade concernant l'affaire Antoniutti* »<sup>224</sup>. Ce dernier s'adresse alors directement à Henri-Jean Houbaut, Evêque de Bayonne, dans une lettre où il se présente comme étant le Président du comité d'accueil de Bayonne, et dans laquelle il lui demande au nom de la charité de bien vouloir accepter le retour en Espagne des enfants hébergés à Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>225</sup>. Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre 1937, le Ministre de l'Intérieur, alerté par la préfecture des Basses-Pyrénées, édicte une réponse de portée générale pour le retour des enfants réfugiés espagnols. Il envoie ainsi à tous les préfets une nouvelle circulaire, ajoutée comme « additif n° 5 » à l'Instruction générale de mai 1937 sur les réfugiés espagnols. Ce nouveau texte porte sur les « *mesures particulières concernant les enfants* » et notamment leur rapatriement :

*« Le Gouvernement estime qu'il est responsable, à l'égard des parents, de tous les enfants espagnols qui ont été recueillis sur le territoire français, que ces enfants soient hébergés par les soins des collectivités publiques, par des organisations charitables ou par des personnes privées. On doit considérer qu'aucune atteinte ne saurait être portée aux droits des parents restés en Espagne, qui désirent reprendre leurs enfants et dont la demande est transmise par voie diplomatique. Il appartient aux Préfets d'assurer en tout état de cause, les rapatriements demandés de la sorte par mon département ou adressés directement à l'Administration Préfectorale, sous réserve que ces demandes soient certifiées par l'autorité consulaire française. »*<sup>226</sup>.

L'importance de ce texte dans la bataille pour le rapatriement des enfants réside probablement moins dans la procédure qu'il instaure que dans le coup de force juridique et normatif qu'il représente. Si Ildebrando Antoniutti comprend les subtilités des démarches ministérielles, les autorités mobilisées au niveau local font barrage à l'application de l'« additif 5 ». Dès le 15 septembre, le consul d'Espagne à Bayonne, Pedro

---

223ADPA 4M 253 dossier « Mgr Antonetti nonce apostolique ». Copie de la lettre de Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, à Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, Pau, 25 août 1937.

224ADPA 4M 253 dossier « Mgr Antonetti nonce apostolique ». Note manuscrite sur papier à en-tête du cabinet du préfet des Basses-Pyrénées, sans date [27 ou 28 août 1937].

225ADPA 4M 253 dossier « Mgr Antonetti nonce apostolique ». Lettre d'Ildebrando Antoniutti à Henri-Jean Houbaut, Bilbao, 26 août 1936 et lettre d'Henri-Jean Houbaut à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 30 août 1937.

226Additif n°5 à l'Instruction générale de Mai 1937 sur l'hébergement des réfugiés espagnols, signé Jacques Chevreux, directeur général adjoint de la Sûreté nationale, pour le ministre de l'Intérieur et pour le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), 1er septembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 3. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

Lecuona Ibarzábal, positionné contre les rapatriements d'enfants, transmet le contenu de la circulaire n° 37 au Sous-préfet Pierre Daguerre<sup>227</sup>, qui en fait part à son tour au Préfet Maurice Mathieu<sup>228</sup>. Le même jour, ce dernier reçoit exactement la même information du consul d'Espagne à Pau<sup>229</sup>. A noter que Pierre Daguerre et Maurice Mathieu sont à l'écoute des autorités républicaines. Ceci s'explique par leurs opinions personnelles mais aussi par la situation très spécifique des Basses-Pyrénées. Ce département frontalier, très à droite comme souligné dans le chapitre 1, accueille les milieux français et espagnols pro-républicains. Les autorités locales cherchent à éviter que le conflit espagnol ne traverse la frontière et c'est peut-être ce qui les incite particulièrement à la prudence. Ainsi, le 18 septembre, Maurice Mathieu informe Marx Dormoy que « *le Consul d'Espagne à Bayonne vient de recevoir une note de son Ambassade s'opposant à la remise de ces enfants sans son autorisation* »<sup>230</sup> et il lui demande, « *afin d'éviter tout incident avec les autorités espagnoles [...] de vouloir bien intervenir auprès du Ministère des Affaires Étrangères en vue d'obtenir l'accord du Gouvernement régulier de Valence* ». En cela, le processus de décision concernant le rapatriement des enfants s'est déroulé à Paris mais aussi et surtout dans les Basses-Pyrénées. Sur le terrain, si les ordres du Ministère de l'Intérieur tardent à être appliqués, c'est parce que le Préfet et le Sous-préfet se heurtent à une triple opposition : celle des responsables de la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port, celle de la délégation basque et celle du consul d'Espagne.

Plus tard, dès avril 1939, les autorités espagnoles et françaises convergent dans leurs politiques publiques vers un même objectif qui est de renvoyer le plus vite possible dans leur patrie tous les enfants espagnols se trouvant sur le sol français sans leurs parents. Ces derniers représentent entre 15 et 20 000. Ainsi, le 8 juin 1939, le préfet des Basses-Pyrénées précise bien qu'un convoi de 600 enfants doit prochainement traverser la frontière « *en sus du contingent journalier de réfugiés* »<sup>231</sup>. Et, le 17 juillet 1939, une grande expédition de 200 enfants placés dans des familles de la région parisienne ou dans les anciennes colonies d'Ivry-sur-Seine, d'Asnières, de La Garenne-Colombes, de Saint-Prix

---

227ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Copie de la lettre de Pedro Lecuona, consul d'Espagne à Bayonne, à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Bayonne, 15 septembre 1937.

228ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Lettre de Pierre Daguerre à Maurice Mathieu du 17 septembre 1937.

229ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Lettre de Pablo de Tremoya y Alzaga, consul d'Espagne à Pau, à Maurice Mathieu, préfet des Basses-Pyrénées, Pau, 17 septembre 1937.

230ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Copie de la lettre de Maurice Mathieu à Marx Dormoy, Pau, 18 septembre 1937.

231ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Copie de la lettre du préfet des Basses-Pyrénées au Commissaire divisionnaire de Police Spéciale à Hendaye et à Pierre Daguerre, sous-préfet de Bayonne, Pau, 8 juin 1939.

et de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>232</sup> regagne l'Espagne. Sous cette forme particulière, l'histoire de l'évacuation et de l'accueil des enfants espagnols en France prend fin entre 1939 et 1940. En effet, la circulaire du 7 février 1940 rendant obligatoire le rapatriement des « *réfugiés femmes et enfants ne pouvant justifier que leur soutien naturel est en France* »<sup>233</sup>.

Plus précisément, un cas précis retient l'attention, celui de l'autorisation de recueillir une enfant de douze ans réfugiée espagnole, Maria Tereza Urroz. Ce transfert individuel a d'abord fait l'objet d'une demande personnelle de Daniel Argote<sup>234</sup> au préfet de l'Isère, puisque l'individue réside auparavant au Centre des réfugiés espagnols de Grenoble. De là, le préfet de l'Isère adresse le 24 juin 1939 une demande de renseignement auprès du préfet des Basses-Pyrénées concernant le pétitionnaire et les moyens disponibles à l'accueil de Maria Tereza Urroz<sup>235</sup>. S'en suit la réponse du préfet des Basses-Pyrénées du 1<sup>er</sup> juillet 1939, attestant des volontés humanitaires de Daniel Argote et des capacités d'accueil de son département. Cet exemple indique qu'un individu, tel que Daniel Argote, est en mesure d'agir à l'échelle locale pour le secours des enfants réfugiés espagnols, mais aussi que le transfert de Maria Tereza Urroz évoque des délais importants qui amenuisent les possibilités de transfert des enfants réfugiés espagnols.

### **III ) La tutelle parentale ?**

#### **A ) Le droit de la famille**

A partir du début de l'hiver 1937, rapatrier un enfant depuis la France devient un processus long, engageant la problématique de la tutelle parentale sur les enfants réfugiés espagnols<sup>236</sup>. Comme indiqué précédemment, l'« additif n° 5 » à l'Instruction générale de mai 1937 sur les réfugiés espagnols fait relever le rapatriement des enfants espagnols de

---

232ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Copie de la lettre du préfet des Basses-Pyrénées au commissaire divisionnaire de police spéciale à Hendaye, Pau, 14 juin 1939.

233ADPA 4M 243 dossier « Circulaires ».

234Voir chapitre 8.

235 ADPA 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

236ALONSO CARBALLEES Jesus Javier. *La tutelle des enfants républicains expatriés pendant la Guerre d'Espagne : dispositions légales et conflits internes, 1936-1938*. Enfance Violence Exil, 2011.

la tutelle parentale. En effet, l'État français promet qu'« aucune atteinte ne saurait être portée aux droits des parents restés en Espagne, qui désirent reprendre leurs enfants »<sup>237</sup>. Toutefois, dans son courrier du 24 septembre 1937 au Comité d'évacuation d'Euzkadi à Paris, Georges Buisson signale qu'« un arrêté du Ministère de l'Intérieur fixe que le gouvernement français se considère responsable des enfants vis-à-vis de leurs parents »<sup>238</sup>. En effet, l'additif n°5 du 1<sup>er</sup> septembre 1937 fonde son instruction aux Préfets sur un argumentaire moral. Le terme de « responsabilité » utilisé ici n'a pas de valeur juridique mais celui de « tutelle » est évité à dessein puisqu'en aucun cas le Ministère de l'Intérieur ne peut prétendre à une délégation de tutelle, qui signifierait qu'il a passé un accord avec les parents ou les tuteurs des enfants. Cependant, ce texte contribue à étendre juridiquement le domaine d'intervention de l'État, en intégrant une question relevant de l'autorité parentale et, par conséquent, du droit privé. De plus, étant ressortissants espagnols et mineurs, les enfants évacués sont sous la protection de leur propre État, c'est-à-dire, en pratique, sous celle du gouvernement républicain, uniquement reconnu par la France de manière officielle. Le gouvernement français estime que seule la volonté des parents est déterminante et décide unilatéralement de s'en faire le garant exclusif. Il convient de noter que cette décision ministérielle s'inscrit dans une longue tradition historique française concernant les relations entre l'État, les familles et les enfants, ainsi que la délimitation des frontières entre le public et le privé. Dans son étude comparée des politiques de l'enfance en Grande-Bretagne et en France, Laura Lee Downs montre qu'au Royaume-Uni, pays de « posture libérale »<sup>239</sup>, l'État n'interagit pas directement avec l'enfant en temps normal, car la famille est considérée comme une entité purement privée : toute intervention publique est perçue comme une menace pour son intégrité. En revanche, dans la « démocratie républicaine » française, l'enfant est vu comme un futur citoyen, et l'État s'intéresse directement à sa protection et à son éducation. Cette intervention n'est pas considérée comme une intrusion, mais plutôt comme un complément à l'action de la famille. En cela, les documents administratifs de

---

237Additif n°5 à l'Instruction générale de Mai 1937 sur l'hébergement des réfugiés espagnols, signé Jacques Chevreux, directeur général adjoint de la Sûreté nationale, pour le ministre de l'Intérieur et pour le Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), 1<sup>er</sup> septembre 1937. CARAN, F/7/15172, dossier 3. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

238Copie de la lettre de Georges Buisson à Norberto Mújica (Comité d'évacuation d'Euzkadi), Paris, 24 septembre 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 120-121. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

239DOWNS Laura Lee. « Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940°) », dans *Annales Histoire et Sciences sociales*, n°2, pp. 413 à 448, 2011.

déclarations de retour volontaire vers l'Espagne témoignent de la tutelle familiale au moins jusqu'en 1937. Par exemple, le document de rapatriement du petit Henrique Camara par Port-Bou est signé par la mère, Maria Diaz Camara<sup>240</sup>. Et ici aussi, le cas des enfants de Saint-Jean-Pied-de-Port est intéressant puisqu'il inaugure le repérage des parents au moyen des listes qui sont communiquées par les comités d'hébergement, ou dérobées<sup>241</sup>. Mais c'est l'occasion choisie par l'Ambassadeur de France à Bilbao, Jean Herbette, fervent opposant des évacuations d'enfants pour signaler au Ministre des Affaires étrangères l'inopportunité d'héberger des enfants espagnols en France sans leurs parents<sup>242</sup>.

## B) Le regroupement familial

Le système mis en place par le gouvernement français pour le rapatriement des enfants réfugiés espagnols met également en lumière la problématique des regroupements familiaux. En effet, « *sur un échantillon de 615 enfants appartenant à 257 fratries, quinze enfants tout au plus (appartenant à onze fratries différentes) se trouvent dans un département différent de leurs frères et sœurs. Parmi les 246 fratries hébergées intégralement dans le même département, et qui regroupent 585 enfants, 28 au plus ne sont pas hébergés dans la même commune que leurs frères et sœurs* »<sup>243</sup>. Les comités internationaux de l'aide à l'enfance sont en cela les principales structures à avoir œuvré avec les autorités locales pour le rapprochement des familles. Une lettre du Préfet de la Charente-Inférieure à la Directrice du Foster Parent's Committee, datée du 30 juin 1939, expose quelques cas : « *l'enfant América de Sola a été réunie à sa mère, actuellement à Nogent-Seine (Aude) ; l'enfant Manolita Rodriguez a également été réunie à sa mère actuellement à la Couarde (Île de Ré) ; l'enfant Isabel Zurita a été réunie à son frère actuellement à la Couarde (Île de Ré) ; les enfants Isabel Jaujuan et Maria Gramaje ont*

---

240ADPA 4M 255 dossier « réfugiés : déclarations de retour volontaire pour l'Espagne » de 1936 à 1939.

Fiche de rapatriement du 3 septembre 1936 à Port-Bou.

241AD 4M 256 « Rapatriement de réfugiés résidant dans le département » de 1937 à 1939.

242Dépêche de Jean Herbette à Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, Saint-Jean-de-Luz, 20 mars 1937. Archives du ministère des Affaires étrangères (ci-après AMAE), Série Z Europe, Espagne, 268, f. 36-38. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

243KEREN Célia. « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) ». dans : *Revue de l'histoire de l'enfance irrégulière*, n°15, pp. 167-183, 2013.

*été rapatriées le 9 mai dernier* »<sup>244</sup>. Les sources présentent aussi de nombreux cas de recherches d'individus pour le regroupement familial. Mais une initiative particulière témoigne particulièrement bien des difficultés qui en découlent, il s'agit de la création du journal *Le Courrier des Réfugiés*, né de l'initiative de René Brousse :

*« Nous avons pris l'initiative de créer dans les colonnes de notre Journal une rubrique qui a pour but de permettre aux réfugiés espagnols de retrouver des membre de leurs familles dont ils se sont trouvés séparés au moment de l'exode vers la France. M. Le Préfet des Pyrénées-Orientales a bien voulu nous autoriser à adresser dans tous les camps de concentration de son département un certain nombre de nos exemplaires dont les pages consacrées aux demandes sont affichées en divers points des camps. Nous vous serions particulièrement obligés s'il vous était possible de nous faire envoyer l'adresse des camps ou des installations de votre département, qui hébergent des réfugiés espagnols avec l'indication du nombre des exemplaires quotidiens nécessaires, dont la fourniture sera gratuite »*<sup>245</sup>.

Effectivement, destiné à faire connaître aux éventuels intéressés qu'ils sont recherchés par des membres de leurs familles, ou à faire paraître des avis de recherche, le journal cède la place au Service des recherches et de regroupement des réfugiés espagnols à partir du 6 avril 1939. Un véritable comité d'action exclusive est alors confié par décision du gouvernement français au Comité International de la Croix Rouge, désormais le seul chargé de rechercher les réfugiés<sup>246</sup>. Les œuvres de regroupement de familles disparaissent des quotidiens et des rubriques qui y sont bénévolement consacrées jusqu'alors. Ainsi, un système de patronage se met progressivement en place pour remplacer la tutelle parentale des enfants concernés. Notamment dans les cas de convois d'enfants placés sous le patronage d'un représentant de l'État français ou d'un délégué de comité charitable. Par exemple, un convoi de 200 enfants rapatriés par Hendaye sont sous le patronage de Madame de la Puente, elle-même nommée par le Consul d'Espagne à Pau<sup>247</sup>.

---

244 ADPA 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Lettre du Préfet de la Charente-Inférieure à la Directrice du Foster Parent's Committee, datée du 30 juin 1939.

245ADPA 4M 253 dossier « journaux ». Lettre du Directeur administratif, Monsieur René Brousse, du journal *Le Courrier des Réfugiés*, au Préfet des Basses Pyrénées

246MARQUES POSTY Pierre. Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939), dans *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, 1995. p. 57.

247ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du 14 juin 1939 du Préfet des Basses-Pyrénées au Commissaire Divisionnaire de Police Spéciale à Hendaye.

Au terme de cette analyse, visant à concevoir les problématiques familiales de l'immigration déjà en rapport avec l'évolution de la politique d'accueil des réfugiés espagnols en France puis particulièrement en regard des mobilisations et contre-mobilisations de l'évacuation des enfants, la séparation familiale, la remise en question de la tutelle parentale et le regroupement familial ont été démontrés. Également, force est de constater qu'il existe une véritable politique de l'enfance parmi les directives ministérielles concernant l'immigration espagnole. Si ce chapitre a expliqué les raisons de l'impossible maintien des codes familiaux dans l'épreuve migratoire de la guerre civile, la suite de cette étude s'attachera à démontrer comment les œuvres humanitaires ont cherché à recréer la famille.

## CHAPITRE 5 : CELLULES LOCALES DE L'AIDE HUMANITAIRE

Dès lors que le gouvernement provisoire espagnol accorde l'évacuation d'enfants espagnols, les œuvres charitables occupent un terrain d'action large, en Espagne d'abord mais progressivement en France. Tout en faisant appel à d'autres parrainages pour continuer à créer d'autres centres d'accueil en Espagne, le Ministère met l'accent sur la nécessité, devenue incontournable, de développer parallèlement une politique d'accueil des enfants espagnols à l'étranger. En cela, la guerre civile est l'instant de la mise en place des actions humanitaires contemporaines. Dans les Basses-Pyrénées, le développement humanitaire s'organise par le biais des structures préexistantes mais pas vraiment fonctionnelles. Pour financer leurs actions, les diverses œuvres charitables qui seront évoquées dans ce chapitre, mettent en place une mobilisation médiatique qui rend visible les réfugiés auprès du public. Chaque organisation développe par la suite sa propre stratégie pour mettre en place des cellules locales d'hospitalité. Le Préfet des Basses-Pyrénées fait état en mai 1939 de cet élan humanitaire lorsqu'il indique qu'« *un certain nombre d'associations ou de sociétés philanthropiques privées de caractère national ou international ont pris à leur charge au début de la guerre civile espagnole de nombreux enfants et jeunes gens originaires de ce pays* »<sup>248</sup>.

Afin de définir, pour ensuite comparer, les protocoles d'action de divers comités humanitaires, ce chapitre sera basé sur des études de cas.

### I) Le Comité International de la Croix-Rouge

« Les délégués du Comité international doivent donc se dire que leur situation est en quelque sorte celle de missionnaires plutôt que celle de diplomates. »<sup>249</sup>

Max HUBER.

---

248ADPA 4M 256. dossier « Rapports aux ministres » de 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 28 mai 1939.

249MARQUES POSTY Pierre. *La Croix-Rouge pendant la guerre d'Espagne. Les missionnaires de l'humanitaire 1936-1939*. L'Harmattan, 2000, p. 15.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est la plus ancienne institution d'aide humanitaire de l'époque contemporaine existant encore. A sa création en 1863, le CICR se définit comme : « *une organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels* »<sup>250</sup>. Le comité organise une conférence internationale du 26 au 29 octobre 1863 à Genève. Quatorze gouvernements européens et quelques sociétés philanthropiques sont réunis dans le but « *d'examiner les moyens de promouvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées de campagne* »<sup>251</sup>, ainsi que d'officialiser la création de l'association. Les activités du CICR sont alors cadrées selon sept principes fondamentaux qui sont humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unicité et universalité<sup>252</sup>. L'année suivante, le 22 août 1864, la Première Convention de Genève est signée par 12 États. Désormais, il est entendu qu'une Société nationale de la Croix-Rouge est reconnue, si le gouvernement adhère à cette idée et s'il a préalablement signé la Convention de Genève de 1864. D'autant que la vocation du CICR est exclusivement humanitaire, il possède en cas de conflit un statut neutre et indépendant et doit être reconnu par toutes les parties en conflit dans les zones où il agit. En cela, le CICR est doté d'un statut juridique formel tant il est considéré comme une entité souveraine non-gouvernementale de droit international public<sup>253</sup>. Parallèlement, le droit international humanitaire se développe, et en 1914 il existe 45 sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant Rouge.<sup>254</sup> Dès le début, le CICR a joué un rôle central dans le domaine humanitaire, expressément grâce à l'action de son président Max Huber de 1928 à 1944<sup>255</sup>.

Dans le cadre de la guerre civile espagnole, le CICR ne dispose cependant ni d'un appareil administratif ni d'un corps de délégués expérimentés. Effectivement, le CICR ne repose pas sur une base légale pour agir en faveur des civils. Concernant les conflits

---

250BROWN Pam Brown. *Henry Dunant*, Exley Ltd, 1988

251Résolutions de la Conférence Internationale de Genève, 26 au 19 octobre 1863.  
<<https://www.icrc.org/fr/archives>>.

252La mission du CICR. <<https://www.icrc.org/fr/qui-nous-sommes>>.

253BUGNION François. « Naissance d'une idée : la fondation du Comité international de la Croix-Rouge et celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, avril 2011.

254*Dictionnaire historique de la Suisse*, volume 3, édition Gilles Attinger, pp. 671-673, 2003.

255SORENSEN Max. Institut de droit international, *Le problème dit du droit intertemporel dans l'ordre international (Onzième Commission) Rapport provisoire et rapport définitif*. Annuaire l'Institut de Droit International / Cinquante-cinquième volume; Session du Centenaire (Rome — Septembre 1973) », p. 916, 1973.

internes, le rôle du CICR est évoqué en 1912, à Washington à l'occasion de la 9<sup>e</sup> Conférence internationale. Toutefois, un consensus n'est décidé que lors de la 10<sup>e</sup> Conférence, à Genève, où la définition de la guerre civile est associée à celle de la guerre internationale : « *l'état de guerre civile ne peut justifier la violation du droit des gens* », et « *les détenus politiques doivent être considérés et traités selon les principes qui ont inspiré les rédacteurs de la Convention de La Haye de 1907* »<sup>256</sup>. Enfin, les dispositions qui autorisent le CICR « *à déployer en faveur des victimes civiles les mêmes activités que celles qu'il accomplira en faveur des prisonniers militaires* » sont de nouvelles débattues à la Conférence de Tokyo, en 1934, sans préciser pour autant leur définition. Ainsi, usant de son droit d'initiative à développer une action d'envergure, la position adoptée par cet organisme international en 1936 est particulière. Les premiers affrontements de 1936 incitent le CICR à exhorter au respect des Conventions de Genève. La première nécessité est d'obtenir l'engagement généralisé des Croix-Rouges nationales, tout d'abord moral mais aussi et surtout financier. De fait, des tentatives de médiation-intervention<sup>257</sup> sont esquissées dès le mois d'août 1936. Les Conférences de Saint-Jean-de-Luz, des 28 et 29 août, sous les auspices des ambassadeurs d'Argentine et d'Uruguay, réunissent de nombreuses personnalités en moyen d'agir. Et cet essai d'humanisation de la guerre civile conduit à l'ouverture de souscriptions publiques dont le produit est distribué par la Croix-Rouge française. Mais dans les journaux de gauche, les interventionnistes s'en prennent aux « *Tartuffes de la Croix-Rouge qui manifesteraient plutôt leur sympathie aux nationalistes* »<sup>258</sup>. Parallèlement, à Genève, le Service des recherches et des cas individuels tente de répondre aux premières demandes de renseignements. Dès le 25 juillet 1936, le CICR interroge, infructueusement, la Croix-Rouge de Madrid afin de proposer l'assistance des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Puis, sollicité par l'Union Internationale de secours aux enfants (UISE), le CICR intervient en faveur des colonies de vacances. La méthodologie mise en œuvre par le Comité international conduit alors à la constitution d'un Comité d'Espagne spécifique et à son organisation administrative. Composé de cinq à sept membres de 1936 à 1939, il se réunit pour la première fois le 26

---

256 MARQUES POSTY Pierre. Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939), dans *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, 1995. p. 41.

257 MARQUES POSTY Pierre. Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939), dans *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, 1995. p.43 .

ADPA 4M 253 dossier « Comité de secours aux enfants » de 1936 à 1937. Brochures du *Travail* du 6 janvier 1935.

258 LONGUET Gérard dans *Le Populaire* du 12 novembre 1936. Cité dans MARQUES POSTY Pierre. Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939), dans *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, p. 43, 1995.

août 1936. Par la suite et après des négociations menées par Marcel Junod, délégué et représentant à l'étranger, auprès des autorités espagnoles, républicaines et nationalistes, les relations avec la Croix-Rouge espagnols sont établies<sup>259</sup>. La Croix-Rouge de Madrid de José Giral, président du Conseil de la République espagnole, accepte le principe de la création d'une double délégation nationale, d'une part à Madrid et Barcelone, et à Burgos et Séville de l'autre. Le CICR est dès lors en mesure de développer son action au travers des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. En zone nationale comme en zone républicaine des délégations sont formées par une quinzaine de délégués suisses et de centaines de collaborateurs espagnols, bénévoles ou rétribués par les deux Croix-Rouges espagnols. Ces délégations, coordonnées à Saint-Jean-de-Luz, accomplissent un travail considérable, à l'instar de Marcel Junod, pour déterminer quels sont les besoins matériels et distribuer des fiches de messages aux familles. Cette initiative fait suite à la demande auprès des autorités françaises de la représentante du Comité d'Espagne, Madame Frick-Cramer, qui émet la proposition que le CICR entreprenne « *l'affaire et que les autres organismes de la Croix-Rouge n'étaient là que pour l'aider* »<sup>260</sup>.

Dès lors, une importante action d'assistance alimentaire est entreprise en faveur des populations civiles, principalement financière et à hauteur de 670.000 francs de 1936 à 1939<sup>261</sup>. Par exemple, le CICR envoie des vivres pour enfants principalement, des boîtes de lait condensé pour ceux en bas âge, en provenance de la Croix-Rouge américaine. Et de manière plus générale, près de cinquante pays contribuent financièrement aux frais de fonctionnement et au soutien matériel. Le Comité international se concerta avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge afin de partager la tâche : les deux organismes coordonnent leur action fournissant aux Sociétés nationales toutes les indications utiles pour la collecte et l'envoi de dons. Une commission veille à la répartition rigoureuse du matériel sanitaire et pharmaceutique. Quant aux vêtements et vivres divers, ils sont fournis par les organismes charitables, tels que le Comité de secours aux enfants pour les Basses-Pyrénées<sup>262</sup>. Aussi, le Comité international s'emploie à protéger les civiles des événements de guerre, déjà en tentant d'empêcher les bombardements aériens suite à l'Appel du 30 mai 1938 contre les bombardements aériens, puis en essayant d'instaurer

---

259JUNOD Marcel : Le Troisième Combattant, Comité International de la Croix-Rouge, 1989.

260MARQUES POSTY Pierre. Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939). dans : *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, p. 57, 1995.

261ADPA 4M 253 dossier « Comité de secours aux enfants » de 1936 à 1937. Compte-rendu de la séance du 9 septembre 1939 du Comité local d'entraide aux réfugiés espagnols de Mauléon.

262ADPA 4M 253 dossier « Comité de secours aux enfants » de 1936 à 1937. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées aux Maires du département du 15 février 1939.

des zones neutralisées en Espagne, mais aussi et surtout en procédant à des évacuations. En effet, doté d'une force de négociation, au printemps 1937, le gouvernement d'Euzkadi et le CICR, arc-bouté sur sa politique d'intervention équilibrée, organisent une évacuation parallèle, ne concernant pas seulement l'évacuation des enfants choisis par l'Assistance sociale, mais aussi les sorties d'enfants rouges et enfants blancs. Pour formaliser les évacuations qui suivent, un accord est paraphé, le 8 novembre entre l'UISE et la Province de Santander. Le CICR, non signataire, confirme pourtant cet accord. En cela, un bateau affrété par l'UISE transporte huit cents enfants pour son compte et 160 pour celui du CICR pour la France. Parallèlement, à l'évacuation massive vers la France, l'Angleterre, la Belgique ou la Suisse, un groupe d'environ 450 enfants est dirigé vers le Mexique. En juin 1938, la Croix-Rouge nationaliste sollicite le CICR pour le rapatriement de ces enfants. Le Comité ne peut en cela s'employer qu'au retour sur la demande expresse des parents. Mais le gouvernement nationaliste n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Mexique. D'autres enfants, près de 3 000, sont envoyés en URSS. Là aussi, le CICR est mis à contribution pour obtenir leur rapatriement. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, date de déclaration de la Seconde Guerre Mondiale, les tractations sont interrompues et les enfants sont bloqués en URSS<sup>263</sup>. Par ailleurs, avec le plein accord des autorités françaises et avec leur aide<sup>264</sup>, le CICR a organisé un service de nouvelles à l'usage des réfugiés analogue à celui qu'il avait créé en Espagne (chapitre 4). Ce service est assuré par la méthode des messages, créée par l'Agence centrale des prisonniers de guerre pendant la Première Guerre Mondiale. Le formulaire utilisé est simple, le recto est rédigé par le demandeur de suivi et le verso est destiné à la réponse. Les bureaux de censure accordent la priorité aux messages des familles. Pour faciliter cette tâche, la quantité de mots de communication est limitée. Au bureau central de Genève, une trentaine de personnes, chargées du fonctionnement de ce service, manipulent un chiffre total de messages familiaux dépassant les cinq millions. Ces formulaires servent autant à la transmission de nouvelles entre civils qu'aux demandes de recherches. Le recensement résultant, fichier particulier des enfants, comprend 3 000 jeunes ayant séjourné dans les colonies gérées par le gouvernement ou celles parrainées par des œuvres sociales. Somme toute importante l'activité du CICR, et remarquable en Espagne comme en France à l'échelle la plus stricte, son activité décroît dès 1938<sup>265</sup> par la restriction des ressources

---

263MARQUES Pierre. *Les enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, l'Harmattan, 1993.

264ADPA 4M 253 dossier « journaux ». Lettre du Directeur administratif, Monsieur René Brousse, du journal *Le Courrier des Réfugiés*, au Préfet des Basses Pyrénées.

265MARQUES Pierre. *La Croix-Rouge pendant la guerre d'Espagne. Les missionnaires de 'humanitaire 1936-1939*. L'Harmattan, 2000.

allouées et surtout par la présence d'autres œuvres humanitaires qui tendent à prendre de l'ampleur en vue de l'évolution de l'exil républicain.

## II ) Le Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne

Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne (CAEE), sous l'égide de la CGT, est la principale organisation d'hébergement d'enfants espagnols en France. La genèse et l'affirmation du CAEE parmi les acteurs de l'aide à l'Espagne républicaine en France commence en octobre 1936, avec la rencontre à Paris entre des militants de la Ligue espagnole des droits de l'homme (LEDH), de la ligue française (LDH) et de la CGT. A noter que ces discussions s'intègrent en ce temps aux déchirements internes provoqués, au sein de la gauche française, par le conflit espagnol et la politique de non-intervention. En novembre 1936, le futur Comité d'accueil existe à l'état conceptuel, jusqu'à ce que Victor Basch, président de la LDH, du Comité national du Rassemblement populaire et de sa Commission de solidarité pour l'aide au peuple espagnol se rende en zone républicaine par invitation du Ministre espagnol des Affaires étrangères, Julio Álvarez del Vayo. Et, à défaut de connaître la teneur des échanges entre Victor Basch et Francisco Largo Caballero, le nouveau président du Conseil, c'est le 12 novembre 1936, qu'un communiqué de presse annonce l'offre du Comité d'aide pour les enfants espagnols d'accueillir 30 000 enfants en France<sup>266</sup>. Le 18 novembre, d'après les *Cahiers des droits de l'homme*, Victor Basch annonce dans un discours à la radio diffusé en Espagne que « toutes [l]es provinces [de France] attendent impatiemment 40.000 [...] enfants pour veiller sur eux et les choyer »<sup>267</sup>. Dès lors, le Comité reçoit le soutien d'un grand nombre d'autres organisations et de municipalités de Front populaire. Rapidement, une campagne nationale de souscription explique au mois d'avril 1937 les quatre millions de francs de dons perçus<sup>268</sup>. L'élan de solidarité se poursuit par la mise à disposition de colonies de

---

266KEREN Célia. « Négociier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) ». In : Revue de l'histoire de l'enfance 'irrégulière », n°15, pp. 167-183, 2013.

267Procès-verbal de la séance du 7 janvier 1937 du Comité national du Rassemblement populaire. CAC, 20010225/1, f. 1-7. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

268« Liste des donateurs pour le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, 4 avril 1937. Relévé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

vacances appartenant aux syndicats, à des œuvres charitables ou à des municipalités amies. Les premiers centres provisoires se trouvent dans les Pyrénées-Orientales, en Isère, en Haute-Loire, en Hérault, et surtout dans les Basses-Pyrénées<sup>269</sup>. Le CAEE s'organise donc à travers un maillage territorial serré, avec plusieurs cellules d'activité et divers acteurs locaux. À partir de 1938, de nouvelles colonies sont ouvertes pour répondre à l'afflux des réfugiés, ce qui représente en mai 1938 47 centres d'hébergement pour 2669 enfants et cinquante-trois colonies pour 2 950 enfants en 1939<sup>270</sup>. Cette augmentation des effectifs impose plus de nourriture, de vêtements, et de personnel d'encadrement, ce qui représente une charge de plus en plus lourde, d'autant plus corrélée à l'essoufflement de l'élan de générosité. Ainsi, ces tensions migratoires conduisent le CAEE à créer des « camps de triage » dans lesquels les enfants doivent rester un mois pour subir des examens médicaux et s'adapter à leur nouvel environnement. Une fois rétablis et vaccinés, les enfants sont placés soit en familles d'accueil, soit dans des colonies collectives, soit, et pour beaucoup, envoyés en Suisse ou en Belgique par l'intermédiaire d'organisations de secours étrangères. Leur placement s'effectue sous le contrôle et la responsabilité du CAEE, qui tient compte des recommandations médicales et veille aux conditions matérielles, morales et sanitaires des établissements et des familles d'accueil. Et, dès le début de l'année 1939, le dispositif du CAEE est progressivement démantelé et remplacé par de nouvelles structures d'accueil destinées en priorité aux 70 000 enfants réfugiés de la Retirada. C'est la fin du « monopole » du CAEE, comme interlocuteur unique du gouvernement espagnol.

### III ) Les organisations étrangères d'accueil de l'enfance

Les nouvelles colonies d'enfants qui sont alors créées, pour la plupart entre les Basses-Pyrénées et les Landes, sont financées et organisées par des organisations étrangères déjà présentes en France ou actives en Espagne. Les cas les plus probants d'activité sont le Comité suédois d'aide aux enfants espagnols et le Foster Parent's Committee for Spanish Children. À la fin de l'été 1939, chacun de ces deux organismes

---

269SINDIC Danièle. « Les organisations de la CGT des Hautes-Pyrénées et la guerre civile en Espagne », Guerre d'Espagne et immigration espagnole, *Comité régional Midi-Pyrénées*. p. 28, s.d.

270KEREN Célia. « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) ». dans : *Revue de l'histoire de l'enfance 'irrégulière*, n°15, pp. 167-183, 2013.

accueille environ 700 enfants espagnols dans leurs réseaux de colonies respectifs<sup>271</sup>. En 1940, un troisième dispositif d'hébergement d'enfants espagnols est mis en place par la Commission internationale d'aide aux enfants évacués en Espagne qui coordonne l'aide humanitaire des Quakers britanniques et américaines<sup>272</sup>.

A noter que malgré ces éléments de continuité, les acteurs qui prennent la relève en 1939 sont des organisations spécifiquement humanitaires, à la différence des comités créés en 1936 et 1937 issus d'organisations sociales, politiques ou religieuses.

## **A ) Le Comité suédois pour l'aide aux enfants espagnols**

Également connu dans les sources sous le nom de Svenska Barnbarnskommittén, le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne est créé en 1937 par un groupe de volontaires suédois préoccupés par la situation des enfants espagnols victimes de la guerre civile. Son travail a été reconnu en France comme une importante initiative humanitaire pendant la guerre civile espagnole. Son président, de 1937 à 1940 est Georg Branting, homme politique social-démocrate suédois, motivé par son expérience de la guerre civile finlandaise de 1918<sup>273</sup> et impliqué en politique pour son point de vue interventionniste sur la guerre civile espagnole, ce qui lui vaudra d'ailleurs l'exclusion du conseil d'administration du parti social-démocrate. Il se rend toutefois très visible sur la scène internationale, son nom baptise le bataillon scandinave des Brigades internationales, en raison de son soutien actif à la République espagnole pendant la Guerre d'Espagne. Le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne a rapidement gagné en popularité et a pu collecter des fonds importants de la part du public suédois. Tant en Norvège qu'en Suède, de l'argent, des vêtements et de la nourriture ont été collectés pour être distribués aux victimes de la guerre. Le Comité suédois est alimenté par des parrainages individuels, en grande partie des familles les plus modestes et les plus précaires, selon le Comité suédois d'aide à l'Espagne lui-même. Dans le but de récolter une importante somme d'argent pour envoyer des ressources à la population

---

271ADPA, 4 M 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Recensements

272KEREN Célia. « Autobiographies of Spanish Refugee Children at the Quaker Home in La Rouvière (France, 1940) : Humanitarian Communication and Children's Writings », *Les Cahiers de Framespa. Nouveaux champs de l'histoire sociale*, no 5, 12 mai 2010.

273 BRANTING Georg. *Rättvisan i Finland*, 1924.

civile. En effet, à ses débuts, l'organisation a principalement travaillé en collaboration avec des organisations espagnoles et internationales sur le terrain pour fournir de l'aide médicale, des soins et des services aux enfants espagnols, et a également facilité l'évacuation de nombreux enfants d'Espagne avec un projet d'expédition au départ de Bordeaux de 1 000 enfants basques vers la Suède.. Par la suite, le Comité suédois ne se contentant pas d'envois solidaires, s'emploie à la construction d'hôpitaux et de refuges pour enfants espagnols, dix en France, deux en Catalogne, un à Oliva et un en à Dénia. L'organisation bénéficie de bonnes relations avec l'État français, Georg Branting ayant fait l'objet de la dépêche circulaire du Ministre de l'Intérieur du 9 juin 1939 sur les organisations humanitaires étrangères<sup>274</sup>. Initialement réfléchi en Espagne, l'initiative suédoise est repensée le 31 juillet 1937 lorsque Georg Branting, informe l'ambassade d'Espagne qu'il retire son offre et qu'il compte financer plutôt ces colonies en France<sup>275</sup>. Effectivement, en France un premier accord est conclu avec le comité suédois dès le 21 septembre 1937. Il prévoit l'installation de trois colonies avec 90, 50 et 30 enfants respectivement, soit 170 enfants d'âge scolaire, dans des propriétés aménagées à Asnières, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes, tous à trois kilomètres de Paris. Ces maisons sont effectivement inaugurées entre le 20 octobre et le 15 novembre 1937, ainsi qu'une quatrième à Colombes dans la Seine, pour un total de 173 enfants<sup>276</sup>. À la fin du printemps, ces trois organisations hébergent plus de 1 000 enfants dans une quinzaine de colonies du Sud de la France. En avril 1938, après l'addition de plusieurs autres maisons d'enfants à l'actif suédois, il est constaté que « *les colonies soutenues par le Comité suédois [forment] le groupe le plus important parmi tous ceux que cette Délégation contrôle* ». L'organisation suédoise a donc remplacé le CAEE dans le rôle de partenaire privilégié du gouvernement républicain pour le placement d'enfants espagnols en France. Le réseau de colonies financées par le Comité suédois est toutefois contrôlé par les autorités espagnoles, dès 1937, Vicente Mengod devient responsable de l'inspection. Et sur place, dans les Basses-Pyrénées, c'est Madame Carmen Lindholm qui est déléguée

---

274 ADPA 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

275 Copie de l'aide-mémoire du premier secrétaire de la légation de Suède à l'attention de l'Ambassade d'Espagne, Paris, 31 juillet 1937. AGA (10) 96 54/11061, dossier 6317. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

276 DEEE, « Rapport que cette délégation, représentant son gouvernement, présente à la conférence organisée par le Comité international de coordination et d'aide à l'Espagne républicaine, Paris, 20-21 novembre 1937 ». Annexe III : Liste des colonies ou groupes d'enfants espagnols en régime collectif à l'étranger. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 66-71. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.

du Comité Suédois d'Aide aux enfants espagnols. Autrement, les collaborations françaises à l'échelle locale sont nombreuses au cours des opérations menées par la cellule humanitaire suédoise. Dans les Basses-Pyrénées, de 1939 à 1940 sont organisées 6 colonies dans l'arrondissement de Bayonne avec 77 enfants à la Maison Blanche, 57 à Saint Pierre, 77 à Bon Air, 47 à la Marnière à Biarritz ; 70 à Belle Fontaine à Saint-Pierre d'Irube et 35 à Iriberry à Bayonne, soit 363 enfants pris en charge. Les effectifs de personnel par colonie sont les suivants : à Maison Blanche il y a 15 personnes, à Saint-Pierre 10, à Bon Air 11, à La Marnière 5, à Belle Fontaine 10, et à Iriberry 6, soit 57 personnes<sup>277</sup>. Ainsi, cette organisation abrite et héberge plus de 1 200 enfants en diverses colonies réparties dans toute la France, spécialement en Seine et Marne, Basses-Pyrénées, Landes, et a retiré plus de 500 enfants des camps concentrationnaires<sup>278</sup>. De manière effective, des visites des enfants dans les différents centres d'hébergement et les distributions de divers secours en nature de cette commission, instituées par la Direction Générale de la Sûreté Nationale sont organisées<sup>279</sup>. Cependant, à l'été 1940, le Comité suédois présente des difficultés pour administrer ses colonies comme le signale Georg Branting : « [...] nous nous trouvons dans l'impossibilité d'administrer nos Colonies, dans lesquelles sont hébergés 400 enfants environ. Les petites restent dans les maisons sans surveillance suffisante et sans instruction. Même le ravitaillement est devenu très difficile »<sup>280</sup>. Ainsi, les colonies du Comité suédois dans les Basses-Pyrénées sont certes les dernières à fonctionner en France mais ferment en fin d'année 1940.

## **B ) Le Foster-Parent's Committee for Children in Spain**

Puisque l'accueil des enfants réfugiés espagnols de 1939 s'est transformé en champ d'intervention humanitaire international plutôt qu'en face-à-face entre les réfugiés espagnols et l'administration française. En cela, les organismes d'aide étrangers présents

---

277ADPA 4M 253 dossier « Comité suédois pour l'aide aux enfants espagnols » de 1939 à 1940. Lettre de Georg Branting au Préfet des Basses-Pyrénées du 4 juin 1940.

278 ADPA 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

279 ADP4 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

280ADPA 4M 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Lettre du Président du Comité suédois pour l'aide aux enfants espagnols, Georges Branting, au Ministre de l'Intérieur du 3 juin 1940.

en Espagne passent la frontière en même temps que la population civile. Ainsi, le Foster Parent's for Children in Spain de New York a contribué à acheminer des femmes et des enfants depuis Barcelone. Le comité anglo-américain transfère alors ses bureaux en France avec Madame de Monbrison à la direction générale, elle-même en lien avec la Commission internationale d'aide aux enfants espagnols réfugiés, et dans les Basses-Pyrénées avec Madame Sallares, Directrice des centres de l'arrondissement de Bayonne<sup>281</sup>. Le premier type d'action se concentre, une fois encore, sur les enfants, puisque des dispositifs d'hébergement remplaçants ou parallèles à celui de l'État français, s'implantent. Le Foster Parent's Committee for Spanish Children de Londres, ayant parrainé plusieurs colonies en Espagne, organise le transfert de ces mêmes enfants dans ses nouvelles maisons à Biarritz principalement. Et ce de manière totalement autonome, le Comité « *assume tous les frais d'hébergement, d'entretien et de déplacement en France des enfants et de leurs professeurs* »<sup>282</sup>. Dès le mois d'avril 1939, les sites d'hébergements sont ouverts et régis sur le même modèle de fonctionnement préexistant. Les colonies d'enfants dépendant du comité anglais sont les suivantes : Hégénia à Ixassou, le Château Le Vigneau et le Château de Bridon à Bayonne, les Pins Tranquilles à Anglet, la Villa Roya à Biarritz, les Charmilles à Sames et Lahonce<sup>283</sup>. Ainsi, dès le printemps 1939, « *Le Foster Parent's Committee, dont l'importance [...] s'accroît de jour en jour* »<sup>284</sup>. En juillet 1939, l'organisation prend à sa charge près de 500 enfants espagnols réfugiés, de 13 à 12 ans<sup>285</sup>. Et « *à la date du 21 juin dernier, M. Le Ministre de l'Intérieur prescrit le transfert dans les centres organisés sur la Côte Basque des enfants réfugiés dans les départements suivants : Dordogne, Aude, Seine-Inférieure, Hérault, Pyrénées-Orientales, Charente.* »<sup>286</sup>. En effet, les centres d'hébergement du Foster Parent's for Children in Spain sont les derniers centres à fonctionner en raison d'un appui financier encore important, qui fait défaut à ceux implantés par d'autres organisations lourdement affaiblies par la Retirada. Toutefois, cet élan n'échappe pas aux pressions

---

281ADPA 4M 253 dossier « Foster-Parents Committes for Children in Spain » de 1939. Lettre du Commissaire de Police spéciale au Commissaire divisionnaire de Police Sspéciale à Hendaye

282ADPA 4M 253 dossier « Foster-Parents Committes for Children in Spain » de 1939. Lettre du Commissaire de Police spéciale au Commissaire divisionnaire de Police Sspéciale à Hendaye

283ADPA 4M 253 dossier « Foster-Parents Committes for Children in Spain » de 1939. diverses colonies anglaises dans les Basses-Pyrénées

284ADPA 4M 128 dossier « Forters parent's comitte Biarritz » de 1939 à 1940. Lettre du Commissaire de Police Spéciale, Henri Papi, au Sous-préfet de Bayonne, du 27 juin 1939

285ADPA 4M 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Lettre de Renée de Monbrison au Ministre de l'Intérieur.

286ADPA 4M 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Lettre du Préfet à la Directrice du Foster Parent's Committee du 19 juillet 1939

migratoires et financières, et en fin d'année 1939 l'organisation n'est pas en mesure d'accueillir plus d'enfants, en témoigne une affaire au sujet de 47 enfants en transit dans l'Aude qui ne peuvent être reçus à Biarritz<sup>287</sup>.

De plus, suite à l'étude du fonctionnement de ces deux comités étrangers, il est intéressant d'observer leur lien par la relation entre Renée de Monbrison et Sonja Branting, épouse de Georg Branting. En effet, elles sont toutes deux membres du Secours International aux Femmes et aux Enfants des Républicains Espagnols (SIFERE). Ce mouvement naît d'un cercle de femmes politiques européennes ayant décidé de lancer « *une vaste action féminine internationale de secours aux femmes et aux enfants des républicains espagnols* »<sup>288</sup>. Celui-ci vient s'ajouter à la multitude des comités d'aide pour venir en aide à l'Espagne républicaine mais son originalité tient de sa stratégie ouvertement sexuée de mobilisation. Les femmes à l'origine du SIFERE sont des personnalités féminines connues et reconnues par leurs contemporains. En cela, la socialiste Sonja Branting, engagée dans les milieux associatifs antifascistes et antiracistes<sup>289</sup>, est liée au Comité suédois d'aide à l'Espagne. Quant à Renée de Monbrison, aucune affiliation ni engagement politique, mais c'est la femme d'Hubert de Monbrison, grand aristocrate protestant progressiste. Par ailleurs, actif dans les milieux œcuméniques et pacifistes, il est président du groupe de la Seine de l'Union Chrétienne des Jeunes gens en 1934 et est surtout membre de l'Union internationale des associations pour la SDN. Cette dernière occupe en tout cas le poste de secrétaire générale du SIFERE<sup>290</sup>. Aussi, en juillet 1937, la section française du SIFERE ouvre, sous la houlette du CAEE, une de ses premières colonies de fillettes dans la propriété personnelle du couple de Monbrison, au château de Quincy-sous-Sénart.

---

287ADPA 4M 253 dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés » 1939-1949. Lettre du Préfet des Basses Pyrénées au Préfet de l'Aude du 26 octobre 1939

288« Des secours aux femmes et aux enfants des républicains espagnols », *L'Œuvre*, n° 7719, 18 novembre 1936, p. 3.

289DEBONO Emmanuel. « Exporter la lutte contre l'antisémitisme en Europe : la Ligue internationale contre l'antisémitisme et ses sections étrangères dans les années 1930 », dans DARD Olivier et SEVILLA Nathalie (dirs.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Presses universitaires de Metz, 2011, p. 60.

290ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées à la secrétaire du Comité de Secours aux Femmes et aux Enfants de la République Espagnole, Madame de Monbrison, du 17 mars 1938.

Ce chapitre s'est concentré sur les œuvres humanitaires les plus prégnantes et actives dans les Basses-Pyrénées. Outre ces études de cas, les organisations à avoir œuvré pour l'accueil ou l'évacuation des enfants réfugiés espagnols ont été multiples et diverses tout au long de la période étudiée, comme l'Association nationale du soutien de l'enfance (ANSE) par exemple. En tout cas, la mobilisation pour les enfants d'Espagne à au départ bénéficié de n'être pas dirigée par des organisations humanitaires spécialisées, disposant ainsi d'une assise sociale réduite, mais plutôt supervisée par des organisations syndicales qui structurent le militantisme ordinaire et quotidien en France. Cette tendance s'est inversée au vu des évènements migratoires et des pressions politique et financière. En tout et pour tout, quelles soient de nature politique ou humanitaire, les œuvres charitables ont obligatoirement fonctionné en lien avec le territoire. Tout l'intérêt est maintenant d'observer la mise sur pied de ces projets à l'échelle locale.

## CHAPITRE 6 : CAMPS OU COLONIES ENFANTINES ?

Dans un long rapport, daté de novembre 1937, le Ministère de l'Intérieur met l'accent sur le fonctionnement des colonies d'enfants en régime collectif et leur encadrement pédagogique, divers acteurs étant à chaque fois désignés pour en assurer la gestion administrative et économique, dans un cadre familial et un système coopératif. Seul, le gouvernement français est dans l'impossibilité de faire face à l'afflux de réfugiés, évoquant le chiffre de 10.000 enfants qui n'auraient pas encore trouvé de place dans les colonies en 1937. Ainsi, un système parallèle, mais relatif, est assuré et parrainé par des organisations d'aide étrangères ou des organisations humanitaires nationales. Cet accueil a d'abord été celui des familles françaises, sous l'égide du Comité d'accueil aux enfants d'Espagne, puis des colonies enfantines sont fondées. A noter que l'État français contribue à cet accueil à hauteur de 5,50 francs pour la pension journalière de chaque enfant réfugié espagnol<sup>291</sup>. Un rapport ministériel de novembre 1937 établit ainsi une liste de 38 colonies établies en France, particulièrement dans les Basses-Pyrénées, terrain d'implantation privilégié étant donnée sa position limitrophe<sup>292</sup>. Aussi, une des grandes décisions des pouvoirs publics de Daladier est le décret de novembre 1938 qui prévoit l'internement administratif des enfants. Ici encore, l'expérience des enfants en France est différente de celle de leurs parents, pour beaucoup placés dans des camps de concentration<sup>293</sup>.

En cela, cette description sommaire interpelle sur la mise en fonction de ces établissements. Ce chapitre en détaillera donc la création, l'administration, le fonctionnement interne, le personnel, le financement, la subsistance et la pérennité. Pour se faire, cinq monographies de colonies seront faites, celle de Saint-Christau à Oloron-Sainte-Marie, celle du Polo de Beyris à Bayonne, celle de la Citadelle à Saint-Jean-Pied-de-Port, et celle de la Maison Blanche à Biarritz.

---

291ADPA AM 252 dossiers « Prise de pension d'un enfants réfugiés espagnol accordé par l'État » de 1937. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 18 juin 1937.

292GARDET Mathias. Une neutralité d'intervention aux prises avec les réalités locales Les missions de l'Union internationale de secours aux enfants en Espagne 1920-1939. *L'internationale des Républiques d'enfants (1939-1955)*, 2018.

293DREYFUS-ARMAND Geneviève et TEMIME Émile (dirs.), *Les camps sur la plage : un exil espagnol*, Autrement, coll. « Français d'ailleurs, peuple d'ici », 1995, 141 p

## I ) Le centre basque de Saint-Christau à Oloron-Sainte-Marie

### A ) Le Comité d'Évacuation du Gouvernement d'Euskadi

Le centre basque de Saint-Christau est un cas des plus intéressants pour suivre le parcours d'un même groupe d'enfants au sein de diverses administrations. En effet, l'établissement a connu plusieurs phases de fonctionnement résultant des événements d'Espagne et des mouvements de population provoqués, de 1936 à 1940<sup>294</sup>. Dans ce refuge ont été successivement hébergés des enfants basques, des blessés basques, puis des femmes et des enfants réfugiés espagnols, et enfin des miliciens du camp de Gurs d'origine basque<sup>295</sup>.

Au printemps 1936, une grande campagne de presse prépare le retour d'une partie des 279 enfants du sanatorium de Górliz, au Nord de Bilbao, envoyés à Saint-Christau à Lurbe, commune d'Oloron, les 9 et 10 juin par l'entremise du département de la Santé du Gouvernement d'Euzkadi. C'est en totale autonomie, par rapport à l'État français, que le Gouvernement basque entreprend d'accueillir ces enfants dans les Hôtels et Villas de la Station Thermale de Saint-Christau à partir de juillet 1936. Cette installation s'est effectuée avec l'accord préalable du propriétaire des lieux, le Marquis d'Ozenay, et fonctionne aux frais exclusifs du Gouvernement basque, l'administration tenant seulement un rôle de surveillance. A noter que des intellectuels et des responsables religieux tels que François Mauriac, le cardinal Verdier, Monseigneur Houbaut et Monseigneur Mathieu, ou même des industriels Basques comme Manuel de Intxausti aident financièrement la colonie. Effectivement, le Gouvernement d'Euskadi, récemment constitué, est une communauté singulière dotée d'une certaine autonomie, d'un réseau social, mais aussi d'une économie florissante. De plus, il est à l'avant-garde des questions de solidarité, en témoigne le discours de José Antonio de Aguirre : « *l'importance de respecter et de garantir les droits individuels et sociaux de tous les citoyens basques et, en conséquence, la libre pratique des confessions et associations religieuses, la sécurité de ses membres et de ses biens* »<sup>296</sup>. Rapidement, certains jalons sont montés pour parvenir à évacuer et accueillir

294 *L'Indépendant* du 25 août 1937. « Saint-Christau à l'arrière du front de Santander ».

295 AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 22 août 1939.

296 JAUREGUIBERRY Francis. *Question nationale et mouvements sociaux en Pays Basque Sud*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Alain Touraine, École des Hautes Études en Sciences

des ressortissants. Une délégation du Gouvernement d'Euskadi est créée à Paris dès 1936 avec le soutien de Monsieur de Aguirre, Président, comme à Bayonne où Monsieur Oruezabala est connu comme étant le délégué officiel<sup>297</sup>. En juillet 1938, le gouvernement basque crée même la Ligue internationale des amis des Basques qui rassemble de très prestigieuses personnalités françaises. Et le comité organise dès lors remarquablement l'accueil des réfugiés. A noter que l'objet d'étude, le refuge de Saint-Christau, est « *le seul camp de réfugiés espagnols organisé, dans les Basses-Pyrénées par le Gouvernement d'Euskadi* »<sup>298</sup>, mais est le cœur de l'action basque<sup>299</sup>. Car en effet, au cours des routines de surveillance, le Consul d'Espagne à Bayonne et un représentant du Gouvernement d'Euskadi sont présents<sup>300</sup>. Leur mission à travers le Comité d'Évacuation du Gouvernement d'Euskadi débute par une prospection à l'échelle des Basses-Pyrénées pour connaître « *les noms et lieux de tous les réfugiés qui se trouvent dans le département aux frais du gouvernement ou qui vivent par leurs propres moyens* »<sup>301</sup>. Dès lors, la priorité est celle d'accueillir les enfants réfugiés basques, à Saint-Christau qui sera donc une colonie enfantine, dirigée par Monsieur Zabala<sup>302</sup>. D'abord, les enfants malades sont installés au refuge<sup>303</sup>, puis en début d'année 1938 s'est « *une population de 98 personnes, administrateurs, employés et pensionnaires* »<sup>304</sup>, et « *267 enfants réfugiés espagnols* »<sup>305</sup> en 1939. Les recensements indiquent de nombreux transferts d'enfants depuis la colonie, entre la France et l'Espagne, par exemple « *le 7 août 1937, 109 enfants provenant du Centre Basque de Saint-Christau ont regagné Bilbao sur les interventions du Gouvernement d'Euskadi, saisi lui-même des demandes des parents* »<sup>306</sup>. Aussi, il est d'intérêt d'analyser le fonctionnement interne instauré à Saint-Christau, en particulier les

---

Sociales, chapitre 4, 1983.

297ADPA 4M 253 dossier « Gouvernement d'Euskadi » de 1937 à 1940.

298AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 18 avril 1939.

299JAUREGUIBERRY Francis. *Question nationale et mouvements sociaux en Pays Basque Sud*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Alain Touraine, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, chapitre 5, 1983.

300AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 14 septembre 1937.

301ADPA 4M 253 dossier « Gouvernement d'Euskadi » de 1937 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 10 juin 1937.

302ADPA 4M 253 dossier « Gouvernement d'Euskadi » de 1937 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 10 juin 1937.

303*Le Patriote* du 24 août 1937.

304AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 31 janvier 1938

305AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées le 2 mai 1939.

306ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 27 décembre 1937

effectifs de personnel : Don Pablo Sanz est le magasinier chargé des approvisionnements, Don Manuel Ugarte l'auxiliaire de l'organisation intérieure, et Don Anacleto Arana le secrétaire, et ils sont tous réfugiés espagnols<sup>307</sup>. En effet, l'originalité de l'œuvre charitable du Gouvernement d'Euskadi c'est la volonté de maintenir un cadre familial et familial, qui plus est qu'à Saint-Christau sont hébergées des familles complètes. En cela, de tels groupements de population jeune obligent une organisation sanitaire stricte. L'attention est portée sur les maladies contagieuses et vénériennes qui peuvent circuler. Deux rapports, celui du docteur Bourgoing<sup>308</sup>, Inspecteur Départemental d'Hygiène, et celui du docteur Casamayor Dufaut<sup>309</sup> confirment des examens sanitaires complets à Saint-Christau. Toutefois, le Comité d'Évacuation du Gouvernement d'Euskadi évoque à l'été 1939 un manque de ressources, et le prétexte invoqué est la réorganisation des divers refuges entretenus par ce comité<sup>310</sup>. Or, se sont bien des difficultés sanitaires qui sont à remarquer en 1939, en vue des effectifs de blessés. Dans les faits, un hôpital complémentaire doit être installé dans les salles de l'établissement thermal de Saint-Christau, sous les ordres du médecin-lieutenant colonel Souchard, ces locaux abritent actuellement 700 réfugiés basques espagnols et il est impossible de leur trouver dans l'arrondissement des locaux suffisants pour leur réinstallation<sup>311</sup>. Ainsi, la préfecture décide que dans le cas où le Comité de Secours aux Basques cesserait d'assurer l'entretien du Centre de Saint-Christau, toutes dispositions utiles seront prises pour créer de nouveaux centres d'hébergement à Oloron<sup>312</sup>. Alors, la résidence basque de Saint-Christau cesse d'être à la charge du Comité de Secours aux basques à la date du 16 septembre 1939<sup>313</sup>, pour laisser place à une autre organisation d'accueil des enfants réfugiés espagnols.

---

307AD 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Gouvernement d'Euskadi au Sous-préfet d'Oloron du 11 février 1938.

308ADPA 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Rapport sur la situation sanitaire des réfugiés espagnols à Saint-Christau.

309ADPA 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Maire d'Oloron, Monsieur Mendiondou, au Préfet des Basses-Pyrénées du 18 juin 1937.

310ADPA 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 22 août 1939.

311ADPA 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 6 septembre 1939.

312ADPA 4M 253 dossier « Administrations, établissements publics et communes » de 1937 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet d'Oloron du 22 août 1939.

313ADPA 4M253 dossier « actions du gouvernement d'Euskadi pour les réfugiés » de 1937 à 1940. Lettre du 15 septembre 1939 du Préfet des Basses-Pyrénées aux sous-préfets d'Oloron et de Bayonne.

## B ) Le Basque Children's Committee

En fin d'année 1937, lorsque la population réfugiée à Saint-Christau mute quelque peu, le Basque Children's Committee est déjà sollicité pour assurer la subsistance des enfants qui y sont réfugiés. Mais cette idée est abandonnée car le Préfet des Basses-Pyrénées a averti le comité du « *fait que cette station située dans une cuvette, au pieds des montagnes et où il pleut d'une manière quasi permanente, ne convient en aucune façon au séjour des jeunes basques dont la santé risquerait, en raison de la rigueur du climat pendant l'hiver, se trouver compromise* »<sup>314</sup>. Parallèlement, le Basque Children's Committee répond positivement à une requête du Maire de Biarritz pour implanter des colonies enfantines dans les communes de Bidart et d'Ixassou, les localités étant disposées à recevoir des contingents d'enfants. Ainsi, l'organisation loue les refuges d'Illbarritz et de Bidart. En 1939, quand le Gouvernement d'Euskadi éprouve des difficultés à faire fonctionner le refuge, le Basque Children's Committee se propose de transférer les enfants présents à Saint-Christau, dans ses colonies et à ses frais<sup>315</sup>. Les enfants de Saint-Christau sont alors placés dans une villa d'Illbarritz, propriété de Monsieur Mendelssohn désormais délégué par le comité, pouvant abriter une centaine d'enfants<sup>316</sup>. En toute chose, 67 enfants ont été transférés. Après une visite des services administratifs de Biarritz, il est fixé que l'État attribue une subvention quotidienne de 4,50 francs par enfant et 7 francs par adulte, soit 55 enfants à 4,50 francs et 12 enfants à 7 francs. Par ailleurs, la Commission de solidarité du Rassemblement Populaire verse à Monsieur Mendelssohn une indemnité de 8,50 francs par enfant<sup>317</sup>. Toutefois, un entretien entre Monsieur Mendelssohn et Monsieur Chauvet, secrétaire de la Commission de Solidarité, conduit au refus de la prise en charge des enfants<sup>318</sup>. Les enfants de Saint-Christau sont donc à nouveau transférés, cette fois à la villa Hérétéguia, louée par le Gouvernement d'Euskadi à Monsieur Beckmans, et à la charge financière de la Commission de

---

314ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1937

315ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet des Basses-Pyrénées du 25 novembre 1937.

316ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1937.

317ADPA AM 252 dossiers « Prise de pension d'un enfants réfugiés espagnol accordé par l'Etat » de 1937. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 11 juin 1937.

318AD 4M 128 dossier « Château d'Illbarrits de Bidart » de 1939 à 1940. Information sur les représentants d'associations.

Solidarité<sup>319</sup>. En cela, le parcours des enfants de Saint-Christau permet d'observer différentes organisations à l'œuvre, les liens entre elles et avec les autorités compétentes, et surtout la mise en fonctionnement de leur accueil malgré les défis de la réquisition de logement et de financement. Ici, le refuge de Saint-Christau se fait aussi l'exemple d'un établissement mixte, n'ayant pas seulement œuvré à l'accueil des enfants mais avant tout des familles.

## II ) Le Polo de Beyris à Bayonne

Depuis 2013, le travail mené par le collectif Pour la mémoire du Camp de Beyris a permis la valorisation historique de ce lieu d'enfermement. Cette colonie d'enfant, qui a par la suite été un camp de concentration pendant la Seconde Guerre Mondiale, est situé aux limites de Bayonne et d'Anglet. Au 20<sup>e</sup> siècle, le quartier de Beyris est un terrain de polo de 8 hectares. En 1937, le propriétaire du site, Etienne Balsan, revend le domaine du Polo à la Ville de Bayonne (chapitre 3)<sup>320</sup>. Ce terrain désormais municipal est prédestiné à la construction d'un lycée de jeunes filles, mais au vu des évènements d'Espagne, a accueilli entre 1937 et 1939 des enfants réfugiés espagnols<sup>321</sup>. Le colonie enfantine du Polo de Beyris est régie par la municipalité de Bayonne et est à la charge de l'État. D'ailleurs, il y a également à Bayonne, quartier Saint-Étienne, deux autres colonies d'enfants espagnols réfugiés de la Société Foster Parent's Committee for Spanish Children, celle du Château Le Vignau, où il y a 31 fillettes de 3 à 11 ans et 32 garçons de 3 à 17 ans ; et celle de Château Le Bridon, dont le directeur est Raymond Diaz Delgado Viana, et où il y a 15 fillettes de 2 à 15 ans et 35 garçons de 5 à 17 ans<sup>322</sup>. Le refuge du Polo de Beyris s'organise pour l'accueil des enfants dès février 1937<sup>323</sup>. Sont alors désignés un directeur, Monsieur Elgue, et une cuisinière, Madame Jauretche Gracieuse, afin d'assurer la surveillance et la gestion de l'établissement, ainsi que la préparation sur

---

319ADPA AM 252 dossiers « Prise de pension d'un enfants réfugiés espagnol accordé par l'Etat » de 1937. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 11 juin 1937

320ADPA 4M 260 dossier « Particuliers » de 1936 à 1940. Lettre du Maire de Bayonne au Sous-préfet de Bayonne du 8 novembre 1939.

321*Polo Beyris, Un camp oublié à Bayonne (1939-1947)*, Collectif pour la Mémoire du Camp de Beyris, Elkar Histoire, 2013.

322ADPA 1001 W 46. Relevé par Philippe Durut.

323AD 4M 254 dossier « Polo de Beyris » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 27 avril 1937.

place des repas destinés aux réfugiés<sup>324</sup>. Pour ce qui est du système éducatif mis en place au Polo de Beyris, et puisqu'il n'y a pas à Bayonne d'école primaire privée dirigée par des ressortissants étrangers et destinée à leurs compatriotes, un instituteur réfugié espagnol en titre et 4 institutrices réfugiées espagnoles sans titre font régulièrement la classe à ces enfants sur les lieux<sup>325</sup>. Aussi, comme à Saint-Christau, les autorités du centre d'hébergement cherchent à réformer la famille. Une demande du Maire de Bayonne, Pierre Simonet, au sujet du regroupement familial témoigne de cette volonté :

*« des femmes et des enfants, au nombre d'environ 600. Ces personnes retrouvent, de temps à autre, quelques membres de leur famille, réfugiés, également dans d'autres départements. Puis-je autoriser des parents tels que : père, fils ou frère, à venir au Polo de Beyris retrouver leur femme, leur mère ou leurs enfants ? »*<sup>326</sup>

Cette demande n'est toutefois pas approuvée par le Sous-préfet de Bayonne. En effet, à défaut d'être organisée par l'État, la colonie du Polo de Beyris est soumise aux injonctions préfectorales. Plus tard, début 1939, au moment de la Retirada, la situation à Bayonne inquiète quelque peu les autorités locales. A titre informatif et pour comprendre l'ampleur de cet accueil, la colonie municipale de Bayonne compte 205 enfants en août 1939 pour 1 221 enfants en septembre 1939<sup>327</sup>. En cela, la séance ordinaire du 13 mars 1939 démontre que le Conseil Municipal émet le vœu pour le rapatriement immédiat des réfugiés espagnols hébergés au Polo de Beyris<sup>328</sup>. A cette occasion, le Maire de Bayonne tente d'apaiser la situation, Monsieur Béhoteguy s'associe au vœu, Monsieur Outin estime qu'il s'agit d'une question nationale qui échappe à la compétence du Conseil Municipal. Et si la question divise, en septembre 1939 le Centre d'hébergement du Polo est fermé définitivement, les 260 femmes et enfants<sup>329</sup> qui s'y trouvent sont évacués de force soit à la frontière espagnole pour 260 d'entre eux, et 16 au Camp de Gurs<sup>330</sup>. De fait, le cas du Polo de Beyris est utile pour observer le fonctionnement et le pouvoir d'action d'une colonie enfantine régie et financée par l'État français.

---

324AD 4M 254 dossier « Polo de Beyris » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 8 février 1939.

325ADPA 1001 W46. Lettre du Brigadier-Chef de la Sûreté à Monsieur le Commissaire de Police du 26 mai 1939.

326ADPA 4M 254 dossier « Polo de Beyris » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 27 avril 1937.

327ADPA 4M 244 dossier « Arrondissement de Bayonne » de 1939 à 1940. Statistique des réfugiés espagnols du centre d'hébergelent au Polo Beyris à la charge de l'État.

328ADPA E Dépôt Bayonne 1D 55. Folio 168. Relevé par Philippe Durut.

329AD 4M 254 dossier « Polo de Beyris » de 1937 à 1939. Lettre du Commissaire Spécial au Sous-préfet de Bayonne du 30 septembre 1939.

330APDA 4M 256. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 2 octobre 1939.

### III ) La Citadelle à Saint-Jean-Pied de Port

La colonie enfantine de Saint-Jean-Pied-de-Port est issue de l'action de Madeleine de Jauréguiberry, Eugène Goyeneche et l'abbé Pierre Lafitte qui œuvrent sur le plan politique comme sur le plan humanitaire. Grâce à l'aide financière, ici aussi, de Manuel de Yntxausti, et malgré l'opposition de son évêque, l'abbé Lafitte parvient à accueillir les enfants réfugiés basques, qualifiés de « *rouges* », à Jatxou, Saint-Martin-d'Arrossa, Tardets et surtout à Saint-Jean-Pied-de-Port. Ainsi, le 25 juin, 500 enfants espagnols sont évacués de Bilbao et Santander pour être recueillis au centre d'hébergement de la Citadelle<sup>331</sup>. A noter que cet accueil est organisé avec le concours d'une soixantaine de réfugiés espagnols. Car en effet, cette organisation répond à une urgence localisée : « *La guerre civile d'Espagne provoque l'exode en France des non-combattants vieillards, femmes et enfants, et notre région qui est la plus proche voisine de ce malheureux pays ne saurait refuser l'hospitalité des émigrés* »<sup>332</sup>. Rapidement, il est prévu de recevoir d'autres centaines d'enfants supplémentaires<sup>333</sup> en provenance d'Espagne, mais des transferts inter-départements sont aussi planifiés pour décharger d'autres centres d'hébergement, en témoigne l'accueil de 33 enfants de la colonie scolaire de Chinon à la colonie de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>334</sup>. Au total, c'est un millier d'enfants réfugiés qui sont hébergés pendant près de deux ans à la Citadelle<sup>335</sup>. Cette hospitalité est financée par l'État<sup>336</sup> et par le Gouvernement d'Euskadi<sup>337</sup>. Force est de signaler, que les locaux de la Citadelle ont nécessité de nombreux travaux de mise en service :

*« Actuellement 600 enfants réfugiés espagnols sont logés dans des conditions qui sont loin d'être satisfaisantes. Il convient donc de procéder, non seulement aux travaux de conservation indiqués dans notre projet mais aussi aux installations indispensables imposées par l'hygiène la plus élémentaire, tels que : alimentation de la Citadelle en eau*

---

331AD 4M 254 dossier « Saint-Jean-Pied de Port » de 1937.

332ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfants réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Papier de la ville du 5 juillet 1937

333ADPA 4M253 dossier « actions du gouvernement d'Euskadi pour les réfugiés » de 1937 à 1940. Lettre du Gouvernement d'Euskadi au Préfet des Basses-Pyrénées du 2 février 1939

334ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Préfet d'Indre-et-Loire à Tours, du 27 octobre 1937

335HIRIART-URRTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire. 2015.

336ADPA 4M253 dossier « actions du gouvernement d'Euskadi pour les réfugiés » de 1937 à 1940. Lettre du sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 12 octobre 1937

337ADPA 4M253 dossier « actions du gouvernement d'Euskadi pour les réfugiés » de 1937 à 1940. Télégramme du 31 juillet 1937

potable, installation de WC, évacuation des eaux usées, installation d'éclairage électrique »<sup>338</sup>.

Ces dépenses sont estimées à 108 500 francs, sans compter le projet de réparation nécessaire à la stricte conservation des immeubles qui s'élève à 158 000 francs. Quoiqu'il en soit, la colonie de la Citadelle est celle qui a été la plus active culturellement, la presse locale a en cela fait état de cette activité. *La Gazette de Bayonne, de Biarritz et du Pays Basque* signale le 28 septembre 1937 à la population de Saint-Jean-Pied-de-Port qu'une fête basque est organisée par la colonie à l'occasion de la Saint-Michel au trinquet Garat<sup>339</sup>. Et en cela, c'est sûrement le centre d'hébergement de réfugiés espagnols qui a été le mieux accepté par la population locale. Enfin, un quotidien biarrot publie le 21 avril 1939 que « *les derniers résidents [de la Citadelle] ont été répartis entre Armendarits, Saint-Christau, Bayonne et Capbreton* »<sup>340</sup>. C'est ainsi que se termine l'occupation de la Citadelle par les enfants réfugiés de la guerre civile espagnole.

#### **IV ) La colonie de la Maison Blanche de Biarritz**

La colonie d'enfants réfugiés espagnols de la Maison Blanche à Biarritz est l'exemple d'une œuvre charitable tardive, puisque l'établissement fonctionne pendant la première moitié de l'année 1939. Sa formation répond également à une urgence, « *celle d'un danger d'effondrement de la villa Lilinita, édifiée si près d'une falaise mouvante, qui abritait une colonie de cents enfants espagnols* »<sup>341</sup>. La Maison Blanche vient donc remplacer un précédent établissement, et récupère en cela les effectifs enfantins qui y sont placés. Cet établissement est l'œuvre du Comité suédois des Colonies d'enfants espagnols, qui comprend aussi la villa Bon-Air, également à Biarritz. A rappeler que ce comité finance ses projets par la générosité d'un groupe de personnalités et de la population suédoise ; et s'administre à Paris. Dans l'arrondissement, l'organisation

---

338ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfants réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Lettre de la Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port au Sous-Préfet de Bayonne du 7 juillet 1937.

339 *La Gazette de Bayonne, de Biarritz et du Pays Basque* du 28 septembre 1937.

340HIRIART-URRTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire. 2015.

341*La Gazette de Biarritz* du 13 janvier 1939. Relevé par Philippe Durut.

suédoise accueille en septembre 1939, 341 enfants pour 528 en octobre 1939<sup>342</sup>. Dans son article, Pierre André témoigne d'une colonie « *admirablement organisée* », puisque le réseau établi au Pays Basque par le Comité suédois des Colonies d'enfants espagnols est édifié sur les mêmes principes et suit les mêmes directives.

Selon ses dires, un réel effort est entrepris pour l'accueil en bonne et due forme des enfants, les chambres sont vastes et aérées, les réfectoires et les cuisines sont propres et des plats appétissants y sont préparés, les enfants se rendent dans une école publique de Biarritz et sont vêtus simplement mais proprement. Du point de vue administratif, l'œuvre possède pour chaque enfant une fiche individuelle avec photographie qui contient tous les détails d'identité. Aussi, le visiteur explique que beaucoup d'éléments quotidiens sont fabriqués dans la colonie, les costumes et les robes des enfants sont confectionnés par des tailleurs et des couturières qui font partie de la colonie, les chaussures sont fabriquées par des cordonniers. De cette manière tout le monde produit sa part de travail à la colonie. Il ajoute même, « *j'ai trouvé, au sein de cette colonie, un esprit de sacrifice et des sentiments de dévouement et de solidarité qui m'ont sincèrement ému, d'autant ils s'accompagnent de la modestie la plus ferme et la plus tenace* »<sup>343</sup>. Toutefois, une lettre contre l'installation d'enfants espagnols à la Maison Blanche vient nuancer ce propos<sup>344</sup>. En effet, un groupe d'habitants de certains immeubles annexes se trouvent « *très émus à la nouvelle de l'installation prochaine d'une colonie d'enfants espagnols à la « Maison Blanche », Allée Dominique Morin, viennent solliciter de votre bienveillance la défense des intérêts de leur quartier qui serait profondément troublé par la présence de cette colonie* ». D'autant, les habitants du quartier font référence à une clause des actes d'achat des terrains du-dit lotissement qui stipule que les acquéreurs ou leurs ayant-droits ne peuvent créer, exploiter ou laisser exploiter sur leur terrain un établissement bruyant ou à usage de commerce ou d'industrie de nature à incommoder le voisinage. Ils ajoutent à cela l'argument sanitaire qui veut qu'une telle installation ne répond à aucune des conditions d'hygiène exigées. Quoiqu'il en soit, la colonie de la Maison Blanche a été établie de manière temporaire, et ne cesse de fonctionner que lorsque le Comité suédois des Colonies d'enfants espagnols évacue ses établissements. Ce cas présente l'intérêt d'observer comment sont administrées des colonies d'organisations humanitaires

---

342ADPA 4M 244 dossier « Arrondissement de Bayonne » de 1939 à 1940. Statistiques du Comité suédois des Colonies d'enfants espagnols.

343La Gazette de Biarritz du 13 janvier 1939. Relevé par Philippe Durut.

344La Gazette de Biarritz du 13 janvier 1939. Relevé par Philippe Durut.

étrangères, qui bénéficient de financements importants et qui sont délestées des directives locales.

## V ) La colonie espagnole Francisco Layret d'Arette

La colonie enfantine espagnole Francisco Layret, de Lope de Vega, abrite 53 individus provenant du refuge de Saint-Christau, tous des femmes et des enfants. Les réfugiés espagnols de l'établissement sont placés sous la direction de Monsieur et Madame Vila. Monsieur Vila est un ancien instituteur de Lérida. Localement, la colonie est sur-nommée *La Mouline*. Elle est visitée par Gaston Barrouillet, journaliste, qui précise dans un article<sup>345</sup>, que les enfants sont nourris avec du café, du lait et du pain, servis à volonté au petit déjeuner, et que pour les repas du midi et du soir, les enfants mangent des menus équilibrés. Le ravitaillement est assuré chaque matin par un habitant de la commune voisine, Arette. De plus, les tâches culinaires sont assurées par Madame Vila et les deux aînées du couple. Le visiteur fait aussi remarquer de l'excellent état de santé des enfants présents. Il renseigne l'emploi du temps des enfants au sein de la colonie : « *réveil à 7 heure, culture physique en plein air, toilette dans le Vert, mise en ordre des chambres, petit déjeuner, nettoyage par roulement de la maison et corvées diverses, puis 3 heures de classe en espagnol, après le repas du midi, les enfants font une sieste d'une heure, puis se livrent à des activités manuelles* ». Ce dernier indique d'ailleurs qu'une production de trois enfants, Carlos, Martin et Gabriel, représentant la caravelle de Christophe Colomb, est remarquée par le vice-consul espagnol à Oloron, Monsieur Camdessus, au cours d'une de ses visites régulières. Il explique dans son article que la colonie fonctionne grâce aux subsides alloués par l'État français, et qu'elle est en outre gérée par Monsieur Casabonne, maire d'Arette, et Monsieur Tucha, percepteur en retraite. Aussi, Gaston Barrouillet explique que les rapports avec la population d'Arette sont de plus en plus cordiaux au fur et à mesure que la colonie fonctionne sans avertissement de la part des autorités locales. En cela, le cas de la colonie d'Arette est probant d'initiative

---

345ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfants réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

privée et locale, démontrant un tout autre fonctionnement, tout aussi viable, que ceux évoqués en amont.

En tout et pour tout, ce chapitre a appuyé l'idée que les enfants réfugiés espagnols ont bénéficié, dans l'accueil qui leur a été réservé, de bien plus d'hospitalité que les adultes. Les établissements cités ici sont financés, mis en fonctionnement, et administrés par des organisations ou des personnalités persuadées d'une nécessaire aide humanitaire réservée à l'enfance, du moins à la famille. Ces cinq monographies constituent donc des clés de lecture précises et illustrées de l'accueil des enfants réfugiés, comme le souhaitent les défenseurs de la micro-histoire<sup>346</sup>. La suite de cette étude s'attachera plus à établir l'histoire du quotidien de ces mêmes enfants.

---

346 REVEL Jacques Revel. « Microstoria », dans DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick et OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies, concepts et débats*, Gallimard, collection « Folio histoire », pp. 529-534, 2010.

**TROISIÈME PARTIE :**

**DROITS DE L'ENFANT, TRADUCTION**

**LOCALE DES GARANTIES SOCIALES**

## CHAPITRE 7 : MATÉRIELS DE L'ACCUEIL

Cette troisième et dernière partie d'étude se prête un à resserrement d'échelle, avec une approche matérielle<sup>347</sup>. En cela, ce chapitre établira le volet matériel et sanitaire de l'accueil des enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées, précisément au sein de colonies précédemment analysées. En effet, après avoir passé en revue les modalités d'évacuation et d'hébergement des enfants par des œuvres humanitaires diverses, il reste à observer les éléments quotidiens de leur expérience. Tels que l'alimentation de première nécessité, les soins élémentaires et la veille sanitaire, ou encore les fournitures vestimentaires et scolaires. Il s'agit d'appréhender au mieux les conditions de vie des enfants réfugiés espagnols lors de leur placement définitif dans des foyers ou dans des colonies.

Pour se faire, ce chapitre détaillera les nécessités quotidiennes remarquées dans plusieurs établissements de 1936 à 1939, par des angles d'étude matérielle, soit l'alimentation dans une première partie, les soins dans une deuxième et les fournitures en tout genre dans une troisième.

### I) L'alimentation

Puisque tous les réfugiés espagnols connaissent la famine causée par le blocus franquiste, l'alimentation est au cœur de l'action humanitaire. Ainsi, pour faire face aux premiers cas de disette de l'année 1936, les programmes d'aide alimentaire s'organisent à la frontière franco-espagnole<sup>348</sup>. En cela, deux solutions différentes sont envisagées, les acteurs humanitaires peuvent répondre à la sous-alimentation et à la misère en acheminant de la nourriture vers les enfants espagnols, ou en acheminant les enfants vers la nourriture. Et, puisque les programmes de ces organisations spécialisées sont directement hérités des politiques d'évacuation du temps de guerre, les enfants sont alors

---

347ARCHAMBAULT Fabien, CHARPY Manuel, FABRE Clément et GOETSCHER Pascale Goetschel. « Histoires matérielles », *Revue d'histoire culturelle*, n°4, 2022.

348« Il faut assurer le gîte et la nourriture aux petits enfants d'Espagne ! Constituez partout des comités locaux d'hébergement ! », *L'Humanité*, n° 13763, 22 août 1936, p. 7.

déplacés dans des centres nourriciers dans les Basses-Pyrénées. Toutefois, dans le département, c'est principalement à la charge de l'État français que les enfants évacués sont nourris. Le financement alimentaire prévu par le gouvernement permet difficilement de couvrir les frais d'alimentation. Par ailleurs, le Ministère de l'Intérieur promet dès 1937 une subvention à hauteur de 6 francs par jour et par enfant, mais revient sur son engagement dans un télégramme du 15 juin 1937. C'est à ce moment que la délégation du Gouvernement d'Euskadi insiste et obtient une subvention exceptionnelle qui réduit à 5 francs les frais alimentaires par enfant et par jour<sup>349</sup>. A ce moment là, à titre d'illustration, le kilogramme de pain se vend 2,41 francs et les 100 grammes de beefsteak 2,95 francs<sup>350</sup>. Ainsi, les subventions accordées sont limitées et ne permettent pas aux institutions d'hébergement de fonctionner, sauf à crédit. Cette problématique permet d'évoquer le cas de Maurice Bergeron, restaurateur de la commune d'Oloron. En juin 1939, cet habitant s'engage à assurer la fourniture des repas destinés aux réfugiés espagnols hébergés dans les divers centres locaux, et à livrer ces repas aux réfugiés fixés par la Municipalité d'Oloron<sup>351</sup>. Cette initiative est appuyée par le Sous-préfet d'Oloron qui écrit au Préfet des Basses-Pyrénées « *de vouloir bien approuver la présente soumission de Monsieur Bergeron, fournisseur des réfugiés à Oloron, pour valoir marché* »<sup>352</sup>. Les paiements seront ainsi effectués au fur et à mesure des délégations de crédit du Ministre de l'Intérieur et sur production des mémoires. Monsieur Bergeron préconise pour son activité une somme forfaitaire de 7,50 francs par réfugié et par jour. Cependant, en fin juillet 1939, le restaurateur évoque des difficultés à satisfaire cette alimentation. Il explique ces limites d'une part, par le ravitaillement du Camp de Gurs et la période de surpopulation pendant les vacances qui accroissent le prix des achats, de 20 à 25 % pour certaines denrées essentielles, et d'autre part, par la modification de la population du refuge d'Oloron, principalement infantile puis plus âgée. Il justifie par la même occasion que la nourriture des réfugiés actuellement hébergés à Mauléon revient en fait à 10 francs par jour<sup>353</sup>. Ainsi, Monsieur Bergeron lance une pétition pour solliciter des autorités locales le relèvement de 7,5 francs à 8 francs du prix de journée pour la nourriture des réfugiés espagnols. A cela, le Préfet des Basses-Pyrénées indique « *que le prix de 7 francs était un maximum et non*

---

349HIRIART-URRTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire. 2015.

350PIATTIER André. « Les prix de détail en France depuis 1914 », *Revue économique*, n°2, p.227-231, 1950.

351AD 3Z 79 Oloron. Lettre de Maurice Bergeron du 29 juin 1939 à la Mairie d'Oloron-Sainte-Marie.

352AD 3Z 79 Oloron. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 20 juillet 1939.

353AD 3Z 79 Oloron. Lettre de Monsieur Bergeron au Préfet des Basses-Pyrénées en juillet 1939.

*un minimum, ainsi que l'indique la circulaire ci-jointe de mon prédécesseur aux Maires des Centres d'hébergement ; et que le prix de journée a été majoré de 0,50 franc à dater du 20 mars à titre tout à fait exceptionnel, en faveur de Monsieur Bergeron, pour lui permettre de récupérer les frais d'enregistrement des marchés, frais, au surplus, supprimés depuis le 22 avril 1939 sans que cette mesure ait eu une répercussion sur le nouveau prix de journée*»<sup>354</sup>. Cette affaire met en lumière les difficultés financières à nourrir décemment les réfugiés espagnols, les actes charitables de contribuables, mais aussi certains abus et faits de spéculation en temps de crise. En effet, outre ce cas, certains centres d'hébergement assurent leur ravitaillement direct chez les producteurs, et non dans les marchés des villages alentours, car certains fournisseurs pratiquent des prix abusifs, sachant qu'ils sont l'unique alternative. Aux problématiques du financement alimentaire s'ajoutent la question du ravitaillement. Un autre point important à éclaircir dans l'organisation de la colonie est de savoir comment elle est ravitaillée en produits de première nécessité. Le réseau de colonie du Gouvernement d'Euskadi témoigne du « *problème d'approvisionnement* »<sup>355</sup> par exemple. Il est souvent remarqué que la Préfecture des Basses-Pyrénées doit faire appel au réseau de producteurs et d'industriels pour trouver des ressources alimentaires. En cela, un boucher écrit « *ayant appris que vous recherchez des conserves de viande, nous avons l'honneur de vous faire nos offres de service pour les lots de bœuf à la gelée au prix unitaire de 3,30 francs* »<sup>356</sup>. Ou bien, le Syndicat des Patrons boulangers se propose d'assurer le ravitaillement en pain des réfugiés espagnols de passage à la gare de Pau<sup>357</sup>. Toutefois, il revient de notifier que la Préfecture des Basses-Pyrénées reçoit de nombreuses propositions spontanées. Ainsi, Monsieur Lespita, Boulanger à Saint-Jean-de-Luz, désire fournir du pain aux réfugiés venant d'Espagne<sup>358</sup> ; l'industrie Ch. Barriou et Compagnie propose de faire parvenir aux colonies enfantines la fourniture éventuelle de produits d'alimentation tels que des légumes secs, haricots, lentilles, fèves, pois cassés<sup>359</sup> ; Gabriel Brisset propose ses tarifs pour la fourniture de pommes de terre de

---

354ADPA 3Z 79 Oloron. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet d'Oloron du 25 juillet 1939.

355ADPA 4M 253 dossier « Gouvernement d'Euskadi » de 1937 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au délégué à Bordeaux du Gouvernement d'Euskadi

356ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre de la boucherie Ch. Andrin et Moreau au Préfet des Basses-Pyrénées du 13 février 1939.

357ADPA 4M 254 dossier « Ravitaillement des réfugiés » de 1936 à 1939. Lettre du Maire de Pau au Préfet des Basses-Pyrénées du 16 février 1939.

358ADPA 4M 254 dossier « Ravitaillement des réfugiés » de 1936 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet de Bayonne du 10 septembre 1936.

359ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre de l'industrie Ch. Barriou et Compagnie au Préfet des Basses-Pyrénées du 9 mars 1939.

consommation, des sacs de 50 kg pour 75 francs<sup>360</sup> ; même une conserverie bretonne, l'Établissement Tristan-Tessol de Lorient, propose ses services<sup>361</sup>.

En prêtant leurs services, ces acteurs s'intègrent donc au fonctionnement quotidien des centres d'hébergement. Ils sont bien entendu rémunérés, par exemple au Centre d'Arette, le boulanger reçoit 531 francs, le boucher 436,60 francs, et l'épicier 918 francs<sup>362</sup>. Ce système démontre comment le tissu social d'une commune s'implique, et à quel point il est sollicité, pour l'accueil des enfants réfugiés espagnols. Toutefois, des situations préjudiciables sont observées à propos des rémunérations de ces acteurs. Un cas retient particulièrement l'attention dans les Basses-Pyrénées, c'est celui de l'impayé de 100 000 francs pour les fournitures de viande au Centre des réfugiés espagnols de l'Hôpital Militaire de Bayonne<sup>363</sup>. C'est ainsi que s'organise quotidiennement le ravitaillement et la restauration des centres d'hébergements. Il est tout de même intéressant d'observer les menus alimentaires proposés dans ces lieux. A la colonie d'Arette, visitée par le journaliste Gaston Barrouillet<sup>364</sup>, les enfants sont nourris avec du café, du lait et du pain, servis à volonté au petit déjeuner, et mangent équilibré aux repas du midi et du soir. Au refuge de Saint-Christau, Maurice Bergeron établit des menus toutes les semaines, celui du 17 au 19 juillet 1939 est détaillé ci-dessous<sup>365</sup> :

MENSUS SERVIS AUX REFUGIES D'OLORON DU 17 AU 19 JUILLET 1939		
	Déjeuner	Dîner
Lundi 17 -	Café au lait (chaque matin) Garde Ventreche de porc salé Riz	Garde 2 Oeufs
Mardi 18 -	Garde Boeuf braisé aux oignons Salade	Garde Bœuf Salade d'oignons
Mercredi 19 -	Saucisse espagnole Purée de Pommes de terre	Garde Bœuf
Jeudi 20 -	Garde Boeuf Morceaux au jus	Garde 2 Oeufs
Vendredi 21 -	Garde Riz Ragout de haricots	Garde Bœuf Salade d'oignons
Samedi 22 -	Garde Saucisse espagnole Salade	Garde Bœuf
Dimanche 23 -	Consomé verdure Légumes braisés Savarrin - pommes de terre	Garde 2 Oeufs

360ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre de Gabriel Brisset au Préfet des Basses-Pyrénées du 7 mars 1939.

361ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre des Établissement Tristan-Tessol de Lorient au Préfet des Basses-Pyrénées du 6 juillet 1939.

362ADPA 3Z 79 Oloron. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 15 février 1939.

363ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre du directeur des Coopérateurs du Pays Basque et de l'Adour au Ministre de l'Intérieur du 24 août 1937.

364ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfants réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

365AD 3Z 79 Oloron. Menus servis aux réfugiés d'Oloron en juillet 1939.

Aussi, et de manière plus sommaire, les infirmières britanniques du Nid Marin assure la distribution de boissons chaudes aux enfants rapatriés au pont international d'Hendaye<sup>366</sup>. Ce système coopératif, impliquant une constellation d'acteurs, s'est remarquablement établi dans les Basses-Pyrénées, mais présente effectivement des limites. Surtout que des épisodes de disette de 1936 à 1939, corrélés aux événements d'Espagne certes, se répercutent au sein des colonies enfantines.

## II ) Le contrôle d'hygiène et les soins élémentaires

Lorsque les premiers réfugiés arrivent durant les mois d'août et septembre 1936, les pouvoirs publics organisent en catastrophe des contrôles sanitaires et mettent en place des centres d'accueil. Mais dès les premiers jours de septembre, le gouvernement prend un certain nombre de mesures. Les combattants, environ 3 000, sont immédiatement acheminés par train en Catalogne ou par bateau à Bilbao pour rejoindre leurs unités. Les civils eux sont acheminés en partie des Basses-Pyrénées vers d'autres départements et pour la plupart ils sont répartis à travers l'Aquitaine. Par la suite, le gouvernement débloque des fonds pour financer cet accueil sanitaire à hauteur de 7 francs par jour pour le chef de famille, 4 francs pour les autres membres âgés de plus de 16 ans et 3,50 francs pour les plus jeunes. A l'échelle des Basses-Pyrénées, il convient de noter que le département ne possède qu'un nombre insignifiant d'hôpitaux et d'hospices ; il n'en existe pour ainsi dire que dans les chefs-lieux d'arrondissement<sup>367</sup>. Ainsi, divers hôpitaux auxiliaires et hôpitaux de fortune prennent place dans des bâtiments réquisitionnés par les communes. Par exemple aux Eaux-Bonnes, une colonie sanitaire de 200 enfants réfugiés est formée<sup>368</sup>. Et, même le Maire de Biarritz, aussi Président du Comité d'Hygiène sociale, propose l'accueil d'une soixantaine d'enfants dans une de ses résidences équipées à Biaudos dans les Landes<sup>369</sup>. Précisément pour les enfants, la Fédération Départementale

---

366ADPA 4M 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 19 février 1938

367ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Médecin Lieutenant-Colonel, Monsieur Bornecque, du 7 mars 1939.

368ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Lettre du Directeur de la Colonie Sanitaire des Eaux-Bonnes, Monsieur Mirande, au Préfet des Basses-Pyrénées du 11 août 1939

369ADPA AM 252 dossiers « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1937.

des œuvres d'assistances maternelle et infantile des Basses-Pyrénées créée en 1928, pour lutter par tous les moyens en son pouvoir contre la mortalité infantile, prend en charge les premières consultations de nourrissons et consultations prénatales<sup>370</sup>. Face à cette situation d'urgence, une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 14 février 1937 relative aux mesures sanitaires applicables à l'égard des civils réfugiés espagnols<sup>371</sup>, rend obligatoire l'examen attentif de chaque réfugié ainsi que la vaccination des plus jeunes.

### **A ) L'Hôpital militaire de Bayonne<sup>372</sup>**

Les moyens sanitaires sont dès lors mis en œuvre pour assurer l'assistance élémentaire aux réfugiés espagnols. Ainsi, l'ancien Hôpital militaire de Bayonne, est remis en service sous la location du gouvernement républicain espagnol. Au total, se sont plus de 2 000 réfugiés qui transitent dans cet hôpital. Sa réhabilitation n'est pas encore achevée que les locaux sont investis par la population civile de la région d'Irun le 31 août 1936<sup>373</sup>. Sous les instructions du Ministre de la défense nationale et de la Guerre et du Préfet des Basses-Pyrénées, les fournitures de couchage auxiliaires sont dans la limite des disponibilités données en location au compte des autorités civiles et les quantités de paille de couchage nécessaires sont également fournies<sup>374</sup>. L'accueil des premiers patients est donc sommaire, mais très vite, un Conseil d'Administration est désigné pour gérer les conditions d'admission, de séjour et de sortie, et procède également à l'adjudication de toutes les fournitures nécessaires et les dépenses d'administration. Entre l'été 1936 et le printemps 1937, le Centre de l'Hôpital Militaire de Bayonne reçoit les visites régulières de Monsieur Mossé et Monsieur Petit, tous deux Inspecteurs Généraux des Services Administratifs, qui se sont montrés particulièrement satisfaits des résultats obtenus<sup>375</sup>. De plus, Madame Suzanne Lacorre, Sous-secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance,

---

370ADPA 4M 128 dossier « Fédération Départementale des œuvres d'assistances maternelle et infantile des Basses-Pyrénées » de 1928 à 1978

371ADPA 4M 250. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées à l'Inspecteur Départemental d'Hygiène du 17 février 1937.

372Annexe 2.

373AD 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Maire de Bayonne au Ministre de l'Intérieur du 18 novembre 1936.

374ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Ministre de la défense nationale et de la Guerre au Général Commandant de la 18<sup>e</sup> région du 18 août 1936.

375ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Maire de Bayonne au Ministre de l'Intérieur du 10 juin 1937.

intervient au début de l'année 1937 pour obtenir toute la literie nécessaire pour le couchage des hospitalisés. De fait, en 1937, un service médical fonctionne journalièrement pour la surveillance de l'état sanitaire de l'établissement. Toutefois, ce système présente l'inconvénient de ne pas assurer un avenir perenne aux occupants de Bayonne. Ce mode de secours est, en outre, beaucoup plus onéreux pour les finances publiques. De plus, l'hôpital mixte échappe aux nécessaires tâches de surveillance habituellement assurées par les gardes-mobiles de Bayonne, mais ni la gendarmerie ni les services de police, dont l'effectif est trop restreint, ne peuvent agir<sup>376</sup>. Ainsi, étant d'une capacité maximale estimée à 1 000 individus, les effectifs sont de 822 en juin 1937<sup>377</sup>, et les effectifs sont majoritairement civils, soit des vieillards, des femmes et surtout des enfants. Malgré ces difficultés, l'action du Maire de Bayonne, Monsieur Simonet vient maintenir le bon fonctionnement de l'établissement, par plusieurs mesures :

*« Nous avons agi de la sorte pour satisfaire à un devoir d'humanité, certains au surplus de ménager ainsi les deniers publics, notre prix de journée étant sensiblement inférieur à ce que coûtent ailleurs les réfugiés espagnols. J'ai tenu à vous mettre très exactement au courant des difficultés que nous rencontrons de certains services de la Sûreté Nationale. Le Conseil d'administration continuera à accueillir les femmes, enfants et vieillards espagnols qui nous sont adressés jusqu'au chiffre que nous avons indiqué aux inspecteurs généraux comme étant celui des possibilités raisonnables. Je suis certain que complètement éclairé sur l'état de cette question vous approuverez ce que nous avons fait jusqu'ici et ce que nous proposons de faire dans l'avenir »*<sup>378</sup>.

Ajouté à cela, la population locale s'attelle à certaines tâches pour maintenir le minimum d'hygiène et de propreté requis : *« des corvées pour la propreté des locaux sont désignées par roulement et un camion de la ville vient enlever les ordures »* et *« il fallut recourir à la bonne volonté des cafetiers et restaurateurs des environs »*<sup>379</sup>. Au quotidien, les docteurs Garat ou Henry Corrèges procèdent à une visite médicale, les grands malades sont orientés vers l'hôpital mixte de Saint-Léon et les cas les moins graves sont soignés à l'infirmerie dotée d'une vingtaine de lits. A signaler à ce propos que tout le corps

---

376ADPA 4M 250 dossier « Surveillance de l'hôpital de Bayonne » de 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 24 avril 1939.

AD 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939

377ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Maire de Bayonne au Ministre de l'Intérieur du 10 juin 1937.

378ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Maire de Bayonne au Ministre de l'Intérieur du 10 juin 1937.

379La Presse du Sud-Ouest, du 13 novembre 1936. ADPA J53 1936. Relevé par Philippe Durut.

médical bayonnais a à cœur de fournir gratuitement des médicaments et des spécialités coûteuses. Comme prescrit, les réfugiés espagnols séjournant à l'Hôpital Militaire de Bayonne sont donc vaccinés et soumis à la visite médicale prophylactique. Dès lors que les individus majeurs reçoivent les soins élémentaires, les autorités locales proposent le rapatriement vers l'Espagne ou le transfert dans d'autres départements français. Rapidement, les principaux sujets de l'établissement sont des enfants, particulièrement des enfants orphelins ou sans nouvelle de leurs parents. Ainsi, à la fin de l'année 1937, l'Hôpital militaire de Bayonne se réorganise comme un véritable centre d'hébergement pour enfants. D'autant plus après la sollicitation du Consul d'Espagne à Bayonne pour la création d'une colonie d'enfant<sup>380</sup>, accordée par le Préfet des Basses-Pyrénées le 14 octobre 1937. Ainsi, seuls seront acceptés les enfants espagnols orphelins ou de parents dont l'adresse est actuellement inconnue se trouvant dans les centres d'hébergement des Basses-Pyrénées. La colonie est financée par le Gouvernement provisoire de Barcelone et dirigée par l'instituteur Daniel Argote. Dès lors, se constitue le centre d'hébergement le plus important existant dans l'arrondissement de Bayonne, avec 1 150 réfugiés<sup>381</sup>. Il fonctionne sur le même modèle que ceux précédemment décrits (chapitre 6) :

*« A 8 heures, c'est le café au lait. Les cuisines et économats fonctionnent selon les procédures modernes : un plancher est en construction pour mettre les denrées périssables à l'abri de l'humidité. La visite se poursuit aux réfectoires, mais c'est l'heure du repas, et, discret, le cortège passe rapidement. Mais voici les salles de classe : 210 enfants y reçoivent une instruction pratique et solide avec leçon de chose, arithmétique, etc. Classes matin et soir. Les maîtres sont munis des instruments pédagogiques adéquats ; une bibliothèque, servant en même temps de salon de lecture, contient les classiques espagnols, et un catalogue permet à chacun de repérer celui de son choix. »<sup>382</sup>.*

Enfin, à l'été 1938, la colonie de l'Hôpital Militaire de Bayonne ferme lorsque le Gouvernement de Barcelone finance d'autres colonies. Ainsi, les enfants espagnols, au nombre de 400 environ sont répartis entre deux centres situés, l'un à Biarritz et l'autre à Ayherre<sup>383</sup>.

---

380ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Consul d'Espagne au Sous-préfet de Bayonne du 13 octobre 1937.

381ADPA 4M 254 dossier « Bayonne » de 1939 à 1939. Lettre de l'Inspecteur de Police Spéciale, Monsieur Laffue, au Commissaire Divisionnaire, du 10 juin 1937

382*La Presse du Sud-Ouest*, du 13 novembre 1936. ADPA J53 1936. Relevé par Philippe Durut.

383ADPA 4M 254 dossier « Hôpital militaire » de 1936 à 1938. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 14 octobre 1938.

## B ) L'Hôpital de Pau

Dans les Basses-Pyrénées, un établissement analogue au premier présenté fonctionne de 1938 à 1939. Il s'agit de l'Hôpital de Pau, réquisitionné pour subvenir aux soins élémentaires des réfugiés espagnols. En effet, le lieu a essentiellement été investi au moment de la Retirada, en février 1939. Étant déjà complet avant même l'arrivée des ressortissants espagnols, les autorités locales ont improvisé dans les greniers deux salles afin « *d'y recevoir 130 très grands blessés arrivés après un préavis seulement de quelques heures et pour lesquels 40 amputations durent être effectuées en une seule journée* »<sup>384</sup>. Ces dans ces conditions que le Préfet des Basses-Pyrénées fait une nouvelle fois appel à la solidarité de l'établissement thermal des Eaux-Bonnes, mais en 1939, les sentiments d'humanité sont moins remarquables et le Syndicat d'Initiative des Eaux-Bonnes refuse d'accueillir les malades sans lit<sup>385</sup>. Toutefois, sur place, les équipes médicales et infirmières sont renforcées : un Conseiller Technique et Professeur, Monsieur Leuret, de Bordeaux, est demandé aux fins d'enquête épidémiologique suite à deux décès d'enfants<sup>386</sup> ; deux religieuses supplémentaires sont recrutées pour apporter leurs soins<sup>387</sup> ; et la Ligue Internationale des Amis des Basques tient à la disposition de l'Hôpital de Pau 75 médecins, 6 chirurgiens, 32 infirmières diplômées et 41 infirmières auxiliaires<sup>388</sup>.

## C ) L'Hôpital de la Roseraie à Guethary

Un autre centre hospitalier est implanté dans l'arrondissement de Biarritz, à Guethary. En effet, le Gouvernement d'Euskadi installe un hôpital nommé La Roseraie

---

384ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 9 mars 1939.

385ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939 . Refus du Syndicat d'initiative des Eaux-bonnes à Paris de février 1939 dans lettre à Léon Bérard, Sénateur des Basses-Pyrénées

386ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Note de la Santé Publique du 15 mars 1939

387ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées à la Supérieure Générale des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul du 31 mars 1939.

388ADPA 4M 253 dossier « Ligue internationale des Amis des Basques » de 1939. Déclaration du 4 novembre 1939 de la Ligue Internationale des Amis des Basques

pour les blessés de guerre et pour prendre soin des réfugiés malades. Il sert aussi de refuge pour des adultes, et certains garçons plus âgés y sont envoyés. Cet établissement est financé par Eliodoro de la Torre, qui en juin 1937, voit son pouvoir d'action s'élargir au sein de la délégation basque de Bayonne puisqu'il récupère le portefeuille de la Santé. Grâce à cela, il organise dans les Basses-Pyrénées un large réseau d'écoles, de refuges et évidemment d'hôpitaux comme La Roseraie<sup>389</sup>. Dès lors, la délégation basque met à disposition des autorités françaises tous les services médicaux et chirurgicaux nécessaires : le service sanitaire de la Roseraie qui comporte 12 médecins et un effectif infirmier ; deux maisons de repos de Cambo présentent 3 médecins et 6 infirmières ; ainsi que 15 médecins et 4 pharmaciens dans l'arrondissement de Bayonne<sup>390</sup>. Cet établissement permet de déléguer la mission sanitaire effectuée à Bayonne ou à Pau, en cela plusieurs individus sont transférés à la Roseraie. Par exemple, le 13 mai 1939, le Préfet des Basses-Pyrénées autorise le nommé Jésus de Elgetzabal, actuellement en traitement à l'Hôpital de Pau, à sortir de l'Hôpital et à se rendre à la Roseraie aux frais du Comité d'aide aux Basques<sup>391</sup>. Aussi, l'Armée contribue à la décharge des principaux hôpitaux du département, notamment par le prêt d'une section d'hygiène de lavage et de désinfection mobile à la Roseraie<sup>392</sup>.

Néanmoins, au printemps 1939, « *la totalité des ressources hospitalières du département est entièrement absorbée. Tous les hôpitaux et tous les hospices des communes, chefs-lieux de canton, chefs-lieux d'arrondissement, ou chef-lieu de département, sont comblés ou le seront incessamment* »<sup>393</sup>. Assurer les soins élémentaires et maintenir les normes d'hygiène constituent ainsi un réel déficit quotidien pour les individus à l'œuvre, maires, médecins, bénévoles, de 1936 à 1939.

---

389HIRIART-URRTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire. 2015.

390ADPA 4M 253 dossier « Gouvernement d'Euskadi » de 1937 à 1940. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de la Santé Publique, du 31 août 1939

391ADPA 4M 253 dossier « La Roseraie du Château d'Ilbarritz à Bidart » de 1937 à 1940 ; AD 4M 128 dossier « La Roseraie à Ilbarritz » de 1939 à 1940

392ADPA 4M 254 dossier « Moyens mis à disposition par l'armée » de 1936 à 1939. Télégramme au Préfet de Pau.

393ADPA 4M 250 dossier « Moyens pour permettre l'hospitalisation des réfugiés civils et militaires espagnols » de 1938 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Médecin Lieutenant-Colonel, Monsieur Bornecque, du 7 mars 1939.

### III ) Les fournitures et les vêtements

Au quotidien, les besoins des réfugiés sont en réalité divers et variés. Puisque leur accueil ne s'est pas cantonné aux évacuations, les centres d'hébergement se sont dotés d'éléments de couchage, d'éléments vestimentaires ou même d'éléments personnels. A ce titre, et en règle générale, les municipalités prêtent du matériel aux centres d'hébergement<sup>394</sup>. De nombreuses collectes sont menées à bien, à l'image de celle réalisée par Madame Martinez, réfugiée de Saint-Christau, demandant qu'une collecte soit organisée auprès des services du Ministère en faveur des réfugiés<sup>395</sup>. Même si cette demande est dans les faits refusée par le gouvernement français, elle démontre la mobilisation qui se met en place pour assurer un quotidien décent aux ressortissants espagnols.

#### A ) Le mobilier et les couchages

En ce qui concerne le mobilier de base qui doit être constitué dans une colonie, les cuisines et la literie sont des priorités. Les éléments de cuisine sont principalement fournis par l'Armée, qui dispose de matériels d'appoint. Hormis le don de 50 bouteillons<sup>396</sup>, la dépêche n°37.304-2/3 du Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, propose le prêt de cuisines roulantes et de lessiveuses pour le Comité d'Accueil aux réfugiés espagnols d'Orthez<sup>397</sup>. Toutefois, ce prêt est consenti en principe pour une durée supérieure à 30 jours, les cuisines devant être remplacées le plus tôt possible<sup>398</sup>. Et, il est obligatoire pour la municipalité concernée de rembourser à l'autorité militaire les frais de location et de

---

394ADPA 4M 254 dossier « Polo de Beyris » de 1937 à 1939. Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 14 septembre 1938

ADPA 4M 254 dossier « Matériel pour réfugiés » de 1936 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 11 octobre 1938

395ADPA 4M 254 dossier « Besoins des réfugiés » de 1923 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet d'Orthez du 11 juillet 1939.

396ADPA 4M 254 dossier « Moyens mis à disposition par l'armée » de 1936 à 1939. Note du Commandant d'Armes de Pau du 13 février 1939.

397ADPA 4M 254 dossier « Matériel pour réfugiés » de 1936 à 1939. Lettre du sous-préfet de Bayonne au Maire d'Orthez du 27 juillet 1937.

398ADPA 4M 254 dossier « Moyens mis à disposition par l'armée » de 1936 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Maire d'Orthez du 20 août 1937.

remise en état du matériel prêté<sup>399</sup>. Ces remboursements sont de fait effectués sur les crédits mis à disposition, en titre de l'assistance aux réfugiés espagnols. En outre, « *en ce qui concerne la 18<sup>e</sup> région, toutes les ressources disponibles, de matériel de couchage et de campement sont épuisées* »<sup>400</sup>. En cela, les literies et les draps sont à la charge de la Préfecture des Basses-Pyrénées : « *signalement de l'achat de literie ou de matériel de couchage en vue de l'hébergement des réfugiés espagnols par la Préfecture* »<sup>401</sup>. L'administration reçoit alors des offres de fournitures de la part d'industries locales ou même nationales. Par exemple, la Préfecture commande 500 lits complets et 2 000 draps au Monoprix de Belfort, qui a déjà fourni « *au département de l'Hérault des lits complets comprenant : lit métallique, matelas et traversin, d'une qualité et à des prix qui ont donné toute satisfaction* »<sup>402</sup>. Aussi, la colonie de la Maison Blanche de Biarritz est équipée de 500 lits, 500 matelas, 500 oreillers, 1000 couvertures, 1000 draps de lits, soit 500 lits complets par le Comptoir Général de Stocks<sup>403</sup>, régulièrement sollicité pour aménager les dortoirs du département, puisque spécialisé dans la fabrication de lits et de literie en grande série et fournisseur de 3 000 colonies de vacances et pensionnats en France.

## **B) Les vêtements**

Pour ce qui est des nécessités vestimentaires, les besoins sont permanents en raison du fait que les colonies regroupent des enfants de tout âge, et du renouvellement permanent des garde-robes en raison de la croissance des enfants. Une lettre du Maire d'Oloron-Sainte-Marie au Sous-préfet d'Oloron du 17 mai 1939<sup>404</sup> indique « *les besoins urgents des espagnols réfugiés en vêtements, linge de corps, chaussures : 36 culottes pour fillettes de 4 à 12 ans et 24 chemises et 36 paires de chaussettes* ». L'état des

---

399ADPA 4M 254 dossier « Moyens mis à disposition par l'armée » de 1936 à 1939. Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 20 août 1937.

400ADPA 4M 254 dossier « Moyens mis à disposition par l'armée » de 1936 à 1939. Lettre du Général Commandant de la 18<sup>e</sup> région, Monsieur Chauvin, au Préfet des Basses-Pyrénées du 27 août 1937.

401ADPA 4M 254 dossier « Matériel pour réfugiés » de 1936 à 1939. Lettre du préfet des Côtes-du-Nord au Préfet des Basses Pyrénées du 4 août 1937

402ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre du Monoprix de Belfort au Préfet des Basses-Pyrénées du 23 mars 1939.

403ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre de Monsieur Stolpner, directeur du Comptoir Général de Stocks au Préfet des Basses-Pyrénées du 7 mars 1939.

404ADPA 4M 254 dossier « Besoins des réfugiés » de 1923 à 1939. Lettre du Maire d'Oloron-Sainte-Marie au Sous-préfet d'Oloron du 17 mai 1939.

besoins des enfants hébergés dans les centres d'accueil des Basses-Pyrénées d'avril 1939 remis à l'Inspecteur d'Académie<sup>405</sup> en témoigne tout autant :

« *arrondissement de Bayonne : Beyris-Polo : 100 à 150 vêtements et chaussures pour enfants de 10 à 15 ans.*

*arrondissement d'Oloron : Lurbe : 40 souliers, 20 pantalons, 40 paires de chaussettes, 30 veste ou chandails, 30 chemises pour enfants de 5 à 13 ans ; Laruns : lainages et souliers pour une vingtaine d'enfants ; Arette : 20 combinaisons et robes pour fillettes, 20 chemises, pantalons et tricot pour garçonnets ; Oloron : vêtement divers, culottes, chemises, pour 300 enfants ; Ance : 15 paires de souliers, chaussettes pour enfants de 3 à 13 ans ; Monein : vêtements, chaussures pour 30 garçonnets et fillettes.*

*arrondissement de Pau : chaussures, vêtements divers, chaussettes pour 300 enfants ».*

Ce document est dans les faits produit pour assurer l'offre de vêtements de la part de certaines œuvres, en particulier la Croix-Rouge française<sup>406</sup>. En effet, le 17 février 1938, la colonie de la Citadelle reçoit la visite de Policarpo Larrañaga, représentant des Basques d'Uruguay et de la Croix-Rouge, qui est venu pour offrir 325 vêtements pour les enfants<sup>407</sup>. D'autres contributions sont à observer, par exemple celle des établissements du second degré du département des Basses-Pyrénées à l'œuvre d'entraide aux petits réfugiés espagnols de février 1939. Leur don en nature recense des vêtements, des confitures et du chocolat d'un établissement de Pau pour la colonie de Morlaas ; de la farine et du lait d'un établissement de Lescar pour la colonie de Lescar ; de 31 ballots de vêtements et de chaussures à la mairie de Bayonne ; de nombreux vêtements, produits pharmaceutiques et divers comestibles aux mairies de Pau, d'Oloron et au Centre d'hébergement du Polo à Beyris<sup>408</sup>. Aussi, diverses offres de fournitures sont faites par des industries textiles nationales. Comme celle du Nord Tissus Confections de Bauvin<sup>409</sup> ou celle du Syndicat de la Galocherie du Nord et du Pas-de-Calais<sup>410</sup> qui est disposé à fournir, à des conditions intéressantes, des galoches aux enfants réfugiés espagnols. Ou bien celle du Monoprix de Belfort<sup>411</sup> qui propose « *chemises pour hommes, femmes et enfants ; caleçons pour*

405ADPA 4M 253 dossier « administrations, établissements publics et communs » de 1937 à 1939

406ADPA 4M 254 dossier « Besoins des réfugiés » de 1923 à 1939. Lettre du Ministre de la Santé Publique aux Préfets du 19 juin 1939.

407HIRIART-URRTY Txomin. La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939). Histoire, p. 92, 2015.

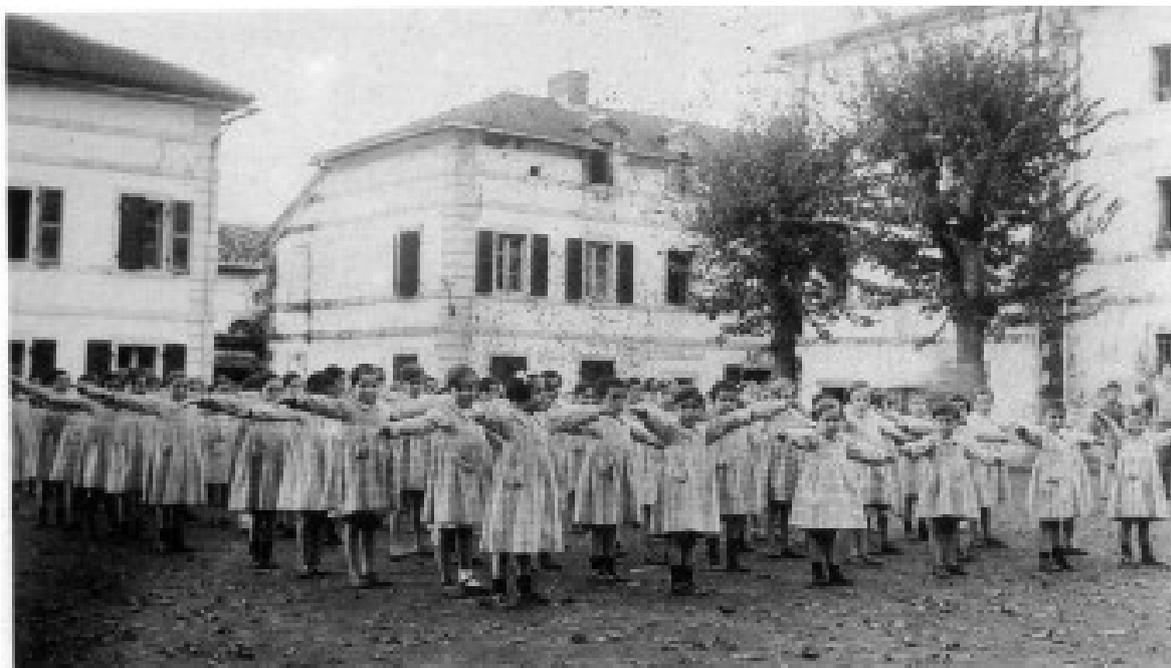
408ADPA 4M 253 dossier « administrations, établissements publics et communs » de 1937 à 1939

409ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. lettre du Nord Tissus Confections de Bauvin, au Préfet des Basses-Pyrénées du 5 juillet 1939.

410ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 21 juin 1939.

411ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre du Monoprix de Belfort au Préfet des Basses-Pyrénées du 23 mars 1939.

*hommes et garçonnets ; combinaisons pour femmes en laine ou en coton ; sous-vêtements de toute nature ; chaussettes pour hommes et enfant »,* ou celle de Régum<sup>412</sup> qui offre « *des sandales et pantoufles provenant de fins de séries et que nous pourrions vous livrer à des prix extrêmement intéressants. Nous avons environ 30 000 paires assorties du 23 au 41. les pointures 23 à 26 correspondent aux enfants de 4 à 5 ans, du 27 au 30 aux enfants de 6 à 10 ans, du 31 au 36 aux enfants de 11 à 14 ans, et du 37 au 41 aux grandes fillettes et femmes. Prix unitaire de 3,50 francs pour les paires du 23 au 26 et 5 francs pour celles du 27 au 41* ». D'autre part, le cas de la colonie de la Citadelle est intéressant puisqu'elle possède son propre atelier de couture pour habiller les enfants. En effet, la direction réalise non pas l'achat de vêtements, mais de tissus. Entre juin et octobre 1937, elle fait pour 148,55 francs d'achats de tissus aux Nouvelles Galeries de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>413</sup>. Ci-dessous, la photographie permet d'observer les tenues des enfants de la Citadelle :



En tout et pour tout, ce qui est à remarquer communément dans les colonies des Basses-Pyrénées ce sont les tenues des enfants, identiques ou non. En effet, lorsque les tenues complètes des enfants sont différentes cela soumet l'idée des difficultés de financement du centre auquel il est affecté, et au contraire lorsque la tenue est identique, comme c'est le cas à la Citadelle, c'est que le système de fourniture est stable.

---

412ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre du directeur commercial, Monsieur Behety de l'industrie Régum de Mauléon, au Maire de Pau du 2 mars 1939.

413HIRIART-URRTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)*. Histoire, p. 92, 2015.

## C ) Les objets du quotidien

Tout aussi importants au quotidien que les lits et les vêtements, certains objets contribuent bien plus au bien-être des enfants hébergés. Par exemple, dès septembre 1936, un vaste distribution de la Maison de la Bible est organisée afin de donner un évangile gratuit à tous les réfugiés d'Espagne<sup>414</sup>. Effectivement, dans les années 1930, les livres religieux et pratiques rituelles accompagnent le quotidien des individus et modèlent leur moralité. Ainsi, la mise en possession de cet objet est importante. Aussi, les réfugiés espagnols peuvent bénéficier de la franchise postale en France et en Espagne à partir de juillet 1939. En effet, le Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, sur intervention du Ministre de l'Intérieur, a décidé de faire distribuer à chacun des réfugiés deux timbres spéciaux surchargés « *F* » à raison de deux figurines par mois pour l'affranchissement des lettres simples et des cartes postales. Ces dispositions étant basées sur l'existence de camps importants ou de centres comprenant un certain nombre de personnes. Or, il est signalé que les réfugiés sont actuellement répartis dans beaucoup de départements par groupes infimes et nombreux. Il en résulte une multiplication des demandes telles qu'il est impossible à l'Agence des Travaux Postaux de les servir dans des délais normaux. Toutefois, la correspondance des réfugiés peut être acheminée par la voie administrative si les destinataires résident en France, si ces derniers demeurent en Espagne, les lettres doivent être timbrées au tarif postal international et envoyées via les services de l'Ambassade de France à Saint-Jean-de-Luz<sup>415</sup>. La possession de timbre est un moyen de faire lien entre les enfants et leurs familles, en faisant un objet primordial. Toutefois, aucune archive ne mentionne la mise à disposition de jouets pour enfant.

Pour reprendre sommairement ce qui vient d'être exposé, cette étude matérielle a permis de définir les nécessités quotidiennes remarquées dans plusieurs établissements de 1936 à 1939, quelles soient alimentaires, médicales ou élémentaires. En cela, ce chapitre illustre du quotidien des enfants réfugiés espagnols, via les objets utilisés. Désormais et dans le prochain chapitre, il s'agit de comprendre quelles sont leurs activités.

---

414ADPA 4M 254 dossier « Offres de fournitures » de 1936 à 1939. Lettre de la Maison de la Bible au Préfet des Basses-Pyrénées du 29 septembre 1936.

415ADPA 4M 254 dossier « Distribution de timbres aux réfugiés » de 1939. Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 20 juillet 1939.

## CHAPITRE 8 : L'ÉCOLE

Le consensus des années 1920, sur le caractère obligatoire de l'éducation primaire et l'importance de la maîtrise de la lecture et de l'écriture explique l'extrême attention portée à l'éducation des enfants évacués, que ce soit en Espagne, en France ou à l'étranger d'ailleurs. Pendant l'été 1936, la politique de l'enfance est une priorité du gouvernement en guerre en Espagne, et plus encore des nombreuses organisations politiques et syndicales qui s'efforcent de faire advenir une nouvelle société depuis le 18 juillet 1936. En cela, l'éclatement de la guerre civile provoque une soudaine et profonde redistribution des cartes dans les domaines scolaire et assistanciel. Dans l'urgence, les premiers enfants évacués sont placés dans des familles et admis dans les écoles publiques françaises, mais cette situation n'est que provisoire. En effet, Jesús Hernández met en avant l'obligation de scolarité des enfants espagnols à l'étranger, et fait des évacuations enfantines une question avant tout éducative et non assistancielle. Par la suite, la préférence du ministère de l'Instruction publique et de la Santé pour le placement d'enfants en colonie est une constante tout au long du mandat de Jesús Hernández, car le régime de vie collectif permet de dispenser aux enfants une éducation espagnole. Ainsi, Outre-Pyrénées les enfants sont hébergés dans différentes colonies et idéalement accompagnés d'enseignants espagnols ou des militants français sympathisants de la cause républicaine partageant les mêmes conceptions pédagogiques, afin de mettre en place un système scolaire. La préférence des autorités espagnoles est celle de préserver les enfants espagnols placés dans une ambiance culturelle proche et de leur donner une instruction dans la même orientation idéologique.

Afin d'étudier comment ce système éducatif d'urgence s'est progressivement implanté dans les Basses-Pyrénées, ce chapitre présentera d'abord les corps enseignants ayant œuvré à l'accueil éducatif des enfants ; puis définira les structures privilégiées ou réquisitionnées pour la création des classes ; pour enfin discuter des enseignements dispensés aux enfants réfugiés espagnols et les débats qui en découlent.

## I ) Les corps enseignants

Les profils d'instituteurs ou institutrices en charge de l'éducation des enfants réfugiés espagnols doivent être analysés pour comprendre l'organisation des structures éducatives qui leurs sont dédiées.

### A ) Les enseignants de nationalité espagnole

La politique pédagogique menée par le gouvernement républicain espagnol devient une politique de contrôle des enseignements dispensés par les acteurs locaux, d'obédiences communiste, socialiste ou anarchiste. Ce dernier, désireux de maintenir un contrôle sur les enfants évacués en France et de garantir leur éducation, créé à Paris en août 1937, une Délégation espagnole de l'enfance évacuée (DEEE), chargée d'organiser et diriger les évacuations et d'assurer un contrôle pédagogique des enfants envoyés à l'étranger. L'année suivante, le gouvernement crée en Espagne un même Conseil national de l'enfance évacuée (Consejo nacional de la infancia evacuada) qui contrôle les diverses délégations, tant en Espagne qu'à l'extérieur : *« dans tous les cas, l'Espagne réclame le droit – que toutes les organisations jusqu'à présent ont reconnu comme légitime – de contrôler et de diriger le régime d'éducation et de vie des enfants espagnols, au moyen du personnel enseignant qui vit à l'intérieur des colonies et du personnel d'inspection de la Délégation. L'Espagne se réserve également le droit de fournir le matériel scolaire, les livres, etc., ainsi que l'approbation des horaires des classes et des programmes. »*<sup>416</sup>. Ainsi, les premiers enfants envoyés en France par le gouvernement espagnol sont généralement patronnés par des infirmières et des instituteurs espagnols. Ainsi, ces derniers suivent les enfants dans les centres d'hébergement, et se montrent directement utiles pour assurer leur éducation. De nombreuses structures de l'accueil dans les Basses-Pyrénées, quelles soient à la charge de l'État ou de l'initiative privée, font alors appel aux services d'instituteurs réfugiés espagnols. De fait, ce réseau éducatif double celui déjà établi localement, sans pour autant échapper au contrôle de l'Éducation Nationale. Une lettre du Ministre de l'Éducation Nationale au Préfet des Basses-Pyrénées et à l'Inspecteur

---

416 MARQUES Pierre. *Les enfants Espagnols réfugiés en France*. Autoédition, pp. 37-38, 1993.

d'Académie de Pau du 7 mai 1939 renseigne les rapports de ce lacis éducatif : « *Les personnalités qui dirigent l'enseignement dans les organisations intéressées sont garantes du but philanthropique recherché, et j'estime qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter les Directeurs d'Écoles* »<sup>417</sup>. Aux effectifs volontairement envoyés par l'Espagne, s'ajoute les cas de recrutement d'enseignants parmi les réfugiés espagnols. Par exemple, la directrice du Foster Parent's Committee de Biarritz demande au Préfet des Basses-Pyrénées l'arrivée en bonne et due forme d'un instituteur interné au camps de Gurs. Elle motive cette demande sous prétexte de l'arrivée de 50 enfants du Loir et Cher au sein d'une colonie qu'elle préside. Aussi, elle mentionne que les colonies de Lahonce, d'Ixassou et des Charmilles sont éloignées des villages et donc des écoles primaires françaises, d'où la nécessité d'engager de nouveaux instituteurs : « *Nous l'avions sollicité pour organiser la vie scolaire de nos petits espagnols [...] avec ce professeur nous en aurons assez pour organiser tout le travail* »<sup>418</sup>. Cette demande formulée par Madame de Monbrison, en vue d'obtenir l'autorisation de faire venir dans ses colonies enfantines un professeur est accordée par le Préfet des Basses-Pyrénées, et le 8 août 1939, la sortie du camps de Gurs du nommé Pozanco Angel Miguel est ordonnée<sup>419</sup>. Toutefois, les restrictions concernant les réfugiés espagnols, telle que la circulaire de refoulement de 1937<sup>420</sup>, empêche l'activité de nombreux instituteurs espagnols sur le sol français.

## **B ) Les enseignants de nationalité française**

Ainsi, d'autres personnalités ont assuré l'éducation des enfants réfugiés espagnols dans les centres d'accueil des Basses-Pyrénées. A l'instar de Daniel Argote qui est un cas d'école<sup>421</sup>. Daniel Argote fait effectivement exemple de figure locale, à la fois en tant qu'instituteur, que résistant. En effet, le parcours de ce bayonnais d'origine espagnole dénote, d'abord lors de ces années d'études à l'École normale de Lescar, l'actuel Lycée

---

417ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Ministre de l'Éducation Nationale au Préfet des Basses-Pyrénées et l'Inspecteur d'Académie de Pau du 7 mai 1939.

418ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Foster Parent's Committee au Sous-préfet de Bayonne du 16 juillet 1939.

419ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Commissaire Spécial au Préfet des Basses-Pyrénées du 8 août 1939.

420Chapitre 4.

421CLAVE Olivier. « Il y a 75 ans, mourait Daniel Argote, le résistant ». dans : *Sud Ouest*, pp. 23, 10 août 2019.

Jacques-Monod, dont il est diplômé en 1930<sup>422</sup>. C'est au sein de cette sphère universitaire que Daniel Argote est initié en 1934 au sein de la très influente loge Zélée du Grand Orient de France à Bayonne<sup>423</sup>. Par la suite, en 1936 et dès lors qu'il est élevé au grade de maître, Daniel Argote intègre la loge internationale Spartacus localisée à Hendaye, loge atypique puisqu'en plus d'être franco-espagnole son but explicite était de lutter contre le fascisme<sup>424</sup>. En témoigne l'extrait suivant : « *une loge franco-espagnole internationale où les frères des deux démocraties travailleraient au rapprochement des peuples en discutant en commun des questions pressantes de l'heure qui divisent les hommes au lieu de les unir* »<sup>425</sup>. Cette organisation structurée, ayant compté jusqu'à 80 membres français comme espagnols, s'est, dès 1936 attachée à la mise en place immédiate de mesures d'urgence pour l'accueil des réfugiés espagnols<sup>426</sup>. C'est dans ce cadre que Daniel Argote est sollicité, il est dès lors chargé de la fonction élective de secrétaire au renouvellement du conseil des officiers, et reçoit une délégation ministérielle pour organiser l'accueil d'enfants réfugiés espagnols. Son empreinte locale tient aussi grandement de son activité civile dans diverses communes du département des Pyrénées-Atlantiques. Daniel Argote débute sa carrière d'instituteur en 1930, lorsqu'il est nommé à Sare, puis à Banca en 1932, et à Saint-Martin-d'Arrossa en 1934. Ses diverses expériences au sein d'écoles communales le font remarquer pour son engagement en faveur de la mixité sociale en classe, il est alors perçu comme un « *instituteur révolutionnaire* »<sup>427</sup>, progressiste et humaniste. Ferdinand Hilloulin, maire de Sallespisse et ancien élève de l'instituteur, explique que « *Daniel Argote possédait une volonté d'action sociale et éducative* »<sup>428</sup>. En effet, Daniel Argote a continué, en parallèle à ses engagements intellectuel et résistant, à enseigner, notamment à Sallespisse de 1941 à 1944.

Ainsi, dans le contexte de la guerre civile espagnole, Daniel Argote se détache de son poste d'instituteur pour être nommé responsable départemental des centres d'accueil pour enfants de réfugiés espagnols. Au début du mois de mai 1939, l'organisation chapeautée

---

422CROUZET Jean. *Loges et Francs-Maçon Côte Basque et Bas-Adour (1740-1940)*. Éditions Atlantic, 1998.

423COMBES André. *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*. Éditions du Rocher, 2001.

424PAYOT Marianne. « L'empreinte la Zélée : la franc-maçonnerie à Bayonne ». dans : *L'express*, 26 septembre 2002.

425CROUZET Jean. *Bayonne entre l'équerre et le compas (1852-1945)*. Tome 3, Éditions Harriet, 1990, p.225.

426CROUZET Jean. *Bayonne entre l'équerre et le compas (1852-1945)*. Tome 3, Éditions Harriet, 1990, 230.

427Selon les propos d'André Cuyeu, président de l'Association Ensemble pour la paix à Orthez, dans : LADDE Nancy. « *Ici, personne ne savait qu'il était résistant* ». dans : *Sud Ouest*, 07 mai 2011.

428Extrait du discours du maire de Sallespisse, Jean-Pierre Lapouble, le 11 septembre 2004, lorsqu'il cite le discours du 17 mars 1994 de son prédécesseur, Fernand Hilloulin.

par l'enseignant, le Comité Suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne, régit neuf colonies d'enfants réfugiés espagnols dans les Basses-Pyrénées et une dans les Landes, selon la Préfecture des Basses-Pyrénées<sup>429</sup>. En effet, l'œuvre humanitaire des colonies espagnoles possède des ramifications vastes. Il s'agit de groupements d'enfants de réfugiés républicains, de taille réduite, installés dans des bâtiments réquisitionnés, comme par exemple : Maison Blanche, Saint-Pierre, Bon Air, La Marnière et Lilinita à Biarritz ; Belle Fontaine à Bayonne ; Erretegia à Bidart ; Chantana à Ustaritz<sup>430</sup>. Une des principales directives du Ministère de l'Intérieur est le contrôle de l'enseignement dispensé aux enfants espagnols au sein de ces colonies. Ce sont des personnalités locales telles que Daniel Argote qui prennent en main un système éducatif exceptionnel. En témoigne un échange entre le brigadier-chef de la Sûreté DUHAU et le commissaire de police de Bayonne, daté du 26 mai 1939, indiquant : « *Il y a en cette ville, au Polo de Beyris, un Centre de Réfugiés espagnols, régi par la municipalité, où il y a 58 fillettes âgées de 6 à 14 ans et 78 garçons du même âge. Un instituteur en titre et 4 institutrices réfugiées espagnoles sans titre font chaque jour la classe à ces enfants* »<sup>431</sup>. De surcroît, les instituteurs locaux ayant à charge l'éducation des enfants réfugiés espagnols se voient octroyer des responsabilités importantes, afin de maintenir dans l'enseignement une identité culturelle nationale, française ou espagnole, en inévitable concurrence idéologique. A noter que ces acteurs de l'aide humanitaire agissent bien plus sous le sigle d'organisations syndicales ou d'organisations étrangères de soutien au réfugiés espagnols. En effet, Daniel Argote est le délégué local de diverses organisations nationales puisque « *représentant à Biarritz des Comités Anglais, Américains, Australiens et Suédois « Pour l'Enfance Malheureuse* »<sup>432</sup>. Il a mandat pour agir en leur nom dans le département des Basses-Pyrénées, mais il est intéressant de détailler davantage la collaboration de Daniel Argote avec le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne, puisqu'elle constitue son mandat le plus important en charge et en longévité ; bien qu'il ait dû renoncer à certaines charges associatives au cours de l'exode de 1939, notamment auprès du Comité anglais Foster Parent's Scheme<sup>433</sup>. En effet, le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne nomme Daniel Argote comme représentant actif à Biarritz. L'instituteur, dont la renommée locale n'est plus à faire, se voit directement mis en relation

---

429ADPA 4M253 : dossier « Foster Parents Committee for Children in Spain (1939) ».

430 ADPA 4M253 : dossier « Comité suédois pour l'aide aux enfants espagnols (1939-1940) ».

431 ADPA 1001W46.

432ADPA 4M 253 : dossier « Associations d'aide aux enfants réfugiés (1939-1940). Lettre du Préfet du Lot-et-Garonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 23 mars 1939.

433 ADPA 4M253 : dossier « Foster Parents Committee for Children in Spain (1939) ».

avec les corps administratifs français et autres comités internationaux, et fait alors l'objet de demandes de renseignements<sup>434</sup>, ce qui démontre par ailleurs la progression des actions communales à des échelles décisionnelles supérieures. Les mises en relation qui suivent les présentations de Daniel Argote comme représentant du Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne le font bénéficier d'un répertoire d'actions, allant au-delà de l'échelle communale ou départementale. Des actions menées par Daniel Argote, il faut remarquer qu'il impulse certains transferts, notamment une demande faite le 5 juin 1939 au préfet des Basses-Pyrénées : « *J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance de recueillir dans nos colonies d'enfants espagnols déjà installés, une soixantaine d'enfants isolés et qui m'ont été signalés dans la région d'Oloron et d'Arette* »<sup>435</sup>. Mais c'est surtout son engagement professionnel qui dénote à travers son détachement de l'Éducation Nationale pour se consacrer aux enfants réfugiés espagnols et à leur éducation. En effet, en 1938, le Ministre de l'Éducation Nationale prononce la mise à disposition volontaire de Daniel Argote pour exercer les fonctions de Directeur du Centre des réfugiés espagnols de Bayonne. Cette nomination est encouragée par la municipalité de Bayonne et par Suzanne Lagore, Inspectrice, puisqu'il s'agit d'une charge administrative singulièrement lourde, requérant le concours d'un collaborateur qualifié par son autorité et par la connaissance de la langue espagnole<sup>436</sup>. Cette situation implique que Daniel Argote, en tant que fonctionnaire de l'État cessant d'être appointé dans son cadre d'origine, n'est plus payé sur les crédits de l'Éducation Nationale. Ainsi, son détachement témoigne de son engagement, plus de responsabilité pour moins de revenus. Toutefois, le détachement de Daniel Argote expire lorsque le centre d'hébergement de Bayonne cesse d'exister en tant qu'organisation municipale<sup>437</sup>.

---

434 ADPA 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

435 ADPA 4M253 : dossier « Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France (1939) ».

436 ADPA 4M 253 dossier « Enquêtes sur des associations ou des représentants d'associations ». Lettre de l'Inspecteur d'Académie à Pau au Préfet des Basses-Pyrénées

437 ADPA 4M 253 dossier « Enquêtes sur des associations ou des représentants d'associations ». Lettre de l'Inspecteur de L'académie Nationale à Pau au député des Basses Pyrénées, Monsieur Delzangles

## C ) Les syndicats et comités d'instituteurs

Localement, il faut aussi remarquer les réseaux d'instituteurs qui sont mobilisés pour l'éducation des enfants réfugiés espagnols. Comme c'est le cas du Comité Départemental des Basses Pyrénées des Pupilles de l'École Publique<sup>438</sup> dont l'objet est d'« *apporter à tous les orphelins de la guerre, qui fréquentent les établissements d'enseignement public ou qui sont appelés à les fréquenter par la volonté de leur mère ou de leur tuteur, et d'abord à ceux du département des Basses-Pyrénées, l'assistance matérielle et morale dont ils auront besoin jusqu'à l'âge où ils seront en état de se suffire à eux-mêmes* ». Le siège social de cette organisation est à l'Inspection de l'Académie à Pau, et sa direction est assurée directement par le Préfet des Basses-Pyrénées, l'Inspecteur d'Académie de Pau, Monsieur Etchart aussi directeur de l'École Normale de Lescar, et Monsieur Sarrayde, instituteur à Biarritz. Particulièrement, c'est l'action du Syndicat National des Instituteurs (SNI) qui est remarquable en matière d'accueil et d'éducation des enfants réfugiés espagnols<sup>439</sup>. En lien avec le syndicat d'instituteurs espagnols, grâce à la correspondance de Georgette Boyé, compagne de Rodolfo Llopis Ferrándiz, dirigeant historique du syndicalisme enseignant espagnol, le SNI cherche à mettre en place une action de solidarité professionnelle spécifique aux instituteurs. Georges Lapierre apparaît à la tête de cette initiative en tant que pédagogue pacifiste « *particulièrement sensible à l'idée de coopération internationale pour la paix* », et directeur de la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI). De plus, il fait profiter aux instituteurs syndiqués de France de son réseau de dirigeants syndicaux comme ceux de la Fédération espagnole des travailleurs de l'enseignement (FETE). En janvier 1937, cette fédération regroupe toutes les associations et syndicats d'enseignants espagnols dont l'Association nationale des maîtres (Asociación nacional del magisterio primario, ANMP)<sup>440</sup>. Ces derniers proposent ainsi au SNI « *un plan d'assistance et d'accueil pour les enfants des instituteurs espagnols, au nombre d'une centaine environ,*

---

438ADPA 4M 128 dossier « Comité Départemental des Basses Pyrénées des Pupilles de l'École Publique » de 1917 à 1949

439CAVALIER Marie-Louise. « En face de nouveaux devoirs de solidarité », *L'École Libératrice. Organe hebdomadaire du Syndicat National des Institutrices et Instituteurs Publics de France et des Colonies*, n°15, 14 janvier 1939.

440TERRÓN BAÑUELOS Aida. « Associations professionnelles et syndicats dans l'enseignement », *Histoire de l'éducation*, n° 78, mai 1998, « L'enseignement en Espagne XVI-XXe siècles », pp. 167-197.

qui seront acheminés vers la France au début de février »<sup>441</sup> et des transferts d'enfants d'instituteurs espagnols chez des instituteurs étrangers sont alors organisés. Toutefois, en dépit de l'activisme des syndicats d'instituteurs, le projet des instituteurs européens progresse difficilement en raison des résistances du Ministère de la Santé et de l'Assistance sociale espagnol. À ce stade, Dionisio Prieto s'excuse de ne pouvoir garantir à son collègue le résultat de ses démarches. Sa prudence semble pourtant excessive car, dès le lendemain, la situation se débloque et le recrutement des enfants candidats à l'évacuation commence. Car de fait, l'importation, en 24 heures, du projet des syndicats d'instituteurs espagnols et français au sein du ministère de l'Instruction publique, change radicalement la donne. Dès lors que l'autorité du ministère de Federica Montseny est gagnée, le ministre espagnol de l'Instruction publique, Jesús Hernández, crée en 1937 une Délégation centrale des colonies scolaires dépendant de sa Direction générale de l'enseignement primaire. En effet, cette structure concerne spécifiquement « *les enfants évacués et d'âge scolaire* »<sup>442</sup>, c'est-à-dire de six à quatorze ans, pour leur éducation mais aussi pour « *organiser des Résidences infantiles de tout type – colonies, placement en régime familial, cantines, etc., etc. – afin que, à court terme, les enfants évacués et d'âge scolaire reçoivent les soins adéquats* »<sup>443</sup>. Au SNI, Marcelle Templier semble posséder une expertise spécifique en matière d'organisation des loisirs enfantins et de colonies de vacances. Le 6 mai 1931, elle obtient son diplôme de maîtresse de gymnastique. En 1932, elle demande un congé en raison de sa participation à l'œuvre des caravanes scolaires. Elle a également ses entrées au ministère de l'Éducation nationale qui la nomme, en mai 1937, responsable de « *la réception et [de] l'hébergement des caravanes scolaires* » à l'Exposition universelle de mai 1937. Depuis le 26 avril, elle est même détachée au ministère pour s'occuper des « *Colonies de vacances et des groupes post-scolaires* », poste qu'elle conserve jusqu'au 18 juillet 1940 dans les cabinets successifs de Jean Zay, Yvon Delbos, Albert Sarraut puis à nouveau Yvon Delbos<sup>444</sup>. C'est elle qui se charge de

---

441 « Le Bureau du SNI. Jeudi 14 Janvier 1937 », *L'École libératrice, Organe hebdomadaire du Syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies*, n° 16, 23 janvier 1937, p. 360.

Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

442 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

443 KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

444 « Notices », CDH, n° 13, 10 mai 1936, p. 294Ss. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

l'implantation des colonies scolaires en France, et dans le département des Basses-Pyrénées.

## **II ) Les écoles**

Au vu des nominations et des personnalités enseignantes en charge de l'éducation des enfants réfugiés espagnols, il est évident que les colonies sont les structures privilégiées de l'éducation. D'une part, en Espagne pour des raisons politiques, et d'autre part en France pour des raisons matérielles.

### **A ) Les écoles publiques françaises**

En effet, les enfants espagnols disposent du droit à l'enseignement dans les écoles primaires publiques. La position du Ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, est celle de préconiser l'admission de ces enfants auxquels la loi de 1936 impose l'obligation scolaire primaire<sup>445</sup>. Ici, il faut par exemple remarquer la dépêche ministérielle relative à l'admission des enfants espagnols dans les écoles primaires publiques diffusée dans le département aux sous-préfets de Bayonne, d'Oloron le 24 août 1939 pour la rentrée d'octobre<sup>446</sup>. Toutefois, l'État français autorise l'admission des enfants espagnols d'âge scolaire à intégrer les écoles primaires publiques, sous condition de la limite des places disponibles et sous réserve des strictes précautions sanitaires. Sans compter les difficultés matérielles de l'Éducation Nationale et la lourde opposition de certains milieux pour restreindre l'accès des étrangers à l'école laïque et gratuite. Ainsi, le gouvernement français contribue plus à l'éducation des enfants réfugiés espagnols par le financement de cours dans les centres d'hébergement. En cela, le Recteur de l'Académie de Paris informe les Recteurs des départements qu'après entente entre le Ministre de l'Éducation Nationale et le Ministre de l'Intérieur, il est décidé que l'Université de Paris recueille des fonds pour les enfants espagnols réfugiés en France, ces sommes devant être réparties par priorité

---

445ADPA 4M252 : dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940) ».

446ADPA 4M252 : dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940) ». Lettre du Directeur Général de la Surêté Nationale, Monsieur Buisnière, pour Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 7 août 1939

entre les colonies constituées<sup>447</sup>. Dans les Basses-Pyrénées, la somme totale de cette souscription est de 11 425 francs, le Préfet ayant procédé à la répartition de cette somme au prorata du nombre d'enfants hébergés dans chaque centre d'accueil du département<sup>448</sup>. Dès lors, la fréquentation des enfants réfugiés espagnols âgés de moins de 14 ans dans les écoles publiques françaises est réduite et organisée. Chacun des centres d'hébergement est rattaché pour ordre à l'école primaire publique la plus proche, et les Directeurs, en même temps qu'ils sont informés de ce rattachement, sont invités à adresser à l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de la circonscription la liste nominative de leur personnel avec mention de la carte d'identité ou du laissez-passer autorisant le titulaire à séjourner en France, le programme détaillé de l'enseignement qui est donné aux enfants et un exemplaire de chacun des ouvrages qui sera mis entre les mains des élèves<sup>449</sup>.

## **B ) Le écoles privées espagnoles**

Dans ce contexte, plusieurs écoles privées sont organisées dans les Basses-Pyrénées par les œuvres humanitaires en présence. Ainsi, en 1939, les écoles placées sous le patronage du Comité Suédois d'Aide aux enfants espagnols réfugiés, dont le directeur est Monsieur Argote, sont : la Coline Saint-Pierre, à Biarritz, où 22 enfants sont éduqués par Monsieur Garralda Demetrio, de nationalité espagnole, titulaire d'un laissez-passer vert et du titre d'instituteur espagnol ; la Colonie Bon-Air à Biarritz, où 27 enfants sont éduqués par Madame Echave Florencia, de nationalité espagnole, titulaire du laissez-passer de réfugié et inscrite sur les contrôles de l'enseignement primaire à Madrid ; la Colonie de La Marnière, à Biarritz, où 39 enfants sont éduqués par Madame Laguia Mercedes, de nationalité espagnole, titulaire d'un laissez-passer et du diplôme de professeur en Espagne ; la Colonie Nid-Basque à Anglet, où 53 enfants sont éduqués par Monsieur Moreno Juan, de nationalité espagnole, titulaire d'un laissez-passer et du diplôme d'instituteur espagnol et Vicente Ignacio, titulaire d'un laissez-passer et du titre

---

447ADPA 4M 253 dossier « administrations, établissements publics et communs » de 1937 à 1939 . Lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet des Basses-Pyrénées du 7 mars 1939.

448ADPA 4M 253 dossier « administrations, établissements publics et communs » de 1937 à 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées à l'Inspecteur d'Académie et aux Recteur de l'Université de Paris.

449ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Ministre de l'Éducation Nationale au Préfet des Basses-Pyrénées et l'Inspecteur d'Académie de Pau.

d'instituteur espagnol ; la Colonie Bellefontaine Bayonne, où 80 enfants éduqués par Messieurs Alberiche, Escobar Isaac et Vallejo Anna, tous titulaires d'un laissez-passer et du titre d'instituteur en Espagne ; la Maison Chantana à Ustarritz, où 24 enfants sont éduqués par Madame Garcia Jésus, chargée de la surveillance et de l'éducation des enfants, sans titre ; la Colonie Iriberry à Saint Pierre d'Irrube, où 38 enfants sont éduqués par Monsieur Berdaguer Eduardo, bachelier titulaire d'un laissez-passer, chargé de donner des cours d'agriculture<sup>450</sup>. A noter que 49 enfants réfugiés hébergés à la Maison Blanche et à Saint-Pierre à Biarritz, fréquentent le groupe scolaire français de Biarritz ; que 25 enfants à Bon Air et à la Marnière suivent les cours primaires, aux écoles françaises, Jules Ferry et des Thermes Salins à Biarritz ; et que 2 enfants de la colonie Chantana à Ustarritz vont à l'école primaire de cette localité, dirigée par Madame Argote. Parallèlement, en 1939, les écoles placées sous le patronage du comité Anglo-américain Foster Parent's Committee for Spanish Children, dont la directrice est Madame Odgers Emée, sont : la Colonie Le Bridon à Bayonne, où 63 enfants sont éduqués par Monsieur Diar-Delgado, titulaire d'un laissez-passer vert et du diplôme de philosophie et Monsieur Navarro Ruiz Vicente, lui aussi titulaire d'un laissez-passer et Inspecteur d'enseignement primaire ; la Colonie Le Vigneau à Bayonne, où 63 enfants sont éduqués par Madame Boira, institutrice espagnole ne possédant pas de papiers français et Madame Magallon titulaire d'un laissez-passer et chargée de cours ; la Colonie Eléonor Roosevelt à Anglet, où 49 enfants sont éduqués par Monsieur Merlo-Vasquez Antonio de nationalité espagnole, titulaire d'un laissez-passer vert et instituteur, Melo Garcia nantie d'un laissez-passer et institutrice, et Ellas Marcas Raimundo, titulaire d'un laissez-passer vert et instituteur ; la Colonie Hégénia à Ixassou, où 145 enfants sont éduqués par Messieurs Ibanz Carlos, Arriols Alvara , Turanza Mercedes et Victoriano Ines, tous en possession d'un laissez-passer vert et chargés de cours ; la Colonie Helen-Nayes à Lahonoe, où 62 enfants éduqués par Messieurs Saludes Ernesto, Ortega Eugénie, Saludes Suaina, tous trois instituteurs, et Santiago Saos commandant militaire de l'armée républicaine espagnole sans titre mais d'aptitude pédagogique ; la Colonie Les Charmilles à Sames, où 84 enfants sont éduqués par Messieurs Fornaguera Miguel et Fonaguera Evangelina tous deux instituteurs, et Pozancobarranco Angel, avocat<sup>451</sup>. A noter que 15 enfants de la colonie

---

450ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur de Police Spéciale, Monsieur Duverger, au Commissaire Divisionnaire à Hendaye de juin 1939.

451ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur de Police Spéciale, Monsieur Duverger, au Commissaire Divisionnaire à Hendaye de juin 1939.

Eleonor Roosevelt à Anglet fréquentent l'école communale locale et que 8 enfants de la colonie Helen-Hayes fréquentent l'école primaire de Lahonoe. Cette description des lieux et des effectifs de l'enseignement privé indique que la mission éducative est assurée par un recrutement essentiellement espagnol mais qu'elle s'implante localement à partir de structures soutenues par les mobilisations humanitaires. Toutefois, ce réseau scolaire n'échappe pas aux contrôles et aux lois françaises, en témoigne une lettre du Ministre de l'Éducation Nationale, Jean Zay, aux Préfets et aux Inspecteurs d'Académie du territoire, du 11 mai 1939, rappelant la législation à laquelle sont soumises les œuvres humanitaires internationales<sup>452</sup>. Car en effet, un certain nombre d'écoles primaires privées dirigées par des ressortissants étrangers fonctionnent en marge des lois et règlements. Aux termes des articles 4 et 5 de la loi du 30 octobre 1886, et article 185 du décret du 18 janvier 1887, seuls les étrangers admis à jouir des droits civils en France sont autorisés à ouvrir des écoles primaires privées ou des cours d'adultes destinés à des étrangers. La loi du 10 août 1927 ayant supprimé l'admission à la jouissance des droits civils, les ressortissants étrangers ne peuvent plus diriger en France d'écoles primaires privées. D'autant plus que l'existence de ces écoles ne répond du reste à aucun besoin si les lois scolaires qui assimilent les jeunes étrangers à leurs camarades français, en les faisant bénéficier de la gratuité de l'Enseignement du Premier Degré et autorisent la création de cours postsecondaires de langues étrangères rattachés à des écoles publiques ou privées, sont prises en considération. Ainsi, même si les écoles fonctionnent grâce à des organisations en règle, cela ne confère aucune immunité spéciale. La remise en question de la légalité du réseau éducatif formé depuis 1936 donne lieu à une série d'enquêtes au cours de l'année 1939. Le 5 juin 1939, le Maire de Pau transmet « *en conformité des instructions ministérielles [...] les résultats d'une enquête à laquelle a procédé Monsieur Le Commissaire Central de Police, sur l'activité des écoles privées dirigées par des étrangers* »<sup>453</sup>. Par la suite, les écoles accueillant les enfants réfugiés espagnols deviennent des exceptions à la règle, sous couvert d'une administration stricte et surveillée. L'Inspecteur de l'Académie à Pau indique le 18 juillet 1939 qu'« *il serait raisonnable de dispenser les Comités de la procédure légale d'ouverture d'école privée en raison du caractère exceptionnel et, sans doute, temporaire, des organisations de cette*

---

452ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Ministre de l'Éducation Nationale, Jean ZAY, aux Préfets et aux Inspecteurs d'Académie du territoire du 11 mai 1939.

453ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Maire de Pau au Préfet des Basses-Pyrénées du 5 juin 1939

*nature* »<sup>454</sup>. Toutefois, les autorités locales soutiennent le système éducatif de l'initiative privée, à l'instar du Sous-préfet de Bayonne qui convainc par deux arguments. D'abord parce qu'« *il est matériellement impossible d'envoyer tous ces petits espagnols, dans nos écoles publiques déjà très surchargées* » et parce que « *l'initiative des dirigeants me paraît louable, ne saurait en effet, laisser de jeunes enfants dans l'oisiveté complète* »<sup>455</sup>. En conséquence, les écoles espagnoles de la région continuent à fonctionner dans les conditions habituelles, c'est-à-dire en respectant autant qu'il est possible la légalité<sup>456</sup>. Par exemple, le Préfet des Basses-Pyrénées écrit qu'il « *ne voit aucun inconvénient à ce que la Directrice du Comité Foster Parent's for Spanish Children soit dispensée de la procédure légale d'école privée en raison du caractère exceptionnel et temporaire de cette organisation* »<sup>457</sup>. Ce double réseau scolaire continue donc de fonctionner dans le département, en témoigne le recensement des écoles privées de janvier 1940 effectué par l'Inspecteur Primaire de Bayonne et la sûreté générale<sup>458</sup>. Il fait ressortir qu' en juillet 1939 sont implantés 10 centres d'étude contre 14 en décembre, et que le fonctionnement de 9 de ces écoles sur 14 est irrégulier<sup>459</sup>.

### III ) Les enseignements

Quelque soit la structure chargée de l'éducation des enfants réfugiés espagnols, ce qui importe le plus les autorités espagnole et française c'est le type d'enseignement qui leur est dispensé. L'attention est portée sur le caractère politique et linguistique de l'éducation donnée dans les foyers Outre-Pyrénées. En effet, en Espagne, le décret de création de la DEEE, qui signe la reprise en main par le ministère de l'Instruction publique des enfants évacués à l'étranger, fait de l'éducation un souci majeur. La nouvelle priorité est de donner aux enfants espagnols une éducation espagnole, en espagnol, par des

---

454ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 »

455ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses-Pyrénées du 19 juin 1939

456ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Préfet des Basses Pyrénées à l'Inspecteur d'Académie de Pau du 17 janvier 1940

457ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses Pyrénées du 1<sup>er</sup> juillet 1939.

458ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur d'Académie de Pau au Préfet des Basses Pyrénées du 3 janvier 1940

459ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur d'Académie de Pau au Préfet des Basses Pyrénées du 10 janvier 1940

Espagnols, pour s'assurer qu'ils restent bien des Espagnols<sup>460</sup>. Ce tournant pédagogique et nationaliste est indissociablement lié à la volonté de reprise en main et de contrôle du gouvernement espagnol. En parallèle, en France, le Ministre de l'Intérieur s'exprime ainsi : « *que ces réfugiés doivent rentrer prochainement dans leur pays ou qu'ils doivent, pour partie, demeurer chez nous, vous ne devez pas laisser passer l'occasion de leur apprendre les rudiments de notre langue, il est superflu que j'insiste sur l'intérêt d'une telle initiative* »<sup>461</sup>. Ainsi, par la circulaire du 5 mai 1939, le gouvernement français oblige l'organisation de cours de français dans toute structure dépendante de l'éducation des enfants réfugiés espagnols. De cette question de la langue naît une sorte de « bataille scolaire », rapidement rattrapée par la faiblesse des moyens de l'accueil. A l'échelle locale, et « *dans toutes les colonies les cours se limitent à l'enseignement primaire. Dès que les enfants ont appris à lire et à écrire, ils sont envoyés dans la mesure des places disponibles aux écoles françaises* »<sup>462</sup>.

D'autant que les enseignements dispensés dans les centres d'hébergements interrogent d'une autre manière les autorités françaises. En effet, ceux qui conçoivent les évacuations enfantines sont également des militants de la protection de l'enfance ou de l'éducation, dont les opinions idéologiques, les conceptions du bien-être de l'enfant et les réalisations dans ce domaine sont rarement séparables. Par exemple, à la colonie de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'expérience pédagogique est celle d'une éducation catholique, bilingue, où chaque activité est imprégnée par la renaissance culturelle basque<sup>463</sup>. Ainsi, un contrôle est effectué au sujet des enseignements dispensés, sans la participation des directeurs des comités qui ont refusé de diffuser les programmes détaillés de l'enseignement. C'est à partir des manuels utilisés qu'il est permis de conclure que les maîtres enseignent aux enfants le rudiment tant en français qu'en espagnol, pour les mettre le plus vite possible en mesure de suivre utilement les classes d'une école française, pour ceux qui s'attardent en France, ou espagnole, pour ceux qui retournent dans leur pays. Ces mêmes manuels ne démontrent rien qui soit contraire à la neutralité

---

460 République espagnole, Ministère de l'Instruction Publique, DEEE, Décret de la Présidence du Conseil des Ministres du 6 Août 1937. Ordre du Ministère de l'Instruction Publique du 10 Août 1937, imprimerie Rodel, 1937. CAC, 20010221/9, inventaire 2, dossier 2, f. 88-89. Cité par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

461 ADPA 4M253 dossier « Foster-Parents Committees for Children in Spain » de 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées à l'Inspecteur d'Académie de Pau du 9 mai 1939

462 ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur de Police Spéciale, Monsieur Duverger, au Commissaire Divisionnaire à Hendaye

463 HIRIART-JRRUTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre Civile espagnole (1937-1939)*, Histoire, 2014.

politique ou religieuse. Quant aux manuels espagnols, après soumission à un professeur d'espagnol du Lycée de Bayonne, il s'avère que les livres de lecture sont strictement neutres, que les livres de géographie sont bien conçus dans un but purement pédagogique, et que les livres d'histoire du monde s'adaptent à la « *commune vérité historique générale, même dans son pessimiste tableau de la post-guerre de 1914* »<sup>464</sup>.

En tout et pour tout, dans les Basses-Pyrénées, l'activité de personnalités locales ou de comités participe à l'élaboration nécessaire d'un double réseau scolaire réservé aux enfants réfugiés espagnols. La question de l'éducation est permanente pour les autorités de l'évacuation comme pour les autorités de l'accueil, et en cela des structures et des enseignements sont privilégiés. En réalité, l'éducation des enfants réfugiés espagnols dans chaque colonie fonctionne de manière autonome, dans la limite de ses propres moyens et du personnel présent.

---

464ADPA 4M 252 dossier « Écoles privées pour enfants réfugiés espagnols de 1939 à 1940 ». Lettre de l'Inspecteur d'Académie de Pau au Préfet des Basses Pyrénées du 3 janvier 1940

## CHAPITRE 9 : RECRÉER LA FAMILLE ET LE QUOTIDIEN

Laura Lee Downs a montré qu'au cours des années 1930, de nombreux acteurs politiques se sont impliqués dans la protection sociale de l'enfance et les loisirs pour enfants, brouillant ainsi la frontière entre action sociale et politique<sup>465</sup>. En effet, à l'échelle la plus stricte de l'immigration des enfants réfugiés espagnols, c'est-à-dire- les centres d'hébergements, la volonté d'établir une logique familiale et de recréer un quotidien est centrale. En raison du fait qu'il est essentiel de former le cadre familial dans le contexte de l'immigration des enfants pour assurer leur intégration harmonieuse, leur bien-être émotionnel, leur développement équilibré et la stabilité de leur quotidien. Ainsi, localement, les structures, les acteurs de l'accueil et les activités participent à cet impératif moral.

L'objectif de ce chapitre est donc d'observer ce qui constitue l'entourage et le quotidien des enfants réfugiés espagnols. D'abord en prenant le cas particulier des enfants orphelins à qui il a fallu donner une figure maternelle ou même paternelle de substitution, ce qui permettra d'examiner les familles de l'accueil. Ensuite, en considérant ce qui contribue à humaniser le quotidien de ces enfants, à savoir le culte et la culture. Pour enfin, apprécier les diverses activités qui leur sont proposées.

### I ) Les figures paternelles et maternelles

Tara Zahra a quant à elle montré qu'à partir de 1945, les professionnels de l'humanitaire dénoncent les dangers que la séparation familiale fait courir au bien-être des enfants. En effet, avec le caractère civil de la Guerre d'Espagne et de la Seconde Guerre Mondiale, l'idée prévaut que le seul milieu naturel de l'enfant est la famille<sup>466</sup>. Les théories d'Anna Freud et de Dorothy T. Burlingham, deux psychanalystes britanniques, démontrent que « *toutes les améliorations apportées à la vie de l'enfant sont de peu de poids, s'il lui*

---

465DOWNS Laura Lee. *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, 2009.

466ZAHRA Tara. *The Lost Children : Reconstructing Europe's Families after World War II*. Paperback, 2015.

*faut quitter sa famille pour les obtenir*»<sup>467</sup>. Il n'est sans doute pas anodin que ces thèses aient été, dans une grande mesure, fondées sur les conclusions négatives tirées par de nombreux observateurs des évacuations enfantines menées par le gouvernement britannique en 1940<sup>468</sup>. Quoiqu'il en soit, l'histoire des enfants espagnols évacués ouvre la possibilité d'un retour sur la pratique des exodes et sur sa place dans la perception de la famille.

## A ) Les orphelins

Les enfants orphelins de la guerre civile font l'objet de considérations toutes particulières. A ce titre, les listes de souscription publiées dans *Le Peuple* sont très souvent annoncées par un encart de première page intitulé « *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne. Souscrivez pour les orphelins !* ». L'attention spécifique portée aux orphelins est révélatrice, ce sont ceux dont le cas est le plus problématique, car ils sont moins susceptibles que les autres d'être réclamés par leurs familles. A cet égard, le 11 septembre 1936, les dirigeants des Unions départementales de la région pyrénéenne de la CGT se réunissent à Toulouse pour coordonner l'aide aux réfugiés et décident que « *des dispositions doivent être prises pour que les orphelins puissent être recueillis dans des familles françaises* »<sup>469</sup>. S'il ne s'agit pas d'un exode des enfants au sens propre, la volonté d'héberger les enfants chez des particuliers en est largement tributaire. Le projet initial du CAEE, dans sa phase de gestation, est en effet d'accueillir spécifiquement des enfants orphelins de combattants républicains. Dès le courrier du 7 novembre 1936 adressé aux futurs collaborateurs du Comité, il est explicitement question de venir en aide aux « *orphelins dont les parents sont tombés sous les balles des rebelles* »<sup>470</sup>, Félix Dupont présente ce travail comme un « *devoir humain* ». La longue allocution de Georges Buisson

---

467 « All of the improvements in the child's life may dwindle down to nothing when weighed against the fact that it has to leave the family to get them. » Anna FREUD et Dorothy T. BURLINGHAM, *War and children* Medical War Books, 1943, 191 p ; cité par Tara ZAHRA, *The Lost Children*, op. cit., p. 18. Traduit par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

468 Laura Lee DOWNS, « "A Very British Revolution" ? L'évacuation des enfants citadins vers les campagnes anglaises 1939-1945 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, n° 89, 2006, pp. 47-60.

469 « Les événements d'Espagne », *La Voix du peuple*. Bulletin officiel de la Confédération générale du travail, septembre 1936.

470 Lettre de Félix Dupont, trésorier de la CGT, à la LDH, Paris, 7 novembre 1936. BDIC, Archives de la LDH, F Δ Rés. 798/62, dossier 1. Relevé par KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

sur le poste radiophonique de Paris-PTT, le 22 décembre 1936, en est un exemple paradigmatique<sup>471</sup>. Les enfants à secourir y sont d'« *innocentes victimes* » caractérisées par leur vulnérabilité et leur souffrance<sup>472</sup>. Toutefois, la prise en charge des enfants orphelins Outre-Pyrénées tend à se complexifier. En effet, « *la plupart des orphelins sont fils ou filles de miliciens ou de miliciennes qui ont sacrifié leur vie en défendant la liberté. Le Gouvernement espagnol, ainsi que les organisations ouvrières de ce pays, considèrent avoir vis-à-vis de ces petites victimes une dette d'honneur dont ils désirent s'acquitter. Nous n'entendons aucunement aller à l'encontre de ce sentiment qui les honore* »<sup>473</sup>. Les enfants orphelins ne sont donc plus les premières victimes à être évacuées. Mais pour ce qui est de leur rapatriement, le Ministre de l'Intérieur précise le 10 août 1939, au moyen d'une nouvelle circulaire, que le rapatriement de chaque enfant espagnol « *ne pourra être effectué que sur décision de ma part. À cet effet, mes services vous transmettront les seules demandes qui pourront être accueillies, c'est-à-dire celles qui auront été présentées par écrit par les parents des intéressés, visées et certifiées exactes par nos autorités consulaires* »<sup>474</sup>. Pour les orphelins, « *il ne sera procédé, jusqu'à nouvel ordre, à aucun rapatriement ou transfert à l'étranger d'enfants se trouvant dans cette situation* »<sup>475</sup>. Dans ces conditions, la capacité d'action des autorités espagnoles dépend essentiellement des libertés éventuelles que prennent certains préfets avec les instructions ministérielles. Dans le Sud-Ouest, le consul d'Espagne à Bayonne admet les règles du jeu, mais parvient, avec la bienveillance des autorités, à les tourner à son avantage : il obtient du sous-préfet, Pierre Daguerre, les listes des enfants recueillis dans les nombreuses colonies toujours existantes dans la région, de même que celles du Lot-et-Garonne, grâce à la collaboration du préfet<sup>476</sup>. Ce n'est qu'en septembre 1939 que la politique du Ministère de l'Intérieur prend enfin le tour attendu par les autorités espagnoles. Le 19 septembre 1939 une nouvelle circulaire engage ainsi les préfets à procéder « *sans retard [...] à la mise en route via Hendaye, via Port Bou de tous les*

---

471 « La CGT à la radio. L'accueil aux enfants d'Espagne », *Le Peuple*, n° 5816, 23 décembre 1936, p. 2.

472 « L'effort de solidarité doit continuer pour les petits orphelins espagnols. Sous l'égide de la CGT, le Comité d'Accueil adresse à tous un pressant appel », *Le Peuple*, n° 5882, 27 février 1937, p. 4.

473 « Communiqué "Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne" », *Le Peuple*, n° 5797, vendredi 4 décembre 1936, p. 2.

474 ADPA 4M 243, dossier « Circulaires ». Circulaire n° 6879 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministre de l'Intérieur, aux préfets « A/S des enfants espagnols hébergés en France » du 10 août 1939.

475 ADPA 4M 243, dossier « Circulaires ». Circulaire n° 6879 signée Jean Berthoin, secrétaire général, pour le ministre de l'Intérieur, aux préfets « A/S des enfants espagnols hébergés en France » du 10 août 1939.

476 ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols (1936-1940). Lettre de Pierre Daguerre du 7 septembre 1939.

*enfants espagnols hébergés en France, orphelins ou non, à l'exception toutefois de ceux dont les parents réfugiés sur notre sol seraient vraiment hors d'état de regagner, sans risques sérieux l'Espagne »*<sup>477</sup>. Cette dernière précise sans équivoque que tous les orphelins ou « *les enfants dont les parents sont en Espagne* » sont obligatoirement rapatriés<sup>478</sup>.

## **B ) Les familles de l'accueil**

Les évacuations d'enfants orphelins se sont effectuées en premier lieu par des prises en charge de main à main<sup>479</sup>. Dans les Basses-Pyrénées, de nombreuses propositions d'accueil faites par des familles sont à relever. Ces demandes sont régulées et suivies par la préfecture. Les conditions dans lesquelles peuvent être prises en considération les demandes formulées par des personnes domiciliées dans les Basses-Pyrénées et désireuses de recevoir et d'héberger des réfugiés espagnols, femmes et enfants sont les suivantes :

*« - Seules sont acceptées les demandes formulées par des personnes réellement domiciliées dans le département et non établies provisoirement dans les Basses-Pyrénées ou à tout autre titre*

*- Existence d'une parenté directe, père, mère, fils, fille, mari, épouse, sœur, beau-frère et belle-sœur. Le degré de parenté devra être indiqué très exactement par le pétitionnaire et certifié par le Commissaire de Police ou par le Maire de la commune du domicile.*

*- Production d'un engagement écrit au terme duquel la personne qui demande à recevoir chez elle un réfugié déclare prendre entièrement à sa charge tous les frais d'hébergement, y compris les soins médicaux s'il y a lieu*

*- Attestation du Commissaire de Police ou du Maire de la résidence établissant que le demandeur est en mesure d'assurer l'hébergement complet du réfugié*

---

477ADPA 4M 253, dossier « Circulaires ». Copie de la circulaire d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, aux préfets du 19 septembre 1939.

478ADPA 4 M 243, dossier « Circulaires ». Circulaire n° 515 d'Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, aux préfets, du 7 février 1940.

479HAJTO Vera. « The "Wanted" Children. Experiences of Hungarian Children Living with Belgian Foster Families During the Interwar Period », *The History of the Family*, vol. 14, n°2, 2009, « Families, Foreignness, Migration. Now and Then », p. 204.

- A son arrivée dans le département des Basses-Pyrénées, le réfugié devra être soumis à une visite médicale par un médecin assermenté, et ce n'est que sur production de ce certificat médical attestant qu'il est exempt de toute maladie contagieuse que pourra être délivré le laissez-passer vert définitif »<sup>480</sup>.

Quelques demandes retiennent l'attention et expriment plusieurs cas de figure. Notamment celle de Madame Duboue demeurant à Oloron, qui s'engage à recevoir et à entretenir sa nièce, Madame Joséphine Lardiez, de nationalité espagnole, et sa fille, actuellement réfugiées au Camp de Verdun à Rennes<sup>481</sup>. Autrement celle de Monsieur Marcovici-Cleja qui offre de secourir des enfants orphelins de père et de mère<sup>482</sup>. Celle de Monsieur Dartagnan, professeur au Collège de Royan, qui demande l'hébergement d'une famille de réfugiés espagnols dans une de ces résidences à Arance<sup>483</sup>. Ou bien, celle de Monsieur Auguste Pardies, qui met à la disposition de l'administration les locaux qu'il possède à Bielle pour la réception de réfugiés espagnols<sup>484</sup>. Ou encore, celle de Madame Carmen Ybarra de Chalbaud, demeurant à Saint-Jean-de-Luz, qui demande à recevoir à l'occasion des vacances de Noël et du Jour de l'An, ses fils se trouvant actuellement en Belgique<sup>485</sup>. Ces individus locaux qui organisent l'accueil des enfants réfugiés espagnols ne se contentent pas d'apporter les strictes soins, ils s'engagent en tant que référent moral. A l'instar de Monsieur Vila, directeur de la colonie d'Arette, surnommé « *Sénor Vila* » et qui est pour les enfants de la colonie « *un véritable père, veillant sur eux avec autorité, certes, mais aussi avec une grande douceur [...] Senor Vila s'efforce de remplacer papa et même la maman, avec une bonté de tous les instants. Les enfants le lui rendent bien et professent envers lui une véritable adoration* »<sup>486</sup>. Ici, il est donc important de souligner le rôle particulier des acteurs de l'accueil dans l'expérience des enfants réfugiés espagnols, séparés de leurs parents. Ces individus contribuent bien plus à leur bien-être que l'assistance matérielle ne peut le faire.

---

480ADPA 4M 250. Avis à la population des Basses-Pyrénées par le Préfet, du 21 février 1939.

481ADPA 4M 250. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Préfet d'Ille-et-Vilaine du 10 juin 1938.

482ADPA 4M 250. lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au sous-préfet de Bayonne du 18 septembre 1936.

483ADPA 4M 250. Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet des Basses-Pyrénées du 9 février 1939

484ADPA 4M 250. Lettre du 9 février 1939 du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet d'Oloron.

485ADPA 4M 250. Lettre des Basses-Pyrénées au sous-préfet de Bayonne du 4 décembre 1937.

486ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfnats réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

## II ) Le culte et la culture

Donner une moralité aux enfants réfugiés espagnols passe aussi par le partage du culte et de la culture. C'est en effet le moyen privilégié de l'intégration des groupes immigrés à l'échelle locale. Ainsi, les programmes mis en place pour faciliter leur adaptation à leur nouvelle société doivent prendre spécialement en compte leurs origines sociales et culturelles. Cela passe par des réunions et des fêtes organisées par les réfugiés eux-mêmes ou par les municipalités. Par exemple, le 3 mai 1937, les réfugiés espagnols sont conviés à participer à la fête locale de Mauléon<sup>487</sup>. Aussi, une fête est organisée à Arudy le 2 mai 1937 par le Comité des émigrés espagnols de la commune. Cette fête est organisée avec l'appui des organisations républicaines et syndicales régionales, et est présidée par le Consul d'Espagne de Pau. A cette occasion, une centaine de personnes environ, la plupart de nationalité espagnole, assiste à la prise de parole de Monsieur Assouelo, député espagnol à Saint-Sébastien. La fête est ouverte par les chants exécutés par la jeune chorale *Les pionniers du secours populaire* de Pau et est clôturée par un bal public<sup>488</sup>. Et, en mars 1937, un bal public est organisé par la Fédération des Émigrés Espagnols en France dans la salle de dancing Lahaderne à Oloron<sup>489</sup>.

### A ) La vie religieuse

Mis à part ces fêtes à teneur politique, bien plus réservées aux adultes, les fêtes partagées par les enfants sont essentiellement religieuses. En effet, la pratique quotidienne du culte contribue à rythmer le quotidien des enfants réfugiés dans les centres d'hébergements des Basses-Pyrénées. En cela, Hiriart-Urruty Txomin présente la vie religieuse des enfants de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>490</sup>. La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port est encadrée par trois prêtres : Don Pedro de Mentxaka, qui est

---

487ADPA 4M 245 dossier « réunions et fêtes organisées par les réfugiés » de 1928 à 1938. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Sous-préfet d'Oloron du 3 mai 1937.

488ADPA 4M 245 dossier « réunions et fêtes organisées par les réfugiés » de 1928 à 1938. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 3 mai 1937.

489ADPA 4M 245 dossier « réunions et fêtes organisées par les réfugiés » de 1928 à 1938. Lettre du Commissaire de Police de Pau au Sous-préfet d'Oloron du 15 mars 1937.

490HIRIART-URRUTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre Civile espagnole (1937-1939)*, Histoire, 2014.

jusqu'alors chanoine de la cathédrale de VittoriaGazteis, Don Pedro de Zubeldia, qui officie avant l'évacuation à Laurgain, quartier d'Aia en Guipúzcoa, ainsi que Don Fortunado de Unzueta qui est curé à Bilbao. Les petits réfugiés fréquentent l'église de Saint-Jean-Pied-de-Port et suivent des offices différents de la population locale. L'encadrement quotidien du culte est de deux offices de 45 minutes, un pour les filles et l'autre pour les garçons. De plus les enfants suivent quotidiennement des cours d'une demi-heure d'instruction religieuse dispensés par le père Unzueta. À la messe du dimanche, le père Unzueta déclare distribuer plus d'hosties car des gens extérieurs viennent assister à l'office et le double voire le triple pour les jours de fête. Dans la vie religieuse des enfants, la petite communion est l'étape la plus importante. La première cérémonie a lieu le 8 septembre 1937 et ce sont 40 enfants qui reçoivent la communion, et le lendemain environ 40 de plus l'effectuent. Par la suite, le 27 février 1938, la Citadelle célèbre la petite communion de 46 enfants avec la présence de nombreuses personnes dont Manuel Intxausti, le bienfaiteur de la colonie, et des membres du gouvernement basque dont Eliodoro de la Torre, délégué de la culture et la justice du gouvernement basque. L'année suivante, le 26 février 1939 c'est la petite communion de 32 enfants, 18 filles et 14 garçons<sup>491</sup>. L'intégration des enfants réfugiés espagnols à l'Église locale est un facteur d'intégration central. Aussi, un autre aspect de la vie religieuse y contribue, il s'agit des événements à l'occasion de la fête de certains saints. Le 31 juillet 1937, est organisé une fête à la Citadelle pour honorer Saint Ignace de Loyola, saint guipuzcoan. Cet événement ne passe pas inaperçu auprès du correspondant local de La Gazette de Biarritz qui note qu'il a « attiré de nombreux curieux »<sup>492</sup>. Puis le 16 septembre 1937, paraît dans le même journal une annonce pour la fête organisée le 29 septembre 1937 en l'honneur de Saint-Michel, l'archange protecteur de tous les catholiques. Le 3 décembre 1937, pour la fête de Saint-François-Xavier, saint patron de la Navarre et du Pays Basque, à Saint-Jean-Pied-de-Port une cérémonie religieuse est organisée par la paroisse et cette fois-ci c'est avec le concours des enfants de la Citadelle qui viennent danser et chanter<sup>493</sup>. En effet, à chaque fête le cérémonial est le même, une messe est donnée pour accueillir le maximum de personnes puis des chants et des danses basques sont effectués par les enfants.

---

491 *Eusko Deya* du 19 mars 1939.

492 *La Gazette de Biarritz* du 3 août 1937.

493 *La Gazette de Biarritz* du 6 décembre 1937.

## B ) Le partage de culture

En effet, le partage d'une même culture est tout autant un facteur d'intégration des enfants réfugiés espagnols au sein des colonies, et des communes dans lesquelles elles s'implantent. Cela participe à l'élaboration d'une expérience commune. Encore une fois, Hiriart-Urruty Txomin présente la pratique de la culture basque de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>494</sup>. Notamment le cas du groupe Elai-Alai, hébergé à la Citadelle. Ses membres dansent pour la première fois sur la place du village le 31 juillet 1937 pour la Saint-Ignace. A cette occasion, le correspondant local de *La Gazette de Biarritz* annonce une représentation au trinquet Garat et appelle les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port à s'y rendre nombreux<sup>495</sup>. Le samedi 11 septembre 1937, il fait le bilan d'une « *belle soirée au trinquet Garat* » qui a fait « *salle comble* ». Fort de ce succès et le départ n'étant pas encore fixé, le groupe organise une nouvelle soirée pour le 26 septembre 1937 et il est annoncé dans *La Gazette de Biarritz* dix jours avant<sup>496</sup>. Pendant cette période, le groupe de danse se reconstitue en recrutant parmi les enfants de la Citadelle de nouveaux danseurs. C'est le 18 octobre 1937 que les 42 danseurs d'Elai-Alai quittent la Citadelle après quatre mois passés au refuge. Et, il est permis de penser que le groupe, par la qualité de ses représentations, a créé un véritable lien avec les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port. Un nouveau groupe est donc créé et se produit pour la première fois le 9 septembre et le 30 octobre 1938, il donne un spectacle au trinquet Garat<sup>497</sup>. Gagnant en popularité, le groupe se manifeste dans la cité navarraise mais aussi à Dax, à Lourdes, et à Peyrehorade<sup>498</sup>.

Par l'exemple de George Naychent de *La Dépêche du Midi* qui décrit les danseurs « *coiffés d'un béret rouge et vêtus de blanc* », « *la danse du sabre* », le « *chant de bienvenue* », les danses « *inspirées par les saisons* », « *l'hymne national d'Euskadi entonné par plus de 300 personnes* » et pour finir le « *Vive la France qui trouve un écho unanime dans la salle* »<sup>499</sup>, il est évident que le déroulé de ces fêtes traduit un partage de culture assumé essentiel pour faire corps avec la population locale.

---

494HIRIART-URRUTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre Civile espagnole (1937-1939)*, Histoire, 2014.

495*La Gazette de Biarritz* du 7 septembre 1937.

496*La Gazette de Biarritz* du 8 septembre 1937.

497*La Gazette de Biarritz* du 2 septembre et 28 octobre 1938

498Annexe 3.

499*La Dépêche du Midi* du 31 mars 1939.

### III ) Les loisirs

En plus de cela, si les organisations humanitaires militent pour l'hébergement des enfants réfugiés espagnols, elles contribuent au développement des loisirs enfantins. En témoigne la note de la DEEE à l'intention du CAEE datée du 25 octobre 1937 : « *la Délégation participera à l'élaboration du règlement intérieur des colonies, traitant de l'installation matérielle, des conditions sanitaires, du régime alimentaire, de la discipline générale, des occupations scolaires et de l'emploi des loisirs* »<sup>500</sup>. A cet égard, une séance de cinéma précédée d'un exposé de Monsieur Huart, du Comité Régional d'Aide aux Orphelins Espagnols, sur la révolution espagnole, est donnée le 23 juin 1937 à Oloron dans la salle du cinéma Gannel<sup>501</sup>. Mais se sont bien plus des pratiques manuelles et sportives qui sont organisées au sein même des colonies d'enfants.

#### A ) Les activités sportives

Dans les colonies d'enfants, à la différence des camps, la pratique sportive est obligatoire. Les sports pratiqués sont divers, tels que la gymnastique, le football, la pelote basque, etc. L'exemple du football est intéressant puisque pour les enfants espagnols, il s'agit de la pratique sportive principale alors que dans les Basses-Pyrénées, c'est plutôt la pelote. A la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, par exemple, se sont d'ailleurs des réfugiés scolarisés au collège Mayorga qui initient les enfants locaux à cette pratique<sup>502</sup>. Ainsi, les réfugiés de la guerre civile ont, en partie, contribué à diffuser le football dans le Sud-Ouest de la France. En cela, la culture physique des jeunes garçons est importante, en témoigne le programme journalier de la colonie d'Arette : « *Monsieur Vila nous fait assister à une leçon de culture physique, au stade de la colonie, [...] sur ce terrain, les garçons ont planté des poteaux de but de fortune, et souvent, ils y jouent au football*

---

500KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014

501ADPA 4M 245 dossier « réunions et fêtes organisées par les réfugiés » de 1928 à 1938. Lettre du Sous-préfet d'Oloron au Préfet des Basses-Pyrénées du 24 juin 1937.

502HIRIART-JRRUTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre Civile espagnole (1937-1939)*, Histoire, 2014.

*association, avec un ballon qu'on leur a offert »<sup>503</sup>. Pour les jeunes filles, la pratique principale est la danse : « après ces exercices, les fillettes et les jeunes filles, de 9 ans à 17 ans, nous donnent une exhibition de rondes chantées et rythmées, et même des danses espagnols Bien que jeunes, elles ont déjà la souplesse et la grâce de la danseuse espagnols. Son déhanchement, ses œillades même. Un danse gitane, exécutée par une Asturienne et une Madrilène, qui ont revêtu pour la circonstance un vaste cotillon, confectionné par elles-mêmes, avec de vieux rideaux, nous fait entrevoir un instant, pas la pensée, l'Espagne joyeuse des jotas, boléros et autres danses nationales, si attirantes pour l'étranger »<sup>504</sup> :*



Ainsi, la dispense d'activités sportives est tout aussi importante que la dispense d'enseignements dans les centres d'hébergement.

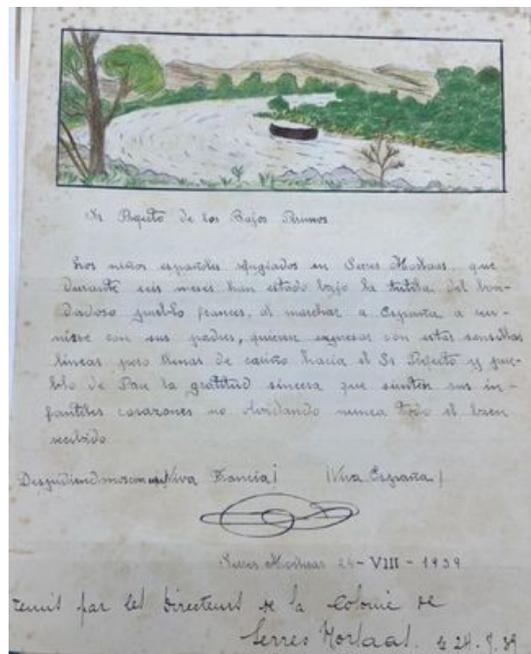
---

503ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfnats réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

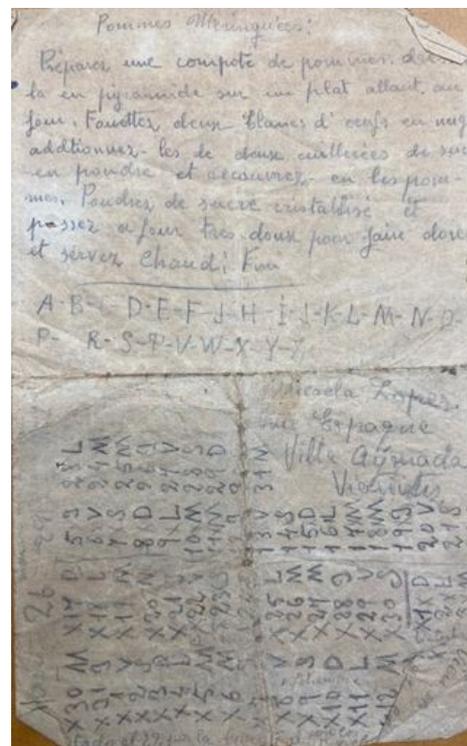
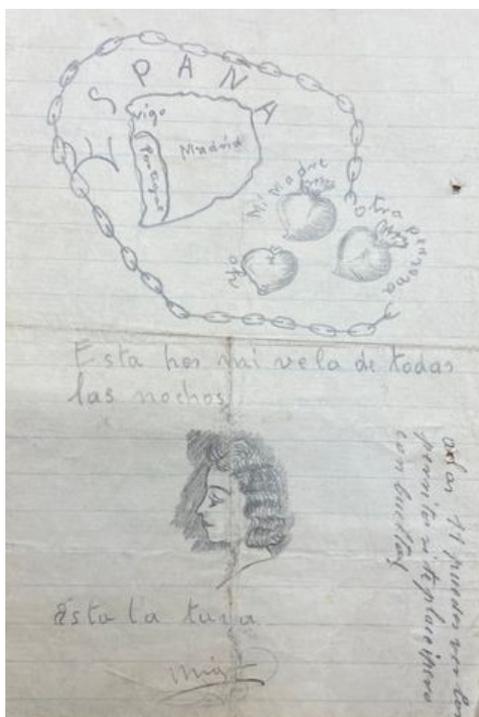
504ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfnats réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

## B ) Les activités manuelles

Il faut aussi regarder les diverses activités manuelles qui font trace dans les colonies enfantines. A la colonie de Serres-Morlaas le 24 août 1939<sup>505</sup> par exemple, un dessin d'enfant retrace l'expérience de son producteur :



D'autres dessins sont retrouvés dans les sources<sup>506</sup>, et témoignent tout autant du quotidien et du ressenti des enfants :



505ADPA 4M 252 dossier « Enfants réfugiés espagnols » de 1936 à 1940. Dessin d'un enfant de la colonie de Serres-Morlaas du 24 août 1939

506ADPA 1089 W12 Cour d'appel de Pau

Ce dernier présente l'étude de l'alphabet et la liste d'ingrédients d'une recette de cuisine, et laisse ainsi deviner le quotidien des enfants. Aussi, des activités de couture ou de sculpture sont souvent proposées aux enfants. Comme c'est le cas à la colonie d'Arette où : « au rez-de-chaussée, nous admirons avec un peu d'étonnement, les réalisations en travaux manuels, des plus grands garçons. Avec des outils de fortune, des couteaux, ils ont exécuté dans du bois, toute une série de bateaux de guerre espagnols, des avions de diverses nationalités, avec une fidélité méticuleuse dans les moindres détails. Nous sommes surtout vivement intéressés par la reproduction du « Canarias » et du « Jose-Diaz », munis des tourelles tournantes des canons et des barques de sauvetage, mais surtout par la reconstruction faite de mémoire de la caravelle qui servit à Christophe Colomb, pour découvrir l'Amérique. Les plus petits travaillent aussi le bois. Et nous voyons défiler des pingouins, des éléphants, des cochons, etc. Ces divers travaux ont d'ailleurs frappé le distingué vice-consul espagnol, à Oloron, Monsieur Camdessus, au cours d'une ses visites, comme il étonneront d'ailleurs, tous les visiteurs. Nous pensons qu'une exposition de ces objet rapporterait à Oloron ou à Pau un légitime succès »<sup>507</sup> :



<sup>507</sup>ADPA AM 252 dossiers « Mauvaises conditions d'hébergement d'enfnats réfugiés espagnols dans des locaux de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port » de 1937. Brochure de journal titré « Une visite à la colonie espagnole d'Arette » signée Barrouillet Gaston.

De ces conclusions sur l'hospitalité familiale des acteurs locaux de l'accueil des enfants réfugiés espagnols, la volonté de recréer la famille est bien intrinsèque à la volonté de secourir l'enfant de la Guerre d'Espagne. De celles sur la pratique du culte et de la culture au sein des colonies, offrant la possibilité de partager une expérience commune aux enfants réfugiés espagnols. Et de ces observations des divers loisirs, sportifs et manuels qui rythment leur quotidien. Ce chapitre peut conclure à ce que les acteurs humanitaires de secours aux enfants réfugiés espagnols œuvrent autant à la protection stricte de l'enfance qu'à l'intégration et à la construction d'un quotidien pour ces derniers.

## CONCLUSION

En tout et pour tout, le questionnement qui fonde cette étude s'est appuyé sur les expériences précises à la fois des enfants réfugiés espagnols, mais également des personnalités locales, dans un espace précisément frontalier, celui des Basses-Pyrénées. De ces analyses spécifiques, empruntant à la micro-histoire, il s'agissait d'observer la mobilisation humanitaire internationale, déclinée à l'échelle locale, pour les enfants d'Espagne afin de mettre en évidence la spécificité de leur expérience migratoire. Puisque l'accueil des enfants réfugiés espagnols s'est distingué par son caractère organisé, la politique globale de non-intervention menée à l'échelle européenne s'est traduite localement par un élan social volontariste à leur égard. En cela, l'approche « par le bas » souhaitée a mis la focale sur l'application concrète des actions de secours et d'hébergement. Certaines personnalités ont fait figure de fer de lance de cet engagement et ont été la clé incontournable pour la compréhension de l'épopée humanitaire conduite par les diverses œuvres sociales. Ainsi, le triangle local constitué du Préfet des Basses-Pyrénées, Maurice Mathieu, de l'Évêque de Bayonne, Henri-Jean Houbaut, et de l'instituteur, Daniel Argote, s'est illustré. Dans cette même perspective, des habitants se sont distingués par leurs services et leur hospitalité, à l'instar de Maurice Bergeron, boulanger à Oloron ou Monsieur Vila, instituteur de Lérida à la tête de la colonie d'Arette. Un document en particulier, à savoir une lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur datée du 13 février 1939, témoigne que ces activités bien qu'elles soient régies par des entités nationales restent ancrées à l'échelle communale pour les acteurs et les ressources qu'elle mobilise :

*« J'ai pu grâce au dévouement des municipalités, de la population et des nombreux médecins assistés d'infirmières des diverses formations de la Croix-Rouge recevoir et faire soigner les divers convois de ces malheureux dirigés sur les Basses-Pyrénées. Il m'est agréable de pouvoir rendre hommage à tous les concours qui, avec un généreux et actif empressement, ont durant une huitaine fourni un effort particulièrement méritoire pour soulager tant d'infortune et de douleur. De jour et de nuit, en gares de Pau, de Bayonne et d'Hendaye, les services de surveillance et de ravitaillement sont en permanence et il me faut louer leur zèle et leur haut sentiment du devoir. »<sup>508</sup>*

---

508ADPA 2M 256. dossier « Rapports aux ministres » de 1939. Lettre du Préfet des Basses-Pyrénées au Ministre de l'Intérieur du 13 février 1939.

L'utilité de cette étude est de défendre l'analyse d'une micro-société, établie dans une commune des Pyrénées-Atlantiques, de 1936 à 1939, lorsque les demandes nationales d'assistances aux enfants espagnols réfugiés se sont faites entendre localement. A la fin de la période étudiée, après la Retirada, exode de près d'un demi-million de personnes, les enfants observent les mêmes vicissitudes et difficultés que les adultes, jugés « *indésirables* »<sup>509</sup>. D'autant plus que pour beaucoup, la défaite républicaine transforme l'évacuation temporaire en exil définitif. D'ailleurs, dès le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, ces mêmes organisations humanitaires cessent de s'intéresser exclusivement aux enfants espagnols et développent des programmes parallèles pour les réfugiés français, voire allemands et bientôt, dans le cas de l'American Friends Service Committee, pour les enfants juifs. Rapidement, la question des « *enfants d'Espagne* » se fond dans celle, plus globale, des enfants réfugiés et persécutés de la Deuxième Guerre mondiale. Quoiqu'il en soit, conformément à des principes bien établis aux niveaux national et international, les enfants ont mérité un traitement particulier. Divers instruments internationaux, de caractère universel et régional, tiennent compte de leur situation. La Déclaration de Genève des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée de la SDN en 1924 stipule que « *l'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse* »<sup>510</sup>, cette priorité est fermement renouvelée par la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies de 1959 qui énonce : « *l'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours* »<sup>511</sup>. A ces égards, le statut de réfugié est conféré plus facilement et rapidement aux enfants victimes des conflits du 20<sup>e</sup> siècle.

---

509 DREYFUS-ARMAND Geneviève. « Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables » », dans : *Plein Droit*, n°108, 2016/1.

510 Note sur les enfants réfugiés, EC/SCP/46, du Comité exécutif du UNHCR. Principe III <<https://www.unhcr.org/fr/%C3%A9ditions/note-sur-les-enfants-refugies?fbclid=IwAR3BWKuVSx7761fVdnGRblgDIY-xqHkVmir3WoeBti1JMb8A00-x92Yeqyk>>

511 Note sur les enfants réfugiés, EC/SCP/46, du Comité exécutif du UNHCR. Principe VIII <<https://www.unhcr.org/fr/%C3%A9ditions/note-sur-les-enfants-refugies?fbclid=IwAR3BWKuVSx7761fVdnGRblgDIY-xqHkVmir3WoeBti1JMb8A00-x92Yeqyk>>

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>PROLOGUE.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>16</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE :.....</b>	<b>21</b>
<b>ENFANT ET/OU RÉFUGIÉ, UN SUJET PRIVILÉGIÉ DES ACTIONS</b>	
<b>HUMANITAIRES NATIONALES.....</b>	<b>21</b>
CHAPITRE 1 : OPINION GLOBALE A L'ÉCHELLE LOCALE.....	22
CHAPITRE 2 : CARTOGRAPHIE D'UNE CAUSE HUMANITAIRE INÉDITE.....	37
CHAPITRE 3 : POUVOIR D'ACTION A L'ÉCHELLE LOCALE ?.....	50
<b>DEUXIÈME PARTIE :.....</b>	<b>66</b>
<b>POLITIQUES D'ACCUEIL DANS L'EXPÉRIENCE.....</b>	<b>66</b>
<b>SPÉCIFIQUE DES ENFANTS.....</b>	<b>66</b>
CHAPITRE 4 : PROBLÉMATIQUES FAMILIALES DE L'IMMIGRATION.....	67
CHAPITRE 5 : CELLULES LOCALES DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	81
CHAPITRE 6 : CAMPS OU COLONIES ENFANTINES ?.....	94
<b>TROISIÈME PARTIE :.....</b>	<b>106</b>
<b>DROITS DE L'ENFANT, TRADUCTION.....</b>	<b>106</b>
<b>LOCALE DES GARANTIES SOCIALES.....</b>	<b>106</b>
CHAPITRE 7 : MATÉRIELS DE L'ACCUEIL.....	107
CHAPITRE 8 : L'ÉCOLE.....	122
CHAPITRE 9 : RECRÉER LA FAMILLE ET LE QUOTIDIEN.....	137
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>150</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>153</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>172</b>
<b>INDEX DES RÉFÉRENCES.....</b>	<b>174</b>

## SOURCES

### Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : site de Pau

Archives de l'administration préfectorale : police

- 4M128 : associations et comités départementaux de 1901 à 1978.
- 4M244 : statistiques et instructions (1936 – 1940) ; mouvement des réfugiés espagnols (1936-1939) ; statistiques et listes de réfugiés de toutes nationalités venant d'Espagne (1936 – 1937) ; hébergement des réfugiés indigents (1936-1940) ; rapatriement des réfugiés espagnols (1937-1939).
- 4M245 : rapports sur les réfugiés (1934-1939) ; offres de service des réfugiés (1939-1940) ; réunions et fêtes organisées par les réfugiés (1918-1938) ; opinion relatives aux réfugiés avec interventions (1931-1939).
- 4M246 : recherche de réfugiés ou de leur passage dans le département (1930-1940) ; surveillance des déplacements des réfugiés (1926-1940) ; changement de résidence dans le département (1931-1939) ; demandes d'instructions ou de renseignements (1931-1940) ; demandes de renseignements de particuliers (1936-1939).
- 4M247 : arrivée et résidence de réfugiés dans le département : arrondissement de Bayonne (1870, 1930-1939), de Mauléon (1934-1939), d'Oloron (1869, 1934-1940), d'Orthez (1936-1937), de Pau (1909, 1934-1937).
- 4M248 : éloignement de la frontière espagnole (1928-1937) ; transfert de réfugiés dans les départements d'hébergement ou vers d'autres frontières (1934-1939) ; refoulement de réfugiés hors du département (1934-1939) ; avertissement à des réfugiés (1936-1939).
- 4M249 : levée des mesures d'éloignement (1931-1937) ; bons, réquisitions pour transport (1877, 1883-1884, 1936-1939) ; arrivée et rapatriement de réfugiés par bateaux (1936-1939).
- 4M250 : autorisations de séjour ou de passage dans le département (1936-1940) ; rapprochement de familles (1936-1939) ; propositions, autorisations d'héberger des réfugiés (1936-1939) ; hébergement dans les centres d'hébergement ou les refuges du département (1936-1939) ; internement dans les camps d'internement [dont Gurs] (1939).

- 4M251 : hospitalisation de réfugiés (dont miliciens, 1936-1939) ; contrôle et mesures sanitaires à l'égard des réfugiés (1936-1939).
- 4M252 : réfugiés espagnols délinquants ou suspects (1936-1939) ; personnalités espagnoles réfugiées en France (1931-1939) ; réfugiés de Santander (1937) ; enfants espagnols réfugiés, écoles privées pour enfants espagnols réfugiés (1936-1940) ; liste et avis de décès de réfugiés espagnols (1939) ; réfugiés espagnols indigents (1936-1939) ; affaires Portago, Neila, Diharce, Castanedo Perez (1937-1939).
- 4M253 : aides aux réfugiés apportés par l'administration, les particuliers, les associations (1934-1940) ; enquêtes sur des associations ou des représentants d'associations (1936-1940)
- 4M254 : hébergement des réfugiés sans ressources (centres d'hébergement, matériel, ravitaillement) (1923-1940).
- 4M255-259 : rapatriement des réfugiés espagnols (1934-1940).
- 4M260 : frais pour l'hébergement et le rapatriement des réfugiés (1936-1940).

Archives de l'administration préfectorale et générale de police : dossiers individuels

- 4M731-759 : réfugiés espagnols (sans date).

Archives des sous-préfectures : Oloron

- 3Z79 : dépenses relatives aux réfugiés espagnols (nourriture, logement, soins) (1939).
- 3Z81 : demandes d'Espagnols désirant héberger des réfugiés espagnols qui sont dans des camps (1939).
- 3Z82 : réfugiés Espagnols (1939-1940).
- 3Z83 : réfugiés Espagnols (1939-1940).

Archives de l'administration générale du département : Guerre 1939-1945 : organisation de la Nation et du Département en temps de guerre

- 1M181 : personnel d'organismes de guerre ; Service des évacués ; Service des réfugiés ; Service de la carte d'alimentation ; Bureau spécialisé (1936-1940).

Fonds de périodiques :

- DL 132 : Eusko Deya

## Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : site de Bayonne

### Fonds communaux

- E dépôt ANDREIN AH5 : réfugiés de la commune
- E dépôt ARBERATS-SILLEGUE 4H4 : hébergements
- E dépôt ARETTE 4H2 : évacuations d'enfants, allocations
- E dépôt ARRAST-LARREBIEU 4H1 : secours matériels et financiers.
- E dépôt ARROS-D'OLORON 4H1 :
- E dépôt AURIAC 4H1 : correspondances
- E dépôt AUSSEVIELLE AH1 :
- E dépôt BALIRACQ-MAUMUSSON AH1 :
- E dépôt BEDOUS 4H2 : logements.
- E dépôt BIDART 4H2 / 4H14 / 4H10 / 5Q7 :
- E dépôt BOEIL-BEZING 4H1.3 / 4H1 / 2I3 :
- E dépôt BUROS 4H4 : placements d'enfants.
- E dépôt CASTET AH5
- E dépôt CHERAUTE 4H1 : visites.
- E dépôt CIBOURE 4H1 : correspondances.
- E dépôt DOGNEN 4H1 : camps.
- E dépôt ESCOUBES 4H1 :
- E dépôt GARIN DEIN 4H1 : accueil.
- E dépôt GOES 4H1
- E dépôt MAULEON AH3 : Hôpital Saint Blaise de Mauléon
- E dépôt ORTHEZ 4H9 / 2I15
- E dépôt PUGON 2I1 : rapatriement.
- E dépôt SAINT JEAN DE LUZ 4H39 / 4H40 / 2I9

### Fonds de périodiques

- BIB PRB27 et BIB PRB22 : *La Gazette de Biarritz*
- BIB PRB1 : *Sud-Ouest*
- BIB PR40 : *La Dépêche du Midi*
- BIB PR14 : *La Petite Gironde*
- J53 1937 : *La Presse du Sud-Ouest*

## Archives de la Contemporaine<sup>512</sup>

### Fond Jésus Vicente Pérez Melon

- ARCH/0239/1-6 : divers textes (manuscrits de Barbaros, La Tierra madre, tierra, trabajo y propiedad, et A lo largo del camino, poésies, brouillons d'articles de presse); correspondance (avec Felix Gordon Ordas); cahiers de scolarité, dessins, photographies regroupés des camps d'Argelès et Rivesaltes.

### Fond Maria Luisa Broseta

- F delta res 0808 : documents divers relatifs aux exilés espagnols en France.

### Fond Catala i palleja Neus

- F delta 1848 : témoignages de républicaines espagnoles résistantes recueillis par Neus Catala, témoignage tapuscrit de Neus Catala sur son travail au Service d'assistance sociale de la Generalitat à la colonie d'enfants des Acacias à Premia de Dalt et sur la traversée de la frontière lors de la Retirada de 1939 avec 180 enfants.

### Fond Madeleine Lamberet

- ARCH/0257/1 : pièces diverses sur l'exil espagnol en France (1936-1939).

### Fonds de périodiques

- 4 P 4363 : Eusko Deya.

## Bibliothèque Nationale de France

- Département Droit, économie, politique, 4-LC2-6482.

---

<sup>512</sup>DREYFUS-ARMAND Geneviève. L'émigration politique espagnole en France après 1939. Les fonds de la BDIC. dans : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 3, pp. 82-89, 1985.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### Comptes-rendus historiographies

#### Ouvrages spécialisés

- AROSTEGUI SANCHEZ Julio (dir.). *BIHES : bibliografías de historia de España*. Editorial Consejo superior de investigaciones científicas, Centro de información y documentación científica, Departamento de ciencias humanas, vol. 6-7, 1996.

#### Articles et chapitres spécialisés

- BABY Sophie. « La mémoire malmenée de la transition espagnole à la démocratie ». dans : *Vingtième Siècle : Revue d'histoire*, n°126, pp. 42 à 57, 2015.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève. « Historiographie des premières années de l'exil espagnol et état de la question ». dans : *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, pp. 50-67, 1992.
- GODICHEAU François. « La guerre civile espagnole, enjeux historiographiques et patrimoine politique ». dans : *Vingtième Siècle : Revue d'histoire*, n°126, pp. 59 à 75, 2015.
- GODICHEAU François. « "L'histoire objective" de la guerre civile et la mythologie de la transition ». dans : CORRADO Danielle et ALARY Viviane (coord.). *La Guerre d'Espagne entre mémoire et oubli (de 1975 à nos jours)*. Presses universitaires Blaise-Pascal, pp. 69-96, 2007.
- LEDESMA José Luis. « Del pasado oculto a un pasado omnipresente : las violencias en la guerra civil y la historiografía reciente ». dans : *Revista de historia Jerónimo Zurita*, n°84, pp. 163-188, 2009.
- LEDESMA José Luis. « El Diccionario biográfico español, el pasado y los historiadores ». dans : *Ayer*, n°88, pp. 247-285, 2012.

- MONIER Frédéric. « Deux regards sur une histoire : le soutien à l'Espagne républicaine en France (1936-1939) », *Etudes Jean-Richard Bloch*, bulletin n°13, pp. 15-42, 2007.
- RICHARD Élodie, VORMS Charlotte. « Transition historiographique ? Retour sur quatre-vingts ans d'histoire de l'Espagne, de la Seconde République à la transition ». dans : *Vingtième Siècle : Revue d'histoire*, n°126, pp. 13 à 41, 2015.
- RICHARDS Michael. « The Limits of Quantification : Francoist Repression and Historial Methodology ». dans : *Hispania nova : revista de historia contemporánea*, n°7, 2007.
- RODRIGUEZ BARREIRA Óscar. « La historia local y social del franquismo en la democracia (1976-2003) : datos para una reflexión ». dans : *Historia social*, n°56, pp. 153-175, 2006.
- SANCHEZ LÉON Pablo. « La objetividad como ortodoxia : los historiadores y el conocimiento de la guerra civil española ». dans : AROSTEGUI SANCHEZ Julio et GODICHEAU François (dir.). *Guerra civil : mito y memoria*, Casa de Velázquez, 2006.

## Historiographies générales sur les 20<sup>e</sup> siècles espagnols et français

### Ouvrages spécialisés

- ANGOUSTURES Aline. *Histoire de l'Espagne au XXe siècle*. Éditions Complexe, 1992.
- BABY Sophie. CANAL Jordi. *Histoire de l'Espagne contemporaine de 1808 à nos jours : politique et société*. Armand Colin, 2017.
- BERSTEIN Serge. MILZA Pierre. *Histoire de la France au XX siècle*. Éditions Complexe, 1991.
- BOULET François. *Les Montagnes françaises 1940-1944*. Presses Universitaires du Septentrion, 1999.
- BRAUDEL Fernand. *L'Identité de la France*. Arthaud-Flammarion, 1986.

- ETCHELECOU André. *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées*. Presses Universitaires de France, Institut National d'Etudes démographiques, 1991.
- GOGUEL François. *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*. Armand Colin, 1951,
- LAVISSE Ernest. *Histoire de France*. Tome 1, Tableau de la Géographie de la France. Hachette, 1903.
- POULLENOT Louis. *Basses-Pyrénées, Occupation, Libération, 1940-1945*. J&D éditions, 1995.
- PUYOU Jean-Micheu. *Histoire électorale du département des Basses-Pyrénées sous III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> République*. Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1965.
- TEMIME Émile. BRODER Albert. CHASTAGNET Gérard. *Histoire de l'Espagne contemporaine*. Aubier, 1979.

#### Articles spécialisés

- TEMIME Émile. « Bilan et lacunes des recherches récentes sur l'histoire espagnole du XX<sup>e</sup> siècle en France et en Espagne ». Dans : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°3-4, juillet-décembre 1985.

#### Productions universitaires

- NATIVITE Jean-François. *Culture d'ordre et identités régionales : la gendarmerie dans les départements pyrénéens (1939-1944)*. Thèse de doctorat dirigée par Jules Raymond Maurin, Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales de Montpellier, 2010.

### **Historiographie des relations et migrations franco-espagnoles au 20<sup>e</sup> siècle**

#### Ouvrages spécialisés

- COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis et RAYSKI Adam. *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la M.O.I. dans la Résistance*. Fayard, 1989.

- FOUCHER Michel. *Le retour des frontières*. Éditions CNRS, 2016.
- GERVEREAU Laurent (dir). MILZA Pierre. TEMIME Émile. *Toute la France. Histoire de l'immigration en France au XXe siècle*. Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 1998.
- LABORIE Pierre. *Espagnes imaginaires et dérives pre-vichystes de l'opinion française (1936-1939)*, dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie (dir.) *Les Français et la guerre d'Espagne : actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29, et 30 septembre 1989, Perpignan*, Presses universitaires de Perpignan, 1990
- LEQUIN Yves et SCHNAPPER Dominique. *La mosaïque France, Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Larousse, 1988
- MATHIEU Jean-Luc. *Migrants et réfugiés*. Presses Universitaires de France, 1991.
- MILZA Olivier. *Les Français devant l'immigration*. Éditions Complexe, 1988.
- NOIRIEL Gérard. *Population, immigration et identité nationale en France, XIX-XXe siècles*. Hachette, 1992.
- TEMIME Émile. *Voyages et voyageurs français en Espagne de 1850 à 1870*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle soutenue sous la direction de Jacques Godechot, 2 vol., Université de Toulouse-Le Mirail, 1970.
- WINGEATE PIKE David. *Les Français et la guerre d'Espagne*. Presses Universitaires de France, 1975.

#### Articles ou chapitres spécialisés

- ANGOUSTURES Aline. « L'opinion publique française et l'Espagne, 1945-1975 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 37 N°4, Octobre-décembre 1990. pp. 672-686
- ARBARET-SCHULZ Christiane. « Les villes européennes, attracteurs étranges de formes frontalières nouvelles ». dans REITEL Bernard, ZANDER Patricia, PIERMAY Jean-Luc, RENARD Jean-Pierre. *Villes et frontières, Anthropos-Economica*. Collection Villes, pp. 213-230, 2002.
- GIRARD Alain. « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique ». dans : *Population*, pp. 827-877, septembre-octobre 1971.

- HAROUNI Rahma. « Le débat autour du statut des étrangers dans les années 1930 ». dans : *Le mouvement social*, n° 188, septembre 1999, p. 71.
- MAURIN Jules. « La chambre des députés et la guerre civile espagnole », dans SAGNES Jean et CAUCANAS Sylvie. *Les Français et la guerre d'Espagne*. Presses Universitaires de Perpignan, p. 51, 2008.
- NOIRIEL Gérard. « *Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir* ». dans : *Hommes et migrations*, n° 1255, pp. 38-48, 2005.
- PLAS Pascal. « Élités et édiles : le poids des réseaux », dans PESCHANSKI Denis et LE BEGUEC Gilles (dir.), *Les Élités locales dans la tourmente. Du Front populaire aux années 1950*. CNRS Éditions, 2000.

#### Production universitaire

- JAUREGUIBERRY Francis. Question nationale et mouvements sociaux en Pays Basque Sud. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction d'Alain Touraine, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1983.
- SCHOR Ralph. *L'opinion française et les étrangers en France de 1919 à 1939*. Publications de la Sorbonne, 1985.

#### Actes de colloques

- *Les Français et la guerre d'Espagne*. Actes du colloque tenu à Perpignan les 28,29 et 30 septembre 1989. Édités par Jean Ssagnes et Sylvie Caucanas. Perpignan : Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- *La Guerre d'Espagne et la France*. Actes des journées Manuel Azaña 2013, sous la direction de Jean-Pierre Amalric et Geneviève Dreyfus-Armand, Montauban/Toulouse, Association Présence de Manuel Azaña/Méridiennes, 2014.

### **Historiographie de la Guerre d'Espagne (1936-1939)**

#### Ouvrages généraux

- AMALRIC Jean-Pierre (dir.) et DREFUS-ARMAND Geneviève (dir.), *La guerre d'Espagne et la France*, Toulouse, FRAMESPA-UMR 5136, 2014

- BEERVOR Antony. *La guerre d'Espagne*. Calmann-Lévy, 2006.
- BOLLOTEN Burnett. *La guerre d'Espagne – Révolution et contre-révolution : 1934-1939*. Agone, 2014.
- BRENAN Géraud. *Le Labyrinthe espagnol. Origines sociales et politiques de la guerre civile*. Ruedo Ibérico, 1975.
- BROUE Pierre. TEMIME Émile. *La Révolution et la guerre d'Espagne*. Éditions de Minuit, 1961.
- DE LA CIERVA Y DE HOCES Ricardo. *Historia de la guerra civil española : Perspectivas y antecedentes (1898-1936)*. San Martin, 1969.
- IBARRURI Dolores. *Guerre y revolucion en Espana (1936-1939)*. Progreso, vol.4, 1977.
- JACKSON Gabriel. *Histoire de la guerre civile d'Espagne*. Ruedo Ibérico, 1974.
- PRESTON Paul. *Une guerre d'extermination, Espagne : 1936 -1945*. Belin, 2016.
- PRESTON Paul. *A Concise History of the Spanish Civil War*. William Colins, 2014.
- SORIA Georges, *Guerre et révolution en Espagne : 1936 – 1939*. tomes 1, 2 et 3, Robert Laffont, 1975.
- TEMIME Émile. *1936, la Guerre d'Espagne commence*. Éditions Complexe, 2006.
- THOMAS Hugh. *La guerra civil española*. Ruedo Ibérico, 1961.
- THOMAS Hugh. *La guerre d'Espagne (juillet 1936-mars 1939)*. Robert Laffont, 1985.
- TUNON DE LARA Manuel (dir.). *La guerra civil española, 50 años después*. Labor, 1985.
- VILAR Pierre. *La guerre d'Espagne (1936-1939)*. Presses Universitaires de France, 2002.

#### Ouvrages spécialisés

- AROSTEGUI SANCHEZ Julio et MARTINEZ Jesús. *La Junta de defensa de Madrid : noviembre 1936-abril 1937*. Comunidad de Madrid, 1984
- AZANA Manuel. *Obras Completas*. Éditions Oasis, 1966.
- CERCAS Javier. *Soldados de Salamina*. Tusquets, 2001.
- DE LA CIERVA Y DE HOCES Ricardo. *Historia de la guerra civil española : Perspectivas y antecedentes (1898-1936)*. San Martin, 1969.

- DE SANTILLAN Abad. *Por qué perdimos la guerra : una contribución a la historia de la tragedia española*. Imán, 1940.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève (dir.). *Enfants de la guerre civile espagnole : vécus et représentations de la génération née entre 1925 et 1940*. L'Harmattan, 1999.
- DREFUS-ARMAND Geneviève. « La France et la guerre d'Espagne : un pays passionné, profondément fracturé », dans CANAL Jordi et DUCLERT Vincent (dir.), *La guerre d'Espagne : un conflit qui a façonné l'Europe*, Armand Colin, 2016.
- FONTAINE François. *La guerre d'Espagne, Un déluge de feu et d'images*. Berg International, 2003.
- FRASER Ronald. *Blood of Spain*. Allen Lane, 1979
- IBARRURI Dolores. *Guerra y revolución en España, 1936-1939*. Progreso, vol.4, 1977.
- LE FUR Louis. *La Guerre d'Espagne et le Droit*, Éditions internationales, 1938.
- PAMIES Teresa. *Los Niños de la guerra*. Editorial Brugera, 1977.
- PRESTON Paul. *El Holocausto español : odio y exterminio en la guerra civil y después*. Debate, 2011.
- REIG TAPIA Alberto. *Ideología e historia sobre la represión franquista y la guerra civil*. Akal, 1984.
- SIERRA BLAS Veronica. *Paroles orphelines. Les enfants et la guerre d'Espagne*. Presses universitaires de Rennes, 2016.
- SILVA Emilio. MACIAS Santiago. *Les fosses de Franco*. Calmann-Lévy, 2006.

#### Articles spécialisés

- MONIER Frédéric. Nouveaux regards sur la guerre d'Espagne. dans : *Cahiers Jean-Richard Bloch (Etudes Jean Richard Bloch)*, n°13, 2007.

#### Productions universitaires

- LE GONIDEC Isabelle. *La presse locale et la guerre civile espagnole*. Mémoire de Maîtrise Histoire Rennes 2, 1983.

## Historiographie politique du 20<sup>e</sup> siècle espagnol

### Ouvrages généraux

- AGUILAR Paloma. *Políticas de la memoria y memorias de la política : el caso español en perspectiva comparada*. Alianza, 2008.
- BABY Sophie. *Le Mythe de la transition pacifique : violence et politique en Espagne (1975-1982)*. Casa de Velázquez, 2012.
- BOLLOTEN Burnett. *The Grand Camouflage : The Communist Conspiracy in the Spanish Civil War*. Hollis & Carter, 1961.
- BROUE Pierre. *La Révolution espagnole (1931-1939)*. Flammarion, 1972.
- CROUZET Jean. *Bayonne entre l'équerre et le compas (1852-1945)*. Tome 3, Éditions Harriet, 1990.
- DE ARRARAS IRIBARREN Joaquim. *Historia de la Segunda Republica Española*. Editora Nacional, 1956.
- PIO Moa. *El derrumbe de la segunda República y la guerra civil*. Encuentro, 2001.
- PIO Moa. *1934 : Comienza la guerra civil. El PSOE y la Esquerra emprenden la contienda*. Altera, 2004.
- REIG TAPIA Alberto. *Ideología e historia sobre la represión franquista y la guerra civil*. Akal, 1984.
- SANCHEZ RECIO Glicerio. *Los cuadros políticos intermedios del régimen franquista, 1936-1959 : diversidad de origen e identidad de intereses*. Instituto de cultura Juan-Gil-Albert, 1996.
- TUNON DE LARA Manuel. *La crisis del Estado : dictadura, República, guerra (1923-1939)*. Labor, 1981.

•

### Articles et chapitres d'ouvrages spécialisés

- CENARRO LAGUNAS Angela. « La historia desde abajo del Franquismo ». dans : Id. (dir.). *El franquismo desde los márgenes*. Espaces Temps, pp. 11-44, 2013.
- DEL ARCO BLANCO Miguel Argel. « Hombres nuevos : el personal político del primer franquismo en el mundo rural del sureste español (1936-1951) ». dans : *Ayer*, n° 65, 2007.
- ESPINOSA MAESTRE Francisco. *La justicia de Queipo : violencia selectiva y terror fascista en la II División en 1936*. Crítica, 2005.

- JULIA Santos. *Echar al olvido. Memoria y amnistia en la transicion*. Claves de la Razon Practica, 2003.
- LINZ Juan José. « Una teoría del régimen autoritario : el caso de España ». dans : FRAGA Manuel. VELARDE Juan(dir.), *La España de los años 70*. Vol. 3 : El Estado y la política, pp. 1467-1531, Moneda y Crédito, 1974.
- MIR CURCO Conxita. *Vivir es sobrevivir : orden y marginación en la Cataluña rural de posguerra*. Milenio, 2000.
- MONIER Frédéric. « Deux regards sur une histoire : les soutiens à l'Espagne républicaine en France (1936-1939) ». dans : *Études Jean-Richard Bloch*, n°13, 2007.
- RUIZ-MANJON Octavio. « *La Segunda República española : balance historiográfico de una experiencia democratizadora* ». dans : *Ayer*, n°63, pp. 279-297, 2006.

## Historiographie de l'exode républicain espagnol au 20<sup>e</sup> siècle

### Ouvrages généraux

- CATE-ARRIES Francie. *Spanish Culture Behind Barbed Wire : Memory and Representation of the French Concentration Camps (1939-1945)*. Bucknell University Press, 2004.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'Exil des Républicains Espagnols en France, De la guerre civile à la mort de Franco*. Albin Michel, 1999.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève. TEMIME Émile. *Les camps sur la plage, un exil espagnol*. Éditions Autrement, 1995.
- PEREIRA Victor. CEAMANOS LLORENS Roberto. *Migrations et exils entre l'Espagne et la France*. Cairn, 2015.
- PESCHANSKI Denis (dir.). *Exils et Migratoins : Italiens et Espagnols en France (1938-1946)*. L'Harmattan, p. 88, 1994.
- PESCHANSKI Denis. *La France des camps. L'internement, 1938-1946*. Gallimard, 2009.
- VILLEGAS Jean-Claude (dir.). *Plages d'exil : les camps de réfugiés espagnols en France -1939*. BDIC/Hispanistica XX, La découverte, 1989.

### Ouvrages spécialisés

- AZNAR SOLER Manuel. ALTED VIGIL Alicia. *Literatura y cultura del exilio español de 1939 en Francia*. AEMIC/GEXEL, 1998.
- BARTOLI Josep. *Campos de concentracion (1939-194...)*, ACVF-La Vieja Factoria, 2007.
- JALABERT Laurent. *Exodes, exils et internements dans les Basses-Pyrénées*, Cairn, 2014.
- LARRONDE Jean-Claude. *L'Hôpital de La Roseraie. 1937-1940*, Bidasoa, 2004.
- LE BOULANGER Isabelle. *L'Exil espagnol en Bretagne, Bretagne et altérité (1937-1940)*, Coop Breizh, 2010.
- MARQUES POSTY Pierre. *La Croix-Rouge pendant la guerre d'Espagne. Les missionnaires de 'humanitaire 1936-1939*. L'Harmattan, 2000
- MAUGENDRE Maëlle. *Femmes en exil. Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*, Presses Universitaires François-Rabelais, 2019.
- SEMPRUN Jorge. *Le grand voyage*, Gallimard, 1969.
- SICOT Bernard. *Quête de Luis Cernuda, Primeras apostasias, Ocnos et Variaciones sobre Tema Mexicano*. Université Paris V, 1993.
- RUBIO Javier. *La emigracion espanola a Francia*. Editorial Ariel, 1974.

### Articles et chapitres d'ouvrages spécialisés

- BEAURAIN Nicole. « Le creuset français ou le mythe de l'intégration douce : les Républicains espagnols ». dans : *L'Homme et la société*, 1987, n°1, nouvelle série n°83, pp. 78-91.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève. « Les réfugiés espagnols en 1939, des « indésirables » », dans : *Plein Droit*, n°108, 2016/1.
- DUROUX Rose et DREYFUS-ARMAND Geneviève. *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, dans : *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°6, 1999. 60 ans d'exil républicain : des écrivains espagnols entre mémoire et oubli. pp. 337-341.
- MATHIEU Anne. RENOULT Anne. « Textes et Témoignages retrouvés ». dans : *Aden*, n°9, pp. 261 à 290, 2010.
- MARQUES POSTY Pierre. « Le CICR et la guerre civile d'Espagne (1936-1939) », dans *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, 1995.

- PARELLO Vincent, « *La politique sanitaire du gouvernement français à l'égard des réfugiés espagnols de la guerre civile* », dans : *Bulletin Hispanique*, n°116-1, 2014/1.
- PONTY Janine. « Réfugiés, exilés, des catégories problématiques » et « Exilés et réfugiés politiques dans la France du XXe siècle ». dans : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44, octobre-décembre 1996.
- SALAUN Serge. « Education et culture dans les camps de réfugiés ». dans : VILLEGAS Jean-Claude (dir.). *Plages d'exil : les camps de réfugiés espagnols en France -1939*, BDIC, La découverte, 1989.
- WELL. Patrick. « Populations en mouvement, État inerte », dans FAUROUX. Roger. SPITZ Bernard (dir.). *Notre État, le livre vérité de la fonction publique*. Robert Lafont, pp. 413 à 414, 2000.

#### Productions universitaires et associatives

- -. *50<sup>e</sup> aniversario del exilio espanol*. 1939-1989 : De la España en conflicto a la Europa de la paz. Fundacion Pablo Iglesias, 1989.
- ARNOULD Claire, PAPY Michel. *Les réfugiés Espagnols dans le Béarn et la Soule de 1936 à 1940*. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1995.
- COZAR Maria. *Les réfugiés espagnols dans le département de l'Ariège (1936-1942)*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1976.
- GRINO Carmen, CABAL Marijoe. *Les républicains espagnols dans le Tarn (1936-1940)*. Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1976.
- MAUGENDRE Maëlle. *Les réfugiées espagnoles en France (1939-1942)*. Thèse de doctorat sous la direction de CHAPERON Sylvie et GODICHEAU François. École doctorale Temps, Espaces, Sociétés, Cultures. 2013.
- TAPIA Marie-Rose. *L'émigration espagnole à Orléans en 1945*. Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1981.

## Historiographie précise de l'expérience migratoire des enfants espagnols

### Ouvrages spécialisés

- ACEVEDO RUIZ. *Enfants de la mémoire*. Elytis, 2012.
- ALONSO CARBALLEES Jesus Javier. *La tutelle des enfants républicains expatriés pendant la Guerre d'Espagne : dispositions légales et conflits internes, 1936-1938*. Enfance Violence Exil, 2011.
- BOUSSION Samuel. GARDET Mathias. RUCHAT Martine. *L'Internationale des républiques d'enfants*. Anamosa, 2020.
- CASARES Maria. *Résidente privilégiée*. Fayard, 1980.
- DE CASTRESANA Luis. *El otro arbol de Guernica*. Prensa española, 1967.
- DOWNS Laura Lee. *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Perrin, 2009.
- LEGARRETA Dorothy. *The Guernica Generation : Basque Refugee Children of the Spanish Civil War*. University of Nevada Press, 1984.
- MARQUES Pierre. *Les enfants Espagnols réfugiés en France*. Autoédition, 1993.
- MARSHALL Dominique. *The Construction of Children as an Object of International Relations*, Marshall, 1999
- SENTIS Georges. *Les Pyrénées-Orientales et l'accueil des enfants espagnols : 1936-1939*. Éditions MR, 2017.
- STRADLING Robert. *Your Children Will Be Next : Bombing and Propaganda in the Spanish Civil War (1936-1939)*, Autoédition, 2008.
- ZAHRA Tara. *The Lost Children : Reconstructing Europe's Families after World War II*. Paperback, 2015.

### Articles spécialisés

- DOWNS Laura Lee. « "A Very British Revolution" ? L'évacuation des enfants citadins vers les campagnes anglaises 1939-1945 », dans : *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 1, no 89, pp. 47-60, 2006.
- DOWNS Laura Lee. « Les évacuations d'enfants en France et en Grande-Bretagne (1939-1940°) », dans *Annales Histoire et Sciences sociales*, n°2, pp. 413 à 448, 2011.

- DE GABRIEL FERNÁNDEZ Narciso. « Alfabetización y escolarización en España (1887-1950) », dans *Revista de educación*, n° 314, 1997.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève. « L'accueil des enfants espagnols en France pendant la guerre d'Espagne et après la victoire franquiste ». dans : *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n°46, pp. 105-122, 2011.
- HAJTO Vera. « The "Wanted" Children. Experiences of Hungarian Children Living with Belgian Foster Families During the Interwar Period », dans : *The History of the Family*, vol. 14, n°2, 2009.
- KEREN Célia. « Les enfants espagnols réfugiés en France : 1939 ou la crise de la solidarité ouvrière ». dans : *Cahiers du Centre de recherches historiques*, n°44, pp. 75-89, 2009.
- KEREN Célia. « Négocier l'aide humanitaire : les évacuations d'enfants espagnols vers la France pendant la guerre civile (1936-1939) ». dans : *Revue de l'histoire de l'enfance irrégulière*, n°15, pp. 167-183, 2013.
- KEREN Célia. « Quand la CGT faisait de l'humanitaire : l'accueil des enfants d'Espagne (1936-1939) », dans : *Le Mouvement Social*, n°264, pp. 15 à 39, 2018/3.
- LETT Didier, ROBIN Isabelle. ROLLET Catherine. « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants ». dans : *Annales de démographie historique*, vol. 129, no. 1, pp. 231-276, 2015.

#### Productions universitaires et associatives

- -, *L'Œuvre de secours aux enfants (OSE) sous l'occupation en France*. L'Harmattan, 1990.
- ALONSO CARBALLÉS Jesús J., *1937 : Los niños vascos evacuados a Francia y Bélgica : historia y memoria de un éxodo infantil, 1936-1940*. Asociación de Niños Evacuados el 37, 1998.
- ALTED VIGIL Alicia. Encarna Nicolas Marin. *Los Niños de la guerra de España en la Union Soviética : de la evacuacion al retorno (1937-1999)*. Fundacion Largo Caballero, 1999.
- ALTED VIGIL Alicia. GONZALES MARTELL Roger. MILLAN Maria José. *El exilio de los niños*. Fundación Francisco Largo Caballero, Fundación Pablo Iglesias, 2003.
- ARRIEN Gregorio. *Niños vascos evacuados a Gran Bretana (1936-1940)*, Asociación de Niños Evacuados en 37, 1991.

- KEREN Célia. *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940)*, EHESS, 2014.
- HIRIART-URRUTY Txomin. *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre Civile espagnole (1937-1939)*, Histoire, 2014.

## Historiographie de l'aide humanitaire pour les réfugiés espagnols

### Ouvrages généraux

- BAUGHAN Emily. *Saving the Children : Humanitarianism, Internationalism and the British Empire (1915-1970)*. Presses Universitaires de Californie, 2020.
- BUCHANAN Tom. *Britain and the Spanish Civil War*. Cambridge University Press, 1997.
- GARDET Mathias. *Une neutralité d'intervention aux prises avec les réalités locales Les missions de l'Union internationale de secours aux enfants en Espagne 1920-1939. L'internationale des Républiques d'enfants (1939-1955)*, 2018.
- GRAHAM Helen. « Avant-propos ». dans : PERTUS Gabriel. *Humanitarian Relief in the Spanish Civil War (1936-1939)*, The Edwin Mellen Press, 2013.
- MARQUES Pierre. *La Croix-Rouge pendant la Guerre d'Espagne. Les missionnaires de l'humanitaire, 1936-1939*. L'Harmattan, 2000.
- PARICIO Pere Soler. *L'État irlandais et les aides humanitaires destinées au peuple espagnol durant la guerre civile espagnole*. Presses Universitaires de Caen, 2018.
- SMITH Eric. *American Relief Aid and the Spanish Civil War*. University of Missouri, 2013.

### Articles spécialisés

- BUGNION François. « Naissance d'une idée : la fondation du Comité international de la Croix-Rouge et celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. », dans : *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, avril 2011.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle. DUMONS Bruno. « Éditorial : Faire l'histoire de l'humanitaire ». dans : *Le Mouvement Social*, vol. 227, no. 2, pp. 3-8, 2009.

- CAPELIER Flore. « Approche historique de la protection de l'enfance ». dans : *Comprendre la protection de l'enfance. L'enfant en danger face au droit*, pp. 13-28, 2015,.
- WATENPAUGH Keith David. « The League of Nations' Rescue of Armenian Genocide Survivors and the Making of Modern Humanitarianism, 1920-1927 », dans : *American Historian Review*, 2010.

## ANNEXES

### Annexe 1 :



Carte des voies de communications pyrénéennes, transmise par Jean-François Nativité.

### Annexe 2 :



Carte postale de l'Hôpital Militaire de Bayonne, transmise par Philippe Durut.

Annexe 3 :



Photographie d'un spectacle à la Colonie de la Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, relevée par Hiriart-Urruty Txomin.

## INDEX DES RÉFÉRENCES

- Argote Daniel, p. 2, p. 76, p. 114, p. 124, p. 125, p. 126, p. 127, p. 131, p. 132, p. 150.
- Bergeron Maurice, p. 108, p. 109, p. 110, p. 150.
- Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne (CAEE), p. 18, p. 19, p. 48, p. 63, p. 64, p. 86, p. 87, p. 89, p. 92, p. 138, p. 145.
- Comité d'Évacuation du Gouvernement d'Euskadi, p. 95, p. 96, p. 97, p. 98, p. 101, p. 108, p. 109, p. 115.
- Comité International de la Croix-Rouge, p. 19, p. 81, p. 82, p. 84.
- Comité Suédois pour l'Aide aux enfants espagnols, p. 19, p. 87, p. 88, p. 89, p. 90, p. 92, p. 102, p. 103, p. 126, p. 127, p. 131.
- Foster-Parent's Committee for Children in Spain, p. 19, p. 78, p. 79, p. 87, p. 90, p. 91, p. 99, p. 124, p. 126, p. 132, p. 134, p. 135, p. 140.
- Hôpital Militaire de Bayonne, p. 26, p. 97, p. 110, p. 112, p. 113, p. 114.
- Hôpital de Pau, p. 115, p. 116.
- Hôpital de la Roseraie, p. 115, p. 116.
- Houbaut Henri-Jean, p. 61, p. 74, p. 95, p. 150.
- La Citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, p. 14, p. 61, p. 63, p. 68, p. 94, p. 101, p. 102, p. 119, p. 120, p. 135, p. 142, p. 143, p. 144, p. 145.
- La Maison Blanche de Biarritz, p. 102, p. 118.
- La Colonie La Mouline d'Arette, p. 104, p. 110, p. 119, p. 141, p. 145, p. 148, p. 150.
- Le Polo de Beyris à Bayonne, p. 54, p. 94, p. 99, p. 100, p. 117, p. 126.
- Maire de Bayonne, p. 26, p. 34, p. 35, p. 54, p. 69, p. 99, p. 100, p. 112, p. 113, p. 134.
- Maire de Biarritz, p. 69, p. 98, p. 111.
- Maire de Pau, p. 109, p. 120, p. 133.
- Maire d'Oloron, p. 52, p. 97, p. 118.
- Mathieu Clément, p. 57, p. 58, p. 59, p. 60, p. 61, p. 62.
- Préfet des Basses-Pyrénées, p. 24, p. 34, p. 51, p. 52, p. 53, p. 55, p. 61, p. 63, p. 68, p. 69, p. 73, p. 74, p. 75, p. 76, p. 79, p. 81, p. 95, p. 96, p. 98, p. 99, p. 100, p. 108, p. 114, p. 115, p. 116, p. 123, p. 124, p. 127, p. 128, p. 134, p. 145, p. 150.
- Saint-Christau, p. 72, p. 73, p. 94, p. 95, p. 96, p. 97, p. 98, p. 100, p. 102, p. 104, p. 110, p. 117.

Société des Nations (SDN), p. 42, p. 43, p. 92, p. 151.

Syndicat National des Instituteurs (SNI), p. 128, p. 129.